

(I)

(N° 81.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION DE 1864-1865.)

COMPTE GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1862,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

1865.

II

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES
Note préliminaire	1— 2
COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1862	
Note sur le compte des opérations de l'année 1862	4— 9
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1862	11— 75
Développement, par classe de comptables des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1862	34— 55
Développement, par classe de comptables des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1862	36— 57
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances pendant l'année 1862	38— 39
COMPTES DES BUDGETS	
Note sur les comptes des Budgets	42
<i>Compte définitif du Budget de l'exercice 1861</i>	
Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1861	44— 58
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'Etat, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1861	59— 65
Tableau des crédits servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1861	67— 89
Budget de l'exercice 1861 Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice	92— 95
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice	94— 109
Développements du compte définitif du Budget de l'exercice 1861 Recettes	111— 199
— — — — — Dépenses	201— 299
Comparaison, par Ministère et service, des dépenses liquidées par la Cour des Comptes et ordonnées par le Ministère des Finances, pendant l'exercice 1861, avec celles de l'exercice antérieur	300
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1860 inclusivement	301— 307
Résultat général du Budget de l'exercice 1861	308
Comparaison de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1861	309
<i>Compte provisoire du Budget de l'exercice 1862</i>	
Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1862	312— 315
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'Etat, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1862, présentant la comparaison de ces droits avec les évaluations et les recouvrements effectués	317— 325
Tableau des crédits servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1862	327— 351
Budget de l'exercice 1862 Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1863	354— 355
— — — — — Compte provisoire des dépenses au 1 ^{er} janvier 1863	356— 367
Résultat général du compte provisoire du Budget de l'exercice 1862, au 1 ^{er} janvier 1863	368

Compte des opérations sur les exercices clos de 1857 à 1861.

	PAGES.
Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1857 à 1861	370—374
Exercice périmé de 1857. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	375—380
Exercices en cours d'apurement de 1858 à 1861. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1863.	381—391

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1862.

Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1862	394—402
État général des recettes et des paiements de l'année 1862	403—405
Développements du compte de trésorerie pour l'année 1862	406—471

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1862.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1862	474—493
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1862	496—539



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Conformément aux dispositions des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, à l'exécution desquelles il a été pourvu par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, le compte général de l'Administration des Finances, actuellement rendu pour l'année 1862, expose en un tableau intitulé : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1862**, les faits de la gestion de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État, ainsi que les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez ces préposés au commencement et à la fin de l'année. Les opérations y sont récapitulées, en ce qui concerne les Budgets, par branche principale de revenus et par département ministériel; et, pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est suivi du développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à constater leur conformité avec les arrêts portés par la Cour des comptes sur les comptes individuels soumis à son jugement.

Ce compte général est appuyé des comptes de développement ci-après désignés :

1° COMPTE DES BUDGETS, comprenant,

, SAVOIR :

Le compte définitif du Budget de l'exercice 1861, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1862, époque de sa clôture, tel que le règlement en sera proposé aux Chambres législatives. Les divers tableaux qui composent ce compte exposent, d'une part, par année, par branche de revenus et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; d'autre part, par année, par Ministère, par article et par service spécial, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses; ils établissent, de plus, la comparaison entre les évaluations des recettes, les droits constatés à la charge des redevables de l'État et les recouvrements effectués sur ces droits, et la comparaison entre les crédits ouverts, les dépenses, les droits constatés au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués sur les ordonnances des Ministres. Un dernier tableau reproduit la situation distincte de chacun des exercices clos de 1850 à 1860 inclusivement, tels qu'ils ont été réglés ou qu'ils sont encore à régler par la Législature, et dont le résultat général est reporté au présent compte définitif.

Le compte provisoire du Budget de l'exercice 1862, offrant la situation de cet exercice, basée sur les opérations déjà terminées au 31 décembre de ladite année, et sur l'appréciation des faits qui restent à s'accomplir jusqu'à l'époque de sa clôture. Ce compte établit les mêmes rapprochements que le compte définitif qui le précède, mais avec moins de développements.

Le compte des opérations sur les exercices clos, qui rappelle les ordonnances en circulation et à payer à la clôture des exercices en cours d'apurement, oppose à ce premier résultat

les paiements effectués depuis, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il constate, en ce qui concerne l'exercice dont la prescription quinquennale était accomplie au commencement de l'année 1862, les mesures qui ont été prises, pendant cette année, pour son apurement définitif, conformément à la loi de comptabilité.

2° **COMPTE DE LA TRÉSORERIE**, dans lequel on expose les opérations qui s'appliquent aux effets à payer, aux comptes courants et autres créances passives de l'Administration des Finances, ainsi qu'aux créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du Trésor; l'excédant qui, d'après les comptes des Budgets, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matérielles formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

Cette partie du compte est appuyée de tableaux de développement, dans lesquelles les recettes et les dépenses de l'année 1862 sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque à laquelle s'arrête le compte. On y trouve ainsi, sans qu'il soit nécessaire d'en faire l'objet de comptes distincts, une situation complète de la dette flottante et des autres effets à payer, mis en circulation tant pour les services particuliers de la dette publique que de la trésorerie, comme aussi de tous les services publics et spéciaux en général qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances. Cette série de tableaux se termine par un bilan ou résumé des écritures (*le journal général et le grand-livre*) tenues à l'administration du Trésor public, conformément à l'article 5 de la loi de comptabilité, et aux articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers de l'État, d'après les comptes et les autres pièces justificatives de la recette et de la dépense, dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique. Ce document, qui établit l'actif et le passif de l'Administration des Finances, au commencement et à la fin de l'année, offre ainsi, sous un autre point de vue, une preuve nouvelle de l'exactitude des encaisses matérielles constatées dans les comptes des opérations de l'année et de la trésorerie.

Chacune des principales divisions du compte général dont on vient de donner l'analyse, est précédée d'une note qui en résume les résultats et qui rappelle les dispositions législatives ou réglementaires applicables à chaque matière principale. Ces explications sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux et à éclairer les investigations de la Cour des comptes.

A la suite du présent compte, est publié le **COMPTE SPÉCIAL DE LA DETTE PUBLIQUE** pour l'année 1862. Ce document, qui donne la définition des différentes natures de dettes, en fait connaître la situation au commencement et à la fin de ladite année, ainsi que le mouvement pendant cette période; il constate aussi la situation de l'emploi des crédits alloués pour l'amortissement, le paiement des intérêts et les frais relatifs à ces deux objets.

(3)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1862.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNEE 1862.

Le compte des opérations de l'année 1862 forme la première section du présent compte général de l'Administration des Finances. On y récapitule les liquidations de droits, ainsi que les recettes et les paiements qui ont eu lieu sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1862 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1861, montaient à fr. 104,504,916 02½

Les recettes de toute nature faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1862, se sont élevées à fr. 484,446,545 16 c^s,

SAVOIR :

Recettes sur les produits ordinaires et extraordinaires des Budgets	fr. 164,722,146 35½	
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'Administration des Finances	120,744,068 91	
Idem de ses créances actives	11,945,568 02½	
Mouvements de fonds entre les comptables des Finances	187,034,761 87	
	<hr/>	
TOTAL de la recette.	fr. 484,446,545 16	484,446,545 16
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Le compte des Finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de fr. 588,951,461 18½

Les dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant la même année 1862, s'élèvent à fr. 490,025,275 65 c^s,

SAVOIR :

Dépenses sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets des exercices courants fr.	170,152,682 64	
Dépenses sur les ordonnances en circulation des exercices clos.	1,544,149 81	
Dépenses provenant du mouvement des créances passives de l'Administration des Finances.	119,399,910 81	
Idem de ses créances actives	12,422,974 78	
Mouvement de fonds entre les comptes des Finances	186,505,557 61	
TOTAL de la dépense. fr.	490,025,275 65	490,025,275 65

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant chez les comptables au 31 décembre 1862, ainsi que le montant des pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets, à la même époque, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, ensemble fr. 98,926,185 53 $\frac{1}{2}$

on retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi fr. 588,951,461 18 $\frac{1}{2}$

OPÉRATIONS DU SERVICE DES BUDGETS.

RECETTES

Exercice 1861.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1862, sur les contributions et revenus de l'exercice 1861, s'élevaient à fr.	5,136,841 69
Les modifications apportées en 1862, aux droits constatés pendant l'année précédente, les ont augmentés de	2,715,039 78
Il restait ainsi à recouvrer, à ladite époque, une somme de	7,849,881 47
Les recouvrements effectués pendant l'année 1862 n'ayant été que de	6,785,752 06
le Budget de l'exercice 1861 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer de fr.	1,064,129 41

Exercice 1862.

D'après les documents adressés périodiquement à l'administration du Trésor public, par les préposés à la liquidation et à la réalisation des diverses natures d'impôts, les droits à recouvrer sur l'exercice 1862 ont été fixés à fr.	163,277,371 83 $\frac{1}{2}$
Les recouvrements effectués ne se sont élevés qu'à	157,936,394 29 $\frac{1}{2}$
Et, au 31 décembre 1862, il restait à recouvrer fr.	5,340,977 54

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits, tant ordinaires qu'extraordinaires, recouverts pendant l'année 1862, s'élèvent à la somme de fr. 164,722,146 35½ c',

SAVOIR :

Exercice 1861	fr.	6,785,752 06	} 164,722,146 35½
— 1862		157,936,394 29½	

DÉPENSES.

Exercice 1861.

Sur les droits précédemment liquidés par la Cour des comptes et ordonnancés par l'administration du Trésor public, à la charge du Budget de l'exercice 1861, il restait à payer, au 1^{er} janvier 1862, d'après le compte de l'année précédente fr. 49,632,079 56

De cette date au 31 octobre 1862, il en a été liquidé et ordonnancé pour 29,577,305 22

de sorte que les créances à payer par le Trésor se sont élevées en définitive à 49,209,584 78

Les paiements effectués et les justifications produites, pendant la même période, n'ayant été que de 47,057,359 42

il restait à payer ou à justifier, à la clôture de l'exercice 1861, pour solder les dépenses, une somme de fr. 2,152,045 36

SAVOIR :

Sur ordonnances en circulation fr.	1,125,074 70
Sur ordonnances d'ouverture de crédit	1,026,970 66
	————— fr. 2,152,045 36

Exercice 1862.

Les droits liquidés et ordonnancés, pendant l'année 1862, à la charge de l'exercice 1862, s'élèvent à fr. 146,471,564 25

Sur cette somme, il a été payé et justifié celle de 123,095,345 22

Et, au 31 décembre 1862, les ordonnances restant à solder par le Trésor montaient à fr. 23,376,021 01

Exercices clos.

D'après le compte précédent, il restait des dépenses à payer ou à justifier sur les exercices clos en cours d'apurement, de 1857 à 1860, pour une somme de fr. 1,950,764 39

Le compte définitif actuellement rendu de l'exercice 1861, en a constaté, au 31 octobre 1862, époque de la clôture de cet exercice, pour celle de 2,152,045 36

De sorte que les paiements restant à effectuer pour solde de ces exercices s'élevaient à fr. 4,102,809 75

REPORT. fr. 4,102,809 75

Les paiements effectués et justifiés, pendant l'année 1862, y compris les ordonnances prescrites de l'exercice 1857, dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1862, ayant été de 1,544,149 81

au 31 décembre 1862, les ordonnances non soldées et les dépenses restant à justifier sur les exercices clos, montaient à fr. 2,558,659 94

SAVOIR :

Sur l'exercice 1857	fr. 9,976 84
— 1858	55,554 78
— 1859	200,285 61
— 1860	756,466 79
— 1861	1,536,395 92
TOTAL.	fr. 2,558,659 94

RÉCAPITULATION.

La réunion des paiements effectués sur les services ordinaires et extraordinaires de ces différents exercices, fait ressortir, pour l'année 1862, un total de fr. 171,696,832 45 c^s,

SAVOIR :

Exercice 1861	fr. 47,057,559 42	} 171,696,832 45
— 1862	123,095,543 22	
Exercices clos	1,544,149 81	

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DES BUDGETS.

Considéré dans son ensemble, le service des Budgets a présenté, pour l'année 1862, un excédant de dépense de fr. 6,974,686 09 $\frac{1}{2}$ c^s, qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Recettes réalisées	fr. 164,722,146 55 $\frac{1}{2}$
Dépenses effectuées et justifiées	171,696,832 45

Excédant de dépense conforme à celui qui est ultérieurement consigné dans le compte de trésorerie fr. 6,974,686 09 $\frac{1}{2}$

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'Administration des Finances ont présenté, pour l'année 1862, les mouvements et les résultats ci-après :

Créances passives.

Les créances passives de l'Administration des Finances se sont accrues de recettes s'élevant à fr. 120,744,068 91
et ont été atténuées de remboursements s'élevant à 119,599,910 81

Leur solde, au commencement de l'année, avait ainsi éprouvé une augmentation de la différence de fr. 1,344,158 10

Ce dernier terme se décompose ainsi :

D'une part, remboursements sur les bons du Trésor en circulation. fr.	2,000 »
D'autre part, augmentation des autres créances passives de	1,346,158 10
	<hr/>
Somme pareille à l'augmentation constatée ci-dessus, de . . . fr.	1,344,158 10
	<hr/> <hr/>

Créances actives.

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le Trésor, ont été de fr.	11,945,568 02 $\frac{1}{2}$
Et les paiements faits en accroissement de ces créances, de	12,422,974 78
	<hr/>
Le résultat des opérations de l'année 1862 les a ainsi augmentées de fr.	477,406 73 $\frac{1}{2}$
	<hr/> <hr/>

Mouvements de fonds entre les comptables

Les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables des finances, pendant l'année 1862, se résument de la manière suivante :

<i>Recettes.</i>	{	Fonds reçus par les comptables de leurs collègues. fr.	1,125,340 »	
		Versements opérés dans la caisse de l'État	185,909,421 87	187,034,761 87
			<hr/>	
<i>Dépenses.</i>	{	Fonds envoyés par les comptables à leurs collègues fr.	1,125,340 »	
		Récépissés soumis au visa des agents du Trésor, conformément à l'article 4 de la loi de comptabilité du 15 mai 1846, lesquels ont été produits en dépense par les comptables.	185,380,217 61	186,505,557 61
			<hr/>	
		Le solde, au commencement de ladite année 1862, a, par conséquent, été augmenté de fr.		529,204 26
				<hr/> <hr/>

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Au 1 ^{er} janvier 1862, les valeurs de caisse et de portefeuille constatées, tant par les comptes de gestion des comptables, que par la comptabilité de l'administration du Trésor public, présentaient un total de . . . fr.	104,504,916 02 $\frac{1}{2}$
A la même époque de l'année suivante, ces valeurs s'élevaient à . . .	98,926,185 53 $\frac{1}{2}$
	<hr/>
Elles ont, par conséquent, éprouvé une diminution de fr.	5,578,730 49
	<hr/> <hr/>

Ce dernier résultat, ainsi que les termes qui l'ont produit, se décomposent comme il suit

	VALEURS de caisse et de portefeuille		DIFFÉRENCES résultant des mouvements de l'année 1862	
	au 1 ^{er} janvier 1862	au 1 ^{er} janvier 1863	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS
Comptables chargés de la liquidation et de la perception des impôts	11,147,942 55	12,454,206 47	1,506,524 12	
Cassier de l'Etat	68,097,444 58	57,541,787 48½		10,555,657 09½
Agents du trésor dans les provinces	3,559,855 28	3,640,254 67	80,421 38½	
Administration du trésor public, son compte de pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	21,699,695 81	25,289,876 91	5,590,181 10	
	104,504,916 02½	98,926,185 55½	4,976,926 60½	10,555,657 09½
			5,578,730 49	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1862

Le rapprochement des différents termes que l'on vient d'exposer détermine, pour l'ensemble du service de l'Administration des Finances, pendant l'année 1862, les résultats généraux qui suivent :

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX	
	EN RECETTE	EN DÉPENSE
Excédant de dépense sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets		6,974,686 09½
Bons du trésor remis à divers (Excédant des remboursements)		2,000
Augmentation des créances passives de l'administration des finances	1,546,158 10	
Id des créances actives		477,406 75½
Excédant de recette sur les mouvements de fonds	529,204 26	
Reduction de l'encaisse des comptables	5,578,730 49	
	7,454,092 85	7,454,092 85

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1862. Ce développement a pour objet de démontrer la conformité qui existe entre le présent compte général et les comptes individuels arrêtés par la Cour des comptes.

(10)

(11)

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1862.



COMPTE DES OPÉRA

TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1 ^{er} JANVIER 1862.					
Numéraire				fr. 70,474,169 04	
Pièces de dépense	{ chez les comptables fr. 12,551,051 17 $\frac{1}{2}$ } { en cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes 21,690,095 81 }			54,050,746 98 $\frac{1}{2}$	
				Fr. 104,504,916 02 $\frac{1}{2}$	
RECETTE.					
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1861.					
DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1862.	MODIFICATIONS apportées, en 1862, aux droits antérieurement constatés.		RECOUVREMENT EFFECTUÉS pendant l'année 1862.	RESTES à RECOURIR à la clôture de l'exercice.	
	Augmentations.	Diminutions.			
RESSOURCES ORDINAIRES.					
<i>Impôts.</i>					
Contributions directes, douanes et accises.	1,075,601 86	952,528 25	"	2,012,536 66	15,795 45
Enregistrement et domaines	104,055 79	51,117 25	"	255,015 99	11,057 05
<i>Péages.</i>					
Enregistrement et domaines	5,822 01	4,971 28	"	0,445 30	4,547 90
Travaux publics.	151,540 73	"	49,650 74	101,898 99	"
<i>Capitaux et revenus.</i>					
Travaux publics.	1,288,295 76	41,515 55	"	1,288,295 76	41,515 55
Enregistrement et domaines	959,671 19	87,462 20	"	150,691 54	887,441 85
Trésor public.	729,150 51	176,412 55	"	905,542 84	"
<i>Remboursements.</i>					
Contributions directes	6,602 50	177 50	"	6,869 80	"
Enregistrement et domaines	66,906 71	148 54	"	982 59	66,072 46
Trésor public.	78,259 65	1,448,558 04	"	1,488,676 50	37,921 17
	5,156,841 69	2,762,690 52	49,650 74		
		2,715,039 78			
	7,849,881 47			6,785,752 06	1,064,129 41

TIONS DE L'ANNÉE 1862.

*l'Administration des Finances, pendant l'année 1862.***DÉPENSE.****DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1861.**

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1862.	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1862.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1862. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
<i>Exercice 1857.</i>					
Ministère de l'Intérieur.	"	17,195 "	7,085 "	10,110 "	"
<i>Exercice 1858.</i>					
Ministère de la Justice.	"	18,682 42	18,682 42	"	"
— des Travaux publics	"	1,672 75	1,582 80	89 95	"
— de la Guerre.	19,000 "	285,596 "	502,596 "	"	"
<i>Exercice 1859.</i>					
Ministère de l'Intérieur	"	51,745 18	51,672 60	72 58	"
— des Travaux publics	"	27,908 53	27,908 53	"	"
— des Finances	"	172,407 09	172,407 09	"	"
<i>Exercice 1860.</i>					
Dettes publiques	"	451,044 68	450,169 81	874 87	"
Ministère de la Justice	"	42,138 40	42,138 40	"	"
— des Affaires Étrangères	"	5,105 83	5,105 83	"	"
— de l'Intérieur.	8,659 53	54,480 07	58,452 08	4,696 51	"
— des Travaux publics	285 29	287,664 45	284,384 55	3,565 19	"
— de la Guerre	10,706 59	15,114 37	25,320 96	2,500 "	"
— des Finances	"	9,200 "	9,200 "	"	"
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Dettes publiques	1,244,005 09	6,759,577 00	7,882,146 62	101,254 07	"
Dotations. { Sénat	"	5,200 "	5,200 "	"	"
{ Chambre des Représentants	112,688 44	52,599 66	161,505 30	5,784 80	"
{ Cour des comptes.	"	2,551 26	2,551 26	"	"
A REPORTER.	1,505,320 93	8,105,492 29	9,463,887 25	126,925 97	"

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA **RECETTE.**

RATIONS DE L'ANNEE 1862

l'Administration des Finances, pendant l'année 1862.

SUITE DE LA DÉPENSE.							
SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES — EXERCICE 1861							
	RENTES	fr	DROITS	DROITS	PAYEMENTS	PAYEMENTS	
			qui restent à payer au 1 ^{er} janvier 1862	comptés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1862	effectues ET JUSTIFIÉES pendant l'année 1862 (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre)	restant à effectuer à la clôture de l'exercice pour solder les dépenses	sur ORDONNANCES en circulation
SUITE DU SERVICE ORDINAIRE							
<i>Depenses propres à l'exercice (suite)</i>							
Ministère de la Justice			2,068,727 28	2,813,155 06	3,838,507 11	179,740 83	845,612 88
— des Affaires Étrangères			721,921 84	541,418 94	1,035,254 94	27,545 84	540
— de l'Intérieur			1,067,487 77	1,275,220 10	2,548,111 66	512,078 45	182,817 78
— des Travaux publics			2,534,496 27	4,250,369 04	6,660,461 90	144,405 41	
— de la Guerre			10,611,455 88	1,649,457 46	12,244,802 86	16,090 48	
— des Finances			40,908 76	8,298,796 24	8,559,662 60	32 40	
Non-valeurs et remboursements			16,459	2,455,157 09	2,467,528 58	2,268 21	
SERVICES SPÉCIAUX							
<i>Depenses sur les crédits restes disponibles à la clôture de l'exercice 1860 et transférés conformément à l'article 11 de la loi de comptabilité</i>							
Ministère des Travaux publics							
Loi du 20 décembre 1851	{	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut	7,542 17		7,542 17	"	"
		Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur	180		180	"	"
		Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée (Loi du 12 mars 1856)	3,125		3,125	"	"
		Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende (Loi du 5 mars 1858)	210		210	"	"
		Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Neuport, par Furnes, à la frontière de France (Loi du 8 mars 1858)	15,577 60		15,577 60	"	"
Ministère de l'Intérieur							
		Construction et ameublement de maisons d'école (Loi du 31 mai 1859)	270,584 46		163,460 59	112,924 07	
Ministère des Travaux publics							
		Extension des lignes télégraphiques (Loi du 27 mai 1859)	3,551 18		3,551 18	"	"
A REPORTER.			19,581,528 14	29,577,505 22	46,809,645 04	1,122,019 66	1,026,970 66

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA **RECETTE.**

RATIONS DE L'ANNÉE 1862.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1862.

SUITE DE LA DÉPENSE.					
SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1861.					
	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1862.	DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1862.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1862. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
REPORT. . . . fr.	10,581,528 14	29,577,505 22	46,809,645 04	1,122,019 86	1,026,970 66
SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.					
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1860, et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>					
Ministère de la Guerre.					
§ 1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense	5,865 05	"	5,865 05	"	"
Ministère des Travaux publics.					
§ 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst	642 50	"	642 50	"	"
§ 4. Élargissement de la 2 ^e section du canal de la Campine	64,641 91	"	64,641 91	"	"
§ 5. Amélioration du port d'Ostende.	51,155 "	"	51,155 "	"	"
§ 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France	2,850 99	"	2,850 99	"	"
§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France	253 53	"	253 53	"	"
§ 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre.	244 68	"	244 68	"	"
§ 12. Travaux de raccordement de routes tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés	8,854 50	"	7,299 52	1,555 04	"
§ 13. Parachèvement du chemin de fer de l'État	61,558 29	"	61,558 29	"	"
§ 14. Transfert rue de la Loi des Ministères de la Justice et des Travaux publics	122 50	"	122 50	"	"
Ministère de l'Intérieur.					
§ 18. Travaux d'appropriation du palais Ducal, pour les expositions générales des beaux-arts, le Musée moderne, les solennités publiques, etc.	107 50	"	107 50	"	"
A REPORTER. . . . fr.	10,577,474 45	29,577,505 22	47,004,254 31	1,125,574 70	1,026,970 66

Loi du 8 septembre 1859 et arrêté royal du 26 décembre 1861.

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GENERAL des opérations de

SUITE DE LA **RECETTE.**

RATIONS DE L'ANNÉE 1862.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1862.

SUITE DE LA DÉPENSE.
SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1861

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1862	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1862.	PAYEMENTS effectifs ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1862. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre)	PAYEMENTS restant à effectuer à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation	Sur ORDONNANCES d'ouvertures de crédit.
REPORT. . . fr.	19,577,474 45	29,577,305 22	47,004,254 51	1,125,574 70	1,026,970 66
SUITE DES SERVICES SPECIAUX.					
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1860, et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>					
Ministère des Travaux publics.					
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Loi du 6 juillet 1860.)					
	45,552 61	"	45,552 61	"	"
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>					
Ministère de l'Intérieur.					
Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle. (Loi du 2 juin 1861.)					
	6,000 "	"	6,000 "	"	"
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 2 juin 1861.	§ 4. Canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier				
	314 "	"	314 "	"	"
	Ministère de l'Intérieur.				
	§ 8. Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national; subsides pour l'établissement d'autres tirs				
	1,458 50	"	1,458 50	"	"
	§ 9. Subsides destinés à favoriser les travaux qui intéressent l'hygiène publique				
	1,500 "	"	"	1,500 "	"
	19,652,079 56	29,577,305 22		1,125,074 70	1,026,970 66
	49,209,584 78		47,057,339 42	2,152,045 56	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1862.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1862.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1862.	RESTES A RECOURIR, au 1 ^{er} janv. 1863, sur les DROITS CONSTATÉS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts.</i>			
Contributions directes, douanes et accises	73,923,940 02	74,208,775 75	1,715,175 29
Enregistrement et domaines	55,978,206 51	53,845,858 86	154,547 45
<i>Péages.</i>			
Enregistrement et domaines	4,389,410 29	4,384,545 66	4,864 63
Travaux publics	3,005,178 80	2,909,411 62	93,767 18
Marine	312,562 50	312,562 50	"
<i>Capitaux et revenus.</i>			
Travaux publics	51,216,555 57	29,642,851 46	1,573,704 11
Enregistrement et domaines	4,268,991 21	3,431,504 67	837,686 54
Trésor public	4,867,258 58	4,050,966 86	816,291 72
<i>Remboursements.</i>			
Contributions directes	169,748 22	163,166 59	6,581 63
Enregistrement et domaines	607,984 29	552,085 95	75,900 54
Trésor public	1,096,204 71 $\frac{1}{2}$	1,013,544 06 $\frac{1}{2}$	82,660 65
	159,854,049. 30$\frac{1}{2}$	154,493,071 76$\frac{1}{2}$	5,340,977 54
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845	201,849 83	201,849 83	"
Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. 100, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputables sur cet emprunt, lesquelles sont rattachées au présent exercice.			
SAVOIR :			
Loi du 8 septembre 1859	2,016,650 54	2,016,650 54	"
Loi du 2 juin 1861	1,224,822 56	1,224,822 56	"
	163,277,571 85$\frac{1}{2}$	157,956,394 29$\frac{1}{2}$	5,340,977 54

RATIONS DE L'ANNÉE 1862.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1862.

SUITE DE LA DÉPENSE.
DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1862.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1862.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1862.	RESTES A PAYER, au 1 ^{er} janvier 1863, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>			
<i>Exercice 1858.</i>			
Ministère de la Guerre.	18,700 "	18,700 "	"
<i>Exercice 1859.</i>			
Dette publique	16,964 05	16,964 05	"
<i>Exercice 1860.</i>			
Ministère de la Justice	35,582 73	"	35,582 73
— des Travaux publics	13,755 87	12,550 02	5,205 85
<i>Exercice 1861.</i>			
Dette publique	86,406 54	"	86,406 54
Ministère des Travaux publics	74,461 04	25,577 25	49,085 79
— de la Guerre.	500 "	"	500 "
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique	53,648,780 76	52,551,589 57	1,297,191 50
Dotations. { Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	"
{ Dotation de l'héritier présomptif du Roi	500,000 "	500,000 "	"
{ — de S. A. R. le comte de Flandre	150,000 "	150,000 "	"
{ Sénat.	54,500 "	54,500 "	"
{ Chambre des Représentants.	531,160 47	456,272 95	74,887 54
{ Cour des comptes.	155,522 80	155,522 80	"
Ministère de la Justice	11,556,452 09	8,709,655 85	2,846,778 26
— des Affaires Étrangères	2,464,627 75	1,856,571 92	628,255 83
— de l'Intérieur	8,527,541 01	5,628,286 84	2,699,254 17
— des Travaux publics	21,115,507 82	17,845,124 92	5,268,182 90
— de la Guerre.	55,242,585 53	21,947,525 86	11,294,857 47
— des Finances	5,510,495 40	5,478,600 04	51,884 56
Non-Valeurs et Remboursements	487,884 75	468,855 75	10,051 "
A REPORTER. fr.	118,720,504 92	96,585,205 20	22,535,000 63

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GENERAL des opérations de

SUITE DE LA **RECETTE.**

RATONS DE L'ANNEE 1862

l'Administration des Finances, pendant l'année 1862

SUITE DE LA DÉPENSE.
SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES -- EXERCICE 1862

		DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1862	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1862	RESTES A PAYER, ou 1 ^{er} JANVIER 1863 sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnances
RETOUR		fr 118,720,304 92	96,385,20 20	22,335,099 65
SERVICES SPÉCIAUX				
<i>Depenses sur les credits restes disponibles a la clôture de l'exercice 1861, et transférés conformement à l'article 31 de la loi de comptabilité</i>				
Ministère des Travaux publics				
Loi du 30 décembre 1851	Continuation des travaux destinés à amener l'écoulement des eaux de l'Escaut	76,801 91	62,659 56	14,162 35
	Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur	87,077 09	87,077 09	
	Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'Etat	16,225 31	16,225 31	
	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroi comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée (Loi du 12 mars 1856)	72 40	72 40	"
	Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes (Loi du 31 décembre 1856)	14,150 85	14,150 85	
	Chemin de fer — Créances diverses (Loi du 19 décembre 1857)	1,206 80	1,206 80	
	Exécution de travaux d'amoration à la Dendre (Loi du 5 mars 1858)	664 15	664 15	
	Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende (Loi du 5 mars 1858)	529,154 52	487,617 84	41,486 68
	Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'amener, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la grande Arche, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nicuport, par Furnes, à la frontière de France (Loi du 8 mars 1858)	5,429 84	5,429 84	"
	Ministère de la Justice			
Achèvement des travaux de l'église de Laeken (Loi du 5 juin 1859)	72,788 86	72,788 86		
Ministère de l'Intérieur				
Construction et ameublement de maisons d'école (Loi du 31 mai 1859)	162,280 90	60,034 08	192,27 82	
Ministère des Travaux publics.				
Extension des lignes télégraphiques (Loi du 27 mai 1859)	7,856 04	7,856 04	"	
A REPORTER		fr 119,711,980 57	97,198,976 09	22,515,004 48

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA **RECETTE.**

RATIONS DE L'ANNÉE 1862

l'Administration des Finances, pendant l'année 1862

SUITE DE LA **DEPENSE.**
 SUITE DES **DEPENSES PUBLIQUES** — EXERCICE 1862

	DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1862	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1862	RESTE A PAYER, au 1 ^{er} janvier 1863, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnances
Report	fr 119,711,980 57	97,198,976 09	22,513,004 48
SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX			
<i>Suite des dépenses sur les crédits restes disponibles à la clôture de l'exercice 1861, et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité</i>			
Ministère de la Guerre			
§ 1	Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense	14,845,854 45	14,820,406 73 25,357 70
Ministère des Travaux publics			
§ 2	Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst	540,568 55	540,568 55
§ 3	Approfondissement du canal de Gand à Bruges	40,841 21	1,200 30,641 21
§ 4	Élargissement de la 2 ^e section du canal de la Campine	1,261,895 67	1,261,895 67
§ 5	Amélioration du port d'Ostende	568,805 59	454,226 09 134,579 50
§ 6	Travaux de canalisation de la Lys	24,744 75	22,744 75
§ 7	Approfondissement de la Sambre, dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France	545,126 01	516,742 48 26,575 55
§ 8	Amélioration du régime de la grande Neihe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nicuport, par Furnes, à la frontière de France	108,755 71	107,558 79 1,194 92
§ 9	Amélioration du régime des eaux de la Dendre	5,810 75	5,068 06 742 67
§ 12	Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'Etat qu'aux chemins de fer concédés	570,426 01	515,600 29 54,825 72
§ 13	Parachèvement des chemins de fer de l'Etat	5,788,288 55	5,559,545 68 228,742 67
§ 14	Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics	561,106 66	560,296 66 810
Ministère de l'Intérieur			
§ 16	Agrandissement du Palais Royal à Bruxelles	191,578 65	191,425 65 153
§ 17	Travaux de restauration et d'appropriation du palais de Liege	102,548 27	102,548 27
§ 18	Travaux d'appropriation du Palais Ducal, pour les expositions générales des beaux arts, le Musée moderne, les solennités publiques, etc	27,102 66	27,102 66
§ 19	Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel dans un intérêt industriel et hygienique	40,657 60	40,657 60
A REPORTER	fr 142,555,887 40	119,512,460	23,025,427 40

Loi du 8 septembre 1859, et articles 10 aux 20 décembre 1861 et 5 novembre 1862

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA **RECETTE.**

RATIONS DE L'ANNÉE 1862

l'Administration des Finances, pendant l'année 1862

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES — EXERCICE 1862.

		DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1862	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1862	RESTES A PAYER, au 1 ^{er} JANV. 1863, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnances	
REPORT		fr 142,335,887 40	119,312,400 »	23,023,427 40	
SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX					
<i>Suite des dépenses sur les crédits restes disponibles à la clôture de l'exercice 1861, et transférés conformément à l'art 31 de la loi de comptabilité</i>					
Ministère des Travaux publics					
Loi du 7 juillet 1860	{	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	118,586 24	118,496 24	90 »
		Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	87 50	87 50	»
		Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment aux bureaux de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Liège (Loi du 6 juillet 1860)	36,809 42	36,809 42	»
		Établissement d'un pont définitif sur la Sambre, à Oignies (Loi du 6 juillet 1860)	93,601 58	93,601 58	»
		Extension du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'Etat (Loi du 18 juillet 1860)	36,961 45	36,961 45	»
Ministère de l'Intérieur					
Loi du 2 juin 1861	{	§ 1 Acquisitions d'œuvres d'art anciennes	40,337	40,337 »	»
		§ 2 Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle	5,029 50	5,029 50	»
		§ 3 Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	10,684 54	18,254 54	1,430 »
Ministère des Travaux publics					
Loi du 2 juin 1861	{	§ 1 Construction d'une section de chemin de fer d'Aerschot à Diest	2,265 50	2,265 50	»
		§ 2 Établissement d'un port de refuge et construction d'écluses à Blankenberghe	1,661 94	1,583 19	78 75
		§ 3 Travaux d'amélioration du port de Nieupoort	85,649 75	85,649 75	»
		§ 4 Canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier	506,665 51	299,969 20	6,696 11
		§ 5 Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels à l'aval de Liège avec le canal de Liège à Maestricht	598,590 81	598,590 81	»
		§ 6 Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	532 21	532 21	»
Ministère de l'Intérieur					
		§ 8 Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national, subsides pour l'établissement d'autres tirs	80,956 84	70,840 18	10,116 66
		§ 9 Subsides destinés à favoriser les travaux qui intéressent l'hygiène publique	148,500 »	59,228 »	100,272 »
A REPORTER		fr 143,911,806 59	120,760,675 67	23,151,130 92	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA RECETTE,

RATIONS DE L'ANNEE 1862

l'Administration des Finances, pendant l'année 1862.

SUITE DE LA DEPENSE
SUITE DES DEPENSES PUBLIQUES — EXERCICE 1862

	DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1862	PAYMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1862	RESTES A PAYER, au 1 ^{er} JANVIER 1863, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés	
REPORT	fr 145,911,806 59	120,760,675 67	25,151,130 92	
SUITE DES SERVICES SPECIAUX				
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1861, et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité</i>				
Ministère des Travaux publics				
Depenses arriérées relatives à l'établissement du canal latéral à la Meuse de Liège à Maestricht (Loi du 12 juin 1861)	1,510 32	1,510 32		
<i>Depenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice</i>				
Ministère des Travaux publics				
Extension et amélioration du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'Etat, et remplacement des ponts provisoires sur la Sambre (Loi du 10 mai 1862)	1,887,615 90	1,729,666 17	157,947 73	
Reconstruction partielle du mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ouvèze, depuis le pont de Longloz jusqu'au pont d'Amersheim à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai (Loi du 6 août 1862)	76,559 65	76,559 65		
Extension des lignes et appareils télégraphiques (Loi du 6 août 1862)	29,146 92	22,841 12	6,305 80	
Créance relative à la construction du canal de Hasselt au canal de jonction de la Meuse à l'Escaut (Loi du 27 août 1862)	15,015 78	15,015 78		
Créances arriérées se rapportant à la construction du chemin de fer de l'Etat, et qui ont été reconnues fondées par jugement (Loi du 27 août 1862)	69,554 65	69,554 65		
Loi du 14 août 1862	§ 1 Construction d'un chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain par Cortenberg	567 50	567 50	
	§ 2 Achevement du canal de Beyne à la mer du Nord, vers Helys, y compris la transformation du barrage de Beyne en écluse à vannes	164,418 50	110,688 50	53,730
	§ 3 Élargissement de la 2 ^e section et achèvement de la 5 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	78,598 54	78,165 24	433 10
	§ 9 Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jusqu'à Roulers	1,250	- 1,250	
Ministère de l'Intérieur				
Complément de l'établissement du tir national et frais d'expériences de tir pour le choix d'un type d'armes de guerre (Loi du 14 août 1862)	57,198 15	50,724 67	6,473 46	
Ministère de la Guerre				
Remboursement à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée belge des avances qu'elle a faites, depuis 1850 jusqu'au 31 décembre 1862, pour le paiement de pensions accordées par le Gouvernement des Pays-Bas aux veuves et orphelins des officiers belges décédés à l'armée des Indes (Loi du 9 août 1862)	180,766 15	180,766 15		
	146,471,364 23	125,095,545 22	25,376,021 01	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

	Bons du Trésor remis à divers			
Émissions d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et im- putées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats	12,275,180 75	51,974,585 02
		Coupons d'in- térêts, etc.	11,618,585 75	
	Mandats émis en paiements de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspon- dants du Trésor, ainsi que pour avances diverses.		28,082,821 44	
	Divers services publics		12,936,455 54	
Recette pour le compte des cor- respondants du Trésor	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre.		1,000,792 65	45,754,964 21
	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le rembour- sement a lieu avec l'intervention du Ministre.		29,817,758 02	
Recette pour le compte des cor- respondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre.			25,014,518 78
Recette en atténuation des créances actives. (Remboursement par divers.)				11,945,568 02½
Mouvements de fonds entre les comptables des finances (Fonds reçus.)				187,054,761 87
				519,724,598 80½

RATIONS DE L'ANNEE 1862.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1862.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICES CLOS.

	Dépenses justifiées sur ordonnances d'ouverture de crédit fr.	539,512 73	
Exercice 1857.	Versements opérés à la caisse des dépôts et consignations, sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition	402 08	585,172 75
	Ordonnances prescrites au profit de l'État, et pour lesquelles il est fait recette au compte du Budget de l'exercice 1862.	25,457 92	
— 1858.	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1862. { Service ordinaire	35,679 56	55,850 36
	{ Services spéciaux	177 "	
— 1859.	Idem { Service ordinaire	156,688 25	156,688 25
	{ Services spéciaux	"	
— 1860.	Idem { Service ordinaire	522,900 32	550,785 05
	{ Services spéciaux	27,822 71	
— 1861.	Idem { Service ordinaire	587,617 78	615,649 44
	{ Services spéciaux	28,051 66	
			1,544,110 81

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

	Bons du Trésor remis à divers	2,000 "		
Remboursements d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. { Mandats	12,149,504 68	52,052,417 46	
		{ Coupons d'intérêts, etc.		11,585,459 50
Payements en atténuation des créances passives.	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Trésor, ainsi que pour avances diverses	28,317,505 28	119,599,910 81	
	Divers services publics	12,778,209 51		
	Dépense pour le compte des correspondants du Trésor	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre		786,515 80
	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	28,053,253 04		
Dépense pour le compte des correspondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	25,129,506 91		
Payements en augmentation des créances actives. (Avances à divers.)			12,422,074 78	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds remis et récupérés de versement produits en dépense.)			186,505,557 61	
			518,528,445 20	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Contributions et revenus publics.</i>	{ Exercice 1861 fr. 6,785,752 06	} 164,722,146 35½
	{ — 1862 157,050,594 29½	
<i>Opérations de trésorerie</i>	{ Recettes en augmentation des créances passives	120,744,068 91
	{ — en atténuation des créances actives	11,945,568 02½
	{ Mouvements de fonds entre les comptables des finances	187,034,761 87
TOTAL DE LA RECETTE fr.		484,446,545 16
REPORT des valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 ^{er} janvier 1862.		104,504,916 02½
TOTAL GÉNÉRAL fr.		588,951,461 18½

RATIONS DE L'ANNÉE 1862.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1862.

SUITE DE LA DÉPENSE.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1863.

Numéraire	fr.	60,200,471 22½
Pièces de dépense.	{ Chez les comptables fr.	15,435,837 40
	{ En cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	25,280,876 91
		58,725,714 31
	Fr.	98,926,185 53½

DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1862.

<i>Dépenses publiques</i>	{ Exercice 1861 fr.	47,057,530 42	171,006,852 45
	{ — 1862	125,095,343 22	
	{ Exercices clos	1,544,140 81	
<i>Opérations de trésorerie</i>	{ Paiements en atténuation des créances passives	119,399,010 81	186,505,557 61
	{ — en augmentation des créances actives	12,422,974 78	
	{ Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	186,505,557 61	
	TOTAL DE LA DÉPENSE. fr.	490,025,275 65	
	REPORT des valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1863	98,926,185 53½	
	TOTAL GÉNÉRAL. fr.	588,951,461 18½	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.		RECEVEURS des contributions directes, douanes et accises.	RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines.
OPÉRATIONS DES DUDGETS.			
Contributions et revenus publics Exercice 1861		2,619,206 46	582,155 51
— — — — — 1862		74,571,942 52	42,595,642 97
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.			
		Bons du Trésor remis à divers.	" " "
Recettes en augmentation des créances passives.	Émission d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créan- ces liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. } Mandats Coupons d'intérêts, etc.	" " "
		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Tré- sor, ainsi que pour avances diverses	" " "
		Divers services publics	" " "
	Recette pour le compte des cor- respondants du Trésor.	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	" " "
	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre.	17,864,057 22	1,002,014 80
Recette pour le compte des cor- respondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre.	4,763,225 11	4,016,242 71
Recettes en atténuation des créances actives. (Remboursements par divers.)		57,000 "	2,273,300 "
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)		" "	68,500 "
TOTAL DES RECETTES. fr.		99,655,451 11	50,155,854 08

RATIONS DE L'ANNÉE 1862.

faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1862.

COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	COMPTABLES de l'administration de LA MARINE.	CAISSIER de L'ÉTAT	ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC.		TOTAL des RECETTES.
			Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'intervention des comptables des adminis- trations des recettes	Recettes constatées par des virements de comptes dans les départements centraux	
1,390,192 75	"	"	2,135,121 65	239,097 60	6,783,752 06
52,552,263 08	1,218,023 94	"	3,944,649 95	3,455,872 05½	137,936,594 29½
"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	12,273,180 75	12,273,180 75
"	"	"	"	11,618,585 75	11,618,585 75
"	"	"	"	28,082,821 44	28,082,821 44
"	"	"	5,859,265 76	7,097,167 78	12,956,433 54
"	"	"	987,792 65	13,000 "	1,000,792 65
6,550,160 65	196,451 58	"	4,018,607 20	180,466 50	29,817,758 02
16,235,050 96	"	"	"	"	25,014,518 78
"	"	"	4,113,010 40	3,522,257 62½	11,945,568 02½
1,056,840 "	"	185,909,421 87	"	"	187,054,761 87
57,784,507 42	1,414,435 52	185,909,421 87	21,058,447 59	68,508,447 57	484,446,545 16

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.		RECEVEURS	RECEVEURS	COMPTABLES	COMPTABLES
		des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises	de L'ENREGISTREMENT et des domaines	de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	de l'administration de LA MARINE
OPÉRATIONS DES BUDGETS					
Dépenses publiques Exercice 1861		10,947,854 93	2,793,404 14		"
— Exercice 1862					
Payements effectués et justifiés sur les ordonnances en circulation des exercices clos et en cours d'apurement		546 89	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRESORERIE					
Payements en atténuation des créances passives.	Bons du Trésor remis à divers	"	"	"	"
	Remboursements d'effets à payer. } Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. } Mandats Coupons d'intérêts, etc	"	"	"	"
		"	"	"	"
	Depenses pour le compte des correspondants du Trésor } Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Trésor, ainsi que pour avances diverses	"	"	"	"
		Divers services publics	"	"	"
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	"	"	"
	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	3,545,701 12	"	"	"
Depense pour le compte des correspondants des comptables des finances. } Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre		4,645,082 52	4,207,541 84	16,277,082 55	"
Payements en augmentation des créances actives — Avances à divers		"	"	"	"
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	Fonds remis	"	68,500	1,056,840	"
	Récépissés de versement produits en dépense.	79,657,158 68	42,972,442 07	40,509,160 54	1,405,028 73
TOTAL DES PAYEMENTS fr.		98,596,104 14	50,041,688 05	57,645,083 00	1,405,028 73

RATIONS DE L'ANNÉE 1862.

faits par l'Administration des finances, pendant l'année 1862.

Caisier de l'État		Administration du trésor public		TOTAL des PAYEMENTS	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'année 1862, en particulier des agents du trésor dans les provinces, et des pièces de dépeuse en cours de régularisation sur les budgets des Départements ministériels et de tout des comptes		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1862
AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	Réceptifs de versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes	Depenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales		Excédant des pièces régularisées sur les dépenses de l'année	Excédant des dépenses de l'année sur les pièces régularisées	
127,878,464 05	7,558 12	•	52,006,568 13	173,675,609 57		5,480,926 75	170,152,682 64
1,518,345 "		•	25,457 92	1,544,149 81	"		1,544,149 81
2,000 "		•		2,000 "	"		2,000 "
12,298,671 $\frac{1}{2}$		•	1,206 94	12,299,877 94 $\frac{1}{2}$	"	150,285 26 $\frac{1}{2}$	12,149,594 68
"	7,977,512 "	•	5,606,147 50	11,583,459 50	"		11,583,459 50
"	28,317,595 28	•		28,317,595 28	•		28,317,595 28
1,897,935 18	7,617,151 26	•	5,265,145 07	12,778,209 51	•		12,778,209 51
786,515 89	"	•	"	786,515 89			786,515 89
7,099,802 18		•	18,247,122 23	28,692,626 55	"	50,592 49	28,655,235 04
"	"	•	"	25,129,506 91	•		25,129,506 91
"	1,065,975 "	•	11,358,999 78	12,422,974 78	"		12,422,974 78
"	"	•	"	1,125,340 "	"		1,125,340 "
"	"	21,038,447 50	"	185,580,217 61	•		185,580,217 61
131,481,720 50 $\frac{1}{2}$	44,985,549 66				"	3,670,602 48 $\frac{1}{2}$	
196,465,078 96 $\frac{1}{2}$		21,038,447 50	68,508,447 57	493,695,878 13 $\frac{1}{2}$		3,670,602 48 $\frac{1}{2}$	490,025,275 65

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1862.			RECETTES
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	En cours DE RÉGULARISATION sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1862.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises.	9,265,730 55	»	»	99,655,451 11
— de l'enregistrement et des domaines	1,335,069 48	»	»	50,135,854 08
Comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	337,591 55	»	»	57,784,507 42
Comptables de l'administration de la marine	11,722 19	»	»	1,414,455 52
Caissier de l'État	68,097,444 58	»	»	185,009,421 87
Administration du	Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administra- tions des recettes			21,038,447 59
Trésor public.	Virements de comptes dans les écritures centrales.			68,508,447 57
	79,245,386 95	5,559,855 28 $\frac{1}{2}$	21,699,695 81	484,446,545 16

RATIONS DE L'ANNÉE 1862.

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1862.

TOTAL au 31 décembre 1862.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1862.	EXCÉDANT que présentent les paiements faits par les comptables pendant l'année 1862 sur le montant des dépenses régularisées et portées en compte.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1863.			Observations.
			En cours DE RÉGULARISATION sur les Budgets pris des Départements ministériels et de la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	
108,012,100 44	98,596,104 14	"	"	"	10,525,086 50	
51,470,903 56	50,041,688 05	"	"	"	1,429,215 51	
58,521,898 77	57,645,085 09	"	"	"	678,815 68	
1,426,177 71	1,405,028 75	"	"	"	25,148 98	
254,006,866 45	196,405,078 96½	"	"	"	57,541,787 48½	
21,038,447 50	21,038,447 50	"	"	"	"	
95,767,076 66½	64,857,845 08¼	5,670,602 48½ (1)	25,289,876 91	5,640,254 67	"	(1) Ce chiffre est déduit du résultat porté dans la colonne précédente.
588,951,461 18½	490,025,275 65	5,670,602 48½	25,289,876 91	5,640,254 67	60,996,055 95½	

Certifié le présent compte rendu des opérations de l'année 1862, conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de l'administration du Trésor public, d'après les comptabilités administratives dans les provinces, et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État.

Bruxelles, le 1^{er} mai 1864.

*Le Directeur délégué faisant fonctions de Directeur général
de la Trésorerie et de la Dette publique ;*

LE ROY.

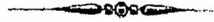
Arrêté par le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(40)

(41)

COMPTES DES BUDGETS.



NOTE

SUR LES COMPTES DES BUDGETS.

Les comptes des Budgets font connaître la situation financière de l'État, pour les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les Chambres. Ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits constatés et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux Ministres, avec les services faits et avec les paiements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense; ils déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants des recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler, ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépense, de même que les crédits à transférer à des exercices subséquents. Ils se composent, pour l'année 1862, des documents qui suivent :

- 1° *Compte définitif du Budget de l'exercice 1861;*
- 2° *Compte provisoire du Budget de l'exercice 1862.*

Ces documents trouvent la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées relativement aux droits liquidés au profit et à la charge de l'État, et à leur réalisation par le Trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1862, ou que la situation en est établie à la fin de l'année,

Savoir :

- Compte des opérations de l'année;*
- Compte de la trésorerie et bilan de l'Administration des Finances.*

Les comptes des Budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés tant par les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, que par les liquidations de la Cour des comptes et les pièces justificatives dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique.

A ces comptes est rattaché celui *des opérations sur les exercices clos*, exposant les opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu depuis la clôture de ces exercices. Ce dernier compte, qui, d'ailleurs, trouve la même justification et repose sur les mêmes garanties que ceux qui le précèdent, fait connaître les mesures prises, en 1862, pour l'apurement définitif de l'exercice qui avait atteint, au commencement de cette année, l'époque de la prescription fixée par l'article 36 de la loi de comptabilité, et établit, en ce qui concerne les exercices suivants, la situation, à la fin de ladite année, des dépenses non acquittées.

(43)

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1861.



NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1861.

Aux termes de l'article 2 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1861 a eu lieu le 31 octobre 1862.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1862, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances de l'année 1861.

Le compte définitif actuellement rendu, et dont on va donner l'analyse, expose les faits de la recette et de la dépense qui se sont accomplis pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1861 au 31 octobre 1862), et en constate les résultats tels qu'ils seront soumis à la sanction législative.

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Les ressources affectées à l'exercice 1861 ont été évaluées par la loi du Budget des Voies et Moyens du 20 décembre 1860, *Moniteur* n° 358, à fr. 149,029,190 »

SAVOIR :

Ressources ordinaires.	fr. 148,629,190 »
Fonds spécial	400,000 »
ENSEMBLE.	fr. 149,029,190 »

Les besoins du même exercice ont été fixés par diverses lois, à fr. 141,576,486 70

SAVOIR :

Loi du Budget de la Dette publique, du 20 décembre 1860, <i>Moniteur</i> n° 358	fr. 40,616,724 47
— des Dotations, du 5 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 190	4,104,286 75
— du Ministère de la Justice, du 15 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 198-199	15,195,547 »
— du Ministère des Affaires Étrangères, du 25 mars 1861, <i>Moniteur</i> n° 88	2,725,462 67
— du Ministère de l'Intérieur, du 28 décembre 1860, <i>Moniteur</i> n° 364	8,952,568 51
— du Ministère des Travaux publics, du 31 décembre 1860, <i>Moniteur</i> n° 2 de 1861	25,547,912 »
— du Ministère de la Guerre, du 2 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 188	52,355,010 50
— du Ministère des Finances, du 6 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 195	11,691,175 »
— des Non-Valeurs et Remboursements, du 5 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 190	2,628,000 »
ENSEMBLE	fr. 141,576,486 70

Le Budget de l'exercice 1861 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de recettes, de fr. 7,452,705 50

Mais ces prévisions ont éprouvé, depuis, d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, comme on vient de le dire, à fr. 149,029,190 ont été augmentées :

1° Par la loi du 27 mai 1861, <i>Moniteur</i> n° 157, du produit de la fabrication de monnaies de nickel, ci	929,417 95
2° Par la loi du 27 juin 1862, <i>Moniteur</i> n° 182, du produit présumé de la vente d'objets confectionnés dans les prisons	1,000,000 »
3° D'une partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputées sur cet emprunt par ladite loi et par celle du 2 juin 1861, lesquelles sont rattachées au présent exercice, ci	15,122,665 54

De sorte que les évaluations des ressources affectées au Budget de 1861 se sont élevées, en définitive, à (1) fr. 166,081,271 49

se divisant comme il suit :

Ressources ordinaires fr. 150,558,607 95	} 166,081,271 49
— extraordinaires 15,522,663 54	

Les dépenses autorisées par le Budget primitif, lesquelles s'élevaient, comme on l'a vu plus haut, à fr. 141,576,486 70 se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant, après déduction d'une somme de fr. 218,273 20 ^c , pour l'annulation opérée en vertu de la loi du 10 mai 1862, à	5,651,509 92
2° De crédits pour des services spéciaux, à concurrence d'une somme de	9,066,510 52
3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1857, 1858, 1859 et 1860, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité, ci	4,720,804 55
4° Des parties d'allocations pour des services spéciaux, restées disponibles au 31 décembre 1860, sur l'exercice 1860, et dont le transfert au présent exercice a été opéré en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité, ci	50,919,712 61

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1861 présentaient finalement un total de (1) fr. 208,915,025 88

se répartissant ainsi qu'il suit :

Service ordinaire fr. 148,928,800 95	} 208,915,025 88
Services spéciaux 59,986,222 95	

(1) A voir le tableau de développement qui précède le compte.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1861, ce Budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Recette.	fr. 166,081,271 49
Dépense	208,915,025 88
<hr/>	
EXCÉDANT DE DÉPENSE.	fr. 42,835,752 39

Mais comme il a été fait recette au présent exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1860 sur l'exercice 1860, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois, après déduction opérée sur la somme de fr. 1,423,772 41 c, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 1,083,948 98 c^e reportée dans les mêmes conditions, à l'exercice 1862, ci fr. 339,823 45

2° De l'excédant de recette constaté à la clôture de l'exercice 1859, conformément au projet de loi de compte de cet exercice, ci fr. 19,866,919 91

ENSEMBLE DE.	fr. 20,206,743 34
----------------------	-------------------

On ne prévoyait, en définitive, pour l'exercice 1861, qu'un déficit de	fr. 22,627,009 05
--	-------------------

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

Les évaluations des recettes s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'expliquer, à fr. 166,081,271 49

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se composent les ressources du Budget, s'élèvent à fr. 172,958,717 82

Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits n'ont été que de fr. 171,894,588 41

et il est resté à recouvrer	fr. 1,064,129 41
---------------------------------------	------------------

Ce reste à recouvrer, qui s'applique à diverses natures de produits, pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément, se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOUVRER	DROITS ANNULÉS OU portés en surseance indéfinie	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT		TOTAL DES DROITS restant A RECOUVRER
		A recouvrer a charge des COMPTABLES	A recouvrer a charge des REDEVABLES	
<i>Impôts</i> { Contributions directes, douanes et accises	»	»	15,793 40	15,793 45
	Enregistrement et domaines	9,422 92	1,614 11	11,037 05
<i>Peages</i> { Enregistrement et domaines	1,990 98	»	2,556 92	4,547 90
<i>Capitaux et revenus</i> { Enregistrement et domaines	98,864 42	»	788,577 45	887,441 85
	Travaux publics	»	41,515 55	41,515 55
<i>Remboursements</i> { Enregistrement et domaines	1,588 54	»	64,685 92	66,072 46
	Trésor public	»	57,921 17	57,921 17
		»	952,462 55	
	111,666 86		952,462 55	1,064,129 41

Ainsi qu'on le voit par les détails qui précèdent, une grande partie de ce dernier solde représente des ressources assurées pour le Trésor, dont la recette successive sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués, suivant le vœu de l'article 28 de la loi de comptabilité.

On ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du Budget,
 ci fr. 166,081,271 49
 que les recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice, ci 171,894,388 41

Et il résulte de cette comparaison que les ressources réalisées pendant l'exercice ont été supérieures aux évaluations de fr. 5,815,316 92

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et de revenus, Savoir

		EXCÉDANTS	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes	DES RECETTES sur les évaluations
RESSOURCES ORDINAIRES			
<i>Impôts</i> { Contributions directes, douanes et accises		»	469,975 56
	Enregistrement et domaines	»	1,591,740 27
<i>Peages</i> { Enregistrement et domaines	29,428 98	»	109,359 55
	Travaux publics	»	»
<i>Capitaux et revenus</i> { Marine	499 14	»	3,108,046 70
	Travaux publics	»	25,955 04
<i>Remboursements</i> { Idem	»	»	187,066 57
	Enregistrement et domaines	»	590,177 81
<i>Remboursements</i> { Trésor public	»	4,521 52	»
	Trésor public	177,250 66	»
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES		211,479 60	6,115,094 88
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845		88,298 56	»
		299,777 96	6,115,094 88
Excédant des recettes sur les évaluations		fr	5,815,316 92

Les prévisions du Budget des Voies et Moyens, quoique établies en général sur les recettes d'une année antérieure, renferment nécessairement des éventualités qui ne permettent guère d'expliquer la cause précise des différences qui résultent de leur comparaison avec les recettes réelles. Il s'ensuit que les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve établie à la suite de chacun des tableaux de développement annexés au présent compte, sub litt. *A* à *L*.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr. 148,928,800 95

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1861 montent à 145,774,861 55

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de 143,758,795 28

Et il reste à payer ou à justifier fr. 2,035,066 25

SAVOIR :

Ordonnances en circulation et à payer. fr. 1,009,095 59

Dépenses à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit, liquidées sur les Budgets des Ministères de la Justice, des Affaires Étrangères et de l'Intérieur 1,026,970 66

SOMME ÉGALE. fr. 2,036,066 25

Les ordonnances en circulation comprises dans le résultat qui précède, et s'élevant à fr. 1,009,095 59 c^s, peuvent être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1866, époque de leur déchéance, suivant l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État. Le montant de ces ordonnances, dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, sera porté en recette au profit du Trésor, à l'exception, toutefois, du montant de celles frappées de saisie arrêt, ou d'opposition, qui, d'après l'article 37 de ladite loi, doit être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 251 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, constatera l'exécution de ces dernières mesures.

Quant à la somme de fr. 1,026,970 66 c^s, sortie de la caisse de l'État, en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit liquidées sur les Budgets des Ministères de la Justice, des Affaires Étrangères et de l'Intérieur, elle tombe sous l'application de l'article 88 de l'arrêté royal du 27 décembre 1847 sur l'exécution des articles 17 et 23 de la loi sur la comptabilité de l'État.

Suivant ledit article 88, les dépenses de cette nature doivent être l'objet d'une disposition spéciale dans la loi de compte, et le retard que leur justification et régularisation ont éprouvé doit être l'objet d'explications dans le compte définitif.

Ladite somme de fr. 1,026,970 66 c^s restant à justifier à la clôture de l'exercice, se compose, ainsi que le constate le compte rendu, de celle de fr. 843,612 88 c^s sur le Budget du

Ministère de la Justice, de celle de 540 francs sur le Budget du Ministère des Affaires Étrangères et de celle de fr 182,817 78 c^s sur le Budget du Ministère de l'Intérieur.

Le retard qu'a éprouvé la liquidation de la somme de fr. 843,612 88 c^s, dépensée sur le Budget du Ministère de la Justice, provient des difficultés qu'a entraînées la justification régulière de cette dépense. Toutefois, cette justification ayant été produite ultérieurement, la Cour des comptes l'a définitivement admise le 13 et le 26 mars 1865, sous les nos 30,871 et 29,964.

La liquidation de la somme de 540 francs, dépensée sur le Budget du Ministère des Affaires Étrangères, a été également retardée parce que la justification, produite en temps utile, n'a pas été reconnue assez complète par la Cour des comptes. Une dépêche du chef de ce Département, du 30 septembre 1865, n° 88, fait connaître que le complément de justification exigé sera fourni incessamment.

Enfin, la justification de la somme de fr 182,817 78 c^s, dépensée sur le crédit alloué pour les frais de participation des Belges à l'exposition de Londres, n'a pas été produite en temps utile à cause des difficultés qu'entraînait cette justification et qui sont maintenant applanies, ainsi que le constate la dépêche du chef dudit Département, du 22 septembre 1865, n° 5001/9505, 7^{me} division.

Les crédits ouverts aux Ministres, ci	fr. 148,928,800 95
comparés aux dépenses liquidées, ci.	145,774,861 53
<hr/>	
présentent sur celles-ci un excédant de	fr. 3,153,939 42

Mais comme les dépenses liquidées, telles qu'on vient d'en indiquer le montant, comprennent celles faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, et pour lesquelles les crédits complémentaires ci-après doivent être alloués par la loi de compte, Savoir :

1° Au Budget de la Dette publique

CHAP. I^{er}, art 23^{me} (Report du Budget de l'exercice 1860, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État).
Escompte à 2½ p. % par an, accordé par l'article 10 de l'arrêté royal du 12 janvier 1860, sur les versements anticipés de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4½ p. %, ci. 394,048 01

CHAP III Fonds de dépôts

ART. 26. Intérêts à 4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables, etc. 124,709 47

2° Au Budget du Ministère des Affaires Étrangères

CHAP IX. Marine.

ART. 58 Remises à payer au personnel actif du pilotage et aux agents chargés de la perception des recettes des divers services de la Marine 52,910 32

A REPORTER.	fr 571,667 80	3,153,939 42
---------------------	---------------	--------------

REPORT. . . . fr. 571,667 80 3,153,959 42

ART. 39. Paiements à faire à l'administration du pilotage néerlandais, en vertu des traités existants, du chef du pilotage et de la surveillance commune; restitution des droits indûment perçus et pertes par suite des fluctuations du change sur les sommes à payer à Flessingue 4,250 14

ART. 46. Primes d'arrestation aux agents, vacations et remises aux experts-commis chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants 1,654 51

3° Au Budget du Ministère des Finances :

CHAP. III. *Administration des contributions directes, douanes et accises.*

ART. 17. Remises proportionnelles et indemnités 104,020 26

CHAP. IV. *Administration de l'enregistrement et des domaines.*

ART. 29. Remises des receveurs 40,157 27

ART. 30. Remises des greffiers 5,784 66

4° Au Budget des Non-Valeurs et Remboursements :

CHAP. I^{er}. *Non-Valeurs.*

ART. 5. Non-valeurs sur le droit de débit des boissons alcooliques. 670 49

CHAP. II. *Remboursements.*

ART. 8. Restitution de droits perçus abusivement en matière de contributions directes, douanes et accises, et remboursement du prix d'instruments, ainsi que des fonds reconnus appartenir à des tiers 28,846 66

ART. 10. Remboursement du péage sur l'Escaut 584,906 02

ART. 12. Trésor public. Remboursements divers 900 47

ART. 13. Déficit des divers comptables de l'État 15,730 90

Il y a lieu, pour établir le montant réel des crédits non absorbés par les dépenses du Budget ordinaire, d'ajouter au résultat ci-dessus les crédits complémentaires que l'on vient d'énumérer, ci fr. 1,558,569 18

Les crédits excédant les dépenses s'élèvent ainsi à fr. 4,512,508 60

Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement, SAVOIR :

a. Sur les dépenses arriérées de l'exercice 1857, transférées conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité :

Ministère de l'Intérieur fr. 2 94

b. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1859 :

Ministère de l'Intérieur	0 10	
— des Travaux publics	104 46	
— des Finances	0 10	
	<hr/>	104 66

c. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1860 :

Ministère de l'Intérieur fr.	5 60	
— des Travaux publics	1,698 86	
— de la Guerre	6,144 76	
	<hr/>	7,849 22

d. Sur les dépenses propres à l'exercice 1861 :

Dette publique fr.	349,347 85	
Dotations. {	Sénat	7,800 »
	Chambre des Représentants . .	2,703 05
	Cour des comptes	1,200 »
Ministère de la Justice	524,861 38	
— des Affaires Étrangères	137,216 93	
— de l'Intérieur	104,510 76	
— des Travaux publics	756,624 50	
— de la Guerre	588,769 83	
— des Finances	253,802 72	
Non-Valeurs et Remboursements	245,979 30	
	<hr/>	2,972,816 32

TOTAL des crédits à annuler. fr. 2,980,773 14

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, à transférer à l'exercice 1862, conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité, SAVOIR :

a. Dépenses arriérées de l'exercice 1858 :

Ministère de la Justice fr.	34,517 58	
— des Travaux publics	122,647 85	
— de la Guerre	81,417 53	
	<hr/>	238,582 96

A REPORTER. fr. 238,582 96 2,980,773 14

REPORT. . . . fr. 238,582 96 2,980,773 14

b. Mêmes dépenses de l'exercice 1859 :

Dette publique. fr.	16,964 03	
Ministère de l'Intérieur	25,624 98	
— des Travaux publics	28,430 57	
		71,019 58

c. Mêmes dépenses de l'exercice 1860 :

Ministère de la Justice fr.	121,526 47	
— de l'Intérieur	28,172 11	
— des Travaux publics	130,749 98	
		280,448 56

d. Dépenses propres à l'exercice 1861 :

Dette publique. fr.	87,000 »	
Ministère de la Justice	246,623 18	
— des Affaires Étrangères	10,567 87	
— de l'Intérieur	70,520 25	
— des Travaux publics	507,311 49	
— de la Guerre	19,661 57	
		941,684 36

Total des crédits à transférer à l'exercice 1862, tel que le montant en a été réglé par le décompte dressé, conformément aux prescriptions de l'article 201 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, ci fr. 1,551,735 46

Ensemble une somme pareille au montant des crédits du service ordinaire, non absorbés par les dépenses à la clôture du Budget fr. 4,512,508 60

Services spéciaux.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les allocations pour des services spéciaux, rattachées au Budget de l'exercice 1861, s'élevaient à une somme de fr. 59,986,222 95

SAVOIR :

Excédants de crédits transférés de l'exercice 1860. fr.	50,919,712 61
Crédits votés dans le cours de l'exercice	9,066,510 32

Fr. 59,986,222 95

Les dépenses liquidées et régularisées pendant l'année 1861, lesquelles sont définitivement rattachées à l'exercice, montent à fr. 17,657,007 78

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1862, époque de la clôture de l'exercice, ont été de 17,541,028 67

Et il est resté des ordonnances en circulation et à payer pour fr. 115,979 11

A REPORTER. . . . fr. 59,986,222 95

REPORT. fr. 59,986,222 95

Ces ordonnances à payer sont soumises, comme celles du service ordinaire, aux dispositions des articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice avec les dépenses liquides et régularisées dans le cours de l'année 1861, ci fr. 17,637,007 78

on trouve un excédant de crédits de fr. 42,329,215 15

qui a été transféré à l'exercice 1862, conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi de comptabilité. (A voir le décompte dressé en exécution de l'article 205 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, et dont l'envoi à la Cour des comptes a été fait le 9 janvier 1862.)

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1861 offre, d'après ce que l'on vient de faire connaître, les résultats ci-après, pour le règlement définitif du Budget, SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire	fr. 143,738,795 28	} 161,279,823 93
Services spéciaux	17,541,028 67	

b. Les paiements restant à faire ou à justifier pour solde :

Service ordinaire	fr. 2,036,066 25	} 2,152,045 36
Services spéciaux	115,979 11	

Total des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 163,451,869 51

2° Crédits du service ordinaire non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Dépenses arriérées de l'exercice 1857	fr. 2 94
— — — 1859	104 66
— — — 1860	7,819 22
— de l'exercice . . . 1861	2,972,816 32

Total des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi de compte. fr. 2,980,773 14

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1862 :

a. Suivant l'article 30 de la loi de comptabilité (service ordinaire) :

Dépenses arriérées de l'exercice 1858	fr. 238,532 96	} 4,531,735 46
— — — 1859	71,019 58	
— — — 1860	280,448 56	
— de l'exercice . . . 1861	911,684 36	

b. Suivant l'article 31 de la même loi (services spéciaux.) 42,329,215 15

Total des crédits transférés à l'exercice suivant fr. 43,860,950 61

Fr. 210,273,593 06

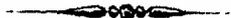
Les divers résultats rappelés ci-dessus impliquent des autorisations de dépenses à concurrence d'une somme de fr. 210,273,595 06

Et les crédits alloués ne s'élevant qu'à 208,915,023 88

des crédits complémentaires doivent être accordés par la loi de compte, du chef des dépenses faites au delà des allocations non limitatives portées aux Budgets de la Dette publique, du Ministère des Affaires Étrangères, des Finances et des Non-Valeurs et Remboursements. fr. 1,358,569 18

Les états litt. *M à U*, joints au présent compte, contiennent le développement, par article, des divers Budgets des dépenses du service ordinaire.

Les détails relatifs aux services spéciaux sont présentés dans le compte même.



RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1861, A L'ÉPOQUE DE SA CLOTURE.

La situation du Budget de 1861, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit, d'après les faits qu'on vient d'exposer :

Ressources réalisées	fr. 171,894,588 41
Dépenses liquidées et ordonnancées	163,431,869 31
	<hr/>
EXCÉDANT DE RECETTE.	fr. 8,462,719 10

Mais comme il a été fait recette au présent exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1860, sur l'exercice 1860, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois, après déduction opérée sur la somme de fr. 1,423,772 41 c^s, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 1,083,948 98 c^s reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1862, ci. fr. 339,823 43

2° De l'excédant de recette constaté à la clôture de l'exercice 1860, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice 19,866,919 91

ENSEMBLE.	fr. 20,206,745 54
-------------------	-------------------

Le boni de l'exercice 1861 s'élève, en définitive, à	fr. 28,669,462 44
--	-------------------

COMPARAISON

DE LA SITUATION DU BUDGET DE 1861, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, AVEC CELLE
QUE PRÉSENTE LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu plus haut que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget de l'exercice 1861 paraissait devoir présenter un excédant de dépense de fr. 22,627,009 05

Le compte définitif, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, offre, au contraire, un excédant de recette de fr. 28,669,462 44 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Plus value des recettes réalisées comparativement aux évaluations du Budget des Voies et Moyens, ci 5,813,316 92

2° Dépenses non effectuées par les Ministres sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale fr. 2,980,773 14

dont il faut déduire, toutefois, les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets de la Dette publique, des Ministères des Affaires Étrangères et des Finances, ainsi que des Non-Valeurs et Remboursements, pour la régularisation desquelles dépenses des crédits sont à demander à la Législature, lors de la présentation de la loi de compte, ci 1,358,569 18

de sorte que, comparés dans leur ensemble, les crédits alloués ne présentent sur les dépenses qu'un excédant de fr. 1,622,203 96

3° Portions de crédits grevées de droit en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1862, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité fr. 1,551,735 46

4° Excédant de crédits pour des services spéciaux transférés au même exercice, suivant l'article 31 de cette loi. 42,529,215 15

La situation présentée d'après les prévisions du Budget de l'exercice 1861, s'étant ainsi améliorée à concurrence d'une somme de fr. 51,296,471 49

on obtient, au lieu du déficit d'abord constaté, le boni précité de fr. 28,669,462 44

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS DE 1850 A 1860 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses constatées par le présent compte du Budget de l'exercice 1861, se trouve placé un tableau, sub. litt. V, qui présente les résultats de la gestion financière antérieure, à partir du 1^{er} octobre 1850. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1850 à 1860 y est retracée, telle qu'elle est résultée des ressources et des besoins exclusivement propres à ces exercices, c'est-à-dire dégagée de l'excédant de recette ou de dépense de l'exercice précédent.

Les renseignements reproduits dans ce tableau, d'après les comptes définitifs de ces trente et un exercices, dont les vingt et un premiers, ceux de 1850 à 1850, ont été réglés par la Législature, se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et Moyens de ces divers exercices présentent un total de 5,341,636,814 59

Ces prévisions premières des ressources affectées aux besoins ordinaires et extraordinaires des Budgets, s'accroissent :

1° Des produits nouveaux et des ressources supplémentaires créées par des lois spéciales	139,574,967 60
2° Des ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget	119,828,420 34
3° Des fonds affectés à des dépenses spéciales.	296,405,883 42

de sorte que les évaluations des recettes s'élèvent, en définitive, à . fr. 5,897,446,085 95

Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices, montent ensemble à une somme de 5,435,124,015 62

Ces prévisions premières des besoins ordinaires et extraordinaires des Budgets s'accroissent :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, toutefois après déduction des annulations de crédits, ci fr.	206,471,862 20
2° Des crédits complémentaires déjà alloués ou encore à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, ci fr.	10,750,020 67

A REPORTER. . . fr. 5,652,325,898 49 5,897,446,085 95

REPORT. fr. 3,652,325,898 49 5,897,446,085 95

3° Des crédits pour des services spéciaux rattachés aux exercices dont il s'agit, ci. fr. 366,497,571 06

Fr. 4,018,823,269 55

Et ces prévisions de dépenses, dégagées ensuite des portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1861 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, ci. fr.

1,720,804 33

s'élèvent, en définitive, à une somme totale de fr. 4,017,102,465 22

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de. fr. 119,656,579 27

Mais cette insuffisance, qui se constate en prenant pour base les prévisions, s'est modifiée ainsi qu'il suit d'après les faits réalisés :

D'une part :

Les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 3,945,384,699 84 c^s, et ont ainsi dépassé les évaluations de fr.

47,958,613 89

D'autre part :

Les dépenses résultant des services faits ayant été de fr. 3,925,517,779 95 c^s, sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de fr.

91,584,685 29

Il s'ensuit que la situation financière s'est améliorée à concurrence d'une somme de fr. 139,525,299 18

Et qu'en définitive, les Budgets clos ont laissé disponible un boni de fr.

19,866,919 91

Ce boni est celui qui a été transféré en recette extraordinaire à l'exercice 1861, comme résultat final de l'exercice précédent.

(59)

TABLEAU

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

ser vant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1864.



TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 29 déc. 1860, Monit. n° 358)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
IMPÔTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
Foncier . . .	Principal	15,044,527	*
	3 centimes additionnels ordinaires	478,555	*
	2 — — pour non-valeurs	518,890	"
	10 — — extraordinaires	1,594,452	"
	5 — — supplémentaires sur le tout	550,086	"
Personnel . . .	Principal	9,400,000	*
	10 centimes additionnels extraordinaires	940,000	"
	Amendes	"	"
Patentes . . .	Frais d'expertise	"	"
	Principal	5,600,000	"
Droit de débit	10 centimes additionnels extraordinaires	560,000	"
	des boissons alcooliques	1,150,000	"
— des tabacs . . .	Principal	185,000	"
	10 centimes additionnels ordinaires pour non-valeurs	48,000	"
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	26,400	"
Redevances sur les mines . .	Droits d'entrée	14,000,000	"
	— de sortie	25,000	"
	— de transit	"	"
	— de tonnage	680,000	"
Douanes . . .	Sel	5,075,000	"
	Vins étrangers	2,000,000	"
	Eaux-de-vie indigènes	5,500,000	"
	— étrangères	190,000	"
	Bières et vinaigres	8,680,000	"
Accises . . .	Sucres de canne et de betterave	5,350,000	"
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	15,000	"
	Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent	225,000	"
Recettes di- verses . . .	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	180,000	"
	Recettes extraordinaires et accidentelles	15,000	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Droits, additionnels et amendes.	Enregistrement (principal et 50 c ^e additionnels)	13,500,000	"
	Greffe (— 50 —)	250,000	"
	Hypothèques (— 26 —)	2,400,000	"
	Successions (— 50 —)	8,825,000	"
	Droits de mutation en ligne directe (principal et 50 c ^e additionnels)	1,650,000	"
	Droit dû par les époux survivants (principal et 50 c ^e additionnels)	150,000	"
	Timbre	5,650,000	"
	Naturalisations	5,000	"
	Amendes en matière d'impôts	150,000	"
	Amendes de condamnation en matières diverses	140,000	"
A REPORTER fr.		105,510,590	"

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1861.

RECETTES		DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.					Observations
Total		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1861	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE		
15,944,527	"						
478,335	"						
518,890	"	18,886,290	18,886,291 91	.	.	18,886,291 91	18,986,291 91
1,504,452	"						
550,086	"						
9,400,000	"						
940,000	"	10,540,000	10,582,459 52	"	11 61	10,582,447 71	10,582,447 71
"	"						
3,600,000	"	3,960,000	3,819,256 42	107,628 90	"	3,926,885 52	3,926,885 52
560,000	"						
1,150,000	"	1,150,000	1,166,601 55	7,600 90	"	1,174,202 25	1,174,202 25
185,000	"	185,000	198,641 "	1,110 75	"	199,751 75	199,751 75
480,000	"						
48,000	"	554,400	499,525 90	"	"	499,525 90	499,525 90
26,400	"						
14,000,000	"		15,850,959 77		"	15,850,959 77	
25,000	"	14,705,000	19,591 55	"	"	19,591 55	14,861,525 72
"	"		"				
680,000	"		1,010,994 60	"		1,010,994 60	
5,075,000	"		5,502,951 11	"		5,502,951 11	
2,000,000	"		1,888,615 25	"	01	1,888,615 22	
5,500,000	"		5,884,025 08	15 20	"	5,884,058 28	
199,000	"	24,790,000	148,566 54	"	"	148,566 54	25,067,818 52
8,680,000	"		8,259,765 55	10 25	"	8,259,773 78	
5,350,000	"		2,858,593 74	725,442 54	"	3,581,856 08	
15,000	"		22,059 51	"	"	22,059 51	
225,000	"	225,000	247,192 54	"	"	247,192 54	247,192 54
180,000	"	195,000	105,695 61	112,755 55	"	216,429 16	251,015 79
15,000	"		14,586 65	"	"	14,586 65	
15,500,000	"		14,105,557 54	"	"	14,105,557 54	
250,000	"		291,227 50	"	"	291,227 50	
2,400,000	"		2,540,481 77	"	"	2,540,481 77	
8,825,000	"		8,680,697 05	5,455 04	"	8,684,150 09	
1,650,000	"	30,520,000	2,080,570 22	565 56	"	2,080,755 58	31,922,777 50
150,000	"		155,159 95	227 75	"	155,587 70	
5,650,000	"		5,715,759 50	46,600 10	"	5,762,559 40	
5,000	"		5,500 "	"	"	5,500 "	
150,000	"		154,516 74	472 98	"	154,989 72	
140,000	"		144,450 20	"	"	144,450 20	
		105,510,690	106,505,588 85	1,005,657 10	11 62		107,509,254 51

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DESIGNATION DES PRODUITS.		EVALUATIONS DE			
		D'APRES LE BUDGET des Voies et Moyens (Loi du 20 d 1860 Mont n° 338)	D'APRES DES LOIS SPECIALES		
			Dates des lois	Montant	
	REPORT	fr	105,510,600	"	"
PLAGES					
ENREGISTREMENT ET DOMAINES					
Domaines	Rivieres et canaux		2,800,000	"	"
	Routes appartenant à l'Etat		1,600,000	"	"
TRAVAUX PUBLICS					
Postes	Taxe des lettres et affranchissements		2,455,000	"	"
	Port des journaux et imprimés		530,000	"	"
	Droits sur les articles d'argent		29,000	"	"
	Emoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842		46,000	"	"
	Recettes diverses		"	"	"
MARINE					
	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres		110,000	"	"
CAPITAUX ET REVENUS					
TRAVAUX PUBLICS					
	Chemin de fer		27,500,000	"	"
	Télégraphes électriques		500,000	"	"
	Postes Services régis par l'Etat		"	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES					
	Domaines (valeurs capitales)		1,100,000	"	"
	Forêts		1,000,000	"	"
	Dépendances des chemins de fer		100,000	"	"
	Etablissements et services régis par l'Etat		540,000	"	"
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires		800,000	"	"
	Revenus des domaines		275,000	"	"
TREASOR PUBLIC					
	Produits divers des prisons (p stoles, cantines, vente de vieux effets)		150,000	"	"
	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations		300,000	"	"
	— des actes des commissariats maritimes		50,000	"	"
	— des droits de chancellerie		55,000	"	"
	— des droits de pilotage		600,000	"	"
	— des droits de frappe		100,000	"	"
	de la fabrication de monnaies de cuivre		180,000	"	"
	— — — de nickel		"	27 Mai 1861 (Mont n° 157)	920,417 95
	Chemin de fer rhénan — Dividendes		252,500	"	"
	Part réservée à l'Etat par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale		500,000	"	"
	À REPORTER	fr	140,903,100	"	920,417 95

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1861.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.						Observations
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1861	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.			
105,510,690 "	105,510,690 "	106,595,588 85	1,005,657 10	11 62	107,599,254 51	107,599,254 51		
2,800,000 "	4,400,000 "	2,774,928 35	2,222 09	"	2,777,150 44	4,574,919 62		
1,600,000 "		1,595,019 99	2,749 19	"	1,597,769 18			
2,455,000 "	2,840,000 "	2,565,066 21	"	40,650 74	2,515,415 47	2,940,859 55		
350,000 "		349,814 16	"	"	349,814 16			
29,000 "		54,128 65	"	"	54,128 65			
46,000 "		52,501 25	"	"	52,501 25			
"	"	"	"	"	"			
"	110,000 "	109,509 86	"	"	"	109,509 86		
27,500,000 "	28,000,000 "	50,919,514 04	41,515 55	"	50,961,029 59	51,549,562 25		
500,000 "		588,552 66	"	"	588,552 66			
"		25,955 04	"	"	"		25,955 04	
1,100,000 "	5,615,000 "	1,596,555 48	4,811 86	"	1,601,567 34	4,689,508 22		
1,000,000 "		1,241,152 88	86 29	"	1,241,219 17			
100,000 "		95,198 12	10 15	"	95,208 25			
540,000 "		288,918 65	78,754 "	"	567,672 65			
800,000 "		857,241 17	"	"	857,241 17			
275,000 "		524,999 72	5,799 92	"	528,799 64			
150,000 "		78,251 91	49,177 74	"	127,429 65			
800,000 "	878,205 81	"	"	878,205 81				
50,000 "	56,759 41	"	"	56,759 41				
55,000 "	14,586 "	"	"	14,586 "				
600,000 "	850,540 52	"	"	850,540 52				
100,000 "	5,556,917 95	144,804 77	"	144,804 77	5,756,095 76			
180,000 "	"	"	127,254 59	"	127,254 59			
929,417 95	"	929,417 95	"	"	929,417 95			
252,500 "	"	185,750 "	"	"	185,750 "			
500,000 "	"	461,567 26	"	"	461,567 26			
	147,852,607 93	155,588,279 49	1,514,018 46	49,662 56		154,852,635 59		

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DESIGNATION DES PRODUITS.	EVALUATIONS DE		
	D'APRES LE BUDGET les Votes et Moyens (Loi du 30 déc 1860 Mont n° 508)	D'APRES DES LOIS SPECIALES	
		Dates des lois	Montant
REPORT fr	146,905,190		929,417 95
REMBOURSEMENTS			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC			
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc	1,000	"	"
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	145,000	"	"
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	25,000	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES			
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes — Deficit des comptables	50,000	"	"
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	500,000	"	"
TREASOR PUBLIC			
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	770,000	27 juin 1862 (L. n° 182)	1,000,000
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	40,000	"	"
Recettes accidentelles	100,000	"	"
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	70,000	"	"
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	24,000	"	"
Prelèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite à titre de remboursement d'avances	1,000	"	"
Recette du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1856	20,000	"	"
	148,629,190		1,929,417 95
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPECIAUX			
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845	400,000	"	"
Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputables sur cet emprunt lesquelles sont rattachées au présent exercice, savoir			
Loi du 8 septembre 1859	"		14,902,147 84
— du 2 juin 1861	"		220,515 70
	400,000		15,122,663 54
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS fr	148,629,190		1,929,417 95
TOTAUX GENERAUX fr	149,029,190		17,052,081 49

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1861.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.
Total		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1861	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.	
•	147,852,607 95	155,588,279 49	1,514,018 46	49,662 56	•	154,852,655 59
1,000 "	171,000 "	395 25	•	•	395 25	160,678 48
145,000 "		146,199 50	177 50	•	146,576 80	
25,000 "		19,908 45	•	•	19,908 45	
50,000 "	550,000 "	52,455 26	•	•	52,455 26	619,548 06
500,000 "		506,766 46	148 54	•	506,914 80	
1,770,000 "		186,919 15	1,445,558 04	•	1,652,277 17	
40,000 "	2,025,000 "	59,404 57	•	•	59,404 57	1,885,690 51
100,000 "		45,041 28	•	•	45,041 28	
70,000 "		67,769 49	•	•	67,769 49	
24,000 "		26,508 "	3,000 "	•	29,508 "	
1,000 "		417 58	•	•	417 58	
20,000 "	55,472 82	•	•	55,472 82		
•	150,558,607 95	154,811,512 86	2,762,702 14	49,662 56	•	157,524,552 64
•	400,000 "	511,701 64	•	•	•	511,701 64
•	14,902,147 84	14,902,147 84	•	•	•	14,902,147 84
•	220,515 70	220,515 70	•	•	•	220,515 70
	15,522,665 54	15,454,565 18	•	•	•	15,454,565 18
	150,558,607 95	154,811,512 86	2,762,702 14	49,662 56	•	157,524,552 64
			2,762,702 14	49,662 56		
	166,081,271 49	170,245,678 04	2,713,059 78			172,958,717 82

65

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1861.



TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICE ORDINAIRE.
		—
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTERIEURS, POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉES.
		Exercice 1837.
		<i>Statistique générale.</i>
		Frais du recensement général de la population, décrété par la loi du 2 juin 1856 7,197 94
Ministère de l'Intérieur . . .	15 mai 1846 (art. 30)	<i>Beaux-arts.</i>
		Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables 10,000
		Exercice 1838.
Ministère de la Justice . . .	Id.	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à charge du Département de la Guerre
		Plantations nouvelles sur les routes 856 70
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières 65 50
Ministère des Travaux publics	Id.	Entretien et travaux d'amélioration du Rupel 115,495 97
		Plantations nouvelles 6,614 95
		Port d'Ostende. — Construction d'un phare de premier ordre (deuxième moitié de la dépense et établissement de l'appareil d'éclairage) 3,280 50
Ministère de la Guerre . . .	Id.	Matériel du génie

règlement définitif du Budget de l'exercice 1861.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE " " règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	17,197 04	17,197 94	"	"	"	17,197 94
"	55,200 "	55,200 "	"	"	"	55,200 "
"	124,520 60	124,520 60	"	"	"	124,520 60
"	441,015 55	441,015 55	"	"	"	441,015 55
"	618,554 15	618,554 15	"	"	"	618,554 15

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTERES LT SERVICES.	CREDITS OUVERTS	
	DATES DES LOIS	OBJET.
		Exercice 1859.
Dette publique	15 mai 1846 (art 50)	Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p %
		Subsides et encouragements, souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques, fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale, sociétés littéraires et scientifiques, dépenses diverses, secours à des littérateurs ou savants qui se trouvent dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés, subsides aux dames veuves Weustenraad, Van Ryswyck, Van Kerkhove et Gautel, subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre, prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851, publication des chroniques belges inédites, table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique, publication de documents rapportés d'Espagne, exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique
		4,742 75
Ministère de l'Intérieur	Id	Frais de publication des inventaires des archives, frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées, frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale, dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces, subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes aux établissements publics, dépenses diverses relatives aux archives Reconquête d'archives restées au pouvoir du Gouvernement autrichien, frais de classement, de copie et de transport, etc
		650 »
		Musée royal de peinture et de sculpture, Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue
		9,251 65
		Travaux d'achèvement du monument érigé en commémoration du Congrès national
		11,508 61
		Acquisitions de propriétés particulières enclavées dans les bâtiments de l'hôtel du Gouvernement provincial de la Flandre occidentale
		8,500 »
		Appropriation et ameublement de l'hôtel du Gouvernement provincial du Limbourg
		31,968 80
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc</i>
		Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc
		2,150 »
		Plantations nouvelles sur les routes
		1,595 »
Ministère des Travaux publics	Id	Travaux d'amélioration de la Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg
		50 982 98
		Travaux d'amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc
		577 91
		— — — — de la Dendre
		16,665 99
		Plantations nouvelles
		4,113 60
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux
		378 08
Ministère des Finances	Id	Dépenses d'exécution de la révision des évaluations du cadastre

règlement définitif du Budget de l'exercice 1861.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
*	30,964 05	30,964 05	*	"	"	30,964 05
*	66,621 51	66,621 51	*	"	"	66,621 51
*	56,443 56	56,443 56	*	"	"	56,443 56
*	172,407 19	172,407 19	*	"	"	172,407 19
*	526,436 20	526,436 20	*	"	"	526,436 20

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES	CREDITS OUVERTS	
	DATES DES LOIS	OBJET
		Exercice 1860
Dette publique	15 mai 1846 (art 30)	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat en vertu de la loi du 20 de cembre 1851 et des lois subséquentes, ci 874 87
		Escompte à 2 1/2 p 100 par an, accordé par l'art 10 de l'arrêté royal du 12 janvier 1860, <i>Moniteur</i> n° 14 sur les versements anticipés de l'emprunt de 45 millions, à 4 1/2 p 100 ci 56,121 80
Ministère de la Justice	Idem	Monument en commémoration de la reine Louise Marie (con- tinuation des travaux) 191,526 47
		Prison de Bruges — Achevment des travaux d'appropriation 41,743 50
		Prison centrale cellulaire à Louvain — Travaux complemen- taires 394 90
Ministère des Affaires Étran- gères	Idem	Frais divers et encouragements au commerce 2,771 40
		Service de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant rem- boursement des droits de tonnage de pilotage de phares et fanaux spécifiés à l'art 9 de la convention du 12 nov 1855 2,354 45
Ministère de l'Intérieur	Idem	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des com- missions provinciales 5,427 •
		Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipe- ment de la garde civique, magasin central, etc 10,764 17
		Frais de premier établissement de l'Institut agricole 52,150 86
		Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur 1,000 •
		Acquisition d'un hôtel situé à Bruxelles, rue Ducule à l'angle de la rue l'Écrite du Parc, et exécution de divers travaux néces- sités par la transformation en un jardin public du terrain dependant dudit hôtel et du palais Ducal 17 984 27
		A REPORTER fr

règlement définitif du Budget de l'exercice 1861.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRES LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	56,996 67	56,996 67	•	•	•	56,996 67
•	163,664 87	163,664 87	•	•	•	163,664 87
•	5,105 83	5,105 83	•	•	•	5,105 83
•	71,306 30	71,306 30	•	•	•	71,306 30
•	207,075 67	207,075 67	•		•	207,075 67

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

		CRÉDITS OUVERTS.
MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	OBJET.
		Report. fr.
		Exercice 1860 (suite).
		<i>Ponts et chaussées; bâtiments civils</i>
		Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles 63,986 56
		Plantations nouvelles sur les routes 8,072 40
		Construction d'un bâtiment près de l'hôtel du gouvernement provincial à Arlon, pour le dépôt des archives de l'État 16,112 66
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières 29,549 04
		Travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg 53,427 25
		— — du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. 845 51
		— — — d'embranchement vers le camp de Beverloo. 1,684 48
		— — — vers Hasselt. 23,912 62
		— — du canal de Charleroy à Bruxelles 5,050 38
		— — — de Mons à Condé 11,355 09
		— — de la Lys 1,460 .
		— — du canal de Gand à Ostende 61,454 15
		— — de la Dendre 6,078 61
		— — du canal d'Ypres à l'Yser 5,000 .
		Plantations nouvelles 1,043 68
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux 35,655 54
		Travaux d'amélioration du port d'Ostende 4,606 .
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel des chemins de fer, etc. 90,975 .
		Canal de Maestricht à Bois-le-Duc. (Exercices 1856 et 1859.) 162 58
		Matériel de l'artillerie 2,685 00
		— du génie. 16,781 82
		Traitements divers et honoraires 5,500 .
Ministère des Travaux publics	15 mai 1846. (art. 50.)	
Ministère de la Guerre	Idem	
Ministère des Finances	Idem.	Frais de confection et d'essai des nouveaux types de monnaies d'appoint, augmentation du matériel et appropriation des locaux de la Monnaie

règlement définitif du Budget de l'exercice 1861.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	" règlement définitif DU BUDGET.
•	297,075 67	297,075 67	•	•	•	297,075 67
•	420,396 58	420,396 58	•	•	•	420,396 58
•	31,065 72	31,065 72	•	•	•	31,065 72
•	9,200 •	9,200 •	•	•	•	9,200 •
•	758,635 97	758,635 97	•	•	•	758,635 97

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.
Dette publique	20 décembre 1860 . (<i>Monit.</i> n° 538.)	Budget primitif.
	27 mai 1861. (<i>Monit.</i> n° 157.)	Indemnité, à titre de secours, aux agents des anciens fermiers de l'octroi, restés sans emploi
Dotations.	5 juillet 1860 (<i>Monit.</i> n° 190.)	Budget primitif.
	15 juillet 1860 (<i>Monit.</i> n° 198-199.)	Budget primitif.
	11 juin 1861. (<i>Monit.</i> n° 167.)	Dépenses concernant les exercices clos de 1859 et années antérieures (chap. XIII, art. 64 à 72 nouveaux)
Ministère de la Justice.	Idem.	Dépenses nécessitées par le complément de l'enquête sur la bienfaisance, instituée par le Gouvernement
	31 décembre 1861. (<i>Monit.</i> n° 25 de 1862.)	Augmentation des art. 7, chap. II, art. 19, chap. VI, art. 55 et 55, chap. X, et formation d'un chapitre XIV nouveau
	27 juin 1862 (<i>Monit.</i> n° 182.)	Avance à l'effet de poursuivre dans les prisons le travail pour l'exportation.
Ministère des Affaires Étrangères	25 mars 1861 (<i>Monit.</i> n° 88.)	Budget primitif.
	Idem.	Encouragement de la navigation à vapeur entre la Belgique et les ports étrangers. Transfert à l'article 55 du Budget, des fonds restés disponibles à la clôture de l'exercice 1860 pour le même objet
	28 décembre 1860. (<i>Monit.</i> n° 564.)	Budget primitif
	2 juin 1861. (<i>Monit.</i> n° 156.)	Part incombant à l'État dans les frais de confection de la 7 ^{me} table générale des actes de l'état civil
Ministère de l'Intérieur.	Idem.	Augmentation des articles 10, 31, 37, 122 et 126 du Budget, et formation des articles 140 et 141 nouveaux
	Idem.	Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle qui doit avoir lieu à Londres, en 1862
	8 août 1862. (<i>Monit.</i> n° 221.)	Augmentation des articles 6, 28, 31, 42, 52, 80, 81, 102, 108, 110, 119, 126, 127, 150, 158 du Budget, et formation de l'article 142 nouveau
	Idem.	Dépenses arriérées du service annuel ordinaire de l'instruction primaire dans la province de Brabant
	31 décembre 1860. (<i>Monit.</i> n° 2 de 1861.)	Budget primitif.
Ministère des Travaux publics	1 ^{er} juin 1861 (<i>Monit.</i> n° 160.)	Service des bâtiments civils, savoir : 1 ^o Construction de hangars en charpente dans les cours de l'entrepôt général de commerce d'Anvers et exécution de différents ouvrages de consolidation aux bâtiments et dépendances dudit entrepôt, ci. fr. 120,000
		2 ^o Reconstruction du bâtiment contenant les bureaux du receveur des douanes et d'un mur dans la cour principale de l'entrepôt, ci 25,000
	7 août 1862. (<i>Monit.</i> n° 224.)	Dépenses se rapportant à des exercices clos (1860 et antérieurs), devant former un chapitre X, art. 89 à 105, ci 26,506 78
		Pour couvrir les insuffisances que présentent les articles 4, 6, 7 et 9 du Budget. 550,808 60
		A REPORTER. fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1861.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE AU règlement définitif DU BUDGET
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
40,616,724 47	•	40,653,421 97	•	•	•	40,653,421 97
•	56,697 50					
4,104,286 75	•	4,104,286 75	•	•	•	4,104,286 75
15,195,347 •	•					
•	47,642 57					
•	20,000 •	14,598,989 57	•	•	•	14,598,989 57
•	136,000 •					
•	1,000,000 •					
2,725,462 67	•	2,981,710 67	218,275 20	10 mai 1862 (<i>Monit.</i> n° 155.).	218,275 20	2,763,437 47
•	256,248 •					
8,952,568 51	•					
•	58,000 •					
•	42,991 55	9,555,155 34	•	•	•	9,555,155 34
•	925,000 •					
•	240,110 08					
•	56,465 40					
25,547,912 •	•					
•	145,000 •	26,050,117 58	•	•	•	26,050,117 58
•	357,205 58					
94,922,501 20	2,801,560 48	97,725,661 68	218,275 20		218,275 20	97,505,588 48

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. . . . fr.
	2 juillet 1860. . . . (<i>Monit.</i> n° 188.)	Budget primitif.
	21 mai 1859. . . . (<i>Monit.</i> n° 142.)	Portions rattachées au présent exercice, du crédit de 9,000,000 de francs, pour continuer l'exécution de travaux arriérés et pourvoir à d'autres besoins du Département de la Guerre, savoir : Par arrêté royal du 5 novembre 1861, <i>Moniteur</i> n° 511. . . 855,000 • — — 12 décembre 1861, <i>Moniteur</i> n° 562. . . 101,000 • — — 5 février 1862, <i>Moniteur</i> n° 47. . . 79,000 • — — 21 avril 1862, <i>Moniteur</i> n° 121. . . 101,450 • — — 26 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 247. . . 1,820 •
Ministère de la Guerre . . .	8 mai 1861 (<i>Monit.</i> n° 150-151.)	Portions rattachées au présent exercice des crédits de 14,461,170 francs, pour le matériel de l'artillerie, et de 1,100,000 francs pour la mise hors d'état de défense de quelques enceintes fortifiées, savoir : Sur le crédit de 14,461,170 francs : Par arrêté royal du 26 juillet 1861, <i>Moniteur</i> n° 216. . fr. 500,000 • — — 21 janvier 1862, <i>Moniteur</i> n° 47. . . 172,000 • — — 10 mai 1862, <i>Moniteur</i> n° 144. . . 213,000 • Sur le crédit de 1,100,000 francs : Par arrêté royal du 26 juillet 1861, <i>Moniteur</i> n° 216. . fr. 195,577 • — — 10 mai 1862, <i>Moniteur</i> n° 144. . . 61,769 44
	2 juin 1861. . . . (<i>Monit.</i> n° 157.)	Créances arriérées restant à liquider sur des exercices clos et devant former l'article 55 du chapitre XIII du Budget
	Id.	Produit de la vente de fusils à silex hors d'usage, affecté à la fabrication d'autres armes neuves.
	6 juillet 1860. . . . (<i>Monit.</i> n° 195.)	Budget primitif.
	5 juillet 1860 (<i>Monit.</i> n° 190.)	Pour assurer l'exécution d'une convention destinée à mettre fin aux difficultés existantes entre l'État et la province de Brabant, au sujet de l'hôtel du gouvernement provincial, rue du Chêne, à Bruxelles
Ministère des Finances . . .	12 mai 1861 (<i>Monit.</i> n° 154.)	Remboursement des droits d'entrée payés sur les marchandises déclarées en transit et qui ont été perdues par suite de l'incendie qui s'est déclaré, le 17 juin 1859, à bord du steamer français « <i>Languedoc</i> », en charge dans le port d'Anvers.
	4 août 1862. . . . (<i>Monit.</i> n° 221.)	Augmentation des articles 15, 16 et 18 du chapitre III du Budget
	27 mai 1861 (<i>Monit.</i> n° 157.)	Achat de matières et frais de fabrication de monnaies de nickel
Non-Valeurs et Remboursements	5 juillet 1860 (<i>Monit.</i> n° 190.)	Budget primitif.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1861.

MONTANT D'APRES LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET
			MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
94,922,501 20	2,801,560 48	97,725,661 68	218,275 20	.	218,275 20	97,507,588 48
52,555,010 50	.					
.	1,158,270 .					
		34,748,989 10	.	.	.	34,748,989 10
.	1,142,146 44					
.	7,418 16					
.	126,144 .					
11,691,175 .	.					
.	200,000 .					
		12,325,619 04	.	.	.	12,325,619 04
.	8,500 49					
.	25,045 55					
.	400,000 .					
2,628,000 .	.	2,628,000	2,628,000 .
141,576,486 70	5,849,785 12	147,426,269 82	218,275 20		218,275 20	147,207,996 62

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTERES ET SERVICES.	CREDITS OUVERTS		
	DATES DES LOIS.	OBJET.	
		SERVICES SPECIAUX	
		CREDITS TRANSFERES DE L'EXERCICE 1860, EN VERTU DE L'ART 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITE DE L'ETAT	
	28 mars 1847 et 17 avril 1848	Canal de Selzaete, 1 ^{re} section	
	4 juin 1850	Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre S ^t Laurent et Damme Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut Travaux à la Meuse, ayant pour objet A, de mettre le bassin bouiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le Duc à l'Escaut, et B, d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège	
	20 décembre 1851	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lieric au réseau de l'Etat	
Ministère des Travaux publics	7 juin 1855	Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nethe, non reprises par l'Etat Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadere destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques	
	12 mars 1856	Elargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée	
	31 décembre 1856	Etablissement de haies de clôture au chemin de fer concède de Dendre et Waes	
	19 décembre 1857	Chemin de fer — Creances diverses	
	5 mars 1858	Execution de travaux d'amchoration à la Dendre	
	Idem	Amelioration des ports et côtes Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende	
	8 mars 1858	Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la Grande Nethe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France	
	1 ^{er} juillet 1858	Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut Elargissement et approfondissement de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt	
			A REPORTER . . . fr

règlement définitif du Budget de l'exercice 1861.

			CREDITS ANNULES.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	275 06	275 06	•	•	•	275 06
•	8,557 75	8,557 75	•	•	•	8,557 75
•	106,666 66	106,666 66	•	•	•	106,666 66
•	1,695 12	1,695 12	•	•	•	1,695 12
•	1,054,762 44	1,054,762 44	•	•	•	1,054,762 44
•	167,009 10	167,009 10	•	•	•	167,009 10
•	57,208 42	57,208 42	•	•	•	57,208 42
•	42,242 17	42,242 17	•	•	•	42,242 17
•	119,885 •	119,885 •	•	•	•	119,885 •
•	10,055 56	10,055 56	•	•	•	10,055 56
•	52,858 54	52,858 54	•	•	•	52,858 54
•	16,115 28	16,115 28	•	•	•	16,115 28
•	5,557 05	5,557 05	•	•	•	5,557 05
•	145,420 57	145,420 57	•	•	•	145,420 57
•	615,884 98	615,884 98	•	•	•	615,884 98
•	214,188 41	214,188 41	•	•	•	214,188 41
•	21,859 76	21,859 76	•	•	•	21,859 76
•	59,454 •	59,454 •	•	•	•	59,454 •
•	2,657,431 56	2,657,431 56	•	•	•	2,657,431 56

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
Ministère de la Justice	5 juin 1859	Achèvement des travaux de l'église de Laeken
Ministère de l'Intérieur	31 mai 1859.	Construction et ameublement de maisons d'école
Ministère des Travaux publics	27 mai 1859.	Extension des lignes télégraphiques
Ministère de la Guerre		§ 1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) fr. 9,220,086 74
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) 15,500,000 »
		§ 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er}) fr. 850,319 86
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4). 525,000 »
		§ 3. Approfondissement du canal de Gand à Bruges
		§ 4. Élargissement de la 2 ^{me} section du canal de la Campine :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er}) fr. 1,398,552 80
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) 160,000 »
		§ 5. Amélioration du port d'Ostende.
		§ 6. Travaux de canalisation de la Lys.
		§ 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France :
	Loi du 8 septembre 1859 et Arrêté royal du 26 décembre 1861, n° 1.	Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er}) fr. 987,450 »
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) 200,000 »
Ministère des Travaux publics		§ 8. Amélioration du régime de la Grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France.
		§ 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre
		§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage
		§ 11. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroi et le canal de Liège à Maestricht
		§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er}) fr. 250,084 00
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) 250,000 »
		§ 13. Parachèvement du chemin de fer de l'État :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er}) fr. 2,601,799 86
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) 7,565,000 »
		§ 14. Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics
		A REPORTER. fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1861.

MONTANT D'APRÈS LE BUDGET prioritif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
			MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
.	2,657,451 50	2,657,451 50	.	.	.	2,657,451 50
.	274,981 55	274,981 55	.	.	.	274,981 55
.	651,741 25	651,741 25	.	.	.	651,741 25
.	70,055 21	70,055 21	.	.	.	70,055 21
.	22,720,686 74	22,720,686 74	.	.	.	22,720,686 74
.	1,575,519 80	1,575,519 80	.	.	.	1,575,519 80
.	1,540,000 .	1,540,000	1,540,000 .
.	1,558,552 80	1,558,552 80	.	.	.	1,558,552 80
.	650,000 .	650,000	650,000 .
.	115,850 87	115,850 87	.	.	.	115,850 87
.	1,187,459 .	1,187,459	1,187,459 .
.	899,266 68	899,266 68	.	.	.	899,266 68
.	1,499,592 .	1,499,592	1,499,592 .
.	549,015 .	549,015	549,015 .
.	210,000 .	210,000	210,000 .
.	509,084 90	509,084 90	.	.	.	509,084 90
.	9,966,799 86	9,966,799 86	.	.	.	9,966,799 86
.	555,912 75	555,912 75	.	.	.	555,912 75
.	46,720,480 61	46,720,480 61	.	.	.	46,720,480 61

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		RERONT. fr.
Ministère de la Justice . . .		§ 15. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau palais de Justice à Bruxelles
		§ 16. Agrandissement du palais royal à Bruxelles
Ministère de l'Intérieur . . .	Loi du 8 septembre 1859 et arrêté royal du 26 décembre 1861, n° 1 (suite).	§ 17. Travaux de restauration et d'appropriation du palais de Liège
		§ 18. Travaux d'appropriation du palais Ducal, pour les expositions générales des beaux-arts, le Musée moderne, les solennités publiques, etc.
		§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique
	17 février 1860. . .	Somme allouée transactionnellement au sieur J. Carlier, en vue de mettre fin au procès que celui-ci avait intenté à l'État, à raison de ses entreprises de travaux d'établissement de la deuxième section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut et de son embranchement vers Turnhout, les intérêts dus sur cette somme et frais accessoires.
	2 juillet 1860 . . .	Créances résultant d'une réclamation reconnue fondée par jugements, et d'une transaction approuvée par décision ministérielle, intervenues à l'occasion de la construction du chemin de fer de l'État.
Ministère des Travaux publics	6 juillet 1860 . . .	Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment aux bureaux de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Liège.
		Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.
	Idem.	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut
	Idem.	Établissement d'un pont définitif sur la Sambre, à Oignies
	18 juillet 1860 . . .	Extension du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État

règlement définitif du Budget de l'exercice 1861.

MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.			CREDITS SERVANT DE BASE AU règlement définitif DU BUDGET
			MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	46,729,489 61	46,729,489 61	•	•	•	46,729,589 61
•	1,199,588 •	1,199,588 •	•	•	•	1,199,588 •
•	675,000 •	675,000 •	•	•	•	675,000 •
•	252,212 54	252,212 54	•	•	•	252,212 54
•	146,752 55	146,752 55	•	•	•	146,752 55
•	497,974 85	497,974 85	•	•	•	497,974 85
•	88 12	88 12	•	•	•	88 12
•	510 02	510 02	•	•	•	510 02
•	42,501 85	42,501 85	•	•	•	42,501 85
•	295,604 06	295,604 06	•	•	•	295,604 06
•	2,425 86	2,425 86	•	•	•	2,425 86
•	105,000 •	105,000 •	•	•	•	105,000 •
•	995,185 57	995,185 57	•	•	•	995,185 57
•	50,919,712 61	50,919,712 61	•	•	•	50,919,712 61

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET
		CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE
Ministère de la Justice	9 janvier 1861	Continuation de la construction de l'église monumentale de Laeken § 1 Acquisitions d'œuvres d'art anciennes § 2 Acquisitions pour la galerie des statues du Musée royal de peinture et de sculpture § 3 Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle
Ministère de l'Intérieur	2 juin 1861	§ 4 Achat de la bibliothèque scientifique de feu M. le professeur Muller § 5 Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie § 6 Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie § 1 Construction d'une section de chemin de fer d'Aerschot à Diest § 2 Etablissement d'un port de refuge et construction d'écluses à Blankenbeighe § 3 Travaux d'amélioration du port de Nieuport § 4 Canalisation de la Meuse depuis l'embouchure de la Sambre à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Choker
Ministère des Travaux publics	Idem	§ 5 Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels à l'aval de Liège avec le canal de Liège à Maestricht § 6 Construction du canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job-in't-Goor. § 7 Exécution, par la ville de Liège, des travaux incombant au Gouvernement, à charge par la ville d'exécuter ces travaux en même temps que ceux projetés par elle pour l'établissement d'un quai avec port et abordage dans la traversée de cette ville § 8 Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national, subsides pour l'établissement d'autres tirs § 9 Subsides destinés à favoriser les travaux qui intéressent l'hygiène publique
Ministère de l'Intérieur		
Ministère des Travaux publics	12 juin 1861	Dépenses arriérées relatives à l'établissement du canal lateral à la Meuse, de Liège à Maestricht

règlement définitif du Budget de l'exercice 1861.

MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	CREDITS ANNULÉS.			CREDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET
			MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	50,000 •	50,000 •	•	•	•	50,000 •
•	250,000 •	250,000 •	•	•	•	250,000 •
•	25,000 •	25,000 •	•	•	•	25,000 •
•	25,000 •	25,000 •	•	•	•	25,000 •
•	40,000 •	40,000 •	•	•	•	40,000 •
•	50,000 •	50,000 •	•	•	•	50,000 •
•	250,000 •	250,000 •	•	•	•	250,000 •
•	2,000,000 •	2,000,000 •	•	•	•	2,000,000 •
•	1,500,000 •	1,500,000 •	•	•	•	1,500,000 •
•	200,000 •	200,000 •	•	•	•	200,000 •
•	1,600,000 •	1,600,000 •	•	•	•	1,600,000 •
•	1,400,000 •	1,400,000 •	•	•	•	1,400,000 •
•	1,000,000 •	1,000,000 •	•	•	•	1,000,000 •
•	225,000 •	225,000 •	•	•	•	225,000 •
•	500,000 •	500,000 •	•	•	•	500,000 •
•	150,000 •	150,000 •	•	•	•	150,000 •
•	1,510 52	1,510 52	•	•	•	1,510 52
•	0,066,510 52	0,066,510 52	•	•	•	0,066,510 52

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		RÉCAPITULATION.
		1857. 17,197 94
		1858. 618,554 13
		1859. 526,456 29
		1860. 758,655 97
		— propres à l'exercice
		— transférés de l'exercice 1860
		— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice

règlement définitif du Budget de l'exercice 1861.

MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET.
			MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
.	1,720,804 55	1,720,804 55	1,720,804 55
141,576,486 70	5,849,785 12	147,426,269 82	218,275 20	..	218,275 20	147,207,996 62
..	50,919,712 61	50,919,712 61	.	.	.	50,919,712 61
..	9,066,510 52	9,066,510 52	.	.	.	9,066,510 52
141,576,486 70	67,556,810 58	209,133,297 08	218,275 20		218,275 20	208,915,025 88

90

(91)

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1861.



BUDGET DE

Compte des recettes, à l'époque

INDICATEUR des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
Lit. A.	IMPÔTS	Contributions directes, douanes et accises. fr. 74,990,600 "
— B.		Enregistrement et domaines 50,320,000 "
— C.	PÉAGES	Enregistrement et domaines 4,400,000 "
— D.		Travaux publics. 2,840,000 "
— E.		Marine. 110,000 "
— F.		Travaux publics. 28,000,000 "
— F ^{bis} .	CAPITAUX ET REVENUS.	Travaux publics. "
— G.		Enregistrement et domaines 5,615,000 "
— H.		Trésor public 5,350,917 95
— I.	REBOURSEMENTS	Contributions directes 171,000 "
— J.		Enregistrement et domaines 550,000 "
— K.		Trésor public. 2,025,000 "
		150,558,607 95
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.		
	Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845	400,000 "
	Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs à 4½ p. %, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputables sur cet emprunt, lesquelles sont rattachées au présent exercice, Savoir :	
	Loi du 8 septembre 1859	14,902,147 84
	Loi du 2 juin 1861	220,515 70
		15,522,665 54
	REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	150,558,607 95
		166,081,271 49
RECETTE A L'EXERCICE 1861 :		
	1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1860, sur l'exercice 1860, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'État ; toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 1,425,772 41 c ^{ts} à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 1,085,948 98 c ^{ts} , reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1862	550,825 45
	2° De l'excédant de recette constaté à la clôture de l'exercice 1860, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (état litt. F)	19,866,919 91
		186,288,014 85

L'EXERCICE 1861.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1861.	En 1862.	Total.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des RECOUVREMENTS.	
75,476,457 01	72,848,526 90	2,612,536 66	75,460,665 56	15,795 45	•	460,975 56	75,460,665 56
51,922,777 50	51,676,726 28	255,015 99	51,911,740 27	11,037 05	•	1,591,740 27	51,911,740 27
4,574,919 62	4,564,126 55	6,445 59	4,570,171 72	4,547 90	29,428 28	•	4,570,171 72
2,940,859 55	2,847,900 54	101,898 90	2,940,859 55	•	•	109,859 55	2,940,859 55
109,500 86	109,500 86	•	109,500 86	•	499 14	•	109,500 86
51,540,562 25	50,219,752 94	1,288,295 76	51,508,046 70	41,515 55	•	5,508,046 70	51,508,046 70
25,955 04	25,955 04	•	25,955 04	•	•	25,955 04	25,955 04
4,689,508 22	5,062,574 85	159,691 54	5,802,066 57	887,441 85	•	187,066 57	5,802,066 57
5,756,095 70	2,850,552 92	905,542 84	5,756,095 76	•	•	599,177 81	5,756,095 76
166,678 48	159,808 68	6,869 80	166,678 48	•	4,521 52	•	166,678 48
619,548 06	552,295 01	982 50	553,275 60	66,072 46	•	25,275 60	553,275 60
1,885,090 51	359,092 84	1,488,676 50	1,847,769 54	57,921 17	177,230 66	•	1,847,769 54
157,524,352 64	149,674,471 17	6,785,752 06	156,460,225 25	1,064,129 41	211,479 60	6,115,094 88	156,460,225 25
511,701 64	511,701 64	•	511,701 64	•	88,298 56	•	511,701 64
14,902,147 84	14,902,147 84	•	14,902,147 84	•	•	•	14,902,147 84
220,515 70	220,515 70	•	220,515 70	•	•	•	220,515 70
15,454,565 18	15,454,565 18	•	15,454,565 18	•	88,298 56	•	15,454,565 18
157,524,352 64	149,674,471 17	6,785,752 06	156,460,225 25	1,064,129 41	211,479 60	6,115,094 88	156,460,225 25
172,958,717 82	165,108,856 35	6,785,752 06	171,894,588 41	1,064,129 41	299,777 96	6,115,094 88	171,894,588 41
						5,815,516 92	
							559,825 45
							19,866,919 91
							102,101,551 75

SUITE DU BUDGET DE

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1861.	En 1862.	Total.
	SERVICE ORDINAIRE.					
	<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
	Exercice 1867.					
	Ministère de l'Intérieur	17,197 04	17,105 »	»	7,085 »	7,085 »
	Exercice 1868.					
	Ministère de la Justice	53,200 »	18,682 42	»	18,682 42	18,682 42
	— des Travaux publics	124,520 60	1,672 75	»	1,582 80	1,582, 80
	— de la Guerre.	441,013 53	350,596 »	57,000 »	302,596 »	350,596 »
		618,534 15	370,951 17	57,000 »	322,861 22	370,861 22
	Exercice 1869.					
	Dette publique	30,964 05	14,000 »	14,000 »	»	14,000 »
	Ministère de l'Intérieur	66,621 51	40,996 43	9,251 25	51,672 60	40,925 85
	— des Travaux publics	56,445 56	27,908 53	»	27,908 53	27,908 53
	— des Finances	172,407 19	172,407 09	»	172,407 09	172,407 09
		326,436 29	255,512 05	23,251 25	251,988 22	255,259 47
	Exercice 1860.					
	Dette publique	56,996 67	451,044 68	»	450,169 81	450,169 81
	Ministère de la Justice	165,664 87	42,158 40	»	42,158 40	42,158 40
	— des Affaires Étrangères	5,105 85	5,105 85	»	5,105 85	5,105 85
	— de l'Intérieur	71,506 30	45,128 59	»	58,452 08	58,452 08
	— des Travaux publics	420,596 58	287,947 74	»	284,584 55	284,584 55
	— de la Guerre	51,965 72	25,820 96	»	25,520 96	25,520 96
	— des Finances	9,200 »	9,200 »	»	9,200 »	9,200 »
		758,655 97	864,586 20	»	852,751 65	852,751 65

L'EXERCICE 1861.

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
sur ordonnances en circulation.	sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1862, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédents des alloca- tions pour des servi- ces spéciaux, constatés à la date du 31 décem- bre 1861, et dont le transfert à l'ex 1862 a eu lieu conformé- ment à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1861.
10,110	»	2 94	»	»	»	»	»	17,195
»	»	34,517 58	»	»	»	34,517 58	»	18,682 42
89 05	»	122,647 85	»	»	»	122,647 85	»	1,072 75
»	»	81,417 55	»	»	»	81,417 55	»	359,596
89 05	»	238,582 06	»	»	»	238,582 06	»	579,951 17
»	»	16,964 05	»	»	»	16,964 05	»	11,000
72 58	»	25,624 98	»	»	0 10	25,624 98	»	40,996 43
»	»	28,450 57	»	»	104 46	28,450 57	»	27,908 53
»	»	»	»	»	0 10	»	»	172,407 09
72 58	»	71,019 58	»	»	104 66	71,019 58	»	255,512 05
874 87	»	»	394,048 01	394,048 01	»	»	»	451,044 68
»	»	121,526 47	»	»	»	121,526 47	»	42,158 40
»	»	»	»	»	»	»	»	5,105 85
4,096 51	»	28,172 11	»	»	5 60	28,172 11	»	45,128 59
5,565 19	»	150,749 98	»	»	1,698 86	150,749 98	»	287,947 74
2,500	»	»	»	»	6,144 76	»	»	25,820 96
»	»	»	»	»	»	»	»	9,200
11,634 57	»	280,448 56	394,048 01	394,048 01	7,849 22	280,448 56	»	364,386 20

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

INDICATION des états de développement des dépenses	MINISTÈRES ET SERVICES	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				In 1861	In 1862	Total.
	<i>Depenses propres à l'exercice</i>					
Litt. M	Dettes publiques	40,655,421 97	40,541,785 79	52,558,402 90	7,882,146 62	40,240,549 52
	Liste civile	2,751,532 75	2,751,522 75	2,751,322 75	„	2,751,322 75
	Dotations de l'héritier présomptif du Roi	500,000	500,000	500,000	„	500,000
— A	Dotations de Son Altesse Royale le comte de Flandre	150,000	150,000	150,000	„	150,000
	Sont	40,000	32,200	29,000	3,200	32,200
	Chambre des Représentants	503,944	501,240 95	556,132 85	161,595 50	497,456 15
	Cour des comptes	150,020	157,820	155,268 74	2,551 26	157,820
— O	Ministère de la Justice	14,598,989 57	15,027,505 01	8,743,641 17	5,858,507 11	12,004,151 28
— P	— des Affaires Étrangères	2,765,457 47	2,674,447 64	1,611,106 86	1,053,254 94	2,046,561 80
— Q	— de l'Intérieur	9,555,155 54	9,560,104 35	6,117,096 46	2,548,111 66	8,665,208 12
— R	— des Travaux publics	26,050,117 38	24,786,181 59	17,981,516 08	6,660,461 90	24,641,777 08
— S	— de la Guerre	54,748,989 10	54,140,557 70	21,870,661 36	12,244,802 86	54,124,467 22
— J	— des Finances	12,525,610 04	12,221,778 51	5,882,075 51	8,559,662 60	12,221,756 11
— U	Non-Values et Remboursements	2,628,000	3,015,975 24	545,478 65	2,467,528 58	3,010,807 05
		147,907,996 62	144,258,017 11	97,040,527 55	45,205,550 63	142,245,857 96

SERVICES SPÉCIAUX

Depenses sur les crédits restes disponibles à la clôture de l'exercice 1860, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État

Ministère des Travaux publics

	Canal de Selzact 1 ^{re} section (lois des 28 mars 1847 et 17 avril 1848)	275 06	„	„	„	„
	Canal de Selzact à la mer du Nord, entre Saint-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850)	8,557 75	„	„	„	„
	Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	106,666 66	106,666 66	106,666 66	„	106,666 66
Loi du 20 décembre 1851	Travaux à la Meuse ayant pour objet a de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège	1,695 12	1,664 14	1,664 14	„	1,664 14
	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut	1,054,762 44	65,957 71	58,415 54	7,542 17	65,957 71
	Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur	167,000 19	79,952 10	79,752 10	180	79,952 10
	A REPORTER	fr 1,518,966 22	254,220 61	246,498 49	7,722 17	254,220 61

L'EXERCICE 1861.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
sur ordonnances en circulation	sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1862, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	Excédants des allocations pour les dépenses spéciales, constatés à la date du 31 décembre 1861, et dont le transfert à l'ex. 1862 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1861
101,254 07	•	511,638 58	•	124,709 47	349,347 85	87,000 •	•	40,341,783 50
•	•	•	•	•	•	•	•	2,751,522 75
•	•	•	•	•	•	•	•	500,000 •
•	•	•	•	•	•	•	•	150,000 •
•	•	7,800 •	•	•	7,800 •	•	•	52,200 •
5,784 80	•	2,705 05	•	•	2,705 05	•	•	501,240 95
•	•	1,200 •	•	•	1,200 •	•	•	157,820 •
179,740 85	845,612 88	771,484 56	•	•	524,861 58	246,625 18	•	13,027,505 01
27,545 84	540 •	88,980 85	•	58,794 97	157,216 95	10,567 87	•	2,674,447 04
512,078 45	182,817 78	175,051 01	•	•	104,510 76	70,520 25	•	9,500,104 35
144,405 41	•	1,263,955 99	•	•	756,624 50	507,511 49	•	24,786,181 50
16,090 48	•	608,451 40	•	•	588,769 85	19,661 57	•	54,140,557 70
42 40	•	105,840 55	•	149,962 19	253,802 72	•	•	12,221,778 51
2,268 21	•	•	585,075 24	631,054 54	245,079 50	•	•	3,015,075 24
987,188 40	1,026,970 66	5,555,054 75	585,075 24	964,521 17	2,972,816 32	941,684 56	•	144,258,017 11
•	•	975 06	•	•	•	•	275 06	•
•	•	8,557 75	•	•	•	•	8,557 75	•
•	•	•	•	•	•	•	•	106,666 66
•	•	50 98	•	•	•	•	50 98	1,664 14
•	•	968,804 75	•	•	•	•	968,804 75	65,957 71
•	•	87,077 09	•	•	•	•	87,077 09	79,932 10
•	•	1,064,745 01	•	•	•	•	1,064,745 61	254,220 61

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES	CREDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES			
			En 1861	En 1862	Total	
REPORT fr	1,518,966 22	254,220 61	246,498 44	7,722 17	254,220 61	
SERVICES SPECIAUX (SUITE)						
<i>Suite des dépenses sur les crédits restes disponibles à la clôture de l'exercice 1860, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat</i>						
Ministère des Travaux publics (suite)						
Loi du 30 décembre 1851 (suite)	Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'Etat	57,208 52	57,819 85	57,819 85	.	57,819 85
	Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nethe, non reprises par l'Etat	42,242 17	55,594 58	55,594 58	.	55,594 58
	Construction, le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadere destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques (loi du 7 juin 1855)	110,865
	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy comprise entre la neuvième Cluse et la Sambre canalisée (Loi du 12 mars 1856)	10,055 56	5,125 .	.	5,125 .	5,125 .
	Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédée de Dendre et Waes (Loi du 31 décembre 1856)	52,858 54	10,465 70	10,465 70	.	10,465 70
	Chemin de fer — Créances diverses (Loi du 19 décembre 1857)	16,115 28
	Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre (Loi du 5 mars 1858)	5,557 05	2,656 50	2,656 50	.	2,656 50
Loi du 5 mars 1858	Amélioration des ports et côtes	145,420 57	145,420 57	145,420 57	.	145,420 57
	Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende	615,884 98	84,750 46	84,540 46	210 .	84,750 46
	Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la grande Nethe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de l'Esport, par Furnes, à la frontière de France (Loi du 8 mars 1858)	214,188 41	210,758 57	137,180 97	15,577 60	210,758 57
Loi du 1 ^{er} juillet 1858	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	21,859 76	21,859 76	21,859 76	.	21,859 76
	Élargissement et approfondissement de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine, et élargissement de la tête d'écluse de Eocholt	59,574 .	27,970 44	27,970 44	.	27,970 44
Ministère de la Justice						
	Achèvement des travaux de l'église de Iacken (Loi du 3 juin 1859)	274,981 65
A REPORTER fr	2,012,412 71	852,621 82	807,987 05	24,054 77	852,621 82	

L'EXERCICE 1861.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses		CRÉDITS EXCEDANT LES DÉPENSES	DÉPENSES EXCEDANT LES CRÉDITS	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit			CRÉDITS complémentaires à accorder	CRÉDITS NON CONSOMMÉS par les dépenses, à annuler définitivement	CRÉDITS À transférer à l'exercice 1862, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité	Excédants des alloca- tions pour des servi- ces spéciaux, constatés à la date du 31 décem- bre 1861, et dont le transfert à l'ex 1862 a eu lieu conformé- ment à l'art 51 de la loi sur la comptabilité	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1861
•	»	1,064,745 61	•	•	•	•	1,004,745 61	254,920 61
•	»	19,388 59	•	•	•	•	19,388 59	37,819 83
•	•	8,647 59	•	•	•	•	8,647 59	33,504 58
•	•	110,883 •	•	•	•	•	110,883 •	•
•	•	6,910 36	•	•	•	•	6,910 36	3,125 •
•	•	22,372 64	•	•	•	•	22,372 64	10,463 70
•	•	16,115 28	•	•	•	•	16,115 28	•
•	•	2,700 55	•	•	•	•	2,700 55	2,656 50
•	•	•	•	•	•	•	•	145,420 57
•	•	529,134 52	•	•	•	•	529,134 52	84,750 46
•	•	3,429 84	•	•	•	•	3,429 84	210,758 57
•	•	•	•	•	•	•	•	21,859 76
•	•	11,485 56	•	•	•	•	11,485 56	27,970 44
•	•	274,981 35	•	•	•	•	274,981 35	•
•	•	2,079,790 89	•	•	•	•	2,079,790 89	832,621 82

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES	CRÉDITS recordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES réalisées et des SERVICES FAITS DROITS constitues et ordonnances ou profit des établissements de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1861	En 1862	Total
REPORT	fr 2,912,412 71	852,621 82	807,987 00	24,031 77	852,621 52
SERVICES SPÉCIAUX (suite)					
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1860, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat</i>					
Ministère de l'Intérieur					
Construction et ameublement de maisons d'école (Loi du 31 mai 1859)	631,741 20	588,861 72	112,480 26	165,160 50	275,910 60
Ministère des Travaux publics					
Extension des lignes télégraphiques (Loi du 27 mai 1859)	70,050 21	62,219 17	58,687 00	5,531 18	62,219 17
Ministère de la Guerre					
§ 1 ^{er} Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 ^{er} de la loi)	9,220,686 74	8,216,509 00	8,210,444 04	5,860 05	8,216,509 00
Idem sur les ressources ordinaires (Art. 4)	13,500,000				
Ministère des Travaux publics					
§ 2 Achevement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 ^{er} de la loi)	850,519 86	828,751 51	828,108 81	642 50	828,751 51
Idem sur les ressources ordinaires (Art. 4)	52,000				
§ 3 Approfondissement du canal de Gand à Bruges	1,540,000	67 25	67 25		67 25
§ 4 Elargissement de la 2 ^{me} section du canal de la Campine					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 ^{er} de la loi)	1,508,552 80	1,056,459 13	971,797 22	64,641 91	1,056,459 13
Idem sur les ressources ordinaires (Art. 4)	160,000				
§ 5 Amélioration du port d'Ostende	250,000	266,451 67	210,296 07	51,155	266,451 67
§ 6 Travaux de canalisation de la Lys	115,850 87	69,086 74	66,086 74		66,086 74
§ 7 Approfondissement de la Sambre, dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 ^{er} de la loi)	987,459	482,457 77	479,606 78	2,850 00	482,457 77
Idem sur les ressources ordinaires (Art. 4)	200,000				
§ 8 Amélioration du régime de la grande Nethe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et du Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France	809,266 68	2,150 98	1,926 60	255 55	2,150 98
A REPORTER	fr 55,461,085 12	12,182,408 65	11,752,480 46	316,005 12	12,069,481 58

Loi du 8 septembre 1859, et arrêté royal du 26 décembre 1861, n° 1

L'EXERCICE 1861.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.					
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES	EXCÉDANT LES CRÉDITS	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1862, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1861, et dont le transfert a lieu conformément à l'art 51 de la loi sur la comptabilité	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1861	
		2,079,790 89					2,079,790 89	852,621 82	
112,924 07		242,876 55					242,876 55	388,864 72	
		7,856 04					7,856 04	62,210 17	
		14,504,577 65					14,504,577 65	8,216,509 00	
		546,568 55					546,568 55	828,751 51	
		1,550,952 75					1,550,952 75	67 25	
		521,895 67					521,895 67	1,056,459 15	
		585,548 55					585,548 55	266,451 67	
		49,744 15					49,744 15	66,086 71	
		705,001 25					705,001 25	482,437 77	
		897,106 70					897,106 70	2,159 98	
112,924 07		21,278,676 47					21,278,676 47	12,182,408 05	

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES	CREDITS accordés PAR LE BUDGET primaire et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1861	En 1862	Total
REPORT fr	53,461,087 12	12,182,406 65	11,752,489 46	516,995 12	12,009,484 58
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE)					
<i>Suite des dépenses sur les crédits restes disponibles à la clôture de l'exercice 1860. et transférés conformément à l'art 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat</i>					
Ministère des Travaux publics					
§ 9 Amélioration du régime des eaux de la Dendre	1,499,592 »	792 »	547 52	244 08	792 »
§ 10 Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage	549,015 »	9 50	9 50	»	9 50
§ 11 Part de l'Etat dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroy et le canal de Liège à Maestricht	216,000 »	»	»	»	»
§ 12 Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'Etat qu'aux chemins de fer concédés					
Partie imputable sur l'emprunt (Art 1 ^{er} de la loi)	250,084 90				
Idem sur les ressources ordinaires (Art 4)	250,000 »				
	509,084 90	173,621 51	164,766 73	7,299 52	172,066 27
§ 15 Parachèvement des chemins de fer de l'Etat					
Partie imputable sur l'emprunt (Art 1 ^{er} de la loi)	2,601,799 86				
Idem sur les ressources ordinaires (Art 4)	7,565,000 »				
	9,966,799 86	5,571,070 94	5,509,712 65	61,558 29	5,571,070 94
§ 14 Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics	555,912 75	82,040 07	81,017 57	122 50	82,040 07
Ministère de la Justice					
§ 15 Part de l'Etat dans les frais de construction d'un nouveau palais de justice à Bruxelles	1,199,586 »	6,862 58	6,862 58	»	6,862 58
Ministère de l'Intérieur					
§ 16 Agrandissement du Palais Royal, à Bruxelles	673,000 »	557 50	557 50	»	557 50
§ 17 Travaux de restauration et d'appropriation du palais de Liège	252,212 54	48,895 44	48,895 44	»	48,895 44
§ 18 Travaux d'appropriation du Palais Ducal, pour les expositions générales des beaux-arts, le Musée moderne, les solennités publiques, etc	146,752 55	117,892 06	117,694 56	107 50	117,892 06
§ 19 Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygienique.	497,974 85	1,705 50	1,705 50	»	1,705 50
A REPORTER fr	40,480,707 15	16,185,855 55	15,685,156 85	386,217 61	16,071,374 41

Loi du 8 septembre 1859 et arrêté royal du 26 décembre 1861, n° 1 (suite)

L'EXERCICE 1861.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses		CRÉDITS	DEPENSES	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET				
sur ordonnances en circulation	sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES	EXCÉDANT LES CRÉDITS	CRÉDITS complémentaires à accorder	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1862, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité	Excédants des allocations pour des services spéciaux constatés à la date du 31 décembre 1861, et dont le transfert à l'ex 1862 a eu lieu conformément à l'art 51 de la loi sur la comptabilité	CRÉDITS de l'exercice 1861
112,924 07	"	21,278,676 47	"	"	"	"	21,278,676 47	12,182,408 65
"	"	1,498,800 "	"	"	"	"	1,498,800 "	792 "
"	"	549,005 50	"	"	"	"	549,005 50	9 50
"	"	210,000 "	"	"	"	"	210,000 "	"
1,355 04	"	555,465 59	"	"	"	"	555,465 59	175 621 51
"	"	6,595,728 92	"	"	"	"	6,595,728 92	5,571,070 94
"	"	451,872 66	"	"	"	"	451,872 66	82,040 07
"	"	1,192,525 42	"	"	"	"	1,192,525 42	6,862 58
"	"	674,442 50	"	"	"	"	674,442 50	557 50
"	"	185,518 90	"	"	"	"	185,518 90	48,895 44
"	"	25,840 29	"	"	"	"	28,810 29	117,892 06
"	"	406,269 35	"	"	"	"	406,269 35	1,705 50
114,470 11	"	55,294,945 00	"	"	"	"	55,294,945 00	16,185,855 55

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primaire et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS DROITS en régie et ordonnances au profit des communes de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1861	En 1862	Total.
REPORT	fr 49,480,797 15	16,185,855 55	15,685,156 85	586,217 61	16,071,374 46
SERVICES SPECIAUX (suite)					
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1860 et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat</i>					
Ministère des Travaux publics					
Somme allouée transactionnellement au sieur J. Carlier, en vue de mettre fin au procès que celui-ci avait intenté à l'Etat à raison de ses entreprises de travaux d'établissement de la 2 ^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escant et de son embranchement vers Lumbout, les intérêts dus sur cette somme et frais accessoires (Loi du 17 février 1860)					
	85 1 ⁷	•	•	•	•
Credances résultant d'une réclamation reconnue fondée par jugements et d'une transaction approuvée par décision ministérielle, intervenues à l'occasion de la construction du chemin de fer de l'Etat (Loi du 2 juillet 1860)					
	310 02	•	•	•	•
Loi du 2 juillet 1860	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escant				
	295,604 06	146,209 02	100,876 41	45,732 61	146,209 02
Loi du 2 juillet 1860	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hisselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escant				
	2,425 56	714 54	714 54	•	714 54
Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment aux bureaux de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Liège (Loi du 6 juillet 1860)					
	42,501 85	2,596 65	2,596 65	•	2,596 65
Etablissement d'un pont définitif sur la Sambre, à Oignies (Loi du 6 juillet 1860)					
	105,000	5,089 67	5,089 67	•	5,089 67
Extension du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'Etat (Loi du 18 juillet 1860)					
	995,185 17	956,224 12	956,224 12	•	956,224 12
	10,919 712 61	17,294,487 55	16,748,458 22	451,550 22	17,180,008 44
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice</i>					
Ministère de la Justice					
Continuation de la construction de l'église monumentale de Laeken (Loi du 9 janvier 1861)					
	50,000	•	•	•	•
Ministère de l'Intérieur					
Loi du 2 juin 1861	§ 1 Acquisitions d'œuvres d'art anciennes				
	250,000	116,566 80	116,566 80	•	116,566 80
	§ 2 Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture				
	25,000	•	•	•	•
Loi du 2 juin 1861	§ 3 Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc. du Musée royal d'histoire naturelle				
	25,000	14,857 75	8,857 75	6,000	14,857 75
A REPORTER	fr 350,000	151,204 55	125,204 55	6,000	151,204 55

L'EXERCICE 1861.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses		CREDITS		DEPENSES		RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET				
Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	FIXÉ PAR LES DÉPENSES	FIXÉ PAR LES CRÉDITS	CREDITS complémentaires à recorder	CREDITS NON CONSOMMÉS par les dépenses, à annuler définitivement	CREDITS à transférer à l'exercice 1862, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	Excédants des allocations pour des services spéciaux concédés à la date du 31 décembre 1861, et dont le transfert à l'ex. 1862 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité	CREDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1861		
114,470 11	•	53,294,945 60	•	•	•	•	53,294,945 60	16,185,853 55		
•	•	88 12	•	•	•	•	88 12	•		
•	•	310 02	•	•	•	•	310 02	•		
•	•	149,595 04	•	•	•	•	149,595 04	146,209 02		
•	•	1,711 32	•	•	•	•	1,711 32	714 54		
•	•	59,905 18	•	•	•	•	59,905 18	2,598 65		
•	•	101,910 55	•	•	•	•	101,910 55	3,089 67		
•	•	36,961 45	•	•	•	•	36,961 45	958,224 12		
114,479 11	•	53,625,225 06	•	•	•	•	53,625,225 06	17,294,487 55		
•	•	50,000 »	•	•	•	•	50,000 »	•		
•	•	155,653 20	•	•	•	•	155,653 20	116,566 80		
•	•	25,000 »	•	•	•	•	25,000 »	•		
•	•	10,162 27	•	•	•	•	10,162 27	14,837 73		
•	•	218,795 47	•	•	•	•	218,795 47	131,204 53		

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1861.	En 1862.	Total.	
REPORT. fr.	350,000 "	151,204 55	125,204 55	6,000 "	151,204 55	
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).						
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>						
Ministère de l'Intérieur (suite).						
Loi du 2 juin 1861.	§ 4. Achat de la bibliothèque scientifique de feu M. le professeur Müller	40,000 "	"	"	"	
	§ 5. Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie.	50,000 "	10,800 "	10,800 "	10,800 "	
	§ 6. Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie.	250,000 "	"	"	"	
Ministère des Travaux publics.						
Loi du 2 juin 1861.	§ 1. Construction d'une section de chemin de fer d'Aerschot à Diest	2,000,000 "	1,100 "	1,100 "	1,100 "	
	§ 2. Établissement d'un port de refuge et construction d'écluses à Blankenberghe.	1,500,000 "	600 "	600 "	600 "	
	§ 3. Travaux d'amélioration du port de Nieuport	200,000 "	"	"	"	
	§ 4. Canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier	1,600,000 "	2,654 58	2,320 38	314 "	2,654 58
	§ 5. Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels à l'aval de Liège avec le canal de Liège à Maestricht	1,400,000 "	"	"	"	"
	§ 6. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	1,000,000 "	1,000 "	1,000 "	"	1,000 "
	§ 7. Exécution par la ville de Liège des travaux incombant au Gouvernement, à charge par la ville, d'exécuter ces travaux en même temps que ceux projetés par elle pour l'établissement d'un quai avec port et abordage dans la traverse de cette ville	225,000 "	"	"	"	"
Ministère de l'Intérieur.						
	§ 8. Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national; subsides pour l'établissement d'autres tirs	500,000 "	213,681 12	212,222 62	1,458 50	213,681 12
	§ 9. Subsides destinés à favoriser les travaux qui intéressent l'hygiène publique	150,000 "	1,500 "	"	"	"
Ministère des Travaux publics.						
	Dépenses arriérées relatives à l'établissement du canal latéral à la Meuse de Liège à Maestricht. (Loi du 12 juin 1861.)	1,510 52	"	"	"	"
		90,66,510 52	562,520 93	353,247 73	7,772 50	561,020 23

L'EXERCICE 1861.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses		EXCÉDANT DES DÉPENSES	EXCÉDANT DES CRÉDITS	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET				
sur ordonnances en circulation	sur ordonnances d'ouverture de crédit			CRÉDITS complémentaires à accorder	CRÉDITS NON CONSOMMÉS par les dépenses, à annuler définitivement	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1862, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	Crédits des exercices pour des services opérés, constatés à la date du 31 décembre 1861 et dont le transfert à l'ex. 1862 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1861
»	»	218,795 47	»	»	»	»	218,795 47	131,204 15
»	»	40,000 »	»	»	»	»	40,000 »	»
»	»	50,200 »	»	»	»	»	50,200 »	10 800 »
»	»	250,000 »	»	»	»	»	250,000 »	»
»	»	1,008,000 »	»	»	»	»	1,008,000 »	1,100 »
»	»	1,400,400 »	»	»	»	»	1,400,400 »	600 »
»	»	200,000 »	»	»	»	»	200,000 »	»
»	»	1,597,565 42	»	»	»	»	1,597,565 42	2,654 38
»	»	1,400,000 »	»	»	»	»	1,400,000 »	»
»	»	999,000 »	»	»	»	»	999,000 »	1,000 »
»	»	225,000 »	»	»	»	»	225,000 »	»
1,500 »	»	86,318 88	»	»	»	»	86,318 88	215,681 12
»	»	148,500 »	»	»	»	»	148,500 »	1,500 »
»	»	1,510 32	»	»	»	»	1,510 32	»
1,500 »	»	8,705,090 09	»	»	»	»	8,705,090 09	562,520 25

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1861.	En 1862.	Total.
RÉCAPITU					
<i>Service ordinaire.</i>					
Dépenses arriérées de l'exercice 1857.	17,197 94	17,105 "	"	7,085 "	7,085 "
— — 1858.	618,534 13	370,951 17	37,000 "	322,861 22	370,861 22
— — 1859.	526,436 29	255,312 03	23,251 23	231,088 22	255,250 47
— — 1860.	758,635 97	864,386 20	"	852,751 63	852,751 63
— propres à l'exercice.	147,207,996 62	144,258,017 11	97,040,527 33	45,203,550 63	142,245,857 90
<i>Services spéciaux.</i>					
— sur les crédits transférés de l'exercice 1860 . . .	50,919,712 61	17,294,487 55	16,748,458 22	431,550 22	17,180,008 44
— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.	9,066,510 52	362,320 23	353,247 73	7,772 50	361,020 23
	208,915,023 88	165,451,860 31	114,222,484 55	47,037,550 42	161,279,825 93

L'EXERCICE 1861.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS par les dépenses, à annuler définitivement	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1862, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	Excédant des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1861, et dont le transfert à l'ex 1862 a eu lieu conformément à l'art 31 de la loi sur la comptabilité	CRÉDITS à reporter de l'exercice 1861

LATION.

10,110	"	"	2 94	"	"	2 94	"	"	17,195	"
80 95	"	"	258,582 06	"	"	"	258,582 96	"	579,931	17
72 58	"	"	71,019 58	"	"	104 66	71,019 58	"	255,512	05
11,634 57	"	"	280,448 56	394,048 01	394,048 01	7,849 22	280,448 56	"	864,586	20
987,188 49	1,026,970 66	"	5,553,051 75	585,075 24	964,521 17	2,972,816 52	941,684 56	"	144,258,017	11
114,479 11	"	"	55,625,225 06	"	"	"	"	55,625,225 06	17,294,487	55
1,500	"	"	8,705,990 09	"	"	"	"	8,705,990 09	562,520	25
1,125,074 70	1,026,970 66	"	46,254,525 94	779,123 25	1,558,569 18	2,980,775 14	1,351,755 46	42,529,215 15	165,451,869	51
2,152,045 56						46,841,725 75				
						45,485,154 57				

140

111

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1861.

—

RECETTES.

—

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1861.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Principal	15,944,527	15,944,527		
5 centimes additionnels ordinaires	478,555	478,555	81	
Foncier.	518,890	518,890	54	18,250,594 89
2 centimes additionnels pour non-valeurs	518,890	518,890	91	
10 centimes additionnels extraordinaires	1,594,452	1,594,452	40	
3 ^e centimes additionnels supplémentaires sur le tout	550,086	550,086	16	
Principal	9,400,000	9,405,891	52	
Personnel.	940,000	940,587	85	
10 centimes additionnels extraordinaires	940,000	940,587	85	
Amendes		127	20	9,707,647 11
Frais d'expertise		35,841	54	
Principal	5,600,000	5,569,900	07	
Patentes.	560,000	556,985	25	5,608,209 60
10 centimes additionnels extraordinaires	560,000	556,985	25	
Droit de débit des boissons alcooliques	1,150,000	1,174,202	25	1,095,625 54
— des tabacs	185,000	199,751	75	187,481 42
Principal	480,000	452,516	80	
Redevances sur les mines.	48,000	45,251	68	498,795 92
10 centimes ordinaires pour non-valeurs	48,000	45,251	68	
3 centimes sur les deux sommes précédentes. pour frais de perception	26,400	23,777	42	
Café		660,762	06	660,762 06
Droits d'entrée		49,565	04	49,565 04
Eau-de-vie étrangère		17,409	58	17,409 58
Sucre raffiné	14,000,000	13,105,205	29	15,105,205 29
Autres marchandises		14,861,525	72	
— de sortie	25,000	19,591	55	10,591 55
— de transit				
— de tonnage	680,000	1,010,994	60	1,010,994 60
Sel		5,229,708	01	5,228,840 01
Eau de mer	5,075,000	75,245	10	75,245 10
Vins étrangers	2,000,000	1,888,615	22	1,887,852 84
Eaux-de-vie indigènes	5,500,000	5,884,058	28	5,851,740 48
— étrangères	190,000	148,566	54	148,566 54
Bières		8,255,420	10	8,255,400 87
Vinaigres	8,680,000	6,555	68	6,555 68
Sucres étrangers		1,997,644	40	1,607,697 29
Sucre de betterave indigène	5,550,000	1,584,191	68	1,255,451
Glucoses et autres sucres non cristallisables	15,000	22,059	51	22,059 51
A REPORTER fr.	74,570,600	74,998,248	88	72,432,852 32

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1862.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en surdépense indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget	mis à la charge des receveurs		à recouvrer sur les débiteurs				
655,897 02	18,886,291 91	18,886,291 91	"	"	"	"	1 91		
674,800 60	10,382,447 71	10,382,447 71	"	"	"	"	42,447 71		
518,675 72	5,926,885 52	5,926,885 52	"	"	"	53,114 68	"		
80,578 71	1,174,202 25	1,174,202 25	"	"	"	"	24,202 25		
12,270 55	109,751 75	109,751 75	"	"	"	"	14,751 75		
529 08	499,525 90	499,525 90	"	"	"	55,074 10	"		
"	660,762 06								
"	49,563 04								
"	17,409 58					169,060 25	"		
"	15,105,205 29	14,861,525 72	"	"	"				
"	19,591 55					5,408 65	"		
"	"					"	"		
"	1,010,994 60					"	550,994 60		
"	5,228,840 01	5,502,085 11	868 "	"	"	868 "	227,085 11		
"	75,243 10								
780 58	1,888,615 22	1,888,615 22	"	"	"	111,586 78	"		
52,297 80	5,884,058 28	5,884,058 28	"	"	"	"	584,058 28		
"	148,566 54	148,566 54	"	"	"	41,455 66	"		
10 25	8,255,420 10	8,259,773 78	"	"	"	440,226 22	"		
"	6,555 68								
375,021 60	1,982,718 05	5,566,910 65	14,925 45	"	"	14,925 45	256,910 65		
548,740 68	1,584,191 68		"	"	"	"			
"	22,059 51	22,059 51	"	"	"	"	7,059 51		
2,490,603 11	74,982,455 45	74,982,455 45	15,793 45	"	"	15,793 45	855,704 32	1,267,409 75	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1861.
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget	
REPORT. fr.	74,570,690	74,998,248 88	74,998,248 88	72,482,852 52
Garantie. -- Droits de marque des matières d'or et d'argent	225,000	247,192 34	247,192 34	247,192 34
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	180,000	216,429 16	216,429 16	102,695 61
<i>Recettes</i> <i>diverses.</i> Loyers de bâtiments		3,655 05		3,655 05
Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.		1,151 07		1,151 07
<i>Recettes</i> <i>extraordinaires</i> <i>et</i> <i>accidentelles.</i> Contributions du territoire neutre de Moresnet.	15,000	1,056 57	14,586 65	1,056 57
Part réservée au Trésor dans le produit des préemptions		50 "		50 "
Au profit du fonds de non-valeurs		529 85		529 85
De toute autre nature		8,185 55		8,185 55
TOTAL fr.	74,990,690	75,476,457 01	75,476,457 01	72,848,520 90

TES, DOUANES ET ACCISES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1862.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
2,499,603 11	74,982,455 45	74,982,455 45	15,795 45	"	"	15,795 45	855,704 52	1,207,469 75	
"	247,192 54	247,192 54	"	"	"	"	"	22,192 54	
112,735 55	216,429 16	216,429 16	"	"	"	"	"	56,429 16	
"	5,655 05								
"	1,151 67								
"	1,036 57	14,586 63	"	"	"	"	415 37	"	
"	50 "								
"	529 83								
"	8,185 53								
2,612,538 66	75,460,665 56	75,460,665 56	15,795 45	"	"	15,795 45	856,117 69	1,326,091 25	
							469,073 56		

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Foncier	fr.	1,628,813 06	3,521,402 42	2,825,842 70
Personnel		1,469,226 89	2,759,747 80	1,257,827 76
Patentes		508,709 96	1,027,585 89	354,952 69
Droit de débit des boissons alcooliques		89,002 75	166,586 50	120,546 25
— des tabacs		25,696 "	20,209 "	18,591 "
Redevances sur les mines		"	"	"
Douanes	Droits d'entrée. {			
	Café	402,777 08	9,451 56	5 06
	Eaux-de-vie étrangères	5,678 69	22,458 91	4,275 42
	Sucre raffiné	"	7,875 69	"
	Autres marchandises	5,846,196 58	3,423,197 88	651,572 76
— de sortie	4,751 91	1,640 45	9,258 16	
— de transit	"	"	"	
— de tonnage	878,592 "	26,155 80	53,865 90	
Sel		672,319 50	614,342 45	615,166 59
Eau de mer		56,506 50	"	16,756 80
Vins étrangers		507,899 69	545,562 58	156,887 22
Eaux-de-vie indigènes		991,549 95	1,277,568 55	447,041 55
— étrangères		44,447 69	57,405 68	8,775 67
Accises				
Bières		804,424 84	2,587,258 "	878,454 26
Vinaigres		5,026 84	"	3,121 02
Sucres étrangers		1,495,926 60	112,750 82	"
Sucre de betterave indigène		520,915 02	380,855 61	1,213 20
Glucoses et autres sucres non cristallisables		5,957 05	5,816 01	"
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent		45,361 40	141,638 54	11,579 91
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État		215,524 "	"	"
Recettes diverses. {	Recettes extraordinaires et accidentelles. {			
	Loyers de bâtiments	"	"	700 "
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	551 24	42 09	104 27
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	"	"	"
	Part réservée au Trésor dans le produit des préemptions	"	"	"
Au profit du fonds des non-valeurs	71 05	45 68	19 18	
De toute autre nature	2,180 54	4,184 98	596 16	
TOTALS fr.		15,912,066 61	16,522,126 45	7,416,871 51

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget
5,159,910 70	5,208,658 56	1,871,638 86	820,461 60	664,691 65	1,184,822 18	18,886,291 91	18,886,291 91
1,701,450 56	1,416,061 46	996,220 44	216,178 85	164,415 76	421,290 21	10,582,447 71	10,582,447 71
527,609 05	680,551 86	504,871 46	81,955 85	69,890 88	170,919 68	5,926,885 52	5,926,885 52
135,080 75	270,566 75	186,679 50	45,110 50	48,140 50	92,688 75	1,174,202 25	1,174,202 25
22,029 50	55,907 50	53,117 75	9,585 50	10,770 "	16,847 50	199,751 75	199,751 75
"	372,151 95	112,585 06	"	1,415 84	15,595 07	499,525 90	499,525 90
44,801 50	706 60	82,596 51	50,445 95	"	"	660,762 06	
5,516 76	6,086 18	4,212 52	"	1,145 16	215 60	49,563 04	
"	3,157 40	6,595 22	"	"	3 07	17,409 58	
848,182 57	744,500 82	1,058,550 55	219,996 77	166,456 65	164,750 95	15,105,205 29	14,861,525 72
5,755 20	102 56	116 67	"	2 60	"	19,591 55	
"	"	"	"	"	"	"	
52,580 00	"	"	"	"	"	1,010,994 66	
2,018,707 27	449,110 73	425,249 56	154,570 06	"	299,575 87	5,228,840 01	5,502,085 11
"	"	"	"	"	"	75,245 10	
100,658 09	525,100 02	270,762 55	9,297 50	21,125 11	52,519 98	1,888,615 22	1,888,615 22
951,479 96	589,921 57	649,966 17	1,077,145 62	59,276 82	60,290 55	5,884,058 28	5,884,058 28
15,550 55	7,818 54	12,559 04	763 60	1,455 15	214 62	148,566 54	148,566 54
1,264,996 72	1,808,805 60	551,677 86	252,712 55	115,765 26	591,567 01	8,255,420 10	8,259,775 78
205 82	"	"	"	"	"	6,555 68	
576,059 57	"	1 96	"	"	"	1,982,718 95	5,566,910 65
36,773 67	557,007 17	202,661 89	85,787 53	"	20,977 59	1,584,191 68	
1,015 04	11,273 41	"	"	"	"	22,059 51	22,059 51
10,127 88	4,489 90	27,472 52	1,785 64	5,709 50	1,029 45	247,192 54	247,192 54
"	905 16	"	"	"	"	216,429 16	216,429 16
400 "	650 "	520 "	856 67	208 56	520 "	5,055 05	
254 65	119 82	24 01	19 04	55 10	5 47	1,151 67	
"	"	1,056 57	"	"	"	1,056 57	14,586 65
"	50 "	"	"	"	"	50 "	
125 07	102 56	145 86	15 09	7 56	"	529 85	
286 29	165 80	852 04	" 81	51 86	62 04	8,185 55	
11,596,171 74	10,271,510 20	6,750,561 05	2,984,479 21	1,506,586 56	2,891,289 35	75,460,665 56	75,460,665 56

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES		
		1861.	1860.	
Foncier	fr.	18,886,201 91	18,886,202 15	
Personnel		10,582,447 71	10,220,116 "	
Patentes		5,026,885 52	5,872,248 07	
Droit de débit des boissons alcooliques		1,174,202 25	1,146,542 "	
— des tabacs		100,751 75	194,775 50	
Relevances sur les mines		499,525 90	495,844 31	
Douanes	Droits d'entrée			
	Café	660,762 06	272,012 62	
	Eaux-de-vie étrangères	49,565 04	"	
	Sucre raffiné	17,409 58	"	
	Autres marchandises	15,105,205 29	14,672,745 20	
	— de sortie	10,591 55	42,041 15	
	— de transit	"	4 06	
	— de tonnage	1,010,994 60	856,008 90	
	Sel	5,228,840 01	5,094,159 54	
	Eau de mer	75,245 10	64,920 40	
Accises	Vins étrangers	1,888,615 22	5,286,972 57	
	Eaux-de-vie indigènes	5,884,038 28	6,988,565 55	
	— étrangères	148,566 54	285,856 84	
	Bières	8,255,420 10	7,514,754 75	
	Vinaigres	6,555 68	7,748 72	
	Sucres étrangers	1,982,718 95	1,452,502 90	
	Sucre de betterave indigène	1,584,191 68	5,025,406 75	
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	22,059 51	12,755 20	
	Garantie	Droits de marque des matières d'or et d'argent	247,192 34	240,051 45
		Droits de magasin des entrepôts perçus au profit de l'État	216,429 16	182,795 96
Recettes diverses	Loyers de bâtiments	5,655 05	5,700 "	
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	1,151 67	1,991 45	
	Recettes extraordinaires et accidentelles	Contributions du territoire neutre de Moresnet	1,056 57	600 "
		Part réservée au Trésor dans le produit des préemptions	50 "	"
		An profit du fonds des non-valeurs	529 85	700 54
		De toute autre nature	8,185 55	5,726 24
TOTALS fr.		75,460,665 56	78,614,445 21	

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861.
EN PLUS.	EN MOINS	
"	" 24	
155,551 71	"	
54,656 65	"	
27,800 25	"	L'augmentation est due à l'accroissement de la population et au développement du commerce et de l'industrie
4,978 25	"	
5,481 59	"	
588,749 44	"	
49,565 04	"	La diminution provient de la part attribuée au fonds communal, crée par la loi du 18 juillet 1860, dans le produit des droits d'entree sur le café, les eaux-de-vie étrangères et les sucres, cette part, qui n'avait été que de 816,933 francs en 1860, s'est élevée, en 1861, à fr 2,019,958 09 c ⁷ .
17,409 38	"	
"	1,569,557 91	
"	22,449 80	La diminution est due aux suppressions de droits résultant du traité de commerce avec la France
"	1 06	
174,895 70	"	L'augmentation a eu pour cause des importations et des exportations extraordinaires de marchandises encombrantes
151,700 47	"	
8,522 70	"	
"	1,598,559 55	
"	1,104,527 05	L'article 15 de la loi du 18 juillet 1860 attribue au fonds communal, pendant les trois premières années, une part de revenu supérieure à l'accroissement de produits qui devait résulter des changements de droits décrétés par cette loi. Cette cause n'ayant agi pendant six mois seulement de 1860 et pendant l'année 1861, il en résulte nécessairement, sur l'ensemble des droits d'accise, une diminution du revenu de l'Etat, pendant cette dernière année
"	153,270 50	
918,085 37	"	Cette diminution est inégalement répartie d'ailleurs, parce que la part du fonds communal est la même pour chaque rubrique, tandis que les augmentations du taux des droits étaient inégales
"	1,595 04	
550,215 96	"	
"	1,441,215 05	
9,506 51	"	
7,140 91	"	
35,653 20	"	
"	64 97	
"	850 76	
456 57	"	
50 "	"	
"	170 51	
2,457 29	"	
2,510,854 59	5,675,654 24	
3,155,779 65		

Évaluations du Budget — Droits constatés. — Recou

DESIGNATION DES PRODUITS		ÉVALUATIONS des RECEPTEFS	DROITS CONSTATÉS à la charge des receveables de l'Etat		Ln 1861	
			PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget		
Enregistrement (70 centimes addi- tionnels)	Actes civils publics	fr	12,637,225 81		12,637,225 81	
	— sous seing privé		374,148 28		374,148 28	
	— judiciaires		475,237 27		475,237 27	
	— d'huissiers	15,500,000	615,896 58	14,105,537 54	615,896 58	
	Lettres de noblesse		2,756		2,756	
	Permis de changer de nom de famille		275 60		275 60	
Greffe (50 centim. addit.)	Mise au rôle	250,000	44,294 81	291,227 50	44,294 81	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		246,932 49		246,932 49	
Hypothèques (25 centim. addit.)	Droits d'inscription	2,400,000	108,745 75	2,540,481 77	108,745 75	
	Droits de transcription d'actes de mutation		2,431,738 04		2,431,738 04	
Successions (20 centim. addit.)	Droits de succession	8,825,000	8,479,756	8,684,150 09	8,582,580 16	
	— de mutation par décès		204,414 09		204,414 49	
		— de mutation sur les successions en ligne directe	1,650,000	2,080,735 58	2,080,735 58	2,060,915 58
	— dus par les époux survivants	150,000	155,587 70	155,587 70	154,932 73	
Timbre (sans addition)	Débite	Timbres fixes	Passes ports { à l'intérieur	974	970	
			{ à l'étranger	27,136	27,136	
		Permis de port d'armes de classe	525,584	525,584		
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	591,728 85	591,719 85		
		Timbres adhésifs pour effets de commerce émis en France et à l'étranger	Payables en Belgique	87,112 20	87,112 20	
	— à l'étranger		25,581 78	25,581 78		
		Timbres de dimension	1,651,515 15	1,651,515 15		
	Visa	Timbres proportionnels	27,748 55	27,748 55		
		Timbres de dimension	autres que des journaux étrangers	15,122 60	15,121 49	
			des journaux étrangers	5,650,000	6,850 49	5,762,530 40
Extraordinaire	Timbres fixes	Warrants	60			
		Feuilles de patente	139,272 05	14,059 80		
	Timbres proportionnels	Effets de commerce	475,087 60	475,087 60		
		Bons de caisse, billets au porteur, etc	118,255	118,255		
		Billets, récépissés, obligations etc				
		Coupures				
		Papiers blancs pour actes, etc	255,042 50	244,116 70		
Timbres de dimension	Affiches	152,568 59	152,568 59			
	Annonces et avis	79,300 55	79,500 55			
A REPORTER		fr	50,225,000	51,619,857 58	51,619,857 58	51,576,213 72

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1862.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surversement Indefinite.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget	mis à la charge des receveurs		à recouvrer sur les débiteurs				
•	12,637,225 81								
•	374,148 28								
•	475,257 27								
•	615,896 58	14,105,557 54	•	•	•	•	•	805,557 54	
•	2,750 •								
•	275 60								
•	44,294 81								
•	246,952 40	291,227 50	•	•	•	•	•	41,227 50	
•	108,745 75								
•	2,451,758 04	2,540,481 77	•	•	•	•	•	140,481 77	
88,097 17	8,470,677 55								
• 00	204,414 09	8,675,091 42	9,058 67				140,908 58	•	
19,781 84	2,080,605 22	2,080,605 22	58 56	7,625 29	•	1,475 74	•	450,605 22	
454 97	155,587 70	155,587 70	•				•	5,587 70	
4 •	974 •								
•	27,156 •								
•	525,584 •								
0 •	591,728 85								
•	87,112 20								
•	23,581 78								
•	1,651,515 15								
•	27,748 55								
1 20	15,122 69								
•	6,850 49	5,761,959 55	579 85	519 85	•	60 •	•	111,959 55	
•	•								
114,902 65	128,962 45								
•	475,087 60								
•	118,255 •								
•	•								
•	•								
10,915 55	255,052 05								
•	152,568 59								
•	70,500 55								
254,166 78	51,610,580 50	51,610,580 50	9,476 88	7,945 14	•	1,535 74	140,008 58	1,535,280 08	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redressables de l'État		En 1861.
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget	
REPORT	50,225,000	51,619,857 58	51,619,857 58	51,576,215 72
<i>Naturalisations</i> { Droits de naturalisation ordinaire.	5,000	3,500	5,500	3,500
{ — de grande naturalisation.
<i>Amendes en matière d'impôts</i> { Enregistrement	150,000	47,514 96	134,989 72	47,504 96
{ Greffe.
{ Hypothèques.		6,529 41		6,529 41
{ Successions		86,280 54		85,892 18
{ Timbre		14,655 81	14,655 81	
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor en totalité</i> {	140,000	126,515 02	144,450 20	126,515 02
<i>en partie</i> {		12,050 18		12,050 18
<i>Amendes de consignation définitivement attribuées à l'État</i> {		5,885		5,885
TOTAL	fr 50,320,000	51,922,777 50	51,922,777 50	51,676,726 28

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
In 1862	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		EXCÉDANT des évaluations	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget				à recouvrer sur les débiteurs			
254,166 78	51,610,580 50	51,610,580 50	9,476 88	7,945 14	"	1,535 74	149,908 58	1,535,289 08	
"	3,500 "	3,500 "	"	"	"	"	1,500 "	"	
"	"								
10 "	47,514 06	153,429 57	1,360 15	1,479 78	"	80 37	"	5,429 57	
"	"								
"	6,529 41								
857 21	84,729 50								
"	14,055 81	144,430 20	"	"	"	"	"	4,450 20	
"	126,515 02								
"	12,050 18								
"	5,885 "								
255,015 99	51,911,740 27	51,911,740 27	11,037 05	9,422 92	"	1,614 11	151,408 58	1,545,148 85	
				11,037 05		1,391,749 27			

MENT ET DOMAINES

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT	LIEGE	LIMBOURG	LUXEMBOURG	NAMUR	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
1,576,594 55	2,282,520 85	1,555,218 50	557,096 40	562,779 06	969,087 75	12,657,225 81	
31,679 61	47,565 01	50,514 90	9,890 05	22,510 75	22,695 79	374,148 28	
49,764 20	77,927 75	59,214 51	11,714 15	21,922 65	26,572 25	475,217 27	
72,015 45	78,007 15	70,061 65	15,567 89	26,821 75	51,690 71	615,896 59	14,105,557 54
"	"	"	"	"	"	2,756 "	
"	"	"	"	"	"	275 60	
1,710 13	6,248 42	6,001 57	771 98	1,770 14	2,865 27	44,294 81	291,227 50
26,799 16	41,056 84	38,564 27	6,291 81	10,049 46	13,488 59	246,952 49	
12,037 15	25,515 01	12,700 90	5,164 06	5,588 71	8,758 95	108,745 75	2,540,481 77
506,092 62	422,858 71	500,124 18	81,356 09	119,505 50	185,362 29	2,451,758 04	
1,340,150 01	1,479,516 51	1,165,952 56	246,756 66	150,184 51	505,550 78	8,470,677 55	8,675,001 42
2,644 50	55,028 45	15,740 77	51,527 08	11,228 67	5,972 09	204,414 09	
210,021 90	384,269 74	177,929 85	78,526 59	45,705 89	115,779 49	2,080,695 22	2,080,695 22
16,750 84	59,852 97	15,099 50	14,970 52	5,755 97	9,594 82	155,587 70	155,587 70
64 "	272 "	38 "	51 "	14 "	18 "	974 "	
2,008	2,544	3,121 "	252 "	160 "	1,000 "	27,156 "	
20,800 "	67,156 "	44,704 "	18,464 "	22,568 "	59,296	525,584	
46,246	76,004 50	51,640 55	4,952 05	11,725 20	24,105 70	591,728 85	
4,882 95	11,210 20	15,775 45	91 10	1,606 10	1,492 50	87,112 20	
1,577 23	5,821 98	8,175 58	26 55	54 65	629 20	25,581 78	
210,027 60	312,122 05	199,576 05	64,571 85	104,450 99	120,950 85	1,651,315 15	
225 60	456 15	1,770 79	72 55	685 85	676 75	27,748 55	
875 50	2,555 79	1,558 85	562 19	2,450 74	1,111 10	15,122 69	
598 05	95 19	750 78	44 25	76 27	41 14	6,810 49	5,761,959 55
"	"	"	"	"	"	"	
19,845 90	27,737 55	15,477 50	4,380 50	4,602 60	8,104 50	125,962 45	
45,064 95	41,259 50	64,580 75	104 60	9,545 75	15,351 70	475,087 60	
"	"	"	"	"	"	118 255 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
54,081 "	15,050 95	55,248 50	5,075 55	2,682 85	14,551 20	225,052 05	
17,557 77	18,610 01	10,061 76	2,840 "	1,750 45	8,925 26	152,568 59	
9,186 85	5,694 61	10,595 95	617 91	450 01	2,550 24	79,500 55	
4,062,081 86	5,524,811 41	5,020,756 14	955,559 78	1,111,954 01	1,945,577 70	51,610,580 50	51,610,580 50

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		5,252,026 01	7,566,552 56	3,461,261 25	
<i>Naturalisations.</i>	Droits de naturalisation ordinaire	500 »	500 »	»	
	Droits de grande naturalisation	»	»	»	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement	5,794 55	8,454 48	4,670 52	
	Grefse	»	»	»	
	Hypothèques	560 40	710 52	356 15	
	Successions	5,011 96	21,709 38	8,667 55	
	Timbre	726 04	6,244 46	922 78	
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i>	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité	12,172 65	22,921 90	14,995 55
		en partie	482 84	2,822 60	800 55
	Amendes de consignation définitivement attribuées à l'État.	20 »	4,140 »	40 »	
TOTAUX fr.		5,255,094 45	7,454,055 50	3,491,665 80	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
4,002,081 86	5,524,811 41	3,920,756 14	955,359 78	1,141,954 01	1,915,577 70	31,610,580 50	31,610,580 50
"	500 "	500 "	"	1,500 "	"	3,500 "	3,500 "
"	"	"	"	"	"	"	
4,990 16	11,642 95	5,885 05	1,775 62	2,645 87	5,671 82	47,514 96	
"	"	"	"	"	"	"	
611 81	1,050 79	729 85	548 57	1,057 81	1,545 95	6,529 41	155,429 57
9,991 24	15,512 68	8,024 25	3,405 85	4,165 21	8,245 49	84,729 59	
1,607 66	1,887 45	1,746 10	552 "	479 62	709 70	14,655 81	
14,086 51	32,729 52	10,686 98	5,871 05	5,555 81	9,407 41	126,515 02	
1,124 02	2,825 27	1,786 57	778 29	529 15	1,085 01	12,050 18	154,450 20
290 "	15 "	1,270 "	"	80 "	50 "	5,885 "	
4,094,789 26	5,590,952 75	3,949,584 90	966,068 96	1,157,765 46	1,971,957 12	51,911,740 27	51,911,740 27

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES			
		1864.	1865.		
Enregistrement . . . (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics	12,657,223 81	12,166,508 58		
	— sous seing privé	574,148 28	559,708 75		
	— judiciaires	475,237 27	452,542 52		
	— d'huissiers	615,806 58	614,506 23		
	Lettres de noblesse	2,756 "	3,858 40		
Greffe (30 centimes additionnels.)	Permis de changer de nom de famille	275 60	551 20		
	Mise au rôle	44,204 81	41,122 04		
Hypothèques (20 centimes additionnels.)	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	246,032 40	227,417 95		
	Droits d'inscription	108,745 75	106,750 70		
Successions (50 centimes additionnels.)	— de transcription d'actes de mutation	2,451,758 04	2,340,809 76		
	Droits de succession	8,470,077 55	8,255,152 05		
	— de mutation par décès	204,414 09	212,137 55		
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,080,695 22	1,467,615 71		
Débite	— dus par les époux survivants	155,587 70	183,550 71		
	Timbres fixes. {	Passes-ports { à l'intérieur	974 "	1,968 "	
		{ à l'étranger	27,156 "	36,560 "	
	Timbres proportionnels pour effets de commerce.	Permis de port d'armes de classe	525,584 "	558,496 "	
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. {	Payables en Belgique	87,112 20	82,105 05
	Timbres de dimension	{ — à l'étranger	25,581 78	23,658 12	
		Timbres proportionnels	1,651,315 15	1,607,587 10	
	Timbre (sans additionnels)	Visa	27,748 55	22,951 64	
		Timbres de dimension {	autres que des journaux étrangers	15,122 69	15,609 15
			des journaux étrangers	6,850 49	3,915 26
Timbres fixes. {		Warrants	"	"	
	Feuilles de patente	128,962 45	173,440 60		
	Effets de commerce	475,087 60	417,647 75		
Extraordinaire	Timbres proportionnels. {	Bons de caisse, billets au porteur, etc.	118,255 "	120,167 50	
		Effets, récépissés, obligations, etc.	"	500 "	
	Coupures	"	"		
Timbres de dimension. {	Papiers blancs pour actes, etc.	255,052 05	202,144 55		
	Affiches	152,568 59	146,560 98		
	Annances et avis	79,500 55	75,158 72		
A REPORTER fr.		51,610,580 50	50,156,355 68		

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

avec ceux de l'exercice antérieur

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1861		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1861
EN PLUS	EN MOINS	
470,825 25		Comme en 1860, les mutations immobilières ont été la principale source de l'augmentation des droits d'enregistrement et de l'inscription hypothécaire. L'accroissement des droits de greffe est le résultat d'un plus grand nombre de causes en instance, et l'ouverture de quelques successions importées a déterminé la progression du chiffre de l'impôt auquel sont soumises les transmissions de propriété qui s'opèrent à chaque décès.
14,439 55		
42,694 75		A ces causes on peut ajouter que le contrôle des valeurs exerce une influence notable sur la prospérité des produits.
1,500 55		
	1,102 40	Le passe-port n'est ni plus indispensable pour circuler à l'étranger, ni en résulte une diminution des produits du droit de timbre, lequel est soumis ce document. Les transactions commerciales plus nombreuses ont amené un accroissement de recette des droits de timbre dont sont passibles les effets de commerce. Quant à l'augmentation du produit résultant du débit des timbres de dimension, elle est compensée par la diminution des droits perçus à l'occasion du timbrage d'extraordinaire. Le montant de l'impôt perçu lors de la délivrance des permis de port d'armes de chasse et des feuilles de patente, se rapproche des recettes faites en 1859 et qui, en 1860, ont atteint des chiffres exceptionnels. Une plus grande publicité a déterminé l'augmentation des droits de timbre auxquels sont soumises les affiches annonces et avis.
	275 60	
3,172 77		On ne saurait attribuer à une cause appréciable la variation des autres produits.
19,514 54		
2,015 05		
64,928 28		
215,545 28		
	7,725 44	
615,081 51		
	28,165 01	
	994	
	29,424	
	14,912 "	
28,865 70		
3,007 15		
745 60		
45,728 05		
4,796 71		
1,425 56		
955 25		
	44,478 15	
35,439 85		
	1912 50	
	500	
	37,112 50	
3,807 41		
6 161 85		
1,620,422 42	166,597 60	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1861	1860.	
REPORT fr.		51,610,580 50	50,156,555 68	
<i>Naturalisations.</i>	{ Droits de naturalisation ordinaire	5,500 »	7,000 »	
	{ Droits de grande naturalisation	»	1,000 »	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	{ Enregistrement	47,514 06	51,995 52	
	{ Greffe	»	»	
	{ Hypothèques	6,529 41	7,924 05	
	{ Successions	84,720 59	79,202 75	
	{ Timbre	14,655 81	15,175 28	
<i>Amendes de condamnation et dommages-inté- rêts en matières di- verses.</i>	{ Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	en totalité	126,515 02	122,481 »
		en partie	12,050 18	12,828 20
	{ Amendes de consignation définitivement attribuées à l'État	5,885 »	7,185 90	
TOTALA fr.		51,911,740 27	50,460,448 16	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,020,422 42	166,397 00	
"	3,500 "	
"	1,000 "	
"	4,480 36	
"	"	
"	004 64	
3,526 66	"	
"	319 47	
4,034 02	"	
"	798 02	
"	1,300 00	
1,620,985 10	178,690 99	
1,451,292 11		

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS		RESTE A RECOURRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1862.	TOTAL PAR NATURE de perception		PAR ARTICLE du budget	ARTICLES annulés et sommes portés en suréance. Indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	
	91,055 71							
"	71,025 27							
555 59	84,826 45							
"	10,280 56							
"	514,559 59							
"	896,426 65							
"	261,446 82							
"	210,490 11							
"	95,825 66							
"	7,569 65							
"	29,970 27	2,774,688 86	2,461 58	516 08	"	2,145 50	25,311 14	
"	19,550 88							
"	46,096 19							
"	55,571 65							
"	65,797 72							
"	1,054 98							
79 50	48,259 96							
"	54,756 50							
"	24,569 12							
615 80	29,067 08							
267 50	155,709 96							
541 44	53,851 56							
596 54	628,755 78							
1,875 55	851,579 26							
2,356 57	19,425 10	1,595,882 86	1,886 52	1,674 90	"	211 42	4,117 14	
"	555 "							
159 52	95,591 72							
6,445 50	4,570,571 72	4,570,571 72	4,547 90	1,900 98	"	2,356 92	29,428 28	

4,347 90

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
DOMAINES.					
	Escaut fr.	"	"	15,678 72	
	Meuse.	"	"	"	
	Lys.	"	"	38,570 40	
	Dendre	"	"	"	
	Sambre canalisée	"	"	"	
	Canal de Charleroy.	"	281,909 11	"	
Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	— de Mons à Condé	"	"	"	
	— de Pommerœul à Antoing.	"	"	"	
	— de la Campine	55,588 96	"	"	
	Petite Nèthe canalisée.	7,569 63	"	"	
	Canal de Gand à Ostende.	"	"	26,500 27	
	— de Terneuzen	"	"	"	
	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	"	"	"	
	— latéral à la Meuse	"	"	"	
Rivières et canaux.	Autres voies navigables	5,782 09	5,474 46	40,555 80	
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.	208 97	"	142 88	
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	2,100 "	7 "	680 "	
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	54,756 30	"	"	
	Vente de terrains provenant d'emprises.	1,036 34	2,042 30	"	
	Location de terrains provenant d'emprises.	2,118 76	1,378 50	5,772 48	
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,448 50	5,681 50	7,868 40	
	Droits de pêche.	5,965 "	572 "	2,246 "	
				78,451 25	
		1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	44,120 "	121,814 05	
Routes appartenant à l'État.	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	42,163 34	111,947 04	106,035 60	
	Terrains provenant d'emprises. {	Vente	"	11,016 04	251 47
		Location	4 "	"	10 "
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	1,220 11	11,636 34	4,985 82	
TOTAUX. fr.		205,882 "	551,478 32	527,507 15	

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DEVELOPPEMENTIS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT	LIEGE	LIMBOURG	LUXEMBOURG	NAMUR	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget
34,454 64	40,922 35	91,055 71	
.	.	39,176 84	.	.	72,448 45	71,625 27	
46,255 97	84,826 43	
16,767 90	2,512 66	19,280 56	
.	274,777 98	.	.	.	259,561 61	514,559 59	
.	614,517 32	806,426 65	
.	261,446 82	261,446 82	
.	210,409 11	210,499 11	
.	.	.	10,454 70	.	.	95,825 68	
.	7,569 63	
3,670	29 070 27	
19,550 88	19,550 88	2,771,688 86
.	.	.	46,096 19	.	.	46,096 19	
.	.	30,541 99	22,829 64	.	.	53,371 63	
8,465 39	.	.	7,541 98	.	.	63,797 72	
157 56	158 80	39 35	547 44	.	.	1,034 98	
15,169 50	407 .	25,913 .	1,581 55	.	4,379 95	48,259 96	
.	54,756 30	
2,241 11	3,820 .	14,532 47	151 90	.	345 .	24,569 12	
432 30	8,470 86	6,153 85	151 85	.	4,608 32	29,067 08	
13,502 10	99,401 88	791 .	5,167 58	.	49 .	133,709 96	
8,505 .	3,757 .	6,307 .	1,308 56	2,085 .	5,106 .	33,851 56	
76,365	113,962 33	51,168 33	23,900 .	41,005 14	73,991 68	628,735 78	
43,440 01	220,089 74	157,699 16	44,595 .	45,889 37	77,720 .	851,379 26	
306 56	333 84	3,439 93	141 80	158 10	1,755 36	19,423 10	1,595,882 86
.	187 55	250 .	12 33	32 32	56 80	333 .	
12,734 93	51,162 40	1,479 28	2,604 04	5,608 11	4,180 67	93,591 72	
303,390 07	1,906,427 84	337,474 16	199,044 34	94,776 04	446,382 80	4,370,371 72	4,370,371 72

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
		1861.	1860.
DOMAINES.			
<i>Rivières et canaux.</i>	Escaut	91,055 71	91,703 06
	Meuse	71,625 27	69,539 07
	Lys	84,826 43	71,169 52
	Dendre	19,280 56	19,522 „
	Sambre canalisée	514,559 59	561,547 24
	Canal de Charleroy	896,420 05	907,405 54
	— de Mons à Condé	261,446 82	244,546 07
	— de Pommerœul à Antoing	210,409 11	216,722 69
	— de la Campine	95,825 66	66,179 21
	Petite Nèthe canalisée	7,569 65	19,502 32
	Canal de Gand à Ostende	29,970 27	31,960 16
	— de Terneuzen	19,550 88	19,429 57
	— de Maestricht à Bois-le-Duc	46,006 19	59,758 06
	— latéral de la Meuse	55,571 05	56,105 27
	Autres voies navigables	65,797 72	75,105 55
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	1,054 98	1,784 91
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	48,259 96	52,472 76
— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	54,756 50	50,847 20	
Vente de terrains provenant d'emprises	24,569 12	24,895 88	
Location de terrains provenant d'emprises	20,067 08	25,150 59	
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	155,709 96	116,517 99	
Droits de pêche	55,851 56	55,169 08	
1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	628,755 78	667,111 27	
2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	851,579 26	844,797 54	
<i>Routes appartenant à l'Etat.</i>	Terrains provenant d'emprises. { Vente	19,425 10	19,282 56
	{ Location	555 „	474 80
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	95,591 72	144,105 42
Totaux fr.		4,570,571 72	4,558,161 91

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1861		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861.
EN PLUS.	EN MOINS	
	040 95	
2,086 20	»	
15,057 11	»	
»	41 44	
»	47,007 65	
»	100,976 71	
16,890 75	»	La comparaison de ces différences donne en résultat une réduction de fr 110,642 04 c., qui doit être attribuée, d'une part, aux travaux extraordinaires faits à la Sambre en 1861, et d'autre part, à l'abaissement, accordé en 1860, des péages du canal de Charleroy, de celui de Liège à Maestricht et de la petite Nette canalisée
»	6,225 58	
29,644 45	»	
»	11,752 60	
»	1,989 89	
101 51	»	
6,558 15	»	
»	2,751 64	
»	7,505 61	
»	729 95	
»	4,252 80	Resultat du renouvellement des baux à la fin de 1860
5,909 10	»	Cette augmentation ne peut être attribuée qu'à une plus grande activité de la circulation entre Anvers et la Tête de Flandre
»	526 76	
5,956 49	»	Ces produits varient chaque année en raison du plus ou moins d'importance de terrains et des plantations qui sont remis au domaine par le Département des Travaux publics
19,191 97	»	
662 28	»	
»	58,555 40	Ces différences, dont la comparaison donne en moins fr 51,575 57 c., sont le résultat des adjudications faites à la fin de 1860, elles s'expliquent par les changements que subit la circulation, et par le plus ou moins de concurrence
6,781 92	»	
140 74	»	Différences insignifiantes
58 20	»	
»	48,515 70	Ce produit avait donné, en 1860 une augmentation de fr 58 27 c. 52 c., qui était accidentelle
105,427 65	271,017 84	
167,590 19		

Évaluations du Budget — Droits constatés. — Recou

DESIGNATION DES PRODUITS.		EVALUATIONS les RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
			PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
Taxe des lettres et affranchissements	Produit des lettres taxées		455,526 65	
	— — affranches et charges contre espèces	2,433,000	116,762 45	2,513,415 47
	— de la vente des timbres-poste		1,961,126 50	
Port des journaux et imprimés	Produit des journaux affranchis	750,000	284,981 55	549,814 16
	— imprimés —		64,852 81	
Emoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842		46,000	52,501 25	52,501 25
Postes	Droits sur les articles d'argent	Droits Pénalités	52,943 65	54,128 65
			1,185 "	
Remboursements des offices étrangers	Office d'Angleterre			
	— du grand-duché de Luxembourg			
	— des Pays-Bas			
	— de Prusse			
	— de Sardaigne			
	— de Suisse			
	— de la Tour-et-Taxis			
TOTAUX		fr 2,840,000	2,949,859 55	2,949,859 55

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évolutions avec les recouvrements		Observations.
En 1861	En 1862.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget				
355,627 64	101,898 99	435,526 63					
116,762 45	"	116,762 45	2,515,415 47	"	"	78,415 47	
1,961,126 59	"	1,961,126 59					
284,981 55	"	284,981 55	549,814 16	"	"	19,814 16	
64,852 81	"	64,852 81					
52,501 25	"	52,501 25	52,501 25	"	"	6,501 25	
52,945 65	"	52,945 65	54,128 65	"	"	5,128 65	
1,185 "	"	1,185 "					
"	"	"	"	"	"	"	
2,847,960 54	101,898 99	2,949,859 53	2,949,859 55	"	"	100,859 55	
						100,859 55	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1861	1860	
Postes	Taxe des lettres et affranchissements	Produit des lettres taxées .	455,526 65	742,151 28
		— — affranchies et chargées contre espèces	116,762 45	187,476 29
		— de la vente des timbres-poste	1,961,126 59	3,154,115 50
	Port de journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis	284,981 55	482,419 19
		— des imprimés affranchis	64,852 81	105,165 90
	Emoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842 .		52,501 25	98,484 26
	Articles d'argent	Droits	52,945 65	55,507 20
		Périmés	1,185	1,872 02
	Remboursements des offices étrangers	Offier d'Angleterre		
		— des Pays-Bas		
— du grand-duché de Luxembourg				
de Prusse .			"	
— de la Tour-et-Taxis				
	— de Suisse			
	— de Sardaigne			
TOTAL		2,049,859 55	4,822,989 64 (1)	

1) Ce résultat représente les recettes réellement opérées sur l'exercice, sauf la déduction de 42 p. 0/0 faite au profit du fonds communal (période du 21 juillet 1860), en exécution de la loi du 18 juillet de la même année.

La recette brute des postes portée au compte définitif du Budget de l'exercice 1860 est de fr. 4,939,527 57 c^s, la différence de fr. 116,557 93 c^s que présente ce résultat avec celui indiqué au présent tableau, forme le montant des produits revenant aux offices étrangers, et dont le montant a été prélevé sur les recettes des exercices 1861 et 1862.

VAUX PUBLICS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861.
EN PLUS.	EN MOINS	
	306,624 65	Ces diminutions proviennent du prélèvement, en 1861, du 42 p. 100 au profit du fonds communal. En restituant, pour appréciation, ce prélèvement aux recettes de l'Etat.
"	70,713 84	1° Le produit de la taxe des lettres s'éleverait à fr. 4,285,675 07 c., soit, comparativement à 1860, une augmentation de 199,954 francs, qui peut être considérée comme normale.
"	1,192,987 11	2° Celui des journaux et imprimés à fr. 665,127 85 c., soit une augmentation de fr. 17,552 76 c., augmentation normale.
"	197,457 84	3° Celui des emplacements à fr. 80,519 59 c., soit une diminution de fr. 7,964 87 c., provenant de ce que les remises, perçues en décembre 1859, ont dû être reportées à l'exercice 1860, pour satisfaire aux exigences de la nouvelle comptabilité des abonnements, introduite au 1 ^{er} janvier 1860.
"	58,553 09	4° Celui des articles d'argent à fr. 58,842 51 c., soit une augmentation de fr. 5,667 29 c., augmentation normale.
"	45,985 01	
"	20,565 55	
"	687 02	
"	"	
"	"	
"	"	
"	"	
"	1,873,150 11	Diminution fictive, voir l'observation ci-dessus.
1,873,150 11		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	110,000	"	109,500 86

MARINE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS FICTIFS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constitués à la charge des redevables del Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1861	En 1862	TOTAL			excédant des évaluations	excédant les recouvrements	
		PAR NATURE de perceptions	PAR ARTICLE du Budget				
100,500 86			100,500 86		499 14		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1861	1860
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	109,500 86	109,061 52

MARINE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861.
EN PLUS	EN MOINS	
459 34		Cette différence ne comporte aucune explication, à cause de son insignifiance

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Voyageurs		11,179,555 58 <i>b)</i>	
Bagages		c) 509,017 45	
Équipages		16,411 85	
<i>Chemin de fer</i>			
Chevaux et bestiaux	27,500,000 *	304,651 75	50,061,029 59
Marchandises		18,524,481 01 <i>d)</i>	
Produits extraordinaires		519,508 25	
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer		17,425 *	
	27,500,000 *	50,961,029 59	50,061,029 59
Télégraphes	500,000 *	588,552 66	588,552 66
TOTAUX fr.	28,000,000 *	51,549,562 25	51,549,562 25

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1861	En 1862.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget				
29,744,528 04	1,175,185 40	30,919,514 04 a)	"	41,515 55	"	3,419,514 04	a) Dans cette somme de fr. 30,919,514 04 c'est comprise celle de fr. 978,498 72 c'est provenant des recettes faites sur la ligne de Mons à Manage, pour la période du 1 ^{er} janvier 1857 au 31 juillet 1858, savoir : b) Voyageurs . fr. 127,955 94 c) Bagages . . . 1,424 82 d) Marchandises . 849,117 96 TOTAL ÉGAL. fr. 978,498 72
29,744,528 04	1,175,185 40	30,919,514 04	"	41,515 55	"	3,419,514 04	
475,424 30	113,108 36	588,532 66	"	"	"	88,532 66	
30,219,752 04	1,288,293 76	31,508,046 70	"	41,515 55	"	3,508,046 70	

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1861.	1860.
Voyageurs	11,175,954 60	10,614,985 72
Bagages	508,874 41	502,192 20
Équipages	16,411 85	16,000 74
<i>Chemin de fer</i>		
Chevaux et bestiaux	594,652 55	540,785 61
Marchandises	18,509,005 22	15,864,401 09
Produits extraordinaires	497,210 52	446,894 59
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer.	17,425 .	16,273 75
	a) 50,919,514 04	b) 27,801,619 70
Télégraphes	588,552 66	527,745 75
Totaux. fr.	51,508,046 70	28,529,565 45

- TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861.
EN PLUS.	EN MOINS.	
500,970 97	"	L'augmentation du produit des voyageurs tend à prendre un caractère normal. En effet, les facilités de communication, l'institution des fêtes locales, les cérémonies publiques, etc., sont autant de causes de déplacement. Un motif exceptionnel s'est en outre présenté en 1861, c'est la liquidation, par la société du chemin de fer de Mons à Manage, d'une somme d'environ 128,000 francs provenant de voyageurs transportés sur cette ligne pour compte de l'État, du 1 ^{er} janvier 1857 au 31 juillet 1858.
6,682 21	"	
411 11	"	
55,848 94	"	
2,411,514 15	"	
50,515 75	"	
1,151 25	"	
5,117,894 51	"	Sans cause appréciable.
5,117,894 51	"	Cette augmentation doit être attribuée en partie au développement des transports par contrats, ainsi qu'au tarif spécial du 25 décembre 1860, mis à exécution au 1 ^{er} janvier 1861. De plus, elle comprend une somme de fr. 849,117 96 c ^{ts} , produit de la ligne de Mons à Manage pendant 1857-1858. Les amendes pour chômage de matériel ont été exigées avec plus de rigueur que précédemment, en même temps que les redevances pour embranchements privés ont augmenté.
60,788 95	"	
5,178,685 27	"	a) Non compris la somme de fr. 41,515 35 c ^{ts} , restant à recouvrer sur l'exercice 1860. b) Dans cette somme de fr. 27,801,619 79 c ^{ts} est comprise celle de fr. 41,515 35 c ^{ts} , restant à recouvrer après la clôture de l'exercice. (Cette dernière somme a été recouvrée en 1862.)
5,178,685 27	"	L'ouverture incessante de nouvelles lignes télégraphiques et l'usage de plus en plus fréquent que le public fait de ce nouveau mode de communication, explique cet accroissement de produits.
5,178,685 27		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	»	14,900 04	14,900 04
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	»	8,950 »	8,950 »
	— — au <i>Recueil des lois</i>	»	105 »	105 »
TOTALS fr.		»	23,955 04	23,955 04

— TRAVAUX PUBLICS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
Ln 1861	En 1862.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget				
14,900 04	»	14,900 04	14,900 04	»	»	»	
8,050 »	»	8,050 »	8,050 »	»	»	»	
105 »	»	105 »	105 »	»	»	»	
23,055 04	»	23,055 04	23,055 04	»	»	»	

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
		1861.	1860.
Postes. Services régis par l'État.	Produits des abonnements au <i>Moniteur</i>	14,900 04	22,026 60
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	8,950 "	5,560 "
	— — au <i>Recueil des lois</i>	105 "	217 "
Totaux		23,955 04	27,603 60

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861.
EN PLUS.	EN MOINS	
	7,126 56	Cette diminution n'est que fictive, elle provient de ce que les recouvrements de l'exercice 1860 comprennent les abonnements du mois de décembre 1859, reportés à l'exercice suivant, pour satisfaire aux exigences de la nouvelle comptabilité des abonnements, introduite au 1 ^{er} janvier 1860
3,500 -	"	Sans cause appréciable
	112 "	Idem
3,500 -	7,258 56	
3,648 56		Diminution fictive, voir l'observation ci-dessus

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1861
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget	
Loi du 30 juin 1840.		2,126 14		2,126 14
— du 18 juillet 1846		88,988 54		88,988 54
— du 25 mars 1847		15,500		15,500
— du 11 juin 1855		159 41		159 41
— du 8 juillet 1858		12,771 85		10,608 85
— du 9 juillet 1858		25 70		25 70
— du 21 mai 1859		2,521 97		2,521 97
— du 26 mai 1859		2 651 60		2,600
Autres aliénations		25,185 89		19,809 50
Produits { des successions en déshérence		5,954 54		5,954 54
{ nets des épaves		1,106 52		1,106 52
Prix de vente d'objets mobiliers confisqués aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		188		188
Prix de vente d'objets mobiliers — Catalogues, inventaires, etc		4,252 70		4,111 70
provenant du Département des Finances	1,100,000	54,285 27	1,601,367 54	54,285 27
— — de la Guerre		496,575 69		496,575 69
— — de la Justice		14,965 44		14,756 52
— — des Travaux publics		21,586 59		21,586 59
— — de l'Intérieur		1,779 68		1,779 68
— — des Affaires Étrangères		595		595
Remboursement { du fonds de l'industrie nationale		256,069 44		3,900
{ de créances ordinaires		595,745 02		205,647 98
Rachat et transfert de rentes		991 75		991 75
Transactions en matière domaniale		1,649 05		1,649 05
Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		12,655 91		12,646 40
Refournissement pour moins valeur de mobilier (bacs et bateaux)		150		150
Produit d'objets saisis et confisqués		2,468 89		2,468 89
Parts du trésor dans les biens possédés par indivis		2,357 19		2,357 19
A REPORTER	fr	1,100,000	1,601,367 54	1,601,367 54
				951,174 02

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.	
En 1862	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		à recouvrer sur les débiteurs		EXCÉDANT des évaluations.
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget							
•	2,126 14								
•	88,088 54								
•	15,590 »								
•	159 41								
2,163 02	12,771 85								
•	25 70								
•	2,521 97								
51 60	2,651 60								
1,976 59	21,785 89								
•	3,954 54								
•	1,106 52								
•	188 »								
121 •	4,252 70								
•	54,285 27	976,546 90	624,820 44	58,611 01	•	566,208 53	123,455 10	•	
•	496,575 69								
207 12	14,965 44								
•	21,586 59								
•	1,779 68								
•	595 »								
1,452 50	5,552 50								
19,411 54	225,050 52								
•	991 73								
•	1,649 05								
•	•								
9 51	12,655 91								
•	150 »								
•	2,468 89								
•	2,357 19								
25,372 88	976,546 90	976,546 90	624,820 44	58,611 01	•	566,208 53	123,455 10	•	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.		En 1861.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. fr.	1,100,000 »	1,601,567 54	1,601,567 54	951,174 02
Prix de vente de coupes de bois (décime compris) . . .		1,015,635 81		1,015,074 02
— de chablis, bois de délit et d'élagages . . .		18 6,657 92		175,294 17
— d'objets saisis et confisqués		54 50		54 50
— de glandée, panage, foins et herbages.		8,954 70		8,954 70
Fermages des propriétés dépendantes des forêts . . .		5,181 50		2,769 50
Forêts — du droit de chasse	1,000,000 »	4,722 09	1,241,219 17	4,525 19
— du droit de pêche (baux et licences) . . .		1,751 »		1,751 »
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral.		12,250 27		12,250 27
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.		5,518 85		5,458 85
Indemnités pour carbonisation		2,402 75		2,409 75
Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		9,169 66		9,050 66
— de bâtiments		877 25		877 25
— de cafés-restaurants.		52,251 05		52,251 05
— d'herbages, d'oseraies, etc.		11,540 15		11,500 15
Dépendances des chemins de fer. — de vidanges		2,154 »	95,208 25	2,154 »
Argent non réclamé.	100,000 »	1,052 »		1,052 »
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises.		26,595 05		26,592 00
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage . . .		2,461 70		2,461 70
— d'objets non réclamés.		5,254 95		5,254 95
— d'arbres, plantations, herbages, etc.		5,894 50		5,894 50
École militaire. — Pensions des élèves		85,012 95		76,108 07
École vétérinaire. { Pensions des élèves		27,550 »		20,775 »
{ — d'animaux malades		7,509 66		7,509 66
{ Produit des ventes d'objets divers		696 55		696 55
Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem		196,009 58		96,954 78
Établissements et services régis par l'État. { Produit de la vente des chevaux réformés		1,905 »		1,905 »
Haras. { — des saillies des étalons au dépôt central.	540,000 »	575 »	567,672 65	575 »
{ — d'objets divers		21 25		21 25
Bénéfices de la fonderie de canons		25,999 68		25,999 68
Abonnement au Recueil des lois et arrêtés		15,254 »		15,150 »
— au Bulletin du Musée de l'industrie		»		»
— au Recueil spécial des brevets d'invention.		»		»
Produit du Moniteur		5,000 »		3,000 »
Maison de correct. de S'-Bernard. — Produit des vidanges.		4,759 »		4,759 »
A REPORTER. fr.	2,540,000 »	5,505,467 41	5,505,467 41	2,525,565 86

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1862.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			à recouvrer sur les débiteurs				
25,372 88	976,546 90	976,546 90	624,820 44	58,611 91	"	506,208 55	123,455 10	"	
2,581 79	1,015,055 81								
1,590 50	176,684 67								
"	54 30								
"	8,954 70								
412 "	3,181 50	1,251,265 92	9,955 25	"	"	9,955 25	"	251,265 92	
198 90	4,722 69								
"	1,751 "								
"	12,250 27								
60 "	3,518 85								
85 "	2,492 75								
110 "	9,149 66								
"	877 25								
"	52,251 05								
160 "	11,460 15								
"	2,154 "	95,108 25	100 "	20 "	"	80 "	6,801 75	"	
"	1,052 "								
" 13	26,595 05								
"	2,461 70								
"	3,254 05								
"	3,894 50								
8,740 16	84,848 25								
6,575 "	27,350 "								
"	7,509 66								
"	606 55								
81,871 71	178,806 49								
"	1,905 "								
"	375 "	550,504 86	17,567 79	164 70	"	17,205 09	"	10,504 86	
"	21 25								
"	25,090 08								
104 "	15,254 "								
"	"								
"	"								
"	5,000 "								
"	4,750 "								
127,660 07	2,651,225 93	2,651,225 93	652,241 48	58,796 61	"	593,444 87	130,344 85	241,570 78	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1861.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget	
REPORT. fr.	2,540,000 "	5,505,407 41	5,505,407 41	2,523,565 80
Produits des examens universitaires		105,597 50		105,597 50
— des examens et visa des diplômes		15,443 05		15,443 05
— des diplômes des artistes vétérinaires		"		"
— des brevets d'invention		92,617 46		92,617 46
— des jeux de Spa		417,268 75		417,268 75
— du quart des salaires sur transcriptions		52,049 52		52,049 52
— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France		"		"
<i>Produits divers et acci-</i> <i>dentels.</i> Restitutions volontaires.	800,000 "	768 25	857,241 17	768 25
Indemnités pour remplacement		75,187 79		75,187 79
— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.		2,559 68		2,559 68
— pour construction d'usines (forêts exceptées)		509 "		500 "
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		21 96		21 96
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		251 98		251 98
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication		118,351 14		118,351 14
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor		664 51		664 51
De toute autre nature		"		"
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		61,251 22		55,280 71
Génie militaire. Location de biens-fonds et de bâtiments		81,520 25		79,959 15
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		51,591 35		51,591 35
Fermages de pêche et de chasse		4,598 22		4,565 22
<i>Revenus des domaines.</i> Arrrages de rentes	275,000 "	2,039 20	528,799 64	1,755 95
Redevances pour concessions de prises d'eau		1,707 82		1,707 82
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		122,092 01		12,876 15
— — de créances ordinaires		202,515 01		89,175 15
Produits de la calamine.		15,000 "		"
— des sablières et mines (forêts exceptées)		6,704 47		6,678 52
TOTAUX fr.	5,615,000 "	4,689,508 22	4,689,508 22	5,662,374 85

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURRER SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations	
En 1862.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		EXCÉDANT des évaluations.		EXCÉDANT des recouvrements
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget							
127,660 07	2,651,225 05	2,651,225 05	652,241 48	58,796 61	"	595,414 87	150,344 85	241,570 78	
"	105,597 50								
"	15,445 05								
"	"								
"	92,617 46								
"	417,268 75								
"	52,049 52								
"	"								
"	768 25	857,241 17	"	"	"	"	"	57,241 17	
"	75,187 70								
"	2,550 68								
"	500 "								
"	21 96								
"	251 98								
"	118,551 14								
"	664 51								
"	"								
7,950 51	61,251 22								
995 79	80,954 04								
"	51,591 55								
55 "	4,598 22								
285 54	2,059 29	205,599 27	255,200 57	40,067 81	"	105,152 56	"	18,599 27	
"	1,707 82								
1,581 86	14,257 99								
1,559 05	90,554 18								
"	"								
25 94	6,704 26								
159,691 54	5,802,066 57	5,802,066 57	887,441 85	98,864 42	"	788,577 45	150,344 85	517,411 22	
				887,441 85		788,577 45	150,344 85	517,411 22	
							187,066 57		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Prix de vente de biens immobiliers.	Loi du 30 juin 1840.	"	"	2,126 14	
	— du 18 juillet 1846	"	88,088 54	"	
	— du 25 mars 1847.	"	"	"	
	— du 11 juin 1855.	"	"	"	
	— du 8 juillet 1858.	"	"	"	
	— du 9 juillet 1858.	"	25 70	"	
	— du 21 mai 1859.	"	"	"	
	— du 26 mai 1859.	"	"	"	
	Autres aliénations.	"	252 16	"	
	Produits	des successions en déshérence	31 66	1,825 95	1,656 40
	nets des épaves.	"	"	945 66	
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	"	188 "	"	
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.	"	4,252 70	"	
Domaines.* (Valeurs capitales.)	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	provenant du Département des Finances	1,089 70	29,680 84	977 70
		— — de la Guerre.	68,559 70	20,545 18	7,826 76
		— — de la Justice.	487 03	2,522 88	255 75
		— — des Travaux publics.	700 45	1,327 71	6,895 04
		— — de l'Intérieur	"	262 10	2 05
		— — des Affaires Étrangères.	"	552 "	61 "
	Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	2,000 "	"	1,900 "
		de créances ordinaires	"	64,541 65	"
	Rachat et transfert de rentes	"	"	"	
	Transactions en matière domaniale	"	43 03	"	
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	2,180 85	2,245 88	41 24	
	Remboursement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux).	"	"	"	
	Produit d'objets saisis et confisqués	286 05	751 25	504 60	
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis.	"	"	"	
A REPORTER. fr.		75,115 44	217,059 35	22,990 32	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1861.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
"	"	"	"	"	"	2,126 14	
"	"	"	"	"	"	88,988 54	
"	"	"	15,500 0	"	"	15,500 0	
"	"	"	"	40 41	110 0	159 41	
"	"	12,771 85	"	"	"	12,771 85	
"	"	"	"	"	"	25 70	
"	"	"	"	"	2,521 07	2,521 07	
"	"	"	2,651 60	"	"	2,651 60	
1,932 50	17,572 50	2,107 95	25 30	"	75 21	21,785 89	
680 31	"	1,762 22	"	"	"	5,954 54	
"	"	160 86	"	"	"	1,106 52	
"	"	"	"	"	"	188 0	
"	"	"	"	"	"	4,252 70	
632 50	582 50	690 0	"	380 78	253 25	34,285 27	976,546 90
10,442 05	10,022 25	564,114 37	6,818 65	135 55	2,528 48	496,573 69	
7,697 65	1,294 24	535 43	"	1,651 02	719 46	14,963 44	
2,648 50	2,220 60	5,944 50	1,605 35	47 24	2,109 0	21,586 59	
872 60	"	428 0	"	214 95	"	1,770 68	
"	"	"	"	"	"	595 0	
"	1,432 50	"	"	"	"	5,552 50	
25,977 86	5,000 0	127,348 79	191 24	"	"	225,050 52	
"	197 20	"	523 65	"	270 88	991 75	
1,606 0	"	"	"	"	"	1,649 03	
2,796 51	1,178 47	5,956 22	18 80	170 87	68 08	12,655 91	
"	"	150 0	"	"	"	150 0	
264 70	"	277 85	90 50	115 25	508 80	2,468 80	
"	"	1,989 59	"	"	587 60	2,357 19	
55,572 06	45,300 55	520,026 61	27,515 18	2,773 87	9,313 72	976,546 00	976,546 90

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
	REPORT. fr.	75,115 44	217,959 55	22,990 52	
Forêts	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	"	677,420 60	"	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	"	173,400 62	1,427 "	
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	"	
	— de glandée, panage, foins et herbages	"	795 "	"	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	"	2,903 50	54 "	
	— du droit de chasse	"	"	"	
	— — de pêche (baux et licences).	"	900 "	"	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	"	"	"	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	"	"	"	
	Indemnités pour carbonisation.	"	65 "	"	
Dépendances des chemins de fer	Locations des terrains réservés par l'administration du chemin de fer.	1,820 94	857 65	1,184 30	
	— de bâtiments	75 "	"	140 "	
	— de cafés-restaurants	6,986 41	2,510 "	1,600 "	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	175 "	1,158 "	1,032 80	
	— de vidanges	1,758 "	25 "	56 "	
	Argent non réclamé	"	983 59	9 66	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	1,523 21	"	18,968 54	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	1,460 70	"	"	
	— d'objets non réclamés	"	2,958 05	158 10	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	300 "	100 "	504 "	
Établisse- ments et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves	"	84,848 25	"	
	École vétérinaire. {	Pensions des élèves.	"	26,850 "	"
		— d'animaux malades.	"	7,509 66	"
		Produit des ventes d'objets divers	"	696 55	"
	Écoles de réforme de Ruyssede et de Beernem	4,507 68	42,255 92	95,842 01	
	Haras {	Produit de la vente des chevaux réformés	"	"	"
		— des saillies des étalons au dépôt central	"	"	"
		— d'objets divers.	"	"	"
	Bénéfices de la fonderie de canons.	2,204 75	"	"	
	Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	888 "	2,022 "	1,500 "
— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>		"	"	"	
— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>		"	"	"	
Produit du <i>Moniteur</i>	"	3,000 "	"		
Maison de correction de Saint-Bernard. — Produit des vidanges.	4,750 "	"	"		
A REPONTER. fr.		101,572 13	1,248,976 70	144,326 75	

GISTREMENT ET DOMAINES (suite).

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1861.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXENBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
55,372 06	45,500 55	520,026 61	27,515 18	2,775 87	9,515 72	976,546 90	976,546 90
"	"	110,035 45	"	185,786 22	35,415 54	1,015,655 81	
"	"	451 20	"	1,407 85	18 "	170,684 67	
"	"	"	"	54 30	"	54 30	
"	"	8,161 70	"	"	"	8,954 70	
"	"	24 "	"	120 "	100 "	3,181 50	1,251,265 92
"	"	1,158 78	"	2,851 31	712 "	4,722 09	
"	"	"	"	851 "	"	1,751 "	
"	"	1,451 08	"	415 20	10,585 00	12,250 27	
"	"	"	"	5,595 01	125 82	5,518 85	
"	"	"	"	2,427 75	"	2,492 75	
2,515 17	1,146 70	1,200 81	161 "	"	145 "	9,149 66	
166 "	140 "	256 25	"	"	100 "	877 25	
5,050 "	2,001 66	10,102 08	"	"	"	52,251 05	
1,241 50	6,088 85	161 "	"	"	705 "	11,460 13	
125 "	170 "	20 "	"	"	"	2,154 "	95,108 25
"	"	38 75	"	"	"	1,052 "	
455 90	1 25	5,092 47	405 24	"	148 42	20,595 05	
101 "	900 "	"	"	"	"	2,461 70	
"	"	158 80	"	"	"	5,254 95	
342 50	755 "	1,850 "	45 "	"	"	3,894 50	
"	"	"	"	"	"	84,848 25	
250 "	"	250 "	"	"	"	27,350 "	
"	"	"	"	"	"	7,509 66	
"	"	"	"	"	"	696 55	
9,651 22	8,595 12	11,976 54	2,358 48	1,050 72	4,588 80	178,806 49	
"	"	"	"	"	1,905 "	1,905 "	
"	"	"	"	"	575 "	375 "	
"	"	"	"	"	21 25	21 25	350,304 86
"	"	25,794 95	"	"	"	25,999 68	
1,758 "	2,568 "	1,092 "	1,218 "	1,206 "	2,082 "	15,254 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	5,000 "	
"	"	"	"	"	"	4,750 "	
75,256 35	67,667 "	713,275 35	31,698 90	204,555 25	64,159 54	2,651,225 05	2,651,225 95

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
	Report. fr.	101,572 15	1,248,976 70	144,526 75
	Produits des examens universitaires	"	65,500 "	"
	— — et visa des diplômes	1,255 40	2,651 00	1,626 69
	— des diplômes des artistes vétérinaires	"	"	"
	— des brevets d'invention	1,670 "	62,730 "	1,010 "
	— des jeux de Spa.	"	"	"
	— du quart des salaires sur transcriptions	2,018 48	5,898 28	5,576 20
	— de la taxe perçue conformément à l'art. 3 de la convention littéraire faite avec la France	"	"	"
<i>Produits divers et accidentels.</i>	Restitutions volontaires	516 61	347 50	75 "
	Indemnités pour remplacement.	4,554 "	9,876 "	4,719 "
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant	317 46	1,269 84	"
	— pour construction d'usines (forêts exceptées)	"	"	"
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	2 38	"
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées.	64 84	5 70	4 "
	Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication.	8,411 38	59,064 11	8,786 80
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	151 29	401 22	" 28
	De toute autre nature	"	"	"
	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris).	5,240 46	40,525 61	10,054 54
<i>Génie militaire.</i>	Location de biens-fonds et de bâtiments	35,389 41	1,926 92	15,060 75
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	1,284 "	55 "	765 25
	Fermages de pêche et de chasse	1,714 "	65 "	822 22
<i>Revenus des domaines.</i>	Arrérages de rentes	164 66	171 90	"
	Redevances pour concessions de prises d'eau.	"	1 "	"
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	449 13	5,957 "	240 "
	— — de créances ordinaires	54 "	"	"
	Produits de la calamine.	"	"	"
	— des sablières et mines (forêts exceptées)	"	"	"
	TOTAUX. fr.	160,967 54	1,485,405 76	189,074 44

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
75,258 35	67,667 "	715,275 35	51,698 00	204,555 25	64,159 54	2,651,225 95	2,651,225 95
14,217 50	"	25,570 "	510 "	"	"	103,597 50	
676 45	5,599 71	910 45	680 "	416 74	1,845 94	15,445 05	
"	"	"	"	"	"	"	
2,040 "	9,410 "	14,197 46	170 "	150 "	1,260 "	92,617 46	
"	"	417,268 75	"	"	"	417,268 75	
5,075 79	4,958 48	5,640 59	1,510 19	2,481 60	2,291 55	52,049 52	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	25 "	"	4 12	"	768 25	857,241 17
5,600 "	24,052 06	11,025 75	2,749 "	3,257 "	9,597 "	75,187 79	
"	952 58	"	"	"	"	2,559 68	
"	500 "	"	"	"	"	500 "	
"	4 85	2 58	"	"	12 55	21 96	
"	21 21	28 25	"	107 98	"	251 98	
7,215 74	26,568 81	7,744 64	3,201 20	15,129 19	2,240 18	118,551 14	
52 87	1 90	61 12	52 58	" 55	2 70	664 51	
"	"	"	"	"	"	"	
2,275 78	1,825 10	1,740 84	215 50	251 25	1,124 54	61,251 22	
4,079 15	24,100 80	1,567 51	1,251 "	"	1,570 42	80,034 94	
8,019 "	12,627 50	1,290 "	984 60	"	6,568 "	51,591 35	
755 "	1,214 50	"	"	"	47 50	4,598 22	
108 85	169 57	41 52	1,002 86	195 68	184 47	2,059 29	
"	1,076 82	"	"	"	50 "	1,707 82	295,599 27
"	1,581 86	8,250 "	"	"	"	14,257 99	
962 45	5 94	88,353 81	440 "	720 "	"	90,534 18	
"	"	"	"	"	"	"	
"	15 08	1,705 54	"	" 55	4,985 09	6,704 26	
126,270 85	150,551 57	1,204,092 74	44,223 43	226,980 98	95,899 26	3,802,066 37	3,802,066 37

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1861.	1860.	
	Loi du 27 mai 1837	"	2,068 "	
	— du 30 juin 1840	2,126 14	300 53	
	— du 10 avril 1841	"	55 90	
	— du 18 juillet 1846	88,988 34	2,566 66	
	— du 25 mars 1847	15,500 "	"	
Prix de vente de biens immeubles.	— du 11 juin 1853	159 41	2,780 86	
	— du 8 juillet 1858	12,771 85	10,608 85	
	— du 9 juillet 1858	25 70	58,753 54	
	— du 21 mai 1859	2,521 97	"	
	— du 26 mai 1859	2,651 60	12,510 22	
	Autres aliénations	21,785 89	58,810 33	
	Produits	{ de successions en déshérence	5,054 54	25,889 54
{ nets des épaves		1,106 52	1,506 55	
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	188 "	359 69	
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.	4,252 70	4,530 53	
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	{ provenant du Département des Finances	34,285 27	1,711 80
		{ — — de la Guerre	496,573 69	445,791 54
		{ — — de la Justice	14,965 44	9,261 54
		{ — — des Travaux publics	21,586 59	59,371 27
		{ — — de l'Intérieur	1,779 68	15,217 05
		{ — — des Affaires Étrangères	505 "	2,587 "
		{ — — des Affaires Étrangères	505 "	2,587 "
Remboursement de capitaux	{ du fonds de l'industrie nationale	5,552 50	11,509 "	
	{ de créances ordinaires	223,059 52	178,573 16	
	Rachat et transfert de rentes	991 73	3,368 60	
	Transactions en matière domaniale	1,649 03	22,784 57	
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	12,655 91	22,705 41	
	Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)	150 "	304 "	
	Produits d'objets saisis et confisqués	2,468 89	2,552 55	
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	2,557 19	1,070 70	
A REPORTER fr.		976,546 00	937,581 48	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1861		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861
EN PLUS.	EN MOINS	
	2,068 00	
1,825 81	"	
"	35 90	
86,421 08	"	
15,500 "	"	
"	2,621 45	
2,165 02	"	En recapitulant ces différences en plus et en moins, on voit que l'ensemble des produits ne présente qu'une diminution insignifiante de fr. 1,801 87 c ³
"	58,709 64	
2,521 97	"	
"	9,858 02	
"	57,050 44	
"	19,935 00	
"	599 85	La nature accidentelle de ces produits en explique les variations
"	151 69	
"	207 85	
52,573 47	"	
50,782 15	"	Ces produits donnent en totalité une différence en plus de fr 55,543 62 c ³ Ils sont par leur nature essentiellement variables
5,702 10	"	
"	17,784 88	
"	13,457 57	
"	1,994 "	
"	6,065 50	Différence provenant de libérations effectuées en 1860
44,486 56	"	Cette augmentation est le résultat d'une avance faite en 1860
"	2,576 87	
"	21,135 54	
"	10,047 50	
"	154 "	La nature accidentelle de ces produits explique les variations qu'ils éprouvent.
"	85 66	
1,286 40	"	
243,352 06	204,187 45	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1861.	1860.	
REPORT. fr.		076,546 00	037,381 48	
Forêts	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	1,015,633 81	966,513 10	
	— de chablis, bois de délits et d'élagages	170,684 67	150,989 79	
	— d'objets saisis et confisqués.	54 50	174 40	
	— de glandée, panage, foins et herbages	8,954 70	8,013 75	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	3,181 50	4,534 17	
	— du droit de chasse.	4,722 09	4,571 13	
	— — de pêche (baux et licences)	1,751 »	1,856 »	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	12,250 27	16,650 41	
	Relevances pour construction d'usines et droits d'usage	5,518 83	5,137 57	
	Indemnités pour carbonisation	2,492 76	615 »	
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	9,149 66	9,658 12	
	— de bâtiments	877 25	3,750 »	
	— de cafés-restaurants	32,251 05	50,328 75	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	11,460 13	11,780 30	
	Dépendances des chemins de fer.	— de vidanges	2,154 »	1,984 »
Argent non réclamé		1,032 »	992 96	
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		26,593 03	34,130 02	
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage		2,461 70	199 »	
— d'objets non réclamés		3,254 03	3,429 80	
— d'arbres, plantations, herbages, etc.		3,894 50	3,975 50	
École militaire. — Pensions des élèves		84,848 23	66,633 89	
École vétérinaire.		Pensions des élèves	27,350 »	27,030 »
		— d'animaux malades	7,309 66	7,158 21
		Produit des ventes d'objets divers.	696 53	1,264 78
Établissements et services régis par l'État.	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem	178,806 49	179,847 52	
	Haras	Produit de la vente des chevaux réformés	1,905 »	»
		— des saillies des étalons au dépôt central	375 »	540 »
		— d'objets divers	21 25	80 75
Bénéfices de la fonderie de canons	25,999 68	1,931 50		
Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	15,234 »	15,324 »	
	— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	»	4,741 01	
	— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	»	»	
Produit du <i>Moniteur</i>	3,000 »	3,000 »		
Maison de correction de Saint-Bernard. — Produit des vidanges.	4,759 »	4,774 25		
A REPORTER. fr.		2,051,225 93	2,509,239 06	

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1861		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1861
EN PLUS	EN MOINS	
245,552 06	204,187 54	
49,142 71	"	Ces différences en plus, s'élevant ensemble à fr 74,857 59 c ^s , doivent être attribuées, d'une part, à l'augmentation du prix des bois, et d'autre part, à ce que huit coupes n'avaient pas été adjudicés en 1860
25,604 88	"	
	120 10	
940 95	"	Différences insignifiantes
"	1,152 67	
550 96	"	Resultat d'adjudications moins favorables
	105 "	Différences insignifiantes
	4,400 14	
	"	Cette diminution est la conséquence d'un ralentissement dans les extractions
581 26	"	Différence insignifiante
1,877 75	"	Ce produit varie suivant l'importance des acquisitions faites par des maîtres de forges
"	508 46	Resultat de restitution de baux de terrains et de bâtiments repris pour le service des chemins de fer
"	2,881 75	
1,922 50	"	Plus value locative de quelques-uns de ces établissements
	529 17	Différences insignifiantes
170 "	"	
59 04	"	Ce produit tend à diminuer chaque année, à cause des ventes successives
"	7,545 99	
2,262 70	"	Ce produit dépend de l'importance des objets mis au rebut
"	194 87	Différences insignifiantes
"	81 "	
18,194 54	"	Les variations en plus et en moins de ce produit dépendent du nombre des élections
	500	Différences insignifiantes
171 45	"	
	568 25	Produits éventuels
	1,041 05	Différence d'autant moins notable que le recouvrement de ces produits à charge des communes éprouve souvent des retards
1,905 "	"	Produits éventuels et insignifiants
"	165 "	
"	59 50	
24,068 18	"	Les commandes exécutées en 1860 avaient été insignifiantes. Le produit de cette année est inférieur de fr 18,814 56 c ^s à celui de 1859
	90 "	Différence insignifiante
"	4,741 91	La convention en vertu de laquelle se faisaient ces publications a cessé pour l'une en 1860, pour l'autre en 1861
"	"	
"	"	
"	15 25	
570,474 48	228,487 61	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1861.	1860.
	REPORT. fr.	2,651,925 95	2,509,359 06
	Produits des examens universitaires.	105,597 50	95,852 50
	— — et visa des diplômes	15,445 05	7,355 02
	— des diplômes des artistes vétérinaires	"	1,547 50
	— des brevets d'invention.	92,617 46	84,825 08
	— des jeux de Spa.	417,268 75	395,586 76
	— du quart des salaires sur transcriptions.	52,049 52	52,482 14
	— de la taxe perçue conformément à l'art. 5 de la convention littéraire faite avec la France	"	"
<i>Produits divers et accidentels.</i>	Restitutions volontaires	768 25	1,258 46
	Indemnités pour remplacement	75,187 79	76,185 75
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.	2,559 68	9,171 42
	— pour construction d'usines (forêts exceptées)	500 "	750 "
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	21 96	85 02
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	351 98	99 01
	Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication.	118,351 14	158,075 86
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	664 51	815 59
	De toute autre nature	"	"
		Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	61,251 22
<i>Génie militaire.</i>	{ Location de biens-fonds et de bâtiments	80,954 94	70,510 51
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	51,591 55	22,896 "
	{ Fermages de pêche et de chasse	4,598 22	5,548 50
<i>Revenus des domaines.</i>	Arrérages de rentes.	2,059 20	5,055 61
	Redevances pour concessions de prises d'eau	1,707 82	1,755 61
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	14,257 99	18,520 75
	— — de créances ordinaires	90,554 18	88,752 55
	Produits de la calamine.	"	"
	— des sablières et mines (forêts exceptées)	6,704 26	4,248 51
	TOTAUX. fr.	5,802,066 57	5,620,592 52

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE)

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1861

avec ceux de l'exercice antérieur

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1861		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1861
EN PLUS	EN MOINS	
570,474 48	928,487 61	
9,745 00	00	Cette difference en plus est due a l'institution de l'examen de gradue en lettres (Loi du 27 mars 1861)
6,210 03		Cette augmentation n'a pas d'autre cause que celle du nombre des vis
00	1,547 50	Un produit a peu pres egal a etc obtenu en 1861, mais il a etc confondu dans l'article precedent
7,792 58	00	Ces produits augmentent a cause de la progression des taxes
23,881 99		Produit alcaotore
00	452 82	Difference insignifiante
00	00	
00	490 25	Produit tout a fait eventuel
00	997 94	Diminution peu sensible
00	6,651 74	Provient de ce que moins de militaires ont juge a propos de se decharger de la responsabilite de leurs remplacements
00	250 00	Produit eventuel
00	65 06	Insignifiant
152 97	00	
00	19,722 72	Recettes variables et eventuelles
00	149 08	
00	00	
6,705 27		Cette augmentation, de meme que celle de fr 6,605 91 etc, obtenue en 1860, ne peut etc attribuee qu'a l'accroissement de la valeur locative
10,424 65	00	Le demantèlement de plusieurs places a rendu disponibles de nouveaux batiments et de nouveaux terrains et a donne lieu a des ventes d'arbres exceptionnelles
8,695 55		
00	950 28	Dans les places demantlees, des fosses ont etc mis a sec et comblees
00	5,014 32	Cette difference en moins provient des rachats operes en 1860
00	45 79	
00	4,062 74	Cette diminution de produits est le resultat des remboursements effectues en 1860
1,801 85	00	Difference insignifiante
00	00	La perception de ces produits a donne lieu a une instance qui est pendante
2,455 75		De nouvelles exploitations ont etc autorisees en 1861
448,519 68	266,645 83	
181,673 85		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	150,000 »	»	127,429 65
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	800,000 »	»	878,205 81
— des actes des commissariats maritimes.	50,000 »	»	56,759 41
— des droits de chancellerie.	35,000 »	»	14,586 »
— — de pilotage.	600,000 »	»	850,540 52
— — de fanal.	100,000 »	»	144,804 77
— de la fabrication des monnaies de nickel	920,417 95	»	920,417 95
— — — de cuivre	180,000 »	»	127,234 59
Chemin de fer rhénan. — Dividendes.	232,500 »	»	185,750 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	500,000 »	»	401,367 26
TOTAUX.	5,356,917 95	»	5,756,095 76

— TRÉSOR PUBLIC.

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1861

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1861	En 1862.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget				
78,231 01	49,177 74	•	127,429 65		2,570 35		
878,205 81	•	•	878,205 81	•	•	78,205 81	
56,759 41	•	•	56,759 41	•	•	6,759 41	
15,515 •	1,273 •	•	14,586 •	•	20,414 •	•	
850,540 52		•	850,540 52	•		250,540 52	
144,804 77	•		144,804 77	•	•	44,804 77	
848,677 70	80,740 25	•	929,417 95	•	•		
•	127,254 59	•	127,254 59	•	52,765 41		
•	185,750 •	•	185,750 •	•	46,750 •		
•	461,567 26	•	461,567 26	•	•	161,567 26	
2,850,552 02	905,542 84	•	5,756,095 76	•	122,499 76	521,677 57	
						399,177 81	

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1861.	1860.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	127,420 65	96,680 44
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	878,205 81	849,656 48½
— des actes des commissariats maritimes	56,759 41	55,550 51
— des droits de chancellerie	14,586 "	52,507 25
— — de pilotage	850,540 32	749,872 75
— — de fanal	144,804 77	127,381 27
— de la fabrication des monnaies de nickel	929,417 95	855,054 "
— — — de cuivre	127,254 59	151,145 56
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	185,750 "	168,550 50
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	461,567 26	565,600 59
TOTAUX. fr.	5,750,095 76	5,412,145 95½

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861.
EN PLUS	EN MOINS	
30,749 21	"	Produit variable
28,569 52½	"	Cette augmentation de produit est le résultat de nouveaux placements des fonds disponibles de la caisse des dépôts et consignations
1,408 90	"	Produit variable.
"	17,921 25	Cette diminution, en 1861, du produit des droits de chancellerie, est la conséquence de la suppression du droit de visa des passe-ports en faveur des sujets français.
80,667 50	"	Ces produits varient suivant le plus ou moins de mouvement dans les ports.
17,423 50	"	
96,585 95	"	La fabrication des monnaies de nickel, en 1860, a eu lieu au moyen d'un crédit de 300,000 francs, celle de 1861 est basée sur un crédit de 100,000 francs, ce qui explique l'augmentation du produit pour cette dernière année
"	6,908 77	La différence en moins sur le produit de la fabrication de monnaies de cuivre, en 1861, provient notamment de ce qu'il n'a été employé qu'une somme de fr. 89,333 57 c ³ , sur le crédit de 150,000 francs alloué au Budget pour cette fabrication, tandis qu'en 1860, il a été employé fr. 97,483 07 c ³ , sur un crédit de la même importance
17,210 70	"	L'État possède 4,000 actions du chemin de fer Rhénan, de 250 thalers de Prusse chacune, faisant ensemble 1,000,000 de thalers. L'augmentation du produit de 1861 provient de ce que le dividende de cette année a été de 5 p. 0/0 négocié au taux de fr. 3 71 c ³ ½ par thaler, tandis que, pour 1860, il n'a été que de 4 ½ p. 0/0 négocié au taux de fr. 3 74 c ³ 5/100 par thaler.
96,566 67	"	L'accroissement des bénéfices réalisés par la Banque nationale, en 1861, est dû à cette seule cause que le taux moyen de l'escompte a été de fr. 4 05 c ³ pendant cette année, tandis qu'il n'a été que de fr. 3 43 c ³ pour 1860, soit une différence en moins de fr. 6 58 c ³ p. 0/0.
568,779 84½	24,850 02	
543,940 82½		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	1,000 »	595 25	395 25
Frais de perception des centimes provinciaux	145,000 »	65,551 24	146,576 80
— — communaux		85,045 56	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	25,000 »	19,908 45	19,908 45
TOTAUX fr.	171,000 »	166,678 48	166,678 48

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1861	En 1862.	TOTALS.			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget				
595 25	"	595 25	595 25	"	606 75	"	
60,587 .	2,044 24	65,331 24	146,576 80	"	"	1,576 80	
79,120 .	5,925 56	85,045 56		"			
19,908 45	"	19,908 45	19,908 45	"	5,091 57	"	
159,808 68	6,869 80	166,678 48	166,678 48	"	5,698 52	1,576 80	
					4,521 52		

REMBOURSEMENTS. --- CON

Développements, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions . . .	275 »	5 »	21 25
Frais de perception des centimes provinciaux	5,076 52	12,356 05	6,838 08
— — communaux	7,562 12	21,158 55	10,401 47
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	1,682 72	5,015 77	5,390 58
TOTAUX. fr.	14,594 36	37,435 35	20,652 08

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
10 "	84 "	"	"	"	"	303 25	303 25
7,345 67	13,912 90	9,761 57	2,045 59	3,158 77	2,857 41	63,551 24	140,576 80
10,551 16	10,210 56	12,106 27	2,797 78	3,697 55	4,470 50	85,045 56	
5,192 18	1,841 66	3,565 35	120 57	55 15	166 47	19,908 45	19,908 45
25,009 01	26,049 12	25,521 19	4,961 94	6,871 25	7,494 18	166,678 48	166,678 48

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1861	1860
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	503 25	555 »
Frais de perception des centimes provinciaux	65,531 24	62,897 04
— — communaux	85,045 56	82,551 25
Remboursements, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	10,908 43	20,526 90
TOTALS	fr 166,678 48	165,910 19

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861.
EN PLUS.	EN MOINS.	
58 25	"	
434 20	"	
694 51	"	
"	418 47	
1,186 76	118 47	
768 29		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1861.					
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.						
Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Débet des comptables. } Forcements en recette	50,000 "	22,986 24	52,453 26	1,618 54					
			Recouvrements divers		6,020 59	6,020 59				
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes		12 50		12 50					
	Actes de chargement de divers chefs		54 57		54 57					
Déficit des comptables	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	500,000 "	12,485 55	566,914 80	4,168 55					
	divers		10,874 21		8,448 51					
Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments	Frais de poursuites et d'instances	500,000 "	1,172 94	566,914 80	1,172 94					
	Frais de surveil- lance de bois appartenant } aux communes et aux hospices. aux acquéreurs de bois doma- niaux		194,455 14		192,561 95					
			110 77		110 77					
	Ministère des Finances.		Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		500,000 "	2,577 71	566,914 80	2,577 71		
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).		12,900 15			12,900 15				
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %.		"			"				
	Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères		15 20			15 20				
	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle		125,607 52			125,607 52				
	Ministère de la Justice.		— en matière de simple police			500,000 "		107,255 62	566,914 80	107,255 62
	— militaire		1,974 92					1,974 92		
	Frais d'entretien de mendiants		215 10					215 10		
	Ministère de l'Intérieur.		Frais de justice en matière de garde civique					500,000 "		4,226 "
Remboursement du traitement du commissaire près des jeux de Spa	5,000 "	5,000 "								
Canal de la Campine. } Annuités des propriétaires rive- rains	"	"								
	Remboursement de frais de con- struction du colateur	1,485 "	1,485 "							
Ministère des Travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés. — d'entretien de routes concédées	500,000 "	69,499 07	566,914 80	56,426 95					
40,581 05	40,581 05									
Remboursements pour travaux exécutés d'office aux passages d'eau, etc.	81 71		81 71							
Totaux fr.	550,000 "		619,548 06		619,548 06		552,293 01			

-- GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS		TOTAL	RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.	
En 1862.	PAR NATURE de perception.			PAR ARTICLE du Budget	ARTICLES annulés et sommes portées en courance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant. mis à la charge des receveurs	à recouvrer sur les débiteurs.		EXCÉDANT des évaluations.
"	1,618 34								
"	6,020 59								
"	12 50	20,522 40	32,110 80	1,388 54	"	30,722 26	9,677 54	"	
"	54 57								
"	4,168 55								
"	8,448 31								
"	1,172 94								
420 59	102,082 52								
"	110 77								
"	2,577 71								
"	12,000 15								
"	"								
"	13 20								
"	125,607 52								
"	107,955 62	532,055 14	53,961 66	"	"	55,061 66	"	52,055 14	
"	1,074 02								
"	215 10								
"	4,226 "								
"	5,000 "								
"	"								
"	1,485 "								
562 "	36,988 95								
"	40,581 05								
"	81 71								
982 59	555,275 60	555,275 60	66,072 46	1,388 54	"	64,685 92	9,677 54	52,055 14	
				66,072 46					

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Débet des comptables. {	Forcements en recette	61 58	64 24	48
		Recouvrements divers	"	6,005 74	4 19
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	"	"	
<i>Déficit des comptables.</i>	Actes de chargement de divers chefs	"	" 52	50 "	
	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements. {	— divers	"	5,657 00	" 05
		Frais de poursuites et d'instances	"	502 16	51 08
	Frais de surveillance de bois appartenant {	aux communes et aux hospices	2,385 "	4,502 56	1,854 45
		aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"	"
	Ministère des Finances.	Remboursement et dégrèvement de contributions	"	"	"
		5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	910 04	2,212 20	641 02
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	"	"	"
		Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"	"
	<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Ministère de la Justice. {	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	10,518 52	24,142 70
— en matière de simple police			8,645 57	20,147 85	6,521 19
— militaire		62 46	1,200 94	296 75	
Ministère de l'Intérieur.	Frais d'entretien de mendiants	"	"	"	
	Frais de justice en matière de garde civique	594 90	1,620 09	205 22	
Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine. {	Annuités des propriétaires riverains	"	"	"
		Remboursement de frais de construction du colateur	1,485 "	"	"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	100 "	11,150 "	1,012 "	
	— d'entretien de routes concédées	"	500 "	"	
	Remboursement pour travaux exécutés d'office aux passages d'eau . etc.	"	"	"	
TOTALS fr.		24,760 47	85,842 67	25,008 22	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIEGE	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
937 56	255 65	8 05	51 69	109 75	149 14	1,618 34	20,522 46
57	"	"	"	9 09	3	6,020 59	
"	4 00	8 44	"	"	"	12 50	
"	1 10	"	"	2 95	"	34 37	
4,168 55	"	"	"	"	"	4,168 55	
"	2,791 17	"	"	"	"	8,448 51	
55 90	452 46	4 "	2 "	12 00	62 44	1,172 04	
2,703 "	28,542 15	19,047 77	2,286 95	74,512 84	57,370	192,982 52	
"	"	"	"	110 77	"	110 77	
"	"	"	142 96	2,254 75	"	2,577 71	
675 04	2,093 53	4,082 84	351 45	815 45	1,117 70	12,900 15	552,953 14
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	15 20	"	13 20	
15,050 01	25,618 88	10,750 45	7,146 17	6,555 15	15,247 05	125,607 52	
7,706 86	25,049 02	16,470 30	3,575 28	2,978 55	10,352 22	107,255 62	
89 15	99 97	72 56	15 50	22 16	46 45	1,074 92	
215 10	"	"	"	"	"	215 10	
905 58	279 10	586 26	"	85 51	151 54	4,226 "	
"	"	5,000 "	"	"	"	5,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	1,485 "	
9,250 "	6,942 "	6,970 "	"	"	1,584 95	36,988 95	
"	"	59,881 05	"	"	200 "	40 581 05	
"	"	81 71	"	"	"	81 71	
59,724 52	91,909 09	102,752 43	13,552 "	87,460 85	84,265 55	553,275 60	553,275 60

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES			
		1861.	1860.		
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Débet des comptables. {	Forcements en recette	1,018 34	399 72	
		Recouvrements divers	6,020 59	53 56	
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes		12 50	57 15	
	Actes de chargement de divers chefs		54 37	25 "	
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements		4,168 55	10,779 65	
	— divers		8,448 51	329 50	
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>		Frais de poursuites et d'instances	1,172 04	1,705 36	
		Frais de surveillance de bois appartenant {	aux communes et aux hospices	192,982 52	190,804 57
			aux acquéreurs de bois domaniaux	110 77	218 88
	Ministère des Finances.	Remboursement et dégrèvement de contributions		2,377 71	615 22
		5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)		12,900 15	9,251 "
		Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux		"	5,605 02
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %		"	70 66
		Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères		15 20	12 50
	Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle		125,607 52	158,508 55
		— — de simple police		107,255 62	99,468 96
		— militaire		1,974 02	1,079 76
	Ministère de l'Intérieur.	Frais d'entretien de mendjants		215 10	"
		Frais de justice en matière de garde civique		4,226 "	5,582 08
		Remboursement du traitement du commissaire près des jeux de Spa		5,000 "	5,000 "
		Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine. {	Annuités des propriétaires riverains	"
Remboursement de frais de construction du colateur	1,485 "			"	
Frais de surveillance de travaux publics concédés			36,988 95	35,529 42	
— d'entretien de routes concédées		40,581 05	7,973 77		
Remboursement pour travaux exécutés d'office aux passages d'eau, etc.		81 71	15 82		
Totaux fr.		555,275 60	510,849 91		

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,218 62	"	
5,067 23	"	
"	44 65	Recettes variables.
20 57	"	
"	6,611 28	
8,110 01	"	
"	550 42	
2,087 95	"	
"	107 91	
1,762 40	"	
3,660 15	"	
"	5,003 02	
"	70 66	
" 90	"	
"	12,790 81	Recouvrements éventuels.
7,766 66	"	
895 16	"	
215 10	"	
643 02	"	
"	"	
"	"	
1,485 "	"	
1,050 51	"	Augmentation peu sensible.
32,607 28	"	Résultat de la régularité des remboursements
67 80	"	
68,194 34	25,768 65	
42,425 69		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,770,000 "	"	1,652,277 17
Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	40,000 "	"	59,404 37
Recettes accidentelles.	100,000 "	"	45,041 28
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	70,000 "	"	67,769 49
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	24,000 "	"	20,508 "
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances.	1,000 "	"	417 38
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1856	20,000 "	"	53,472 82
TOTAUX. fr.	2,025,000 "	"	1,885,690 51

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1861.	En 1862.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget				
186,919 15	1,443,358 04	»	1,652,277 17	»	137,722 85	»	
21,983 20	»	»	21,983 20	57,421 17	18,016 80	»	
45,041 28	»	»	45,041 28	»	56,958 72	»	
44,576 41	23,195 08	»	67,769 49	»	2,230 51	»	
9,100 »	10,708 »	»	28,808 »	500 »	»	4,808 »	
»	417 58	»	417 58	»	582 62	»	
55,472 82	»	»	55,472 82	»	»	33,472 82	
359,092 84	1,488,676 50	»	1,847,769 54	37,921 17	215,511 48	38,280 82	
					177,250 66		

Détails des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.			
Excédant de fonds mis à la disposition de divers comptables extraordinaires, et soldes de comptes divers.	2,575 04		
Restitutions de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement et remboursements divers	1,512 49		
Recouvrements d'avances diverses faites par des agents diplomatiques et consuls belges à l'étranger	2,192 51		
Retenues de 1 p. % au profit du Trésor sur traitements et pensions.	416 93		
Retenues de 1/2 p. % sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire	9,829 09		
Restitution au Trésor, par application de l'article 40 de l'arrêté royal du 27 décembre 1847, des retenues opérées en 1855 sur traitements, etc., au profit des caisses de pensions de veuves et orphelins	15 81		
Abonnement de la Flandre occidentale, pour la moitié du traitement de l'archiviste et de l'aide archiviste de cette province, en 1860	1,450 "		
Abonnement de la Flandre orientale pour l'année 1861.	2,500 "		
Versement fait par la Compagnie du chemin de fer de Landen à Aix-la-Chapelle pour solde de la somme due conformément à la loi du 30 mars 1857	9,798 63		
Quote-part de la ville d'Ostende dans les traitements des agents attachés à l'écluse des bassins de commerce pour 1861 et frais d'entretien de cette écluse en 1861 et 1862	1,360 "		
Bonification d'intérêts sur des termes arriérés de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859	294 15		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :			
1° Dette à 2 1/2 p. %, échéances de janvier et juillet 1856	875 36		
2° — à 3 p. %, échéances de février et août 1855	2,121 "		
3° — à 4 p. %, échéance de janvier 1856.	140 "		
4° — à 4 1/2 p. % (conversion 1844), échéances de mai et novembre 1856	1,385 75		
5° — à 4 1/2 p. % (emprunt 1844), — — — — —	2,531 25		
6° — à 4 1/2 p. % (conversion 1852), — — — — —	2,603 25		
7° — à 5 p. % (emprunt 1852), — — — — —	175 "		
	9,829 01		
		41,575 24	
A REPORTER.	fr.		41,575 24

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1861.	1860.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,652,277 17	1,281,165 62
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	21,985 20	18,965 57
Recettes accidentelles	43,041 28	146,222 94
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	67,769 40	67,769 40
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	28,808 »	22,308 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	417 38	675 44
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1856.	53,472 82	41,195 60
TOTAUX. fr.	1,847,769 34	1,578,500 46

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861.																				
EN PLUS.	EN MOINS.																					
(1) 351,111 55	•	(1) Les recettes dont il s'agit ci-contre, se forment du produit des ventes d'objets confectionnés dans les prisons au moyen de l'allocation portée annuellement au Budget du Ministère de la Justice, et des crédits extraordinaires pour la fabrication dans les prisons d'objets destinés à l'exportation. Ces produits varient nécessairement suivant le plus ou le moins d'importance des fournitures faites par les prisons.																				
(2) 3,017 85	•	(2) Les remboursements de cette nature, quoique exigés à partir de 1849, n'ont figuré au Budget des Voies et Moyens, sous la dénomination qui leur est propre, qu'à partir de 1854; jusqu'à cette époque, on les a portés dans les comptes comme recettes accidentelles. Il est à remarquer, quant à ces produits, que les recettes rattachées à chaque exercice, ne se composent que de créances arriérées recouvrées pendant l'année de l'exercice. Les retards qu'éprouvent ces recouvrements proviennent de ce que le montant des créances dont il s'agit, ne peut être réglé qu'après la clôture de l'exercice auquel elles se rapportent. Les créances réglées jusqu'à l'époque où s'arrête le présent compte, se sont élevées, savoir: Pour 1849, à fr. 34,357 39 c ^t ; pour 1850, à fr. 32,375 94 c ^t ; pour 1851, à fr. 33,122 94 c ^t ; pour 1852, à fr. 31,307 84 c ^t ; pour 1853, à fr. 28,088 53 c ^t ; pour 1854, à fr. 28,194 58 c ^t ; pour 1855, à fr. 28,045 44 c ^t ; pour 1856, à fr. 25,773 65 c ^t ; pour 1857, à fr. 25,634 09 c ^t ; pour 1858, à fr. 19,862 70 c ^t ; pour 1859, à fr. 19,051 50 c ^t ; pour 1860, à fr. 18,461 13 c ^t , et pour 1861, à fr. 19,245 80 c ^t .																				
•	(3) 105,181 66	(3) La dénomination de ces produits en indique le caractère incertain et dispense de toute explication sur les différences qu'ils présentent d'un exercice à l'autre.																				
(4) •	•	(4) Les abonnements recouvrés pendant l'exercice 1861, se décomposent ainsi qu'il suit, savoir : <table style="margin-left: 40px;"> <tr><td>Pour la province d'Anvers</td><td>fr. 7,600 »</td></tr> <tr><td>— de Brabant</td><td>16,487 12</td></tr> <tr><td>— de la Flandre occidentale.</td><td>6,253 35</td></tr> <tr><td>— — orientale</td><td>8,416 66</td></tr> <tr><td>— de Hainaut</td><td>3,353 35</td></tr> <tr><td>— de Liège</td><td>5,180 »</td></tr> <tr><td>— de Limbourg.</td><td>3,755 34</td></tr> <tr><td>— de Luxembourg.</td><td>7,285 71</td></tr> <tr><td>— de Namur.</td><td>9,500 »</td></tr> <tr><td>TOTAL.</td><td>fr. 67,769 49</td></tr> </table>	Pour la province d'Anvers	fr. 7,600 »	— de Brabant	16,487 12	— de la Flandre occidentale.	6,253 35	— — orientale	8,416 66	— de Hainaut	3,353 35	— de Liège	5,180 »	— de Limbourg.	3,755 34	— de Luxembourg.	7,285 71	— de Namur.	9,500 »	TOTAL.	fr. 67,769 49
Pour la province d'Anvers	fr. 7,600 »																					
— de Brabant	16,487 12																					
— de la Flandre occidentale.	6,253 35																					
— — orientale	8,416 66																					
— de Hainaut	3,353 35																					
— de Liège	5,180 »																					
— de Limbourg.	3,755 34																					
— de Luxembourg.	7,285 71																					
— de Namur.	9,500 »																					
TOTAL.	fr. 67,769 49																					
(5) 6,500 •	•	(5) Les abonnements des provinces pour réparation des maisons d'arrêt et de justice, etc., pour l'exercice 1861, s'élèvent comme il suit, savoir : <table style="margin-left: 40px;"> <tr><td>Pour la province d'Anvers, à</td><td>fr. 2,220 »</td></tr> <tr><td>— de Brabant</td><td>3,524 »</td></tr> <tr><td>— de la Flandre occidentale</td><td>5,500 »</td></tr> <tr><td>— — orientale.</td><td>8,000 »</td></tr> <tr><td>— de Hainaut</td><td>3,264 »</td></tr> <tr><td>— de Liège</td><td>1,200 »</td></tr> <tr><td>— de Limbourg</td><td>2,000 »</td></tr> <tr><td>— de Luxembourg.</td><td>1,500 »</td></tr> <tr><td>— de Namur</td><td>2,500 »</td></tr> <tr><td>TOTAL.</td><td>fr. 29,508 »</td></tr> </table> <p>La différence en plus de 7,000 francs, en y comprenant 500 francs restant à payer par la Flandre occidentale, que présentent les abonnements de l'exercice 1861 avec ceux de l'exercice précédent, provient d'abord de ce que l'abonnement de cette province comprend une somme de 5,000 francs pour sa part dans les frais d'ameublement de la prison cellulaire de Bruges, et ensuite de ce que celui de la Flandre orientale comprend 4,000 francs pour la première partie de l'allocation de fr. 11,455 11 c^t consentie par cette province pour appropriation et complément du mobilier de la nouvelle maison d'arrêt cellulaire de Gand.</p>	Pour la province d'Anvers, à	fr. 2,220 »	— de Brabant	3,524 »	— de la Flandre occidentale	5,500 »	— — orientale.	8,000 »	— de Hainaut	3,264 »	— de Liège	1,200 »	— de Limbourg	2,000 »	— de Luxembourg.	1,500 »	— de Namur	2,500 »	TOTAL.	fr. 29,508 »
Pour la province d'Anvers, à	fr. 2,220 »																					
— de Brabant	3,524 »																					
— de la Flandre occidentale	5,500 »																					
— — orientale.	8,000 »																					
— de Hainaut	3,264 »																					
— de Liège	1,200 »																					
— de Limbourg	2,000 »																					
— de Luxembourg.	1,500 »																					
— de Namur	2,500 »																					
TOTAL.	fr. 29,508 »																					
•	(6) 258 06	(6) Ce produit se forme de retenues opérées pour frais de gestion, sur les versements effectués pour l'acquisition de rentes. Les recettes rattachées à un exercice varient suivant l'importance de ces versements.																				
(7) 12,279 22	•	(7) Sans explication.																				
572,908 60	105,459 72																					
269,468 88																						

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS de RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
Prix de vente de biens domaniaux (loi du 5 février 1845)	400,000	511,701 64	311,701 64

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1861	En 1862	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget				
311,701 64	"	311,701 64	311,701 64	"	88,298 36	"	

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix de vente de biens domaniaux (loi du 3 février 1845)	1,535 54	»	»

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
				310,191 90	176 40	311,701 64	311,701 64

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1861.	1860.
Prix de vente de biens domaniaux (loi du 5 février 1845).	511,701 64	251,400 88

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861.
EN PLUS	EN MOINS.	
80,240 76		Cette augmentation provient d'une partie du prix du bois de Bologne qui a été vendu le 17 décembre 1860

200.

(201)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1861.

—

DÉPENSES.

—

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1850.						
<i>Report de l'exercice 1860 à l'exercice 1861; conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
Service de la dette.						
Frais de confection et d'émission des titres d'un emprunt de 45,000,000 de francs.		17 ^{bis} a)	50,964 05	14,000 »	14,000 »	»
EXERCICE 1860.						
<i>Report de l'exercice 1860 à l'exercice 1861.</i>						
Service de la dette.						
Minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir, pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)		18 b)	874 87	874 87	»	»
Escompte, à 2½ p. % par an, accordé par l'article 10 de l'arrêté royal du 12 janvier 1860, <i>Moniteur</i> n° 14, sur les versements anticipés de l'emprunt de 45,000,000 de francs, à 4½ p. %. (Ce crédit, susceptible d'être transféré aux exercices suivants, n'est pas limitatif; les paiements auxquels il est destiné à faire face pourront s'élever jusqu'à concurrence des sommes dues aux intéressés sur les versements de l'espèce effectués pendant les années 1860, 1861 et 1862)		25 ^{ter} c)	56,121 80	450,169 81	»	450,169 81
TOTAL.			56,996 67	451,044 68	»	450,169 81
EXERCICE 1861. (Compte définitif.)						
Service de la dette.						
Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842.		1	500,000 »	500,000 »	150,000 »	150,000 »
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842.		2	846,560 »	846,560 »	425,280 »	425,280 »
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité.		5	5,502,640 78	5,502,640 78	2,751,320 59	2,751,320 59
Frais relatifs à cette dette		4	1,200 »	408 29	»	408 29
Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1860) fr. 1,754,244 »		5	2,558,002 »	2,558,002 »	2,558,002 »	»
Dotation de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres) 584,748 »						
A REPORTER			8,989,592 78	8,988,601 07	5,665,592 59	5,525,098 68

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité		
14,000 "	"	"	"	10,964 05	"	a) Décision de la Cour des comptes du 15 novembre 1861.
"	874 87	"	"	"	"	b) Id. du 10 décembre 1861.
450,169 81	"	"	"	"	594,048 01	c) Id. du 15 novembre 1861.
450,169 81	874 87	"	"	"	594,048 01	
300,000 "	"	"	"	"	"	
846,560 "	"	"	"	"	"	
5,502,640 78	"	"	"	"	"	
498 29	"	"	701 71	"	"	
2,338,992 "	"	"	"	"	"	
8,988,691 07	"	"	701 71	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
REPORT. fr.			8,989,592 78	8,988,691 07	5,665,592 59	5,525,098 68
Service de la dette (suite).	1	(suite).				
Frais relatifs aux mêmes dettes	"	6	50,000 "	25,048 87	16,528 40	8,520 41
Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856 1,200,000 "	"	7	1,500,000 "	1,500,000 "	750,000 "	750,000 "
Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 300,000 "	"					
Frais relatifs au même emprunt	"	8	1,500 "	1,052 96	55 16	1,019 80
Intérêts à 4½ p. %, sur un capital de 05,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1861) fr. 4,294,927 44	"					
Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres) 954,428 32	"	9	5,249,555 76	5,249,555 76	5,249,555 76	"
Frais relatifs à la même dette	"	10	15,000 "	6,455 80	1,350 77	5,105 05
Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1861) fr. 3,809,520 "	"					
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres). 425,280 "	"	11	4,252,800 "	4,252,800 "	4,252,800 "	"
Frais relatifs au même emprunt	"	12	10,000 "	4,227 57	565 86	3,665 51
Intérêts à 4½ p. %, sur un capital de 157,615,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1861). fr. 7,092,688 50	"					
Dotation de l'amortissement de cette dette à ½ p. % du capital (mêmes semestres) 788,076 50	"	15	7,880,765 "	7,880,765 "	7,880,765 "	"
Frais relatifs à la même dette	"	14	20,000 "	8,002 40	551 52	7,450 88
Intérêts à 4½ p. %, sur un capital de 24,582,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et sur un capital de 45,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1861) 3,122,190 "	"					
Dotation d'amortissement, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) 546,910 "	"	15	5,469,100 "	5,469,100 "	5,469,100 "	"
Frais relatifs à cette dette	"	16	8,000 "	5,464 59	1,560 85	1,905 56
Rentes viagères	"	17	1,588 68	1,588 68	"	1,051 26
Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	"	18	1,550,000 "	965,285 57	525,000 "	592,557 54
A REPORTER.			52,755,502 22	52,555,615 67	27,591,181 75	4,696,148 67

BLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	RESTANT A EXECUTER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité		
3,088,691 07	"	"	701 71	"	"	
25,048 87	"	"	4,951 15	"	"	
1,500,000 "	"	"	"	"	"	
1,052 06	"	"	447 04	"	"	
5,249,555 76	"	"	"	"	"	
6,435 80	"	"	6,566 20	"	"	
4,252,800 "	"	"	"	"	"	
4,227 57	"	"	5,772 65	"	"	
7,880,765 "	"	"	"	"	"	
8,002 40	"	"	11,997 60	"	"	
5,469,100 "	"	"	"	"	"	
5,464 59	"	"	4,355 61	"	"	
1,051 26	557 42	"	"	"	"	
917,557 54	47,947 85	"	297,714 65	87,000 "	"	
52,287,550 42	48,285 25	"	552,686 55	87,000 "	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob
RAPPORT			52,755,302 22	52,335,615 67	27,591,181 75	4,696,148 67
Service de la dette (suite)	I					
(suite)						
Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions		19	6,500 0	5,508 52	5,258 52	250
Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858)		20	672,350 0	672,350 0	672,350 0	0
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr 10 517 54 c ⁵		21	515 87	515 87	515 87	0
Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Teineuzen et de ses dépendances		22	105,820 10	105,820 10	0	105,820 10
Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842		25	21,164 02	21,164 02	0	21,164 02
Remunerations	II					
Pensions ecclésiastiques et devant tiercées						
— civiles et autres accordées avant 1850						
— civiles						
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite						
— militaires						
— de l'ordre de Léopold						
<i>Marine</i> — Pensions militaires						
<i>Pensions civiles</i>						
Affaires Etrangères { Marine						
{ Affaires étrangères		24	6,407,000 0	6,399,299 87	3,889,417 52	2,461,512 40
Justice { Ecclésiastiques						
{ Civiles						
Intérieur						
Travaux publics						
Guerre						
Finances						
Cour des comptes						
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas						
Secours sur le fonds dit de <i>Waterloo</i>						
Arriérés de pensions de toute nature						
A RETENIR			30,068,652 21	30,540,253 85	52,158,705 46	7,284,005 19

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
52,287,330 42	48,285 25	"	332,880 55	87,000 "	"	
5,508 52	"	"	001 08	"	"	
072,330 "	"	"	"	"	"	
515 87	"	"	"	"	"	
105,820 10	"	"	"	"	"	
21,164 02	"	"	"	"	"	
6,550,720 02	48,560 95	"	7,700 15	"	"	
30,445,598 65	06,835 20	"	341,578 36	87,000 "	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, Jusqu'au 31 octob.
REPORT.			59,968,632 21	59,540,233 85	32,158,703 46	7,284,603 19
Rémunérations (suite).	II					
Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).	(suite)					
— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>).		25	20,092 26	12,122 77	7,523 "	4,566 77
Secours annuels (<i>jaarlijkse onderstanden</i>)						
Indemnité, à titre de secours, aux agents des anciens fermiers de l'octroi restés sans emploi		25 ^{bis} a)	56,697 50	56,697 50	56,697 50	.
Fonds de dépôt.	III					
Intérêts à 4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc. 475,000 "						
Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos 3,000 "		26	478,000 "	516,495 45	155,478 94	356,670 64
Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs).		27	150,000 "	250,214 02	"	256,214 02
TOTAUX.			40,653,421 97	40,341,783 59	32,558,402 90	7,882,146 62

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédent LES CREDITS.	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
39,443,598 03	96,855 20	»	541,578 50	87,000 »	»	
12,089 77	55 »	»	7,969 49	»	»	
56,697 50	»	»	»	»	»	a) Ce credit a été ouvert en vertu de la loi du 27 mai 1861, <i>Moniteur</i> n° 157
512,149 58	4,545 87	»	»	»	38,495 45	
236,214 02	»	»	»	»	86,214 02	
40,240,540 52	101,254 07	»	549,547 85	87,000 »	124,709 47	

Le Budget de la Dette publique a été fixé par la loi du 20 décembre 1860, *Moniteur* n° 558, a la somme de fr 40,616,724 47

Le credit supplémentaire s'éleve a 36,697 50

TOTAL fr 40,653,421 97

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1861. (Compte définitif)						
<i>Liste civile</i> (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 28 février 1852)	I.	1	2,751,322 75	2,751,322 75	2,751,322 75	„
Dotation de l'héritier présomptif du Roi (loi du 14 juin 1853).	»	2	500,000 „	500,000 „	500,000 „	„
Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre	»	3	150,000 „	150,000 „	150,000 „	„
<i>Senat</i>	II.	4	40,000 „	32,200 „	20,000 „	3,200 „
<i>Chambre des Représentants</i>	III.	5	503,044 „	501,240 95	336,152 85	161,303 50
Cour des comptes						
Traitement des membres de la Cour.	»	6	58,000 „	58,000 „	58,000 „	„
— du personnel des bureaux	»	7	82,920 „	82,920 „	80,368 74	2,551 26
Matériel et dépenses diverses.	»	8	16,000 „	16,900 „	16,900 „	„
Premier terme des pensions à accorder éventuellement	»	9	1,200 „	„	„	„
TOTAUX			4,104,286 75	4,092,583 70	3,921,744 34	167,054 56

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
2,771,522 75	•	•	•	•	•	
500,000 •	•	•	•	•	•	
150,000 •	•	•	•	•	•	
52,200 •	•	•	7,800 •	•	•	
497,456 15	5,784 80	•	2,705 05	•	•	
58,000 •	•	•	•	•	•	
82,020 •	•	•	•	•	•	
16,000 •	•	•	•	•	•	
•	•	•	1,200 •	•	•	
4,088,798 90	5,784 80	•	11,705 05	•	•	

Le Budget des Dotations a été fixé par la loi du 5 juillet 1860, *Moniteur* n° 190, à la somme de . fr 4,104,286 75

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1858.						
<i>Report de l'exercice 1860 à l'exercice 1861, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Établissements de bienfaisance.						
Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.						
	IX.	59	a) 53,200	18,682 42	"	18,682 42
EXERCICE 1860.						
<i>Report de l'exercice 1860 à l'exercice 1861.</i>						
Cultes.						
Monuments en commémoration de la Reine Louise-Marie. (Continuation des travaux.)						
	VIII.	50 ^{bis}	b) 121,526 47	"	"	"
Prisons.						
SECTION 1 ^{re} . — Service domestique.						
Prison de Bruges. — Achèvement des travaux d'appropriation						
	X.	32	c) 41,745 50	41,745 50	"	41,745 50
Prison centrale cellulaire à Louvain. — Travaux complémentaires.						
		35	d) 594 00	594 00	"	594 00
TOTALS.			165,664 87	42,158 40	"	42,158 40
EXERCICE 1861 — (COMPTE DÉFINITIF.)						
Administration centrale.						
I.						
Traitement du Ministre.						
		1	21,000	21,000	21,000	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.						
		2	200,800	200,800	186,545 56	14,256 04
Matériel						
		3	26,900	25,998 65	24,176 70	1,821 95
Frais d'impression de recueils statistiques						
		4	6,000	200 40	17 20	185 29
Frais de route et de séjour						
		5	6,000	5,442	2,645 10	796 90
A REPORTER.			250,800	251,411 12	254,582 56	17,058 76

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	
18,682 42	"	"	"	54,517 58	"	a) Décision de la Com. des comptes du 29 novembre 1861
"	"	"	"	121,526 47	"	b) Id.
41,745 50	"	"	"	"	"	c) Id.
594 90	"	"	"	"	"	d) Id.
42,138 40	"	"	"	121,526 47	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	
200,800 "	"	"	"	"	"	
25,998 65	"	"	1 57	"	"	
200 49	"	"	5,799 51	"	"	
5,442 "	"	"	2,558 "	"	"	
251,441 12	"	"	8,568 88	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DEPENSES	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
RAPPORT	. . .		259,800	251,441 12	234,382 50	17,058 76
Ordre judiciaire	II					
Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	"	6	219,100	212,975	212,975	"
— (<i>Materiel</i>)	"	7 a)	5,260	5,260	5,260	"
Cours d'appel (<i>Personnel</i>)	"	8	605,000	591,625 01	477,502 09	114,522 02
— (<i>Materiel</i>)	"	9	18,000	16,442 25	15,000	1,442 25
Tribunaux de première instance et de commerce	"	10	1,126,518	1,115,818 51	957,026 40	155,025 58
Justices de paix et tribunaux de police	"	11	568,950	507,860	450,057 05	128,760
Justice militaire	III					
Cour militaire (<i>Personnel</i>)	"	12	20,785	20,779 98	20,779 98	"
— (<i>Materiel</i>)	"	13	2,000	2,000	2,000	"
Auditeurs militaires et prévôts	"	14	50,659	50,659	29,499 75	1,159 25
Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	"	15	5,540	5,540	1,770	1,770
Frais de justice.	IV					
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police	"	16	650,000	649,997 76	150,288 54	519,709 42
Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	"	17	24,608	24,608	24,350 65	277 57
Palais de justice	V					
Constructions, réparations et entretien de locaux — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	"	18	75,000	51,807 65	28,156 29	17,210 34
Publications officielles	VI					
Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré	"	19 b)	175,000	172,509 82	159,692 26	41,617 56
Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> .	"	20	5,000	2,720	2,720	"
Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique, publication d'un recueil d'instructions-circulaires émises du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795, impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs, frais de route et autres des membres des commissions de législation	"	21	15,500	15,174 14	7,542 14	7,652
Traitement d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois, nommés par le Gouvernement	"	22	2,940	2,880	2,775 57	106 65
À REPORTER	. . .		3,805,438	3,755,918 02	2,721,555 64	984,990 08

LA JUSTICE (SUITE).

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1861

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédent LES CREDITS	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		SICEDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
251,441 12	"	"	8,558 88	"	"	
212,975 "	"	"	6,125 "	"	"	
5,260 "	"	"	"	"	"	
501,625 01	"	"	13,574 99	"	"	a) Le credit primitif a été augmenté de 10 francs, par la loi du 31 décembre 1861, <i>Moniteur</i> du 25 janvier 1862, n° 25
16,412 23	"	"	1,557 75	"	"	
1,000,049 98	22,868 55	"	12,699 69	"	"	
567,707 03	82 97	"	1,050 "	"	"	
20,779 98	"	"	5 02	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
50,659 "	"	"	"	"	"	
5,540 "	"	"	"	"	"	
640,097 76	"	"	2 24	"	"	
24,608 "	"	"	"	"	"	
45,566 63	6,441 "	"	23,192 37	"	"	
172,300 82	"	"	2,690 18	"	"	b) Le credit primitif a été augmenté de 25,000 francs, par la loi du 31 décembre 1861, <i>Moniteur</i> du 25 janvier 1862, n° 25
2,720 "	"	"	280 "	"	"	
15,174 14	"	"	125 86	"	"	
2,880 "	"	"	60 "	"	"	
3,706,525 72	20,392 50	"	69,519 98	"	"	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
Report.	5,805,458 »	5,755,918 02	2,721,555 64	984,990 08
Pensions et secours.	VII.					
Pensions civiles	»	25	10,000 »	5,906 25	2,998 08	908 17
Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	»	24	11,800 »	11,800 »	11,800 »	»
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	»	25	1,700 »	1,700 »	1,700 »	»
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	»	26	5,000 »	3,000 »	2,850 »	170 »
Cultes.	VIII.					
Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	»	27	511,700 »	511,700 »	255,775 »	77,925 »
Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.	»	28	62,011 »	62,010 52	51,005 26	51,005 26
Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8.914 francs, pour revenus de cures	»	29	5,418,852 »	5,407,258 98	2,569,885 44	1,056,495 59
Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	»	30	544,000 »	544,000 »	545,815 00	194,786 94
Monument en commémoration de la Reine Louise-Marie. (Continuation des travaux)	»	30 ^{bis}	450,000 »	214,512 18	68,749 61	151,575 72
Culte protestant et anglican (Personnel)	»	51	52,946 »	51,662 67	58,859 50	12,803 17
Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	»	52	11,500 »	9,901 84	5,411 44	4,457 49
Culte israélite (Personnel).	»	55	9,550 »	9,550 »	7,012 50	2,557 50
Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	»	54	500 »	500 »	150 »	150 »
Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	»	55	8,000 »	5,670 10	2,249 76	1,581 84
Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	»	56	21,400 »	21,400 »	18,544 »	2,856 »
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu, ou qui sont étrangers au pays	»	37	160,000 »	157,515 56	14,179 56	105,506 64
A REPORTER.	8,881,997 »	8,520,605 92	5,874,496 65	2,587,127 40

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT À RÉGULER OU À JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	Excédant LES DÉPENSES. A annuler définitivement.		
5,706,525 72	29,592 50	"	60,519 98	"	"	
5,906 25	"	"	6,093 75	"	"	
11,800 "	"	"	"	"	"	
1,700 "	"	"	"	"	"	
5,000 "	"	"	"	"	"	
511,700 "	"	"	"	"	"	
62,010 52	"	"	" 48	"	"	
5,406,377 05	881 95	"	11,593 02	"	"	
558,600 "	5,400 "	"	"	"	"	
200,125 55	14,586 85	"	"	255,487 82	"	
51,662 67	"	"	1,285 55	"	"	
9,848 95	52 91	"	1,598 16	"	"	
9,550 "	"	"	"	"	"	
500 "	"	"	"	"	"	
5,631 60	58 50	"	4,529 90	"	"	
21,400 "	"	"	"	"	"	
119,686 "	17,829 56	"	22,484 64	"	"	
8,461,624 05	67,081 87	"	116,905 26	255,487 82	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances —

DESIGNATION DES DÉPENSES	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET prioritif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnances au profit des receveurs de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					En 1861	En 1862 jusqu'au 31 octobre
REPORT			8,681,007	8,529,605 02	5,874,466 05	2,387,127 40
Etablissements de bienfaisance (suite)						
Subsides 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés, 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds muets indigents, dans le cas de l'art. 151, n° 17, de la loi communale, 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre		58	146,000	146,000	58,092 77	97,057 26
Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire, des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection, traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Ghel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire		59	12,000	8,462 05	4,855 11	2,285 74
Dépenses nécessitées par le complément de l'enquête sur la bienfaisance instituée par le Gouvernement		59 ^{bis} a)	20,000	20,000	11,600	7,900
Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers		10	3,000	1,095	278 50	814 50
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés sans préjudice du concours des communes et des provinces		" 41	143,000	96,721	"	96,721
Subsides pour le patronage des condamnés libérés		" 42	20,000	15,641 81	15,641 81	"
Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans		" 45	220,000	204,576 17	154,585 20	75,085 95
Prisons						
SECTION 1^{re} — Service domestique						
Frais d'entretien, d'habillement de couchage et de nourriture des détenus — Entretien du mobilier des prisons		" 44	1,400,000	1,302,195 07	868,692 56	453,370 15
Gratifications aux détenus employés au service domestique		" 45	54,000	25,855 77	22,020 45	2,024 52
Frais d'habillement des gardiens		" 46	50,000	28,655 55	50	28,386 86
Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements		" 47	11,000	11,000	7,379 02	3,515 55
Traitement des employés attachés au service domestique		" 48	559,760	539,760	550,459 44	28,800 06
Frais d'impression et de bureau		" 49	10,000	7,550 80	4,195 66	3,355 25
Prisons — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments		" 50	160,000	155,702 46	16,142 20	119,544 37
Prison cellulaire de Gand — Continuation des travaux de construction		" 51	500,000	500,000	246,041 26	33,058 74
A REPORTER			11,051,717	11,480,617 45	7,773,416 05	3,558,945 01

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excedant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
8,461,624 05	67,981 87	"	116,903 26	255,487 82	"	
155,150 05	10,849 07	"	"	"	"	
7,137 18	1,325 75	"	5,537 07	"	"	
19,500 "	500 "	"	"	"	"	a) Credit provisoire ouvert par la loi du 11 juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 167
1,095 "	"	"	907 "	"	"	
96,721 "	"	"	48,279 "	"	"	
15,641 81	"	"	6,358 19	"	"	
187,667 15	16,709 02	"	15,623 85	"	"	
1,522,062 69	70,153 28	"	7,804 05	"	"	
25,853 77	"	"	8,146 25	"	"	
28,456 86	216 67	"	1,346 47	"	"	
10,894 57	105 43	"	"	"	"	
559,339 40	420 60	"	"	"	"	
7,550 89	"	"	2,449 11	"	"	
135,686 66	15 80	"	15,102 18	11,135 56	"	
300,000 "	"	"	"	"	"	
11,512,559 06	108,258 59	"	224,516 57	240,025 18	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			11,951,757 »	11,480,617 45	7,775,416 05	5,538,945 01
Prisons (suite).	X					
SECTION 1 ^{re} . — <i>Service domestique</i> (suite).	(suite)					
Prison cellulaire de Bruges. — Parachèvement des travaux d'appropriation. — Quartier des surveillants et bâtiments d'administration	»	52	75,000 »	75,000 »	752 50	74,267 50
Prison cellulaire de Termonde. — Continuation des travaux de construction	»	53	a) 280,000 »	280,000 »	204,151 09	75,848 91
Maison pénitentiaire de St-Hubert. — Travaux d'agrandis- sement	»	54	80,000 »	80,000 »	51,502 55	28,407 47
Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveil- lance journalière des constructions	»	55	b) 25,000 »	24,044 78	15,199 21	8,586 22
Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	»	56	6,000 »	5,988 »	5,925 80	64 20
Achat du mobilier des prisons	»	57	47,000 »	17,505 49	4,812 10	12,695 50
SECTION 2. — <i>Service des travaux</i> .						
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrica- tion	»	58	c) 1,500,000 »	1,281,197 60	376,069 52	57,081 55
Gratifications aux détenus	»	59	170,000 »	159,198 04	150,920 02	8,278 02
Frais d'impression et de bureau	»	60	5,000 »	2,556 59	2,270 95	285 64
Traitements et tantièmes des employés	»	61	96,800 »	90,955 43	79,021 57	6,795 61
Frais de police.	XI.					
Mesures de sûreté publique	»	62	80,000 »	80,000 »	80,000 »	»
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	XII.	65	6,800 »	5,417 53	2,761 93	655 40
Dépenses concernant les exercices clos de 1859 et années antérieures.	XIII.					
§ 1 ^{er} . — <i>Administration centrale</i> .						
Matériel (année 1859 et antérieures)	»	64	d) 5,025 25	5,025 25	5,025 25	»
§ 2. — <i>Frais de justice</i> .						
Frais de justice criminelle (année 1859 et antérieures) . . .	»	65	400 »	357 78	315 53	44 25
§ 3. — <i>Établissements de bienfaisance</i> .						
Frais d'entretien et de transport, en 1859 et années anté- rieures, d'indigents, dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au royaume	»	66	30,000 »	21,026 69	10,267 45	10,399 02
Écoles de réforme de Ruysselede, etc.	»	67	555 75	555 75	555 75	»
A REPORTER.			14,357,118 »	13,586,524 18	8,740,812 85	5,822,148 17

LA JUSTICE (SUITE).

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1861

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CREDITS.	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
11,512,559 06	168,258 59	"	224,516 57	246,025 18	"	
75,000 "	"	"	"	"	"	
280,000 "	"	"	"	"	"	a) La loi du 31 décembre 1861, <i>Moniteur</i> du 25 janvier 1862, n° 25, a augmenté le credit primitif de 80,000 francs
80,000 "	"	"	"	"	"	
23,585 43	1,559 55	"	52 22	"	"	b) La loi du 31 décembre 1861, <i>Moniteur</i> du 25 janvier 1862, n° 25, a augmenté le credit primitif de 5,000 francs
5,988 "	"	"	12 "	"	"	
17,505 40	"	"	20,494 51	"	"	
435,150 85	4,455 87	845,612 88	218,802 40	"	"	c) Le credit primitif a été augmenté d'un million de francs, par la loi du 27 juin 1862, <i>Moniteur</i> n° 182
150,108 04	"	"	50,801 06	"	"	
2,556 59	"	"	2,445 41	"	"	
85,814 98	5,158 45	"	5,846 57	"	"	
80,000 "	"	"	"	"	"	
3,417 55	"	"	3,562 67	"	"	
5,025 25	"	"	"	"	"	d) Les credits formant les articles 64 à 72, ont été ouverts par la loi du 11 juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 167
357 78	"	"	42 22	"	"	
20,666 45	560 24	"	8,975 31	"	"	
555 75	"	"	"	"	"	
12,562,961 "	170,550 50	845,612 88	524,370 04	246,025 18	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	14,357,118	15,586,524 18	8,740,812 83	3,822,148 17
Dépenses concernant les exercices clos de 1859 et années antérieures (suite).	XIII	(suite).				
§ 4. — Prisons.						
Entretien des détenus en 1859	"	68	72 "	72 "	72 "	"
Frais d'habillement des gardiens en 1859	"	69	7,031 52	7,054 52	"	7,054 52
Entretien et amélioration des prisons en 1859.	"	70	1,825 88	1,825 88	1,825 88	"
Honoraires et indemnités de route des architectes en 1859.	"	71	217 99	217 99	217 99	"
§ 5. — Dépenses diverses.						
Dépenses diverses de toute nature et catégorie, mais antérieures à 1859.	"	72	4,735 58	4,488 85	2,717 47	1,762 81
Dépenses concernant l'exercice clos de 1860.	XIV.					
§ 1 ^{er} . — Prisons.						
Frais de voyage des membres des commissions administrations des prisons, ainsi que des employés des mêmes établissements, pendant 1860.	"	73	a) 440 75	257 20	"	55 20
Frais d'impression et de bureau, en 1860	"	74	23 70	23 70	"	23 70
Prisons. — Entretien des bâtiments et améliorations, en 1860	"	75	20,072 05	20,072 05	"	20,072 05
Honoraires et indemnités de route aux architectes, en 1860.	"	76	2,000 "	1,971 40	"	1,971 40
§ 2. — Dépenses diverses.						
Dépenses diverses de toute nature et catégorie, concernant 1860 et années antérieures	"	77	5,444 46	5,459 42	"	5,459 42
TOTAL.	14,398,989 57	15,627,505 01	8,745,644 17	3,858,567 11

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LFS CREDITS	
12,562,961 •	179,530 30	843,612 88	524,370 64	246,625 18		
72 "	"	"	"	"	"	
7,054 52	"	"	"	"	"	
1,825 88	"	"	"	"	"	
217 90	"	"	"	"	"	
4,480 28	8 55	"	214 55	"	"	
55 20	182	"	212 55	"	"	a) Les crédits formant les articles 75 à 77, ont été ouverts par la loi du 31 décembre 1861, Modifiée du 25 janvier 1862, n° 25
25 76	"	"	"	"	"	
20,072 05	"	"	"	"	"	
1,071 40	"	"	28 60	"	"	
5,459 42	"	"	5 04	"	"	
12,604,151 28	179,740 85	845,612 88	524,861 38	246,625 18	"	

Le Budget du Ministère de la Justice a été fixé, par la loi du 31 juillet 1860, *Moniteur* n° 198-199,
à la somme de

fr 15,195,547 •

Les crédits supplémentaires s'élèvent à

fr 1,205,643 57

TOTAL

fr 14,598,989 57

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1860.						
<i>Report de l'exercice 1860 à l'exercice 1861, conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
Commerce, navigation, pêche.						
VIII.						
Frais divers et encouragements au commerce	"	32	a) 2,771 40	2,771 40	"	2,771 40
Service de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant; remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'art 9 de la convention du 12 novembre 1853. (Crédits non limitatifs.)	"	34	b) 2,334 45	2,334 45	"	2,334 45
TOTAUX			5,105 85	5,105 85	"	5,105 85
EXERCICE 1861 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.						
I.						
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— du personnel des bureaux	"	2	114,491 "	114,491 "	95,172 26	19,318 74
Premier terme des pensions à accorder éventuellement	"	3	2,800 "	1,510 59	1,029 28	281 11
Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	"	4	1,500 "	947 "	947 "	"
Matériel	"	5	57,600 "	57,600 "	22,026 56	15,575 44
Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles	"	6	8,000 "	8,000 "	8,000 "	"
Traitement des agents politiques.						
II.						
Autriche	"	7	48,000 "	48,000 "	48,000 "	"
Confédération germanique	"	8	35,000 "	35,000 "	35,000 "	"
France	"	9	55,000 "	55,000 "	55,000 "	"
Grande-Bretagne	"	10	65,000 "	65,000 "	65,000 "	"
Italie	"	11	59,000 "	59,000 "	56,166 66	2,835 34
Pays-Bas	"	12	48,000 "	45,000 "	45,000 "	"
Prusse	"	13	43,000 "	43,000 "	43,000 "	"
A REPORTER			511,391 "	500,348 59	471,341 76	58,006 65

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement		
2,771 40	"	"	"	"	"	a) Décision de la Cour des comptes du 31 décembre 1861.
2,554 45	"	"	"	"	"	b) Décision de la Cour des comptes du 21 février 1862.
5,105 85	"	"	"	"	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	
114,491 "	"	"	"	"	"	
1,310 50	"	"	1,480 61	"	"	
947 "	"	"	553 "	"	"	
57,600 "	"	"	"	"	"	
8,000 "	"	"	"	"	"	
48,000 "	"	"	"	"	"	
55,000 "	"	"	"	"	"	
55,000 "	"	"	"	"	"	
65,000 "	"	"	"	"	"	
59,000 "	"	"	"	"	"	
45,000 "	"	"	"	"	"	
45,000 "	"	"	"	"	"	
509,548 50	"	"	2,042 61	"	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	511,591 »	509,548 59	471,541 76	58,006 63
Traitement des agents politiques (suite).	II					
	(suite).					
Russie	»	14	65,000 »	65,000 »	65,000 »	»
Brésil	»	15	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»
Danemark, Suède et Norwége. etc.	»	16	17,000 »	17,000 »	17,000 »	»
Espagne	»	17	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»
États-Unis.	»	18	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»
Portugal	»	19	17,000 »	17,000 »	15,583 55	1,416 67
Turquie	»	20	40,000 »	40,000 »	55,000 »	4,587 50
Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation	»	21	14,000 »	14,000 »	12,085 35	1,916 67
Consulats.	III.					
Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	»	22	161,500 »	161,500 »	156,291 66	18,708 54
Frais de voyage.	IV.					
Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	»	23	70,500 »	70,500 »	36,820 07	55,670 95
Frais à rembourser aux agents du service extérieur.	V.					
Indemnités pour un drogman, pour un capou-ouglan et pour quatorze cavass employés dans diverses résidences en Orient	»	24	10,580 »	10,580 »	6,840 »	5,540 »
Frais divers	»	25	75,120 »	64,552 15	50,113 15	51,420 97
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.	VI.					
Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité, et dépenses imprévues non libellées au Budget.	»	26	47,000 »	47,000 »	59,578 14	7,421 86
Perception des droits de chancellerie, et bureau de la librairie à Paris.	VII.					
Personnel	»	27	5,240 »	5,240 »	5,240 »	»
Frais divers	»	28	360 »	360 »	500 »	»
A REPORTER.	1,094,401 »	1,081,880 52	951,251 42	140,698 57

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RISTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
500,548 59	"	"	2,042 61	"	"	
65,000 "	"	"	"	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
17,000 "	"	"	"	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
17,000 "	"	"	"	"	"	
50,587 50	412 50	"	"	"	"	
14,000 "	"	"	"	"	"	
135,000 "	6,500 "	"	"	"	"	
70,500 "	"	"	"	"	"	
10,580 "	"	"	"	"	"	
61,534 10	5,018 05	"	"	10,567 87	"	
47,000 "	"	"	"	"	"	
5,240 "	"	"	"	"	"	
360 "	"	"	"	"	"	
1,071,940 99	9,980 55	"	2,042 61	10,567 87	"	

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

Payements effectués, par année et par article du Budget.

RUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DEPENSES	Observations
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	
1,071,049 90	9,950 53	"	2,042 61	10,567 87	"	
17,610 "	"	"	450 "	"	"	
6,280 "	"	"	1,800 "	"	"	
12,497 28	"	"	2 72	"	"	
15,516 "	9,000 "	"	14,284 "	"	"	
37,125 "	849 80	"	"	"	"	
						<p>Ce crédit se compose des sommes restées disponibles pour le même objet, sur les exercices antérieurs (art. 2 de la loi du Budget) fr 256,248</p> <p>A déduire la somme transférée à l'exercice 1861 . 218,273 20</p> <hr/> <p>Reste pour allocation définitive fr 37,974 81</p>
9,758 31	"	"	39,317 69	"	"	
6,750 "	"	"	800 "	"	"	
89,988 53	2,058 "	"	3 67	"	"	
187,255 76	"	"	856 24	"	"	
510,910 52	"	"	"	"	52,910 52	
17,750 14	"	"	"	"	4,250 14	
11,990 66	"	"	2,509 54	"	"	
200,767 13	"	540 "	55,564 54	"	"	
59,764 36	"	"	28,835 64	"	"	
2,055,891 28	21,838 33	540 "	120,066 45	10,567 87	57,160 46	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DEPENSES	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					En 1861	En 1862, jusqu'au 31 octob
REPORT			2,157,745 47	2,078,269 61	1,212,846 68	845,044 00
Marine (suite)	IX					
<i>Marine militaire, paquebots à vapeur, etc, (suite)</i>	(suite)					
Traitements des courriers et agents des paquebots à vapeur faisant le service entre Ostende et Douvres	"	43	14,710 "	14,709 96	12,154 99	2,554 97
<i>Passages d'eau</i>						
Personnel	"	44	12,090	12,612 50	12,017 50	595 "
<i>Police maritime</i>						
Personnel	"	45	50,500 "	50,500 "	28,968 26	1,551 74
Primes d'arrestation aux agents, vacations et remises aux experts, commis chargés de la surveillance de l'embar- quement des émigrants (crédit non limitatif)	"	46	4,000 "	5,654 51	1,056 "	4,578 51
<i>Matériel des divers services</i>						
Traitements des gardiens du matériel	"	47	2,120 "	2,120 "	1,649 "	471 "
Frais divers	"	48	357,874	356,707 07	225,515 80	127,685 76
Secours aux veuves et aux marins blessés, médicaments, etc	"	49	4,000 "	305 "	62 50	242 50
Grosses réparations au bateau à vapeur <i>Topaze</i>	"	50	100,000 "	99,911 01	99,911 01	.
Construction et armement complet d'une goélette en fer, destinée au service du pilotage	"	51	80,000 "	75,877 98	19,127 12	54,750 86
TOTAUX			2,763,457 47	2,674,447 64	1,611,106 86	1,055,254 04

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler definitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
2,033,891 28	21,858 53	540 .	126,066 45	10,567 87	57,160 46	
14,709 06	.	.	04	.	.	
12,612 50	.	.	77 50	.	.	
30,300	
5,634 51	1,634 51	
2,120 "	
550,009 56	5,707 51	.	1,106 95	.	.	
305 .	.	.	3,605 "	.	.	
99,911 01	.	.	88 99	.	.	
75,877 98	.	.	6,122 02	.	.	
2,646,561 80	27,545 84	540 .	157,216 95	10,567 87	58,794 97	

Le Budget du Ministère des Affaires Etrangères a été fixé, par la loi du 23 mars 1861, *Moniteur* n° 88, à la somme de

fr 2,725,462 67

Le crédit transféré à l'art 33, en vertu de l'article 2 de la loi du Budget, s'élève (déduction faite de la somme reportée au Budget de l'exercice 1862), à

57,974 80

TOTAL

fr 2,763,437 47

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861	En 1862, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1857						
<i>Report de l'exercice 1860 à l'exercice 1861, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité</i>						
Statistique générale		III				
Frais du recensement général de la population, décrété par la loi du 2 juin 1856 (<i>Moniteur</i> du 7 juin 1856 n° 159)	*	10	a) 7,197 94	7,197 94	*	7,085 *
Beaux-arts						
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces, médailles à consacrer aux événements mémorables	*	151	b) 10,000 *	10,000 *	*	
TOTALX			17,197 94	17,197 94	*	7,085 *
EXERCICE 1859						
<i>Report de l'exercice 1860 à l'exercice 1861</i>						
Lettres et sciences						
Subsidés et encouragements : souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques, fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale, sociétés littéraires et scientifiques, dépenses diverses, secours à des littérateurs ou savants qui se trouvent dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés, subsidés aux dames veuves Weustenraadt, Van Ryswyck, Van Kerckhove et Gruet, subsidés à des Clèves de l'enseignement supérieur libre, prix quinquennaux fondés par les articles royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851, publication des <i>Chroniques belges inédites</i> (table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique), publication de documents rapportés d'Espagne, exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique	*	104	c) 4,742 75		*	
Frais de publication des inventaires des archives, frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées, frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale, dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces, subsidés pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics, dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien, frais de classement, de copie et de transport, etc.	*	117	d) 650 *	650 *		650 *
A REPORTER			5,392 75	650 *	*	650 *

L'INTÉRIEUR.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

RUES	PAYEMENTS <small>RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER</small>		CREDITS <small>• EXCÉDANT LES DÉPENSES</small>		DEPENSES	Observations
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	<small>transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité</small> excédant LES CREDITS	
7,085 »	110 »	»	2 94	»	»	a) Decision de la Cour des comptes du 17 décembre 1861
	10,000 »	»	»	»	»	b) Id id
7,085 »	10,110 »	»	2 94	»	»	
	»	»	»	4,742 75	»	c) Id id
650 »	»	»	»	»	»	d) Id id
650 »			»	4,742 75	»	

DESIGNATION DES DÉPENSES	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primatif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861	En 1862, jusqu'au 31 octob
REPORT			5,392 75	650 „		650 „
EXERCICE 1859 (suite)						
Report de l'exercice 1860 à 1861 (suite)						
Beaux-arts.	XIX					
Musée royal de peinture et de sculpture — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue		124	a) 9,251 35	9,251 25	9,251 25	„
Travaux d'achèvement du monument érigé en commémoration du Congrès National		128 ^{bis}	b) 11,508 61			
Acquisitions de propriétés particulières enclavées dans les bâtiments de l'hôtel du gouvernement provincial de la Flandre occidentale		140	c) 8,500 „	4,154 70		4,082 12
Appropriation et ameublement de l'hôtel du gouvernement provincial du Limbourg		141	d) 31,968 80	26,940 48	„	26,940 48
TOTAUX			66,621 51	40,996 45	9,251 25	31,072 60
EXERCICE 1860						
Report de l'exercice 1860 à l'exercice 1861						
Statistique générale	III					
Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la Commission centrale et des commissions provinciales		10	e) 3,427 „	3,421 40	„	„
Garde civique	VII					
Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement magasin central, etc (Une somme de 4185 francs pourra être transférée de l'article 44 à l'article 45)		45	f) 16,764 17			„
Agriculture	XI					
Frais de premier établissement de l'institut agricole (ce crédit pourra être utilisé pendant un délai de trois années)		59 ^{bis}	g) 52,150 86	25,581 98	„	22,506 87
Enseignement moyen	XVI					
Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur		87	h) 1,000 „	1,000 „	„	1,000 „
Acquisition d'un hôtel situé à Bruxelles rue Ducale, à l'angle de la rue latérale du Parc et pour l'exécution de divers travaux nécessaires par la transformation en un jardin public, du terrain qui dépend dudit hôtel et du palais Ducal		141	i) 17,984 27	15,125 21	„	16,125 21
TOTAUX			71,506 30	43,128 59	„	38,452 08

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
650	"	"	"	4,742 75	"	
9,251 25	"	"	" 10	"	"	a) Decision de la Cour des comptes du 17 de- cembre 1861.
"	"	"	"	11,508 61	"	b) Id
4,082 12	72 58	"	"	4,545 30	"	c) Id
26,040 48	"	"	"	5,028 32	"	d) Id
40,023 85	72 58	"	" 10	25,024 98	"	
"	5,421 40	"	" 5 60	"	"	e) Id
"	"	"	"	16,764 17	"	f) Id
22,506 87	1,273 11	"	"	8,548 88	"	g) Id
1,000 "	"	"	"	"	"	h) Id
15,125 25	"	"	"	2,850 06	"	i) Id
58,432 08	4,006 51	"	5 60	28,172 11	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1861 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.						
<i>Personnel.</i>						
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	214,550 "	214,550 "	214,059 66	510 54
<i>Matériel.</i>						
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses et souscription au <i>Bulletin administratif</i> du Ministère de l'Intérieur	"	3	46,460 "	46,460 "	55,080 80	11,090 75
<i>Frais de déplacement.</i>						
Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	"	4	4,500 "	4,285 55	5,097 00	585 65
Pensions et secours.						
Pensions. — Premier terme de pensions à accorder éventuellement	"	5	6,000 "	4,549 56	2,255 40	1,965 16
Subvention éventuelle d'une ou de plusieurs caisses de pensions des secrétaires communaux	"	6	(a) 17,727 58	17,726 02	15,568 "	"
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves	"	7	4,094 66	4,094 66	2,501 30	1,795 56
Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	"	8	10,000 "	10,000 "	10,000 "	"
Statistique générale.						
Frais de bureau et jetons de présence de la Commission centrale de statistique; frais de bureau des commissions provinciales; vérification des registres de la population	"	9	9,000 "	8,980 55	5,015 75	5,064 80
Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la Commission centrale et des commissions provinciales; frais de rédaction et d'impression du rapport décennal décrété par un arrêté du 17 avril 1860	"	10	b) 17,500 "	"	"	"
A REPORTER			550,452 04	551,444 54	508,896 81	10,908 06

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,000 "	"	"	"	"	"	
214,550 "	"	"	"	"	"	
46,171 55	288 45	"	"	"	"	
4,285 55	"	"	16 45	"	"	
4,216 56	155 "	"	1,650 44	"	"	
15,508 "	2,218 02	"	1 56	"	"	a) La loi du 8 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 221, a augmenté le crédit primitif de fr. 2,219 58 c.
4,094 66	"	"	"	"	"	
10,000 "	"	"	"	"	"	
8,980 55	"	"	10 45	"	"	
"	"	"	"	17,500 "	"	b) La loi du 2 juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 186, a augmenté le crédit primitif de 12,000 francs.
328,804 87	2,650 47	"	1,687 70	17,500 "	"	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	550,432 04	351,444 54	308,806 81	19,908 06
Frais de l'administration dans les provinces.	IV.					
<i>Province d'Anvers.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	•	11	37,700 "	37,700 "	37,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	12	48,000 "	48,000 "	47,000 09	999 91
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	15	18,300 "	18,300 "	8,595 67	9,704 53
<i>Province de Brabant.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	"	14	37,700 "	37,700 "	37,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	15	59,000 "	59,000 "	58,825 "	175 "
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	16	18,700 "	18,699 85	9,671 92	8,740 95
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	"	17	37,700 "	37,700 "	28,275 "	9,425 "
Traitement des employés et gens de service	"	18	51,000 "	51,000 "	50,757 45	262 57
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	19	19,250 "	19,249 75	17,194 21	2,055 54
<i>Province de la Flandre orientale.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	"	20	37,700 "	37,285 54	37,285 54	"
Traitement des employés et gens de service.	"	21	55,150 "	55,150 "	48,550 81	6,610 19
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	22	18,500 "	18,490 78	6,919 32	11,571 46
<i>Province de Hainaut.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	"	23	37,700 "	36,700 "	36,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	24	59,000 "	59,000 "	59,000 "	"
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	25	18,950 "	18,929 65	5,000 "	13,929 65
<i>Province de Liège.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	"	26	37,700 "	37,700 "	28,275 "	9,425 "
Traitement des employés et gens de service	"	27	51,000 "	50,900 "	49,458 22	1,441 78
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	28	a) 19,706 90	19,705 58	18,524 98	1,578 40
A REPORTER.	1,013,168 04	992,651 00	894,006 80	95,627 82

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	
328,804 87	2,639 47	»	1,687 70	17,300 »	»	
37,700 »	»	»	»	»	»	
48,000 »	»	»	»	»	»	
18,500 »	»	»	»	»	»	
37,700 »	»	»	»	»	»	
59,000 »	»	»	»	»	»	
18,412 85	287 »	»	» 15	»	»	
37,700 »	»	»	»	»	»	
51,000 »	»	»	»	»	»	
19,249 75	»	»	» 25	»	»	
37,283 34	»	»	416 66	»	»	
53,150 »	»	»	»	»	»	
18,400 78	»	»	9 22	»	»	
30,700 »	»	»	1,000 »	»	»	
59,000 »	»	»	»	»	»	
18,929 65	»	»	» 35	»	»	
37,700 »	»	»	»	»	»	
50,000 »	»	»	100 »	»	»	
10,703 38	»	»	3 52	»	»	
980,724 02	2,926 47	»	3,217 85	17,300 »	»	a) La loi du 5 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 221, a augmenté le crédit primitif de fr. 1,016 90 c ^s .

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			1,013,168 94	992,651 09	894,096 80	95,627 82
Frais de l'administration dans les provinces (suite).	IV	(suite).				
<i>Province de Limbourg.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	29	57,700 "	57,700 "	57,700 "	.
Traitement des employés et gens de service	"	50	59,000 "	59,000 "	58,555 55	466 67
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	51	a) 22,580 91	22,580 91	16,864 08	5,516 85
<i>Province de Luxembourg.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	52	57,700 "	57,200 "	57,200 "	.
Traitement des employés et gens de service	"	55	59,000 "	59,000 "	57,899 99	1,100 01
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	54	15,200 "	15,199 15	10,914 97	4,284 18
<i>Province de Namur.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	53	57,700 "	57,700 "	57,700 "	.
Traitement des employés et gens de service	"	56	42,000 "	42,000 "	41,658 50	541 70
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	57	b) 18,700 "	18,699 58	6,160 "	12,559 58
Frais de l'administration dans les arrondissements.	V.					
Traitements des commissaires d'arrondissement	"	58	174,915 "	174,915 "	160,650 "	14,265 "
Émoluments pour: frais de bureau.	"	59	88,850 "	88,850 "	81,600 "	7,250 "
Frais de route et de tournées	"	40	26,000 "	22,105 40	965 "	19,415 80
Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1845	"	41	500 "	96 25	59 40	56 85
Milice.	VI					
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils rési- dent ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires.	"	42	c) 67,766 95	60,410 75	27,722 72	31,566 09
Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription. — Frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849).	"	45	2,100 "	1,970 50	"	1,965 50
A REPORTER.			1,662,681 78	1,629,878 65	1,429,702 59	194,196 05

L'INTÉRIEUR (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	À annuler définitivement		
980,724 62	2,926 47	.	3,217 85	17,500 "	.	
37,700 "	"	"	"	"	"	
59,000 "	"	"	"	"	"	
22,580 91	a) Le credit primitif a été augmenté 1° Par la loi du 2 juin 1861, <i>Monteur</i> n° 136, de 6,000 francs 2° Par la loi du 8 août 1862, <i>Monteur</i> n° 221, de fr. 1,180 91 c.
57,200 "	"	"	500 .	"	"	
59,000 "	"	"	"	"	"	
15,199 15	.	.	. 65	.	.	
37,700 "	"	"	"	"	"	
42,000 "	"	"	"	"	"	
18,699 38	.	"	. 12	"	.	b) La loi du 2 juin 1861, <i>Monteur</i> n° 136, a augmenté le credit primitif de 4,000 francs
174,915 "	.	"	"	"	"	
88,850 "	.	"	"	"	"	
20,578 80	1,726 60	"	3,894 00	"	"	
96 25	.	"	103 75	"	"	
59,088 81	1,521 94	"	7,556 18	"	"	c) La loi du 8 août 1862, <i>Monteur</i> n° 221, a augmenté le credit primitif de fr. 4,766 93 c.
1,065 50	3 "	"	120 50	"	"	
1,625,899 62	3,080 01	.	15,505 15	17,500 "	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DEPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS	DEPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	resultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés ou provis des exercices de l'Etat	ET JUSTIFIÉS	
					En 1861	En 1862, jusqu'au 31 octob.
REPORT			1,662,681 78	1,622,878 65	1,429,702 59	194,196 05
Garde civique	VII					
Inspections générales, frais de tournées et commandants supérieurs		44	a) 4,085 "	4,890 "	4,515	375
Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central, frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers (Une somme de 4,185 francs pourra être transférée de l'article 44 à l'article 45)		45	a) 11,900 "	11,865 07	10,052 95	1,810 14
Personnel du magasin central.		46	3,115 "	5,115 "	2,868 80	246 20
Fêtes nationales.	VIII					
Frais de célébration des fêtes nationales		47	40,000 "	59,999 54	55,816	4,183 54
Tir national 25,000						
Frais de concours et d'expériences pour arrêter un type d'arme de guerre uniforme, à indiquer aux sociétés de tir et aux compagnies spéciales de la garde civique, avec faculté de transfert au 1 ^{er} , si le crédit n'est pas absorbé par les frais de concours et d'expériences 10,000		48	55,000 "	54,755 52	27,255 52	7,500
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	IX					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité, impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc		49	8,000 "	8,000 "	2,596 85	5,405 15
Légion d'honneur et Croix de fer.	X					
Pensions de 250 francs en faveur des légionnaires et des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre peu favorisés de la fortune, subsides à leurs veuves ou orphelins		50	200,000 "	199,985 24	107,887 45	91,595 79
La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée						
1° A desservir de nouvelles pensions,						
2° A porter à 125 francs les pensions des veuves,						
3° A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs,						
4° A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs						
Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.		51	22,000 "	22,000 "	22,000 "	"
A REPORTER			1,987,681 78	1,954,482 60	1,642,692 04	505,509 05

L'INTÉRIEUR (SUIVE)

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1861

Payements effectués, par année et par article du Budget.

I OES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A RECTIFIER OU A JUSTIFIER		EXCEDANT LES DEPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS.	
1,023,898 62	3,980 01	»	15,503 15	17,300 »	»	
4,890 »	»	»	93 »	»	»	
11,865 07	»	»	56 93	»	»	
5,115 »	»	»	»	»	»	
59,999 34	»	»	» 66	»	»	
54,735 52	»	»	246 68	»	»	
8,000 »	»	»	»	»	»	
199,485 24	500 »	»	16 76	»	»	
22,000 »	»	»	»	»	»	
1,948,002 59	6,480 01	»	15,809 18	17,300 »	»	

u) L'arrêté royal du 27 novembre 1861, *Mouvement* n° 535, pris en vertu de la note ajoutée à l'article 42 de la loi du Budget, a transféré, de l'art. 34 à l'art. 35 une somme de 1 900 francs.

DESIGNATION DES DÉPENSES	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES suffisant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC- TUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1861	En 1862, jusqu'au 31 octobre
REPORT			1,987,681 78	1,954,482 60	1,642,692 94	505,509 65
Agriculture		XI				
Indemnités pour bestiaux abattus	»	57 a)	229,000	228,691 90	89,496 11	154,798 15
Service vétérinaire	»	58	50,000	49,999 99	25,224 06	20,928 55
Traitements et indemnités du personnel du haras	»	54	59,150	59,150	57,600	1,500
Traitements et indemnités de disponibilité	»	55	1,600	1,500	1,575 11	124 89
Matériel du haras, frais de voyage du personnel et achat d'étalons	»	56	102,000	102,000	79,500 99	22,560 75
Amélioration de la race chevaline indigène, exécution des règlements provinciaux sur la matière, exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration de la race bovine, amélioration des espèces bovine, ovine et porcine	»	57	95,500	95,500	48,456 86	44,165 78
Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture, subsides pour concours et expositions, encouragements aux sociétés et aux comices agricoles, achat d'instruments agricoles nouveaux destinés à servir de modèles ou à être distribués aux commissions d'agriculture, aux comices et sociétés agricoles, achat de graines nouvelles à répartir par l'intermédiaire des commissions d'agriculture, dépenses diverses	»	58	108,700	108,700	96,620 84	11,901 05
Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture, traitements de disponibilité	»	59	101,000	99,866 55	74,012 44	16,855 91
Service des défrichements en Campine	»	60	25,100	25,099 78	21,208 28	3,891 50
Mesures relatives aux défrichements dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847	»	61	60,000	60,000	24,854 28	55,065 62
Personnel enseignant, administratif et gens de service de l'école de médecine vétérinaire	»	62	60,800	60,800	60,500 08	499 92
Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat, travaux d'entretien, de réparation et de construction, jury vétérinaire	»	63	69,200	69,199 25	45,458 11	25,741 14
Subside à la Société d'Horticulture de Bruxelles	»	64	24,000	24,000	24,000	
Voie vicinale		XII				
Encouragements pour l'amélioration de la voie vicinale fr 980,000	»	65	1,000,000	998,942	64,055	595,574
Indemnités aux commissaires voyers 20,000	»	66	22,700	22,454 20	17,388 20	5,046
Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture, service du drainage	»	66	22,700	22,454 20	17,388 20	5,046
A REPORTER			3,974,451 78	3,920,366 07	2,348,221 50	1,228,808 65

L'INTÉRIEUR (SUITE)

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1861

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	TOTAL.	RESTANT A RÉFLECTER OU À JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	excédant LES DÉPENSES A annuler définitivement		
1,948,002 50	6,480 01	•	15,899 18	17,500 "	"	
224,294 26	4,507 64	•	308 10	•	•	a) La loi du 8 août 1862, Monteur n° 221, a augmenté le crédit primitif de 79,000 francs.
49,152 59	847 60	"	• 01	•	•	
59,150 "	"	•	"	•	•	
1,500 "	•	•	100 "	•	•	
101,861 72	158 28	•	•	•	•	
92,620 64	879 56	•	•	•	•	
108,521 87	178 13	•	"	"	"	
90,866 55	•	"	"	10,155 65	"	
25,099 78	•	"	• 22	•	•	
59,899 90	100 10	"	"	"	•	
60,800 •	•	•	•	"	•	
69,199 25	"	•	• 75	"	•	
24,000 •	•	•	"	"	•	
650,627 •	559,515 •	"	1,058 "	•	"	
22,434 20	•	"	205 80	•	"	
3,577,029 95	552,356 12	•	17,632 06	27,455 65	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			5,974,451 78	5,929,566 07	2,348,221 50	1,228,808 65
Industrie.	XIII.					
Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil.	"	67	12,000 "	11,692 76	6,591 25	5,501 55
Enseignement industriel.	"	68	89,000 "	88,966 67	61,066 67	24,000 "
Achat de modèles et de métiers perfectionnés; voyages et missions; publications utiles; récompenses pour des pro- cédés nouveaux et pour ouvrages technologiques ou d'économie industrielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; caisses de prévoyance	"	69	15,450 "	15,184 54	10,689 55	4,194 81
Dépenses résultant de la participation des producteurs belges, à l'exposition universelle, qui doit avoir lieu à Londres, en 1862.	"	69 ^{bis} a)	225,000 "	224,866 80	20,000 "	22,040 02
Subsides aux ateliers d'apprentissage et écoles manufactures; distribution de métiers, etc.	"	70	54,600 "	51,969 55	56,496 16	12,912 59
Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	"	71	15,500 "	8,516 65	6,766 65	1,550 "
Frais de rédaction et de publication du <i>Recueil officiel des brevets</i>	"	72	7,000 "	5,999 92	5,699 92	2,500 "
Musée de l'industrie.						
Traitement du personnel	"	73	18,558 "	18,554 58	17,047 08	1,287 50
Matériel et frais divers	"	74	10,252 "	5,852 08	600 "	5,252 08
Poids et mesures.	XIV.					
Traitement des vérificateurs	"	75	55,400 "	52,541 44	51,874 78	666 66
Frais de bureau et de tournées	"	76	18,000 "	17,404 16	16,755 52	612 50
Matériel	"	77	2,000 "	1,999 59	1,555 90	665 69
INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Enseignement supérieur.	XV.					
Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	"	78	4,000 "	5,540 50	1,000 "	2,540 50
Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'Etat fr. 659,990 "	"					
Dépenses pour subvenir à l'augmentation des pensions à accorder aux professeurs de l'en- seignement supérieur qui étaient en fonc- tions avant le 21 juillet 1844 et qui sont déclarés émérités, en exécution des articles 85, 84 et 85 de l'arrêté du 25 septembre 1816. 500 "	"	79	640,490 "	621,998 50	456,680 25	165,518 07
Bourses. — Matériel des universités	"	80	b) 152,210 "	150,590 47	70,551 58	79,851 94
A REPORTER			5,289,071 78	5,208,452 86	3,108,952 13	1,557,120 54

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
3,577,029 95	352,350 12	"	17,052 06	27,433 05	"	
11,692 76	"	"	507 24	"	"	
85,066 07	3,900 "	"	35 35	"	"	
14,884 54	500 "	"	263 66	"	"	
42,040 02	"	182,817 78	133 20	"	"	a) Credit ouvert par la loi du 2 juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 156.
49,408 55	2,561 "	"	2,030 45	"	"	
8,516 65	"	"	5,183 37	"	"	
5,000 92	"	"	1,000 08	"	"	
18,334 58	"	"	3 42	"	"	
5,852 08	"	"	4,300 02	"	"	
52,541 44	"	"	858 56	"	"	
17,345 82	58 34	"	505 84	"	"	
1,900 59	"	"	" 41	"	"	
3,549 50	"	"	650 50	"	"	
621,998 30	"	"	18,491 70	"	"	
150,183 32	407 15	"	1,619 55	"	"	b) Le credit primitif a été augmenté de 25,000 francs, par la loi du 6 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 221.
4,666,052 47	359,562 61	182,817 78	53,205 27	27,433 05	"	

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnances. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1861	En 1862, jusqu'au 31 octob.
REPORT			5,289,071 78	5,208,452 86	5,108,952 15	1,557,120 54
INSTRUCTION PUBLIQUE (suite)						
Enseignement supérieur (suite)						
	XV	(suite)				
Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres des jury d'examen pour les grades académiques, et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré, salaires des huisseries des jurys, et matériel		81	a) 175,170 »	172,802 45	91,180 25	77,475 10
Depenses du concours universitaire et frais d'impression des annales des universités de Belgique		82	10,000	5,752 67	5,556 95	204 42
Enseignement moyen						
	XVI					
Depenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen		85	5,000 »	5,608 0 »	2,667 70	940 55
Inspection des établissements d'instruction moyenne (Personnel)		84	18,100 »	18,100 »	16,766 52	1,553 48
Frais de tournées et autres depenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne		85	9,000	7,925 90	6,589 50	1,254 60
Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur		86	47,420 »	44,526 57	51,645 74	12,880 85
Crédit ordinaire et supplémentaire des athénées royaux		87	557,094	555,706 65	555,706 65	
Part afférente au personnel des athénées royaux dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'Etat dont le traitement est inférieur à 1,600 francs		88	2,800 »	2,408 55	1,212 40	1,195 84
Crédit ordinaire et supplémentaire des écoles moyennes		89	268,200	264,558 55	265,071 69	1,466 66
Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'Etat dont le traitement est inférieur à 1,600 francs		90	45,000 »	44,713 51	22,169 95	22,465 07
Bourses à des élèves des écoles moyennes		91	15,000	14 975	12,000 »	1,875 »
Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne		92	109,575 »	109,189 58	101,000 »	6,789 58
Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne		93	22,000 »	21,999 99	20,517 05	1,456 44
Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du deuxième degré qui sont sans emploi		94	12,298	11,998 »	11,998	
Traitements de disponibilité		95	8,000	7,825 »	6,575 »	1,450 »
Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques, subsides, souscriptions, achats, etc		96	8,000 »	7,905 85	6,907 75	1,088 10
A RAPPORTER			6,400,578 78	6,502,296 72	4,062,107 13	1,688,955 81

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
4,666,052 47	359,502 61	182,817 78	53,205 27	27,433 05	•	
168,655 33	4,147 10	»	317 57	•	•	a) Le crédit primitif a été augmenté de 23,000 francs, par la loi du 8 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 221.
5,741 37	11 50	»	4,247 13	»	»	
3,608 05	»	»	1,301 05	»	»	
18,100 »	»	»	»	»	»	
7,823 00	»	»	1,176 10	»	»	
44,526 57	»	»	2,893 43	»	»	
555,706 65	•	»	2,287 37	»	»	
2,408 35	•	»	391 67	»	»	
264,538 55	»	»	3,661 05	»	»	
44,653 02	58 20	»	286 69	»	»	
14,775 »	100 »	»	125 »	»	»	
107,789 58	1,400 »	»	185 42	»	»	
21,953 49	46 50	»	» 01	»	»	
11,998 »	»	»	300 »	•	»	
7,825 »	»	»	175 »	»	•	
7,993 85	»	»	4 15	»	»	
5,754,152 04	365,526 »	182,817 78	70,648 41	27,433 05	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DESIGNATION DES DÉPENSES	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861	En 1862 jusqu'au 31 octob
RHODOR			6 400,578 78	6,502,296 72	4,065,197 15	1,688,955 81
Enseignement primaire		XVII				
Inspection civile de l'enseignement primaire et des établissements qui s'y rattachent — Personnel		97	54,000	54,000	20,2 ^o	4,750
École normale du degré inférieur à Nivelles, et écoles normales primaires de l'État, à Liège et à Nivelles — Personnel		98	67,920	50,625	45,000	5,625
Traitement de disponibilité pour des professeurs des écoles normales de l'État		99	5,970	5,970	5,077 50	892 50
Dépenses variables de l'inspection et frais d'administration — Commission centrale — Matériel et dépenses diverses de l'école normale de l'enseignement moyen du degré inférieur et des écoles normales de l'État — Ecoles normales adoptées — Cours normaux et subsides aux écoles qui pourraient être établies avec le concours des administrations provinciales et communales, à l'effet d'augmenter le nombre des instituteurs ou des institutrices — Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale, subsides aux communes, constructions, réparations et ameublement de maisons d'école, encouragements (subsides et achats de livres pour les bibliothèques des conférences d'instituteurs), récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions, subsides aux caisses provinciales de prévoyance, encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire, subsides pour la publication d'ouvrages destinés à reprendre l'enseignement primaire, secours à d'anciens instituteurs (art. 54 du règlement du 10 décembre 1852), frais des conférences agricoles des instituteurs primaires, subsides à des établissements spéciaux, salles d'asile et écoles d'adultes, etc		100	^{a)} 1,842,154 50	1,840,609 50	1,146,825 95	608,225 69
Subsides en faveur d'établissements de sourds-muets et d'aveugles		101	50,000	50,000	15,850	6,150
Lettres et sciences		XVIII				
Subsides et encouragements, souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques, fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale, sociétés littéraires et scientifiques, dépenses diverses, secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés, subsides aux dames veuves Denis Sotiau Van Ryswyck Van Keirckhove et Guicet, subsides à des écoles de l'enseignement supérieur libre, prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 25 novembre 1851, publication des <i>Chroniques belges inédites</i> , table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, publication de documents rapportés d'Espagne, exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique, bureau de paléographie, jurys chargés de décerner les prix quinquennaux d'histoire nationale et des sciences morales et politiques		102	^{b)} 114,158 71	114,125 9 ^o	89,970 65	18,980 21
A RÉGULIER			8,484,058 58	8,567,625 19	5,305,171 23	2,355,570 21

L'INTÉRIEUR (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
5,754,152 94	565,526 "	182,817 78	70,648 41	27,455 05	"	
51,000 "	"	"	"	"	"	
50,625 "	"	"	17,295 "	"	"	
5,970 "	"	"	"	"	"	
1,755,051 64	85,557 86	"	1,545 50	"	"	a) La loi du 8 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 221, a augmenté le crédit primitif d'une somme de fr. 56,465 40 c., pour payer des dépenses arriérées du service annuel ordinaire de l'instruction primaire dans la province de Brabant.
20,000 "	"	"	"	"	"	
108,950 86	15,175 11	"	34 74	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté : 1° par la loi du 2 juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 156, de 3,000 francs, et 2° par celle du 8 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 221, de fr. 4,958 71 c.
7,728,750 44	456,056 97	182,817 78	80,525 54	27,433 05	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			8,484,382 58	8,367,025 10	5,395,171 25	2,555,570 21
Lettres et sciences (suite).	XVIII	(suite).				
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays	"	103	45,000 "	42,500 "	20,000 "	22,500 "
Observatoire royal. — Personnel	"	104	18,020 "	17,160 "	17,160 "	"
— — Matériel et acquisitions.	"	105	7,500 "	7,233 36	"	6,910 52
Bibliothèque royale. — Personnel	"	106	30,300 "	30,300 "	30,300 "	60 "
Frais de la fusion des trois fonds de la Bibliothèque royale et frais de la rédaction du catalogue général	"	107	6,000 "	6,000 "	4,225 "	1,775 "
Bibliothèque royale. — Matériel et acquisitions	"	108	a) 45,925 "	45,887 60	55,145 62	10,745 98
Musée royal d'histoire naturelle. — Personnel	"	109	10,220 "	10,220 "	10,220 "	"
— — — Matériel et acquisitions.	"	110	b) 22,000 "	13,000 "	6,980 "	6,000 "
Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i>	"	111	6,000 "	6,000 "	6,000 "	"
Archives du royaume. — Personnel	"	112	57,450 "	37,400 "	54,282 60	5,117 40
— — Matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	"	113	5,700 "	5,609 17	5,275 40	2,423 77
Archives de l'État dans les provinces. — Personnel	"	114	20,200 "	20,000 "	18,750 "	1,250 "
Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien, frais de classement, de copie et de transport, etc.	"	115	12,800 "	11,528 05	6,158 34	5,369 69
Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	"	116	5,000 "	3,000 "	3,000 "	"
Personnel du bureau de la librairie	"	117	6,920 "	6,920 "	6,920 "	"
Matériel du bureau de la librairie.	"	118	3,000 "	2,998 72	2,140 02	840 70
A REPORTER			8,762,677 58	8,651,532 07	5,507,735 21	2,504,570 33

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
7,728,750 44	450,050 07	182,817 78	89,525 54	27,433 05	°	
42,500 °	°	°	2,500 °	°	°	
17,100 °	°	°	800 °	°	°	
6,010 58	322 78	°	206 64	°	°	
30,360 °	°	°	°	°	°	
6,000 °	°	°	°	°	°	
43,887 60	°	°	37 40	°	°	a) La loi du 8 août 1862, Monteur n° 221, a augmente le crédit primitif de 10,605 francs.
10,220 °	°	°	°	°	°	
12,980 °	20 °	°	°	9,000 °	°	b) Id de 15,000 francs.
6,000 °	°	°	°	°	°	
37,400 °	°	°	50 °	°	°	
5,699 17	°	°	° 83	°	°	
20,000 °	°	°	200 °	°	°	
11,528 03	°	°	1,271 97	°	°	
3,000 °	°	°	°	°	°	
6,020 °	°	°	°	°	°	
2,098 72	°	°	1 28	°	°	
7,002,314 54	456,300 75	182,817 78	94,711 66	30,433 65	°	

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnances. —

DESIGNATION DES DÉPENSES	CHAPITRE DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CREDITS	DEPLUSES	PAYEMENTS REÇUS ET JUSTIFIÉS	
			OUVERTS PAR LE BUDGET PRIMITIF ET PAR DES LOIS SPÉCIALES	RÉSULTANT DES SERVICES FAITS DROITS CONSTATÉS ET ORDONNÉS AU PROFIT DES CAENES DE L'ÉTAT	En 1861	En 1862, jusqu'au 31 octob.
REPORT			8,702,677 58	8,651,552 07	5,507,735 21	2,504,779 55
Beaux-arts	XIX					
Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études, encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite, voyages dans le pays et à l'étranger pour les aider à développer leur talent, missions dans l'intérêt des arts, secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés, encouragements à la gravure en taille douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts, subsides, souscriptions, acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique, subsides aux sociétés musicales, aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts aux expositions locales, encouragements à l'art dramatique (littéraire et musical), etc., commandes, acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans, subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art, encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés, académies et écoles des beaux-arts, autres que l'académie d'Anvers, conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin, encouragements pour la composition musicale la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure, pensions des lauréats, frais relatifs aux grands concours, dépenses diverses	119	a) 248,970 50	258,614 59	208,185 76	10,688 50	
Académie royale d'Anvers		120	51,750 »	51,750 »	51,750 »	
Conservatoire royal de musique de Bruxelles — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel fr 55,340 »		121	68,340 »	68,340 »	68,340 »	15,000 »
Premier tiers de la part du Gouvernement dans les frais d'acquisition d'un orgue 15,000 »		122	34,000 »	34,000 »	27,000 »	7,000 »
Conservatoire royal de musique de Liège — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville de Liège à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel fr 27,000 »		123	8,240 »	8,240 »	8,240 »	
Acquisition d'un orgue pour le conservatoire royal de musique de Liège b) 7,000 »		124	25,400 »	15,078 57	6,565 62	7,318 55
Musée royal de peinture et de sculpture — Personnel — Matériel et acquisitions — Frais d'impression et de vente du catalogue		125	4,900 »	4,900 »	4,900 »	
Musée royal d'armures et d'antiquités — Personnel — Matériel et acquisitions — Frais d'impression et de vente du catalogue		126	c) 21,655 »	21,650 50	8,872 80	1,157 70
Entretien du monument de la place des Martyrs des jardins et des bustes, culture des garrhens — Frais de surveillance et d'entretien de la colonne du Congrès — Traitement du personnel préposé à la surveillance et à l'entretien du palais de la rue Ducale, frais d'entretien des locaux du palais de la rue Ducale, frais de surveillance du musée moderne à établir audit palais, frais relatifs au jardin (salaire du jardinier et entretien du jardin), chauffage des locaux habités par les concierges, frais résultant de la création des jardins autour de la colonne du Congrès et à la place du Musée de l'industrie		127	d) 16,055 40	16,729 88	4,910 57	3,115 29
A REPORTER			9,220,868 28	9,069,715 66	5,955,408 01	2,438,859 17

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

Payements effectués, par année et par article du Budget

ARTICLES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS.	Observations
	RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	À annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité		
7,992,514 54	456,399 75	182,817 78	94,711 66	56,133 05	"	
218,872 06	19,742 55		"	10,755 01		a) La loi du 8 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 221, a augmenté le crédit primitif de fr 35 470 50 c ²
51,750 "	"	"	"	"	"	
68 540 "	"	"	"	"	"	
54,000 "	"	"	"	"	"	
8,240 "	"	"	"	"	"	b) La loi du 2 juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 156, a majoré le crédit primitif de 7,000 francs
13,884 17	94 40	"	"	9,421 45	"	
4,900 "	"	"	"	"	"	
10,050 55	11,600 "	"	4 45	"	"	c) Le crédit primitif a été augmenté 1° Par la loi du 2 juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 156, de 2,035 francs. 2° Par la loi du 8 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 221, de 11,600 francs
8,025 86	8,704 02	"	225 52	"	"	d) La loi du 8 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 221, a augmenté le crédit primitif de fr 8,275 40 c ²
8,390,557 18	496,540 70	182,817 78	94,041 65	56,210 00	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			0,220,868 28	0,069,715 66	5,955,498 01	2,456,859 17
Beaux-arts (suite).	XIX					
(suite).	(suite).					
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.	"	128	50,000 "	45,376 50	51,432 50	15,944 "
Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation d'objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique	"	129	56,000 "	50,015 34	46,306 "	3,700 34
Commission royale des arts et monuments. — Personnel. — Frais de copie. — Matériel et frais de déplacement	"	130	a) 17,000 "	16,275 40	4,196 40	6,158 50
Service de santé.	XX.					
Frais de route et de séjour pour l'inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes; personnel, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection.	"	131	12,000 "	11,199 01	6,551 56	4,647 45
Frais des commissions médicales provinciales; police sanitaire et service des épidémies	"	132	45,000 "	44,598 49	1,020 30	57,164 91
Encouragements à la vaccine; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; subsides en cas d'épidémie; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; impressions et dépenses diverses	"	133	50,000 "	26,950 61	22,612 61	3,858 "
Académie royale de médecine.	"	134	20,000 "	20,000 "	14,896 07	5,103 93
Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence et frais de bureau	"	135	4,200 "	4,154 "	2,874 "	680 "
Eaux de Spa.	XXI.					
Traitement du commissaire du gouvernement près la société concessionnaire des jeux de Spa	"	136	5,000 "	5,000 "	5,000 "	"
Traitements de disponibilité.	XXII.					
Traitements temporaires de disponibilité	"	137	10,594 16	9,136 56	6,789 92	2,546 64
A REPORTER.			0,470,662 44	0,502,221 57	6,006,086 37	2,514,461 94

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
8,590,557 18	496,540 70	182,817 78	94,941 65	56,210 99	"	
45,376 50	"	"	1,023 50	3,600 "	"	
50,015 34	"	"	"	5,984 66	"	
10,554 90	5,920 50	"	"	724 60	"	a) Le credit primitif a été majoré de 9,500 francs, par la loi du 8 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 221.
11,199 01	"	"	800 99	"	"	
39,094 21	5,504 28	"	601 51	"	"	
26,450 61	500 "	"	5,049 59	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
5,554 "	600 "	"	46 "	"	"	
5,000 "	"	"	"	"	"	
9,156 56	"	"	1,457 60	"	"	
8,610,538 51	508,865 48	182,817 78	101,920 62	66,520 25	"	

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DEPENSES	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861	En 1862, jusqu'au 31 octob
REPORT			9,470,662 44	9,302,221 57	6,096,086 57	2,514,451 94
Depenses imprevuees.		XXIII				
Depenses imprevuees non libellées au Budget fi 9,900 »						
Illumination au gaz des hotels de la rue de la Loi a) 4,516 35		138	14,416 35	14,169 34	3,014 47	8,527 52
Honoraires restant dus à feu M l'avocat Mascart a) . 200 »						
<i>Etat civil</i>						
Part incombant à l'Etat, dans les frais de confection de la septieme table générale des actes de l'etat civil		159	b) 58,000 »	55,666 28	7,948 48	25,152 20
<i>Archives generales du royaume</i>						
Acquisition de manuscrits et de mémoires à la vente de la bibliotheque de feu M De Jonghe		140	b) 6,556 55	6,550 94	6,550 94	»
Commission d'enquete pour le rouissage du lin dans la Lys — Indemnités dues aux membres de la commission d'enquete instituée en 1857, ainsi que les frais de route et de sejour et de copie, etc		141	b) 1,500 »	1,406 20	1,406 20	»
<i>Agrandissement des bureaux du Ministère de l'Intérieur — Honoraires d'architecte</i>						
Honoraires dus à M l'architecte Suys, père, du chef du projet d'agrandissement des bureaux du Ministère de l'Intérieur		142	c) 1,000 »	»	»	»
TOTAUX			9,535,153 34	9,560,104 55	6,117,096 46	2,548,111 66

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
8,610,538 31	508,805 48	182,817 78	101,020 62	66,520 25	"	
13,541 99	627 35	"	247 01	"	"	a) Crédits ouverts par la loi du 8 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 221.
53,080 68	2,585 60	"	2,335 72	"	"	
6,550 94	"	"	5 61	"	"	b) Ces crédits ont été ouverts en vertu de la loi du 2 juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 156.
1,406 20	"	"	3 80	"	"	
"	"	"	"	4,000 "	"	c) Crédit ouvert en vertu de la loi du 8 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 221.
8,665,208 12	512,078 45	182,817 78	104,510 76	70,520 25	"	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 28 décembre 1860, *Moniteur* n° 564, à la
 somme de fr. 8,952,568 31
 Les crédits supplémentaires s'élèvent à fr. 602,567 05
 TOTAL fr. 9,555,135 34

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1858.						
<i>Report de l'exercice 1860 à l'exercice 1861, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.						
SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Plantations nouvelles sur les routes	"	8	a) 856 70	472 75	"	582 80
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	"	10	b) 65 50	"	"	"
Bassin de l'Escaut.						
Rupel	"	29	c) 115,495 07	"	"	"
Plantations.						
Plantations nouvelles	"	34	d) 6,614 95	1,200 00	"	1,200 00
SECTION 4. — PONTS ET CÔTES.						
<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>						
Port d'Ostende. — Construction d'un phare de premier ordre (2 ^{me} moitié de la dépense et établissement de l'appareil d'éclairage).	"	40	e) 5,289 50	"	"	"
TOTAUX.			124,520 60	1,672 75	"	1,582 80
EXERCICE 1859.						
<i>Report de l'exercice 1860 à l'exercice 1861.</i>						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.						
SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	"	7	f) 2,150 00	2,150 00	"	2,150 00
Plantations nouvelles sur les routes	"	8	g) 1,505 00	1,175 00	"	1,175 00
A REPORTER.			3,725 00	3,305 00	"	3,305 00

TRAVAUX PUBLICS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS PRECEDANT LES DEPENSES		DÉPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité	
382 80	89 95	.		382 95		a) Decision de la Cour des comptes du 23 d- cembre 1861
				65 50		b) Id
				115,495 07		c) Id
1 200 "	"			5,414 95		d) Id
"	"			5,289 50		e) Id
1,582 80	89 95	.	.	122,617 85		
2,150 "	"		"	"	"	f) Id
1,175 "				420 "		g) Id
3,305		"		420 "		

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
Report.			3,725 "	3,305 "	"	3,305 "
EXERCICE 1859 (suite).						
<i>Report de l'exercice 1860 à l'exercice 1861 (suite).</i>						
Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).		11 (suite).				
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.						
<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>						
<i>Bassin de la Meuse.</i>						
Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	"	11	a) 30,082 08	20,085 68	"	20,085 68
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	"	13	b) 577 91	577 91	"	577 91
<i>Bassin de l'Escaut.</i>						
Dendre.	"	22	c) 16,665 99	1,582 22	"	1,582 22
<i>Plantations.</i>						
Plantations nouvelles	"	50	d) 4,115 60	2,357 72	"	2,357 72
SECTION 4. — PORTS ET CÔTES.						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	"	35	e) 378 08	"	"	"
TOTAUX.			56,443 56	27,008 55	"	27,008 55
EXERCICE 1860.						
<i>Report de l'exercice 1860 à l'exercice 1861.</i>						
Ponts et chaussées. — Bâtimens civils.		11.				
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration de routes, et construc- tion de routes nouvelles	"	7	f) 65,986 56	65,426 56	"	59,865 57
Plantations nouvelles sur les routes	"	8	g) 8,072 49	3,197 96	"	3,197 96
SECTION 2. — BÂTIMENS CIVILS.						
Construction d'un bâtiment près de l'hôtel du gouvernement provincial à Arlon, pour le dépôt des archives de l'État	"	10	h) 16,112 60	12,612 60	"	12,612 60
A REPORTER.			88,171 05	79,257 12	"	75,675 95

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANTS EFFECTUÉS OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité		
3,505 "	"	"	"	420 "	"	
20,085 08	"	"	"	10,807 50	"	a) Decision de la Com. des comptes du 20 d. - cembre 1861
577 91	"	"	"	"	"	b) Id. id
1,582 22	"	"	"	13,085 77	"	c) Id id.
2,557 72	"	"	104 46	1,641 42	"	d) Id id.
"	"	"	"	378 08	"	e) Id id.
27,908 53	"	"	104 46	28,430 57	"	
59,805 37	3,565 10	"	560 "	"	"	f) Id id
3,197 96	"	"	"	4,871 35	"	g) Id id.
12,612 60	"	"	"	3,500 "	"	h) Id id.
75,675 95	3,563 10	"	560 "	8,574 53	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					En 1861	En 1862, Jusqu'au 31 octob
REPORT	.	.	88,171 65	70,237 12	°	75,675 93
EXERCICE 1860 (suite)						
<i>Report de l'exercice 1860 à l'exercice 1861 (suite)</i>						
Ponts et chaussées — Bâtimens civils (suite)	II					
	suite					
SECTION 3 — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BALS ET BATTEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	°	12	a) 29,549 04	29,549 04	°	29,549 04
<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières</i>						
Bassin de la Meuse						
Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Lim bourg	°	15	b) 53,427 25	52,741 80	°	52,741 80
Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	°	10	c) 845 51	845 51	°	845 51
— d'embranchement vers le camp de Beverloo	°	17	d) 1,684 48	978 °	°	978 °
— — vers Hasselt	°	18	e) 23,912 62	17,747 52	°	17,747 52
de Charleroy à Bruxelles	°	21	f) 5,050 58	5,000 58	°	5,000 58
Bassin de l'Escaut						
Canal de Mons à Conde	°	23	g) 11,555 69	11,056 59	°	11,056 59
Lys	°	24	h) 1,460 °	1,469 °	°	1,469 °
Canal de Gand à Ostende	°	25	i) 61,454 15	25,060 05	°	25,060 05
Dendre.	°	27	k) 6,078 61	4,255 81	°	4,255 81
Bassin de l'Yser						
Canal d'Ypres à l'Yser	°	31	l) 5,000 °	°	°	°
<i>Plantations</i>						
Plantations nouvelles	°	32	m) 1,045 68	572 84	°	572 84
SECTION 4 — PORTS ET CÔTES						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	°	34	n) 55,655 34	9,081 86	°	9,081 86
<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux</i>						
Port d'Ostende	°	35	o) 4,606 °	4,606 °	°	4,606 °
À REPORTER			529,259 20	242,176 02	°	258,615 75

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A RÉFLECTER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
75,675 95	5,565 19	"	500 "	8,574 55	"	
29,549 05	"	"	"	"	"	a) Decision de la Cour des comptes du 20 de- cembre 1861
52,741 80	"	"	"	685 45	"	b) Id. Id.
845 51	"	"	"	"	"	c) Id. Id.
978 "	"	"	"	706 48	"	d) Id. Id.
17,747 52	"	"	200 "	5,065 50	"	e) Id. Id.
5,000 58	"	"	50 "	"	"	f) Id. Id.
11,056 50	"	"	299 50	"	"	g) Id. Id.
1,469 "	"	"	"	"	"	h) Id. Id.
25,060 05	"	"	"	56,574 10	"	i) Id. Id.
4,255 81	"	"	"	1,844 80	"	k) Id. Id.
"	"	"	"	5,000 "	"	l) Id. Id.
572 84	"	"	"	470 84	"	m) Id. Id.
9,081 86	"	"	"	26,551 48	"	n) Id. Id.
4,606 "	"	"	"	"	"	o) Id. Id.
258,615 75	5,565 19	"	1,100 50	85,072 98	"	

Credits ouverts. Droits constatés et ordonnancés —

DESIGNATION DES DÉPENSES	CHAPITRE DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1861	En 1862 Jusqu'au 31 octob.
REPORT			529,259 20	242,476 92		258,615 75
EXERCICE 1860 (suite)						
<i>Report de l'exercice 1860 à l'exercice 1861 (suite)</i>						
Chemins de fer — Postes — Télégraphes Regie	IV					
<i>Service d'exécution</i>						
<i>SECTION 2 — TRACTION ET MATÉRIEL</i>						
Entretien, réparation et renouvellement du matériel		62	a) 90,975 .	43,608 44		43,608 44
Dépenses se rapportant à des exercices clos (1859 et antérieures)						
1 ^{er} — PONTS ET CHAUSSÉES						
<i>Rivières et canaux</i>						
Canal de Maestricht à Bois le Duc		57	b) 162 58	162 58	.	162 58
TOTALS			420,506 58	287,047 74	.	284,584 55
EXERCICE 1861 (COMPTE DÉFINITIF)						
Administration centrale						
Traitement du Ministre		1	21,000 .	21,000 .	21,000	
— des fonctionnaires et employés		2	549,410 .	40,407 88	46,692 58	102,715 50
Frais de route et de séjour du Ministre des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale		3	55,200	52,296 56	2,520 81	6,075 75
Traitement et salaire des huissiers, messagers, concierges et gens de service		4	c) 52,480 80	52,480 80	50,981 55	1,499 45
Matériel — Fouritures de bureau impressions achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses		5	50,000 .	50,000 .	42,653 69	7,566 51
Honoraires des avocats du Département		6	d) 50,268 50	50,268 55	22,351 90	7,668 10
A REPORTER			758,559 15	755,455 59	608,960 55	120,224 01

VAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DE COMPTES DEFINITIFS DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
258,615 73	3,565 19	"	1,100 30	85,972 98	"	
45,608 44	"	"	589 36	44,777 "	"	a) Decision de la Cour des comptes du 20 de- cembre 1861
162 38	"	"	"	"	"	b, Id id.
284,584 55	3,565 19	"	1,098 86	130,749 98	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	
340,407 88	"	"	2 12	"	"	
52,296 36	"	"	2,905 44	"	"	
52,480 80	"	"	"	"	"	c) La loi du 7 août 1862, Montev n° 224, a augmente le credit primitif de fr 1,495 80 c ^{ts} .
50,000 "	"	"	"	"	"	
30,000 "	268 35	"	"	"	"	d) Id id. de fr 268 35 c ^{ts}
755,185 24	268 35	"	2,905 36	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			758,559 15	755,455 59	608,960 55	126,224 91
Ponts et chaussées. — Bâtimens civils.	II.					
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration des routes, et construc- tion de routes nouvelles	"	7	2,894,941	2,700,908 24	1,671,655 81	1,112,758 05
Plantations nouvelles sur les routes	"	8	41,000	27,215 05	979 52	26,255 71
SECTION 2. — BÂTIMENS CIVILS.						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monu- ments appartenant à l'État	"	9	b) 145,000	144,280 21	40,587 00	102,156 24
Construction d'un bâtiment au Ministère de l'Intérieur . . .	"	10	80,000	"	"	"
Établissement d'une grille de clôture en fer et d'un trottoir à l'Observatoire royal	"	11	56,000	20,514 55	"	"
Travaux extraordinaires de réparation et d'amélioration à exécuter à l'hôtel du gouvernement provincial à Bruges.	"	12	15,000	"	"	"
1 ^o Construction de hangars en charpente, dans les cours de l'entrepôt général de commerce d'Anvers, et exécution de différens ouvrages de consolidation aux bâtimens et dépen- dances dudit entrepôt fr. 120,000	"					
2 ^o Reconstruction du bâtiment contenant les bureaux du receveur des douanes et d'un mur dans la cour principale de l'entrepôt 25,000	"	12 bis	145,000	93,718 52	9,440	79,415 18
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS.						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	"	15	924,200	845,154 94	540,889 85	484,500 06
Travaux d'amélioration des canaux et rivières.						
Bassin de la Meuse.						
Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	"	14	201,000	166,075 45	75,506 15	92,567 50
Canal de Liège à Maestricht	"	15	6,000	5,000	"	5,000
— de Maestricht à Bois-le-Duc	"	16	18,000	17,286 29	12,668 74	4,617 55
— de jonction de la Meuse à l'Escaut	"	17	118,200	109,080 66	89,927	9,745 66
— d'embranchement vers le camp de Beverloo	"	18	11,500	6,769 09	5,580	569 09
— — vers Hasselt	"	19	56,500	46,129 17	15,121 05	29,970 14
— — vers Turnhout	"	20	c) 2,154 84	2,154 84	1,921 56	215 48
Sambre canalisée	"	21	50,000	50,000	24,000	6,000
Canal de Charleroy à Bruxelles	"	22	26,500	25,604 48	15,651 29	9,975 19
A REPORTER.			5,489,154 99	5,063,521 04	2,910,848 76	2,089,742 56

VAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
755,185 24	268 55	"	2,905 56	"		
2,784,595 86	6,514 58	"	5,415 76	100,619 "		a) La loi du 7 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 224, a augmenté le crédit primitif de 218,984 francs
27,215 05	"	"	56 97	15,750 "		
142,744 14	1,556 07	"	719 79	"		b) Id. id. id. de 1,500 francs
"	"	"	80,000 "	"		
"	20,514 55	"	"	15,485 47		
"	"	"	15,000 "	"		
88,855 18	4,865 54	"	45,571 28	7,710 20		Credit ouvert par la loi du 1 ^{er} juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 160
825,189 89	17,965 05	"	59,058 50	41,986 56		
166,075 45	"	"	20,570 28	14,556 27		
5,000 "	"	"	1,000 "	"		
17,286 29	"	"	99 61	614 10		
99,672 66	9,408 "	"	7,229 96	1,889 58		
6,149 09	620 "	"	4,750 91	"		
45,091 17	1,058 "	"	6,568 22	5,802 61		
2,154 84	"	"	"	"		c) La loi du 7 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 224, a augmenté le crédit primitif de fr 54 84 c ⁵
30,000 "	"	"	"	"		
25,604 48	"	"	" 06	805 46		
5,000,591 52	62,729 72	"	224,504 90	201,509 05		

Crédits ouverts. -- Droits constatés et ordonnancés. ---

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862. jusqu'au 31 octob.
REPORT.			5,489,154 99	5,065,521 04	2,910,848 76	2,080,742 56
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).	II					
	(suite).					
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS (suite).						
<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières (suite).</i>						
<i>Bassin de l'Escaut.</i>						
Escaut.	"	25	9,500 "	8,608 08	1,208 99	7,500 00
Canal de Mons à Condé.	"	24	14,000 "	7,421 51	6,079 56	742 15
— de Pommeraù à Antoing	"	25	1,000 "	942 20	"	942 20
Lys.	"	26	25,600 "	6,411 41	559 51	5,871 90
Canal de Gand à Ostende	"	27	84,000 "	26,025 15	"	26,025 15
— de Plasschendaele vers la frontière de France	"	28	5,500 "	"	"	"
— de Gand à Terneuzen	"	29	a) 5,210 41	5,210 41	4,577 59	641 82
Moervaert.	"	50	100,000 "	41,555 55	"	25,250 46
Dendre.	"	51	2,850 "	2,501 07	415 84	1,885 85
Rupel	"	52	b) 11,567 51	11,567 51	"	11,200 "
Dyle et Demer	"	53	c) 15,850 17	15,175 15	167 02	15,807 51
<i>Bassin de l'Yser.</i>						
Yser	"	54	10,000 "	9,160 "	"	9,160 "
Canal d'Ypres à l'Yser	"	55	5,000 "	"	"	"
<i>Plantations.</i>						
Plantations nouvelles	"	56	25,000 "	2,274 45	607 56	1,666 89
<i>Bacs et bateaux de passage.</i>						
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépen- dances	"	57	52,000 "	27,870 48	11,606 58	16,141 52
SECTION 4. — PORTS ET CÔTES.						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	"	58	568,900 "	244,704 04	155,056 52	89,307 04
<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>						
Port d'Ostende	"	39	52,000 "	52,000 "	8,514 05	25,544 "
Côte de Blanckenberghe	"	40	70,000 "	59,205 "	10,770 60	50,454 40
Phares et fanaux.	"	41	15,100 "	6,406 86	75 56	6,531 50
A REPORTER.			6,518,050 88	5,569,767 07	3,118,468 12	2,567,271 80

VAUX PUBLICS (SUITE).

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1961

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RÉSTANT À RÉDIGER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
5,000,391 52	62,729 72	"	224,594 90	201,509 05	"	
8,608 08	"	"	112 81	779 11	"	
7,421 51	"	"	6,185 52	595 17	"	
942 20	"	"	57 80	"	"	
6,411 41	"	"	15,550 01	3,857 98	"	
26,025 15	"	"	"	57,976 87	"	
"	"	"	500 "	3,000 "	"	
5,219 41	"	"	"	"	"	
25,250 46	18,124 89	"	52,744 67	5,899 98	"	a, La loi du 7 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 221, a augmenté le crédit primitif de fr. 219 51 c.
2,501 67	"	"	118 90	599 54	"	
11,200 "	167 51	"	"	"	"	b) Id. de fr. 1,567 31 c.
15,975 15	1,200 "	"	"	684 04	"	c) Id. de fr. 6,859 17 c.
9,160 "	"	"	840 "	"	"	
"	"	"	"	5,000 "	"	
2,274 45	"	"	22,297 97	427 58	"	
27,747 70	122 78	"	731 16	5,398 56	"	
245,165 56	1,540 48	"	105,077 11	21,118 85	"	
51,858 05	141 97	"	"	"	"	
59,205 "	"	"	5,161 "	3,654 "	"	
6,406 86	"	"	715 64	7,977 50	"	
5,485,739 92	84,027 15	"	450,425 98	517,857 85	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	6,518,050 88	5,569,767 07	5,118,468 12	2,567,271 80
Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).	II	(suite).				
SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.						
Études de projets, frais de levée de plans, achats d'instru- ments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	"	42	a) 55,474 09	55,290 45	21,870 55	9,817 74
SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.						
Traitemens des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	"	45	b) 589,581 57	589,580 96	519,292 26	70,060 10
Traitemens et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergens d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées.	"	44	509,957 "	509,924 55	445,117 75	66,529 62
Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	"	45	12,000 "	6,805 40	2,108 20	4,697 20
Mines.	III.					
SECTION 1 ^{re} . — PERSONNEL DU CONSEIL.						
Personnel du conseil des mines. — Traitemens	"	46	42,100 "	42,099 58	42,002 58	97 "
— — — — — Frais de route	"	47	600 "	"	"	"
— — — — — Matériel	"	48	2,000 "	1,999 60	765 50	1,256 10
SECTION 2. — PERSONNEL DU CORPS.						
Traitemens et indemnités du personnel du corps des mines et salaires des expéditionnaires employés par les ingé- nieurs	"	49	175,550 "	175,275 45	148,552 80	24,720 65
Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement et missions des élèves ingénieurs de l'école spéciale des mines	"	50	6,000 "	5,861 10	5,861 10	1,500 "
SECTION 3. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.						
Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévoue- ment.	"	51	45,000 "	45,000 "	806 "	44,194 "
SECTION 4. — IMPRESSIONS, ETC.						
Impressions; achats de livres, de cartes et d'instrumens; publication de documents statistiques; encouragemens et subventions; essais et expériences	"	52	7,000 "	4,201 25	2,954 25	1,557 "
A REPORTER.	7,759,075 54	6,081,895 50	4,503,706 89	2,591,461 21

VAUX PUBLICS (SUITE)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement		
5,483,759 92	81,027 15	"	450,423 98	317,837 85	"	
31,688 09	1,602 34	"	185 60	"	"	a) La loi du 7 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 225, a augmenté le credit primitif de fr 11,474 69 c.
589,332 56	228 60	"	" 41	"	"	b) Id de fr 6,571 37 c.
509,647 55	277 20	"	12 45	"	"	
6,805 40	"	"	5,194 60	"	"	
42,099 38	"	"	" 42	"	"	
"	"	"	600 "	"	"	
1,999 60	"	"	" 40	"	"	
175,275 45	"	"	76 55	"	"	
5,361 10	500 "	"	138 90	"	"	
45,000 "	"	"	"	"	"	
4,201 23	"	"	2,708 75	"	"	
6,895,258 10	86,635 29	"	459,342 12	317,837 85	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés ou produit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			7,759,073 54	6,081,893 59	4,505,798 89	2,591,461 21
Chemin de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie.						
<i>Services d'exécution.</i>	IV.					
SECTION 1 ^{re} . — VOIES ET TRAVAUX.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	»	55	a) 263,677 54	263,677 54	251,557 54	12,120 »
Salaires des agents payés à la journée	»	54	b) 1,686,500 »	1,686,287 85	1,255,895 32	432,592 51
Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	»	55	1,580,000 »	1,569,067 60	1,507,592 46	60,016 14
Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles; objets divers	»	56	c) 715,000 »	711,027 57	524,793 85	186,017 25
SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	»	57	d) 208,098 27	208,098 27	200,651 77	7,406 50
Salaires des agents payés à la journée	»	58	2,240,000 »	2,232,611 45	1,451,210 08	781,599 55
Primes d'économie et de régularité	»	59	e) 105,000 »	104,811 52	26,569 75	78,241 59
Combustibles et autres objets de consommation pour la traction des convois	»	60	1,600,000 »	1,518,084 07	1,287,256 64	250,847 45
Entretien, réparation et renouvellement du matériel	»	61	2,700,000 »	2,495,654 18	1,405,445 87	1,043,790 51
Redevances aux compagnies	»	62	110,000 »	20,786 97	»	20,786 97
SECTION 3. — TRANSPORTS.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	»	63	f) 1,103,461 45	1,103,461 43	1,074,488 58	28,972 85
Salaires des agents payés à la journée et des manœuvres.	»	64	g) 1,469,665 »	1,469,458 47	974,055 01	495,405 46
Frais d'exploitation	»	65	h) 480,000 »	480,000 »	552,095 16	147,892 84
Camionnage	»	66	i) 444,500 »	445,888 51	247,257 27	196,651 24
Pertes et avaries.	»	67	80,000 »	41,129 65	8,568 55	29,166 82
SECTION 4. — TÉLÉGRAPHES.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	»	68	j) 244,011 21	245,214 25	225,596 »	17,618 25
Salaires des agents payés à la journée	»	69	k) 65,500 »	65,287 10	59,308 45	25,978 65
Entretien	»	70	56,000 »	56,000 »	48,158 84	7,851 16
SECTION 5. — SERVICES EN GÉNÉRAL (chemins de fer, postes et télégraphes).						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	»	71	l) 57,551 75	57,551 75	55,858 09	1,693 66
Salaires des agents payés à la journée	»	72	55,800 »	55,708 54	57,599 09	18,509 45
A REPORTER.			22,801,636 54	21,607,670 65	15,055,070 79	6,414,079 62

VAUX PUBLICS (SUITE)

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1861

Paiements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 36 de la loi sur la comptabilité		
6,895,258 10	86,655 20	.	159,542 12	517,857 85	.	
265,677 54	a) Le crédit primitif a été augmenté
1,686,457 85	.	.	212 17	"	.	1° De fr 6,977 54 et transférés de l'article 68, en vertu de la note portée à la suite de l'article 74 de la loi du Budget, et conformément à la dépêche de la Cour des comptes du 17 octobre 1862, 2 ^e Division, contrôle, n° 166,097,
1,567,408 60	1,659	.	10,405 38	528 82	.	2° De 500 francs, transférés du même article en conformité de la susdite note et d'une seconde dépêche de la Cour des comptes en date du 21 octobre 1862, n° 166,221
710,811 08	216 49	.	66 55	1,407 10	.	Ensemble fr 7,277 34 c ²
208,098 27	.	.	"	"	.	b) La loi du 7 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 224, a augmenté le crédit primitif de 30,500 francs
2,252,600 45	2 "	.	7,588 57	"	.	c) Id. de 40,000 francs
104,811 52	.	.	188 68	.	.	d) En vertu de la note portée à la suite de l'article 74 de la loi du Budget, et conformément à la dépêche de la Cour des comptes du 17 octobre 1862, n° 166,097, le crédit de l'article 57 a été diminué
1,518,084 07	.	.	81,915 95	.	.	1° De fr 1,461 45 transférés à l'article 65
2,449,254 18	46,400 "	.	20,945 82	185,420	.	2° De fr 890 50 — 71
20,746 97	.	.	89,215 05	.	.	Ensemble fr 2,551 75
1,105,461 45	e) La loi du 7 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 224, a augmenté le crédit primitif de 35,000 francs
1,409,458 47	.	.	204 55	.	.	f) Le crédit primitif a été augmenté d'une somme de fr 1,461 45 et transférés de l'article 57 en vertu de la note portée à la suite de l'article 74 de la loi du Budget, et conformément à la dépêche de la Cour des comptes du 17 octobre 1862, 2 ^e division, contrôle, n° 166,097
479,098	12 "	g) La loi du 7 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 224, a augmenté le crédit primitif de 55,000 francs
445,988 51	.	.	411 49	.	.	h) Id. de 18,000 francs
57,55 17	5,594 46	.	58,870 57	.	.	i) Id. de 54 590 francs
245,214 25	.	.	796 96	.	.	j) En vertu de la note portée à la suite de l'article 74 de la loi du Budget, et conformément aux dépêches de la Cour des comptes des 17 et 21 octobre 1862, 2 ^e division, contrôle, n° 166,097 et 166 221, le crédit de l'article 68 a été diminué
65,287 10	.	.	212 90	.	.	1° D'une somme de fr 7,277 34 c ² transférée à l'article 55
55,990 "	10 "	2° D'une somme de fr 711 45 c ² transférée à l'article 71.
57,111 75	Ensemble fr 7,984 79 c ⁴
55,708 54	.	.	91 46	.	.	k) La loi du 7 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 224, a augmenté le crédit primitif de 3,500 francs
21,460,150 41	158,520 24	.	690,762 94	105 195 75	.	l) Le crédit primitif a été augmenté
						1° D'une somme de fr 890 50 c ² transférée de l'article 57
						2° D'une somme de fr 711 45 c ² transférée de l'article 68
						Ensemble fr 1,601 75 c ² , en vertu de la note portée à la suite de l'article 74 de la loi du Budget, et conformément à la dépêche de la Cour des comptes du 17 octobre 1862, 2 ^e division, contrôle, n° 166,097

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			22,801,656 54	21,607,679 65	15,055,070 79	6,414,079 62
Chemin de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie (suite).	IV (suite).					
<i>Services d'exécution (suite).</i>						
SECTION 5. — SERVICES EN GÉNÉRAL (chemins de fer, postes et télégraphes) (suite).						
Matériel et fournitures de bureau.	"	75	220,000 "	219,999 71	209,880 85	10,118 86
Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	"	74	20,000 "	20,000 "	20,000 "	"
(Les crédits portés aux articles 53, 57, 63, 68 et 71, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)						
SECTION 6. — RÉGIE.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	75	58,600 "	58,600 "	54,820 04	5,779 96
Frais de bureau et de loyer	"	76	5,500 "	5,499 48	1,017 98	2,481 50
Conférences des chemins de fer belges	"	76 ^{bis}	1,000 "	1,000 "	1,000 "	"
SECTION 7. — POSTES.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	"	77	824,000 "	822,874 25	798,955 01	25,920 52
— — des facteurs et autres agents sub- alternes	"	78	1,176,250 "	1,172,511 48	1,157,184 45	15,262 05
Transport des dépêches.	"	79	492,000 "	466,810 96	584,211 80	82,592 91
Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	"	80	a) 239,000 "	239,000 "	244,415 57	54,555 95
Commissions.	V.					
SECTION 1^{re}. — COMMISSION DES PROCÈS NOUVEAUX.						
Frais de route et de séjour, et de déplacements extraordi- naires	"	81	b) 712 95	712 95	545 55	567 60
Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	"	82	1,400 "	"	"	"
SECTION 2. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.						
Frais de route et de séjour.	"	83	1,100 "	261 60	85 60	178 "
Publication du Recueil; frais de bureau, etc.	"	84	5,900 "	5,900 "	450 "	5,450 "
<i>Traitement des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité</i>	VI.	85	59,500 "	59,501 27	56,154 78	5,166 49
<i>Pensions</i>	VII.	86	7,000 "	5,885 "	2,150 54	1,754 66
A REPORTER.			25,949,599 29	24,720,056 55	17,965,717 44	6,615,485 90

VAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
21,469,130 41	138,529 24	"	690,762 94	505,193 75	"	
219,999 71	"	"	" 29	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
58,600 "	"	"	"	"	"	
5,499 48	"	"	" 52	"	"	
1,000 "	"	"	"	"	"	
822,874 25	"	"	1,125 77	"	"	
1,172,446 48	65 "	"	3,758 52	"	"	
466,804 71	6 25	"	25,189 04	"	"	
298,767 50	252 50	"	"	"	"	a) La loi du 7 août 1862, Monteur n° 224, a augmenté le credit primitif de 25,000 francs.
712 95	"	"	"	"	"	b) Id id. de fr. 112 95 c ⁵
"	"	"	1,400 "	"	"	
261 60	"	"	858 40	"	"	
5,900 "	"	"	"	"	"	
59,501 27	"	"	198 75	"	"	
5,885 "	"	"	5,115 "	"	"	
24,581,205 54	138,852 00	"	726,569 21	505,193 75	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

DESIGNATION DES DÉPENSES	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CRLDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSFS résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYIMENTS EFFIC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861	En 1862, jusqu'au 31 octob
REPORT			23,940,599 29	24,720,050 55	17,965,717 44	6,615,485 90
<i>Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension</i>	VIII	87	7,000	7,000	6,750	270
<i>Dépenses imprévues non libellées au Budget — Entretien du canal de Zelzacte</i>	IX	88	a) 67,121 51	58,552 18	8,868 61	29,247 14
Dépenses se rapportant à des exercices clos (1860 et antérieurs)	X					
§ 1 ^{er} — PONTS ET CHAUSSEES						
<i>Routes</i>						
Entretien ordinaire, etc. (Exercice 1860)		89	b) 556 77	356 77		556 77
<i>Rivières et canaux</i>						
Entretien ordinaire, etc.		90	c) 13,945 95	11,581 09		6,227 07
Exercice 1857 fr 200 »						
— 1858 807 20						
— 1859 1 260 11						
— 1860 15,676 62						
<i>Travaux d'amélioration</i>						
Meuse		91	d) 1,045 97	1,045 97		1,045 97
Exercice 1852 fr 80 53						
1860 965 64						
Sambre — 1857		92	e) 189 58	189 58		189 58
Canal de Gand à Ostende — 1860		93	f) 1,171 06			
Dyle — 1856		94	g) 50 »	»		»
Passages d'eau — 1856		95	h) 10	10		10
<i>Côtes, phares et fanaux</i>						
Phare d'Ostende (Exercice 1860)		96	i) 294 54	294 54		294 54
<i>Frais d'études et d'adjudications</i>						
Frais résultant d'adjudications (Exercice 1860)		97	j) 118	118		118
§ 2 — CHEMINS DE FER, POSTES ET TELEGRAPHES						
<i>Voies et travaux</i>						
Salaires (Exercice 1860)		98	k) 268 80	268 80		268 80
<i>Traction</i>						
Salaires (Exercice 1860)		99	l) 50 20	50 20		50 20
Combustibles et autres objets de consommation pour la traction des convois (Exercice 1859)		100	m) 536 »	536		536 »
A REPORTER			26,045,535 25	24,770,597 26	17,981,516 08	6,655,577 77

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS.	Observations.
	RESTANT A LIQUIDER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
24,581,205 54	158,852 09	.	720,569 21	505,195 75	.	
7,000 "	"	.	"	"	"	
58,115 78	216 40	.	28,789 15	"	"	a) La loi du 7 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 224, a augmenté le credit primitif de fr. 49,121 34 c.
356 77	"	"	"	"	"	
6,227 07	5,554 02	"	1,410 16	2,046 68	"	
1,045 07	"	"	"	"	"	
189 58	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	1,171 06	"	
"	"	"	50 "	"	"	
10 "	"	"	"	"	"	b a m) Ces credits ont été ouverts par l'art 1er de la loi du 7 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 224.
294 54	"	"	"	"	"	
118 "	"	"	"	"	"	
268 80	"	"	"	"	"	
30 20	"	"	"	"	"	
356 "	"	"	"	"	"	
24,655,195 85	144,403 41	"	756,624 50	507,311 49	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DEPENSES	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob
REPORT			26,043,555 25	24,779,597 26	17,081,516 08	6,653,877 77
Dépenses se rapportant à des exercices clos (1860 et antérieurs) (suite)	X (suite).					
§ 2. — CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES (suite)						
<i>Services en général.</i>						
Matériel. (Exercice 1860)	"	101 a)	2,111 40	2,111 40	"	2,111 49
§ 3 — COMMISSIONS						
Annales des travaux publics; impressions (Exercice 1860)	"	102 b)	295 50	295 50	"	295 50
§ 4 — PENSIONS						
Exercice 1856 fr 487 14						
— 1857. 925 .						
— 1858. 925 .						
— 1859. . 925 .						
— 1860 . 925 .						
Arrérages d'une augmentation de pension	"	105 c)	4,179 14	4,179 14	"	4,179 14
TOTAL			26,050,117 58	24,786,181 59	17,081,516 08	6,660,461 90

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
24,655,195 85	144,405 41	•	756,624 50	507,511 49	•	
2,111 49	•	•	•	•	•	
293 50	•	•	•	•	•	
4,179 14	•	•	•	•	•	
24,641,777 08	144,405 41	•	756,624 50	507,511 49	•	a à c) Ces crédits ont été ouverts en vertu de l'art. 1 ^{er} de la loi du 7 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 224.

Le Budget du Ministère des Travaux publics a été fixé, par la loi du 31 décembre 1860, *Moniteur* du 2 janvier 1861, n° 2, à la somme de fr. 25,347,912 •

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 702,205 38

TOTAL fr. 26,050,117 38

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1858.						
<i>Report de l'exercice 1860 à l'exercice 1861, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Matériel du génie. VII.						
Matériel du génie	"	21	a) 441,015 53	559,596 "	57,000 "	502,596 "
EXERCICE 1860.						
<i>Report de l'exercice 1860 à l'exercice 1861.</i>						
Établissements et matériel de l'artillerie. VI.						
Matériel de l'artillerie	"	20	b) 9,685 90	7,614 57	"	7,614 57
Matériel du génie. VII.						
Matériel du génie	"	21	c) 16,781 82	15,706 59	"	15,706 59
Traitements divers et honoraires. IX.						
Traitements divers et honoraires	"	50	d) 5,500 "	2,500 "	"	"
TOTAUX.			51,905 72	25,820 00	"	25,520 96
EXERCICE 1861 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale. I.						
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des employés civils	"	2	155,460 "	155,460 "	154,667 55	792 47
Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre	"	5	14,000 "	15,979 77	12,486 55	1,405 44
Matériel	"	4	40,000 "	40,000 "	55,775 86	6,226 14
Dépôt de la guerre	"	5	119,000 "	102,475 "	75,799 35	26,675 65
États-majors. II.						
Traitement de l'état-major général	"	6	e) 817,515 25	817,299 61	475,087 88	542,211 75
— — des provinces et des places	"	7	505,112 45	206,100 00	168,920 18	127,180 42
— du service de l'intendance	"	8	f) 151,729 75	151,470 16	88,657 46	62,812 70
Service de santé des hôpitaux. III.						
Traitement du service de santé des hôpitaux	"	9	219,980 25	216,540 20	125,522 07	90,818 89
Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	"	10	552,400 "	451,855 16	215,657 69	256,197 47
Service pharmaceutique	"	11	120,000 "	119,925 51	105,905 61	15,992 80
A REPORTER.			2,495,997 70	2,585,914 00	1,477,477 06	908,401 71

LA GUERRE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

Payements effectués, par année et par article du Budget

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement		
359,596 "	"	"	"	81,417 55	"	a) Decision de la Cour des comptes du 15 novembre 1861
7,014 37	"	"	2,069 35	"	"	b) Id du 24 decembre 1861
15,706 59	"	"	1,075 25	"	"	c) Id id
"	2,500 "	"	5,000 "	"	"	d) Id id
25,520 06	2,500 "	"	6,144 76	"	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	
155,460 "	"	"	"	"	"	
15,979 77	"	"	20 25	"	"	
40,000 "	"	"	"	"	"	
102,475 "	"	"	225 "	16,500 "	"	
817,209 61	"	"	15 64	"	"	e) Le credit primitif a ete augmente
296,100 60	"	"	7,011 85	"	"	1° De fr 42,000, par l'arrete royal du 5 novembre 1861, pris en execution de la loi du 21 mai 1859
151,470 16	"	"	259 59	"	"	2° De fr 1,000, par arrete royal du 12 decembre 1861, pris en execution de la susdite loi
216,540 96	8 55	"	5,650 96	"	"	Ensemble 43,000 francs
451,855 16	"	"	80,544 84	"	"	f) L'arrete royal du 5 novembre 1861, pris en vertu de la loi du 21 mai 1859, a augmente le credit primitif de 1,000 francs
110,898 41	26 90	"	74 60	"	"	
2,385,879 67	55 23	"	91,782 80	16,500 "	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés ou profilés des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.	
REPORT.			2,405,997 70	2,385,914 90	1,477,477 06	908,401 71	
Solde des troupes.	IV.						
Traitement et solde de l'infanterie	"	12	11,910,943 75	11,697,625 29	7,681,701 72	4,014,905 75	
<i>(Les crédits qui resteront disponibles à la fin de l'exercice sur les chapitres II, III, IV et VIII, concernant le personnel, pourront être réunis et transférés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rappel sous les armes, pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de miliciens qui appartiennent à la réserve.)</i>							
Traitement et solde de la cavalerie	"	15	5,586,770 "	5,464,146 13	2,107,865 85	1,556,282 28	
— — de l'artillerie.	"	14	a) 5,014,050 "	5,010,257 68	1,862,412 98	1,147,582 48	
— — du génie	"	15	b) 822,083 50	820,173 85	492,040 95	328,152 88	
— — des compagnies d'administration.	"	16	267,872 80	254,474 51	164,200 "	90,274 51	
<i>(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme, compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)</i>							
École militaire.	V.						
État-major, corps enseignant et solde des élèves	"	17	177,015 00	172,660 "	114,100 "	58,500 "	
Dépenses d'administration	"	18	29,003 75	28,997 55	18,457 80	10,547 89	
Établissements et matériel de l'artillerie.	VI.						
Traitement du personnel des établissements	"	19	42,660 "	41,467 "	24,006 52	17,370 48	
Matériel de l'artillerie	"	20	c) 1,860,644 "	1,850,577 47	1,064,520 90	774,591 77	
Matériel du génie.	VII.						
Matériel du génie	"	21	d) 968,596 44	965,155 34	658,208 84	526,946 50	
Pain, fourrages et autres allocations.	VIII.						
Pain	"	22	e) 2,189,722 55	2,189,055 21	1,528,008 98	661,046 25	
Fourrages en nature	"	25	f) 5,468,772 50	5,468,574 77	2,520,927 44	947,447 55	
Casernement des hommes	"	24	632,506 30	592,459 65	565,115 18	227,524 45	
Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	"	25	g) 101,820 "	101,818 29	52,751 18	40,067 11	
Frais de route et de séjour des officiers	"	26	h) 112,000 "	98,544 45	52,075 26	45,560 19	
A REPORTER.			51,679,559 05	51,141,621 85	29,164,848 56	10,965,588 24	

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
2,585,870 67	55 25	"	91,782 80	16,500 "	"	a) L'arrêté royal du 3 février 1862, pris en vertu de la loi du 21 mai 1859, a augmenté le crédit primitif de 31,000 francs.
11,606,605 55	1,019 04	"	215,318 46	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté: 1° De . . . 15,000 francs, par l'arrêté royal du 12 décembre 1861, pris en vertu de la loi du 21 mai 1859. 2° De . . . 9,000 francs, par l'arrêté royal du 3 février 1862, pris en exécution de la susdite loi. Ensemble 24,000 francs.
5,464,146 15	"	"	123,623 87	"	"	c) Le crédit primitif a été augmenté: 1° D'une somme de 126,144 francs, provenant de la vente de fusils à silex hors d'usage et affectée à la fabrication d'autres armes neuves. (article 1er de la loi du 2 juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 157). 2° De 500,000 francs, par l'arrêté royal du 26 juillet 1861, pris en exécution de la loi du 8 mai 1861. 3° De 172,000 francs, par l'arrêté royal du 21 janvier 1862, pris en vertu de la susdite loi. 4° De 90,000 francs, par l'arrêté royal du 21 avril 1862, pris en vertu de la loi du 21 mai 1859, et 5° De 215,000 francs, par l'arrêté royal du 19 mai 1862, pris en vertu de la loi du 8 mai 1861. Ensemble 1,101,144 francs.
3,009,795 46	462 22	"	4,692 52	"	"	d) Le crédit primitif a été augmenté : 1° De fr. 195,377 " par l'arrêté royal du 26 juillet 1861, pris en vertu de la loi du 8 mai 1861; 2° De fr. 11,450 " par l'arrêté royal du 21 avril 1862, pris en vertu de la loi du 21 mai 1859; 3° De fr. 61,769 44 c., par l'arrêté royal du 19 mai 1862, pris en exécution de la loi du 8 mai 1861. Ensemble fr. 268,596 44 c.
820,175 83	"	"	1,909 67	"	"	
254,474 51	"	"	15,598 49	"	"	
172,600 "	"	"	5,415 90	"	"	
28,985 69	11 84	"	6 20	"	"	
41,467 "	"	"	1,195 "	"	"	
1,858,921 67	11,655 80	"	10,066 55	"	"	e) Le crédit primitif a été augmenté. 1° De . . . 400,000 francs, par l'arrêté royal du 3 novembre 1861, pris en exécution de la loi du 21 mai 1859. 2° De . . . 7,000 francs, par l'arrêté royal du 3 février 1862, pris en vertu de la susdite loi.
965,155 54	"	"	79 55	5,561 57	"	Ensemble 407,000 francs.
2,189,055 21	"	"	667 54	"	"	f) Le crédit primitif a été augmenté: 1° De . . . 400,000 francs, par l'arrêté royal du 3 novembre 1861, pris en vertu de la loi du 21 mai 1859. 2° De . . . 85,000 francs, par l'arrêté royal du 12 décembre 1861, pris en exécution de la susdite loi, et 3° De . . . 700 francs, par l'arrêté royal du 3 février 1862, pris en vertu de la loi précitée.
5,468,574 77	"	"	597 55	"	"	
592,459 65	"	"	40,066 73	"	"	
101,818 29	"	"	1 71	"	"	
98,544 45	"	"	15,455 55	"	"	Ensemble 485,700 francs.
51,128,456 80	13,185 05	"	518,675 65	19,661 57	"	g) L'arrêté royal du 26 août 1862, pris en vertu de la loi du 21 mai 1859, a augmenté le crédit de l'article 25 de 1,820 francs. h) L'arrêté royal du 5 novembre 1861, pris en exécution de la loi du 21 mai 1859, a augmenté le crédit de l'art. 26, de 12,000 francs.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob
REPORT			51,079,359 05	51,141,021 83	20,164,848 56	10,965,588 24
Pain, tournages et autres allocations (suite)	VIII (suite).					
Transports généraux	"	27	75,000 "	59,666 70	51,566 74	28,298 96
Chauffage et éclairage des corps de garde	"	28	70,000 "	48,977 71	54,647 40	14,350 51
Remonte	"	29	558,540 "	558,510 00	88,115 56	470,104 50
Traitements divers et honoraires	IX					
Traitements divers et honoraires	"	30	133,950 25	121,488 98	64,740 02	53,056 51
Frais de représentation	"	31	30,000 "	27,151 59	16,850 "	10,501 59
Pensions et secours.	X					
Pensions et secours	"	32	a) 102,485 18	101,850 88	60,606 54	41,145 54
Dépenses imprévues	XI					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	33	10,351 98	947 25	810 75	156 50
Gendarmerie.	XII					
Traitement et solde de la gendarmerie	"	34	2,076,084 50 b)	2,075,124 74	1,410,251 83	662,872 91
Créances arriérées	XIII.					
Créances arriérées qui restent à liquider sur les exercices clos de 1845 à 1855 .	"	35	c) 7,418 16	7,418 16	7,418 16	"
TOTAUX			54,748,989 10	54,140,557 70	21,870,664 58	12,244,802 86

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
51,128,456 80	15,185 03	»	518,075 65	19,661 57	»	
59,665 70	1 »	»	15,355 50	»	»	
48,977 71	»	»	21,022 99	»	»	
558,510 00	»	»	29 94	»	»	
118,085 55	2,805 45	»	12,461 27	»	»	
27,151 59	»	»	2,848 61	»	»	
101,749 88	101 »	»	654 50	»	»	a) L'arrêté royal du 5 février 1862, pris en vertu de la loi du 21 mai 1859, a augmenté le crédit de l'art. 32 de 5,500 francs.
947 25	»	»	15,404 75	»	»	
2,075,124 74	»	»	2,959 76	»	»	b) Id. de l'art. 54 de 26,000 francs.
7,418 16	»	»	»	»	»	c) Crédit ouvert par l'article 1 ^{er} de la loi du 2 juin 1861, <i>Moniteur</i> n° 157.
54,124,467 22	16,090 48	»	588,769 85	19,661 57	»	

Le Budget du Ministère de la Guerre a été fixé, par la loi du 2 juillet 1860, *Moniteur* n° 188, à la somme de fr. 52,555,010 50

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 2,415,978 60

TOTAL fr. 54,748,989 10

Crédits ouverts. -- Droits constatés et ordonnancés. --

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1850.						
<i>Report de l'exercice 1860 à l'exercice 1861, conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Évaluations du cadastre.						
Dépenses d'exécution de la révision des évaluations du cadastre	VIII.	42	a) 172,407 19	172,407 09	"	172,407 09
EXERCICE 1860.						
<i>Report de l'exercice 1860 à l'exercice 1861.</i>						
Administration centrale.						
Frais de confection et d'essai des nouveaux types de monnaies d'appoint, pour l'augmentation du matériel et l'appropriation des locaux de la Monnaie	"	7 ^{bis}	b) 9,200 "	9,200 "	"	9,200 "
EXERCICE 1861 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	14,000 "	14,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	500,000 "	499,999 08	489,582 75	10,616 35
Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédures, déboursés, amendes de cassation, etc.	"	3	84,000 "	67,180 02	50,455 52	16,710 70
Frais de tournées	"	4	7,000 "	5,851 80	2,643 20	1,188 60
Matériel	"	5	46,000 "	45,951 14	50,276 26	15,674 88
Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	"	6	4,200 "	4,200 "	4,200 "	"
Service de la monnaie	"	7	19,200 "	7,921 65	3,026 18	4,895 47
Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre.	"	8	150,000 "	89,553 37	15,970 60	75,562 77
Achat de matières et frais de fabrication des monnaies de nickel	"	8 ^{bis}	c) 400,000 "	399,870 46	225,889 96	173,980 50
Magasin général des papiers	"	9	108,000 "	107,509 67	86,567 27	20,742 40
Documents statistiques	"	10	19,500 "	19,485 70	14,950 20	4,555 50
Administration du trésor dans les provinces.						
Traitement des directeurs et agents du trésor	"	11	126,500 "	126,500 "	123,533 23	2,066 77
Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents	"	12	26,500 "	26,500 "	25,925 "	575 "
Caissier général de l'État	"	13	100,000 "	"	"	"
A REPORTER.			1,011,700 "	1,411,882 89	1,084,799 95	327,048 94

FINANCES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler definitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
172,407 09	"	"	10	"	"	a) Decision de la Cour des comptes du 10 de centbre 1861
9,900 "	"	"	"	"	"	b) Id id id.
14,000 "	"	"	7,000 "	"	"	
499,999 08	"	"	" 92	"	"	
67,146 02	54 "	"	16,819 08	"	"	
3,851 80	"	"	3,168 20	"	"	
45,951 14	"	"	48 86	"	"	
4,200 "	"	"	"	"	"	
7,921 65	"	"	11,278 35	"	"	
89,555 37	"	"	60,666 63	"	"	
399,870 46	"	"	129 54	"	"	
107,309 67	"	"	690 35	"	"	
19,485 70	"	"	14 50	"	"	
126,500 "	"	"	"	"	"	
26,500 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	100,000 "	"	"	
1,411,848 89	54 "	"	190,817 11	"	"	c) Credit supplementaire ouvert par l'art 1er de la loi du 27 mai 1861, <i>Moniteur</i> n° 137

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			1,611,700	1,411,882 89	1,084,799 95	327,048 04
Administration des contributions directes, douanes et accises.	III.					
Surveillance générale. — Traitements	"	14	352,000	548,010 25	114,645 09	254,265 16
Service de la conservation du cadastre. — Traitements	"	15	a) 326,249 05	326,244 90	105,824 57	222,420 55
Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.	"	16	b) 1,565,874 65	1,565,874 49	440,875 68	922,998 81
	"	17	1,500,000	1,604,020 26	"	1,604,020 26
Service des douanes et de la recherche maritime	"	18	c) 4,554,518 99	4,554,316 84	1,428,796 84	2,905,520 "
	"	19	40,400	40,265 28	16,066 22	53,199 06
Suppléments de traitement	"	20	100,000	95,014 49	24,951 89	68,054 90
Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	"	21	25,000	22,014 62	7,994 72	14,019 90
Frais de bureau et de tournées	"	22	68,840	66,102 60	44,161 "	21,041 60
Indemnités, primes et dépenses diverses	"	25	298,800	297,257 46	66,862 15	250,375 51
Police douanière.	"	24	5,000	285 "	285 "	"
Matériel	"	25	152,050	152,152 82	56,466 48	75,666 54
Administration de l'enregistrement et des domaines.	IV.					
Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre.	"	26	406,480	406,289 81	100,678 55	505,611 48
— — du domaine	"	27	115,105	110,555 14	26,154 64	84,418 50
— — forestier	"	28	288,800	288,226 06	67,765 15	220,462 95
Remises des receveurs; frais de perception (crédit non limi- tatif.)	"	29	900,000	940,157 27	"	940,157 27
Remises des greffiers (crédit non limitatif)	"	30	42,000	47,784 66	6,495 91	41,288 75
Matériel	"	31	48,000	45,127 25	58,471 69	4,655 56
Dépenses du domaine	"	32	101,500	98,515 23	19,014 80	79,298 45
Intérêts moratoires en matières diverses.	"	33	5,000	55 61	"	55 61
Administration de la caisse générale de retraite.	V.					
Administration centrale. — Traitements. — Frais de route et de séjour	"	34	4,100	5,450 "	3,100 "	350 "
Administration centrale. — Matériel.	"	35	1,500	51 15	25 95	7 20
Remises proportionnelles et indemnités des fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle (crédit non limitatif).	"	36	5,500	105 21	"	105 21
A REPORTER.			12,080,118 55	11,987,375 29	5,651,412 04	8,535,918 85

FINANCES (suite).

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1861

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en virtu de l'art 30 de la loi sur le comp tabilité		
1,411,848 89	54 "	"	190,817 11	"	"	
348,910 25	"	"	3,089 73	"	"	
520,244 90	"	"	5 05	"	"	
1,563,874 49	"	"	" 14	"	"	a) La loi du 4 août 1862, Montepor n° 221, a augmenté le credit primitif de fr 2,449 93 c. b) Id id de fr 16,174 63 c.
1,604,020 26	"	"	"	"	104,020 26	
4,354,310 84	"	"	2 15	"	"	c) Id id de fr 7,518 99 c.
40,265 28	"	"	154 72	"	"	
95,000 09	8 40	"	6,985 51	"	"	
22,014 02	"	"	2,985 58	"	"	
66,102 60	"	"	2,757 40	"	"	
297,257 46	"	"	1,562 54	"	"	
285 "	"	"	4,715 "	"	"	
152,132 82	"	"	817 18	"	"	
406,289 81	"	"	190 19	"	"	
110,555 14	"	"	2,551 86	"	"	
288,226 06	"	"	573 94	"	"	
940 157 27	"	"	"	"	40,157 27	
47,784 66	"	"	"	"	5,784 66	
43,127 23	"	"	4,872 75	"	"	
98,515 25	"	"	5,186 77	"	"	
35 61	"	"	2,966 39	"	"	
5,450 "	"	"	650 "	"	"	
31 15	"	"	1,468 85	"	"	
105 21	"	"	3,394 79	"	"	
11,987,330 89	42 40	"	242,707 46	"	140,962 19	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

DESIGNATION DES DEPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					En 1861	En 1862, jusqu'au 31 octobre
REPORT . . .			12,080,118 85	11,087,373 29	3,051,412 04	8,535,918 85
Pensions et secours	VI					
Premier terme des pensions à accorder éventuellement .	"	57	17,500 "	17,227 55	13,576 46	3,051 09
Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	"	58	7,500 "	7,500 "	7,500 "	"
Depenses imprévues	VII					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	39	12,000 "	1,177 18	1,084 52	92 66
<i>Hôtel du gouvernement provincial à Bruxelles</i>						
Crédit destiné à mettre fin aux difficultés existantes entre l'Etat et la province de Brabant, au sujet de l'hôtel du gouvernement provincial à Bruxelles		40	a) 200,000 "	200,000 "	200,000 "	"
<i>Remboursement</i>						
Crédit destiné à rembourser les droits d'entrée payés sur des marchandises déclarées en transit et qui ont été perdues par suite de l'incendie qui s'est déclaré le 17 juin 1859, à bord du steamer français <i>Languedoc</i> , en charge dans le port d'Anvers	"	41	b) 8,500 49	8,500 49	8,500 49	"
TOTAUX			12,325,619 04	12,221,778 51	3,882,073 51	8,539,662 60

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
11,987,350 80	42 40	"	242,707 45	"	140,962 10	
17,227 53	"	"	272 45	"	"	
7,500 "	"	"	"	"	"	
1,177 18	"	"	10,822 82	"	"	
200,000 "	"	"	"	"	"	a) Ce crédit a été ouvert en vertu de la loi du 5 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 190.
8,500 40	"	"	"	"	"	b) Ce crédit a été ouvert en vertu de la loi du 12 mai 1861, <i>Moniteur</i> n° 134.
12,221,736 11	42 40	"	253,802 72	"	140,962 19	

Le Budget du Ministère des Finances a été fixé, par la loi du 6 juillet 1860, *Moniteur* n° 195, à la
 somme de fr. 11,691,175 »
 Les crédits supplémentaires s'élèvent à 634,444 04
 TOTAL fr. 12,325,619 04

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. (Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.)	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1861. — (COMPTE DÉFINITIF).						
Non-Valeurs.						
I.						
Non-valeurs sur la contribution foncière	•	1	310,000 °	212,284 52	19,157 09	195,052 45
— — — personnelle	•	2	500,000 °	216,754 81	50 52	216,724 29
— sur le droit de patente	•	3	80,000 °	54,515 11	11 51	54,501 60
— sur les redevances des mines.	•	4	3,000 °	260 92	°	260 92
— sur le droit de débit des boissons alcooliques.	•	5	23,000 °	23,670 49	°	23,670 49
— sur le droit de débit des tabacs	•	6	3,000 °	2,450 13	27 °	2,423 13
Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	•	7	10,000 °	1,169 77	°	1,054 87
Remboursements.						
II.						
Contributions directes, douanes et accises. } Restitution de droits perçus abusivement et remboursement du prix d'instruments, ainsi que des fonds reconnus appartenir à des tiers	•	8	35,000 °	63,846 66	15,792 60	48,056 09
Contributions directes, douanes et accises. } Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie	•	9	1,000 °	750 75	157 °	593 75
Contributions directes, douanes et accises. } Remboursement du péage sur l'Escaut	•	10	1,600,000 °	2,184,906 02	506,707 51	1,678,198 51
Enregistrement, domaines et forêts. } Restitution de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc.; remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	•	11	250,000 °	224,856 69	381 86	222,454 40
Trésor public. — Remboursements divers	•	12	1,000 °	1,900 47	1,255 47	667 °
Déficit des divers comptables de l'Etat (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	•	15	10,000 °	25,750 90	°	25,750 90
TOTAUX			2,628,000 °	5,015,075 24	545,478 65	2,467,528 58

REMBOURSEMENTS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
212,169 52	115 "	"	97,715 48	"	"	
216,754 81	"	"	83,245 19	"	"	
54,515 11	"	"	25,486 89	"	"	
260 92	"	"	2,730 08	"	"	
25,670 49	"	"	"	"	670 49	
2,450 13	"	"	2,549 87	"	"	
1,034 87	154 90	"	8,850 23	"	"	
63,828 78	17 88	"	"	"	28,846 66	
750 75	"	"	249 25	"	"	
2,184,906 02	"	"	"	"	584,906 02	
222,836 26	2,000 45	"	25,165 51	"	"	
1,900 47	"	"	"	"	900 47	
25,730 90	"	"	"	"	15,750 90	
3,010,807 03	2,268 21	"	245,979 30	"	631,054 54	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé, par la loi du 5 juillet 1860, *Moniteur* n° 190, à la somme de 2,628,000 francs.

REPORTS. —

(Art. 50 de la loi sur

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1857.						
Ministère de l'Intérieur.			17,197 94	17,195 "	"	7,085 "
EXERCICE 1858.						
Ministère de la Justice			53,200 "	18,682 42	"	18,682 42
— des Travaux publics			124,520 00	1,672 75	"	1,582 80
— de la Guerre			441,013 53	559,596 "	57,000 "	302,596 "
TOTAUX.			618,534 15	579,951 17	57,000 "	322,861 22
EXERCICE 1859.						
Dette publique			50,964 05	14,000 "	14,000 "	"
Ministère de l'Intérieur.			66,021 51	40,996 45	9,251 25	31,672 60
— des Travaux publics			56,445 56	27,908 53	"	27,908 55
— des Finances			172,407 19	172,407 09	"	172,407 09
TOTAUX			326,456 29	255,512 05	23,251 25	251,988 22
EXERCICE 1860.						
Dette publique			56,996 67	451,044 68	"	450,169 81
Ministère de la Justice			165,664 87	42,158 40	"	42,158 40
— des Affaires Étrangères.			5,105 85	5,105 85	"	5,105 85
— de l'Intérieur.			71,506 50	45,128 59	"	58,452 08
— des Travaux publics			420,596 58	287,947 74	"	284,584 55
— de la Guerre.			31,965 72	25,820 96	"	25,520 96
— des Finances			9,200 "	9,200 "	"	9,200 "
TOTAUX.			758,655 97	864,586 20	"	852,751 65

RÉCAPITULATION.

Le comptable de l'Etat)

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861

Payements effectués, par année et par article du Budget.

LFS	PAYMENTS MÉRIANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LFS CREDITS	Observations.
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en virtu de l'art 50 de la loi sur la com- ptabilité		
TOTAL						
7,085 "	10,110 "	"	2 94	"	"	
18,682 42	"	"	"	34,517 58	"	
1,152 80	89 95	"	"	122,647 83	"	
50,596 "	"	"	"	81,417 55	"	
579,861 22	89 95	"	"	258,582 06	"	
14,000 "	"	"	"	16,964 05	"	
40,925 85	72 58	"	" 10	25,624 98	"	
27,908 55	"	"	104 46	28,450 57	"	
172,407 09	"	"	" 10	"	"	
215,259 47	72 58	"	104 66	71,019 58	"	
450,169 81	874 87	"	"	"	594,048 01	
42,158 40	"	"	"	121,526 47	"	
5,105 85	"	"	"	"	"	
58,452 08	4,696 51	"	5 60	28,172 11	"	
284,584 55	5,565 19	"	1,698 86	150,749 98	"	
25,520 56	2,500 "	"	6,144 76	"	"	
9,200 "	"	"	"	"	"	
852,751 65	11,654 57	"	7,849 22	280,448 56	594,048 01	

EXERCICE 1861. —

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1861.	En 1862, jusqu'au 31 octob.
Dette publique			40,653,421 97	40,541,783 59	32,558,402 90	7,882,146 62
Dotations			4,104,286 75	4,002,585 70	3,921,744 54	167,054 56
Ministère de la Justice			14,398,989 57	15,627,505 01	8,745,644 17	3,858,507 11
— des Affaires Étrangères			2,765,437 47	2,674,447 64	1,611,106 86	1,055,254 94
— de l'Intérieur			9,555,135 34	9,560,104 33	6,117,096 46	2,548,111 66
— des Travaux publics			26,050,117 38	24,786,181 39	17,981,516 08	6,660,461 90
— de la Guerre			34,748,980 10	34,140,557 70	21,879,664 56	12,244,802 86
— des Finances			12,325,619 04	12,221,778 51	3,882,075 51	8,339,662 60
Non-Valcurs et Remboursements			2,628,000 0	3,013,075 24	545,478 65	2,467,328 38
TOTAUX GÉNÉRAUX			147,207,996 62	144,958,017 11	97,040,527 33	45,205,550 65

RÉCAPITULATION.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	
40,240,549 52	101,234 07	"	546,547 85	87,000 "	124,700 47	
4,088,798 00	5,784 80	"	11,795 05	"	"	
12,604,151 28	179,740 85	845,612 88	524,801 58	246,623 18	"	
2,646,561 80	27,545 84	540 "	157,216 95	10,567 87	58,791 97	
8,665,208 12	512,078 45	182,817 78	104,510 76	70,520 25	"	
24,641,777 98	144,405 41	"	756,624 50	507,311 49	"	
54,124,467 22	16,090 48	"	588,760 85	19,601 57	"	
12,221,756 11	42 40	"	255,802 72	"	140,962 19	
5,010,807 05	2,268 21	"	245,079 50	"	651,054 54	
42,245,857 06	987,188 40	1,026,970 66	2,972,816 52	941,684 56	964,521 17	

COMPARAISON,

par Ministère et service, des dépenses liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, pendant l'exercice 1861, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1861.	
	1861.	1860.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique.	40,541,785 59	40,717,208 44	"	375,424 85
Dotations	4,092,585 70	4,118,239 96	"	25,706 26
Ministère de la Justice	13,627,505 01	13,323,246 54	299,258 47	"
— des Affaires Étrangères	2,674,447 64	2,605,000 82	71,457 82	"
— de l'Intérieur	9,560,104 53	9,915,541 54	"	555,237 01
— des Travaux publics	24,786,181 59	25,775,453 74	1,012,747 65	"
— de la Guerre	54,140,557 70	52,815,903 75	1,326,651 95	"
— des Finances	12,221,778 51	11,925,026 05	296,752 46	"
Non-Valeurs et Remboursements.	5,015,075 24	2,755,665 28	2,279,409 96	"
TOTAUX.	144,258,017 11	141,928,126 92	3,286,258 51	956,568 12
EN PLUS A L'EXERCICE 1861. . . . fr.			2,529,890 19	

(301)

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1860 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU Litt /

TABLEAU des résultats des Budgets des

RECET					
EXERCICES	PREVISIONS				TOTAL
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS	AUGMENTATIONS par des lois spéciales	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget (Montant effectif)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales (Montant effectif)	
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 56	"	"	"	26,502,221 56
1851	66,942,211 82	46,205,554 02	78,248 59	"	113,925,815 03
1852	77,811,942 41	74,592,465 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1853	86,037,982 "	"	54,605 48	"	86,092,585 48
1854	84,279,578 "	"	521,259 55	10,000,000 "	94,800,817 35
1855	85,142,519 "	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,799 75	15,574,165 74	101,576,114 47
1857	85,911,700 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	98,220,356 25
1858	94,606,526 "	"	44,855 50	25,778,055 70	120,429,195
1859	104,095,531 "	"	151,714 65	15,896,807 40	120,144,145 05
1860	101,935,569	"	5,745,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1841	101,464,464	"	59,052 92	"	101,503,516 92
1842	105,850,612	50,000	71,054 77	22,557,424 68	128,309,071 45
1843	109,050,055	50,000 "	16,536,755 56	1,099,765 61	127,016,571 97
1844	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1845	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 99
1846	115,014,070 "	"	480,001 09	528,005 56	115,851,076 65
1847	115,473,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,355 12
1848	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1849	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,320 06
1850	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	154,258,488 69
1851	117,552,550 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	118,122,854 84
1852	118,510,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	122,453,599 99
1853	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	3,951,724 55	135,404,596 80
1854	126,002,150	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1855	129,596,590 "	950,000 "	145,182 01	4,999,791 12	135,680,565 15
1856	132,698,540 "	1,264,000 "	125,248 63	5,108,865 86	137,194,654 49
1857	159,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858	141,910,790 "	2,250,000 "	56,067 62	726,651 15	144,905,488 77
1859	147,052,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,554,559 15
1860	149,188,790 "	1,728,000 "	74,035 91	14,096,647 44	165,087,475 55
	5,341,656,814 59	150,574,967 60	119,828,420 54	296,405,885 42	5,897,446,085 95
	5,481,211,782 19				

exercices clos de 1850 à 1860 inclusivement.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861**RES.**

FAITS RÉALISÉS.		RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
RECOURS effectués.	RECETTES POUR ORDRE. <small>Certificats de rentes remboursables (domaine forestier), versés en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement</small>	FACILITANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements effectués, y compris les recettes probables.	
26,302,221 56	a) 3,304,928 02	"	"	a) Y compris fr. 599,354 63 et perçus pour le compte de tiers
113,225,815 05	b) 6,709,645 18	"	"	b) Y compris fr. 884,857 49 et pour les non-valeurs sur les emprunts de 10 et 12 millions.
152,464,505 07	5,151,670 55	"	"	
88,058,515 92	5,292,105 42	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	4,150,969 99	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	2,818,851 58	756,355 92	"	
102,652,652 59	5,587,446 47	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	2,772,515 85	"	5,494,015 99	
125,500,914 81	1,138,485 05	"	3,080,719 81	
115,857,428 97	96,806 23	4,506,714 08	"	
169,576,255 86	92,697 66	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	201 64	160,690 75	"	
126,766,956 55	19,015 87	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	195,298 18	4,626,724 40	"	
198,810,508 75	"	"	844,604 59	
129,855,951 97	"	"	1,138,478 08	
114,961,045 57	"	"	232,966 72	
115,528,065 84	"	2,129,829 28	"	
146,117,886 55	"	9,764,401 46	"	
113,871,457 58	"	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	"	1,581,500 85	"	
119,545,651 94	"	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	"	4,065,675 59	
152,675,052 50	"	"	5,849,252 04	
144,502,166 65	"	"	8,821,605 50	
146,259,211 91	"	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	"	5,926,452 01	
155,889,759 57½	"	"	10,977,250 60½	
158,549,645 85	"	"	7,995,286 70	
169,709,218 61½	"	"	4,621,745 26½	
3,945,584,699 84	35,258,647 07	20,814,272 60	77,752,886 49	
			47,058,615 89	

DÉPENSES							
EXERCICES	PRÉVISIONS						
	SERVICE ORDINAIRE						
	CREDITS pour les portions du Budget primitif	CREDITS supplémentaires et extraordinaires avec les par les lois spéciales le budget de l'exercice ou le crédit	CREDITS supplémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations ou limitatives des lois	CREDITS transférés des exercices antérieurs et vertu de l'art 30 de la loi de comptabilité	TOTAL	CREDITS transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art 30 de la loi de comptabilité	RESTE ou crédits affectés à l'exercice
1850	27,981,168 79				27,981,168 79		27,981,168 79
1851	115,806,850 65				115,806,850 65		115,806,850 65
1852	151,505,175 29	12,892,226 55			164,397,401 81		164,397,401 81
1853	94,149,855 55				94,149,855 55		94,149,855 55
1854	85,272,610 52	5,601,590 11			88,874,000 45		88,874,000 45
1855	86,569,595 77	1,609,740 51			88,069,554 28		88,069,554 28
1856	85,058,557 41	1,167,410 59			86,225,788 04		86,225,788 04
1857	91,048,402 16	4,177,701 55			95,226,105 69		95,226,105 69
1858	94,947,032 10	1,849,906 98			96,796,939 08		96,796,939 08
1859	104,899,097 55	7,795,917 90			112,695,015 45		112,695,015 45
1860	99,110,590 94	6,454,054 64			105,564,425 58		105,564,425 58
1861	103,791,842 38	15,617,459 14	38,152 25		117,467,425 07		117,467,425 07
1862	105,566,962 81	5,522,447 65			109,089,110 44		109,089,110 44
1863	108,855,572 01	11,168,455 71	28,920 25		120,289,725 95		120,289,725 95
1864	110,125,796 67	6,659,150 50	12,775 60		116,795,700 66		116,795,700 66
1865	110,571,585 49	4,169,479 25	551,474 01		114,872,538 75		114,872,538 75
1866	112,904,215 11	5,615,455 66	575,117 46		118,893,188 25		118,893,188 25
1867	116,452,576 58	8,200,515 59	567,645 10		125,216,732 87		125,216,732 87
1868	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52		151,652,865 81		151,652,865 81
1869	111,655,105 81	5,566,095 66	554,255 64		117,555,451 11	550,550 60	114,997,095 51
1870	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,555 60	120,051,045 85	520,162 56	119,750,465 27
1871	115,456,059 16	4,797,745 12	169,074 04	590,567 56	120,725,588 88	527,416 21	120,197,972 67
1872	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,625,140 25	151,468,756 25
1873	125,615,269 51	7,954,415 77	425,591 17	2,625,140 25	154,794,255 50	2,127,590 51	152,466,654 19
1874	125,249,017 07	8,219,454 95	810,532 10	2,127,590 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1875	127,000,547 94	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 52	1,645,675 55	158,590,475 79
1876	155,484,616 91	10,622,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,553,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1877	155,056,047 56	15,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	153,501,479 41	1,984,759 09	141,416,720 52
1878	156,854,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,854,759 09	153,065,902 00	2,121,487 10	152,544,414 90
1879	156,642,607 25	14,224,290 29	845,877 55	2,521,187 10	154,552,962 02	1,955,870 45	152,596,591 57
1880	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,342 25	1,720,804 55	146,579,537 92
	5,455,124,015 62	206,471,862 20	10,750,020 67	16,946,615 52	5,669,272,514 01	18,667,419 85	5,650,605,094 16

exercices clos de 1830 à 1860 inclusivement.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

SÉRIE.

SERVICES		FAITS REALISES.		Excedants		Observations.
SERVICES SPECIAUX	TOTAL DES PREVISIONS de depenses	DEPENSES résultant des services faits.	DEPENSE POUR ORDRE. Certificats de rentes remboursables (domaine forestier), versés en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement	DE CRÉDITS	a annuler.	
»	27,981,168 79	27,981,168 70	a) 5,504,928 62	.	.	a) Y compris fr 599,354 63 c ^t payés pour le compte de tiers.
»	115,806,850 65	112,415,965 51	b) 6,799,645 18	5,592,867 14		b) Y compris fr. 884,857 49 c ^t pour ordonnances de non-valeurs délivrées en apurement des rôles des emprunts de 10 et 12 millions de florins.
»	164,595,401 81	158,500,918 95	5,151,679 55	5,894,482 86		c) Apres deduction de fr. 37,546,340 74 c ^t pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
»	94,149,855 55	91,904,974 94	5,292,105 42	2,244,860 39		
10,000,000	98,874,000 45	96,515,600 06	4,150,069 99	2,360,599 47		
d) 1,490,000	89,559,554 28	87,104,004 06	2,818,851 58	2,455,529 32		d) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836.
e) 15,374,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96	5,587,446 47	2,071,465 82		e) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réserve par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provient du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836.
10,000,000	105,226,105 69	105,551,751 64	2,772,515 85	1,894,572 05		
25,778,053 70	122,574,092 78	120,198,578 44	1,158,485 05	2,376,614 54		f) Non compris fr 103,192 60 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	96,806 25	f) 4,593,404 54		
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95	92,697 66	2,744,512 26		
.	117,467,425 97	114,976,586 11	201 64	2,490,857 86		
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	19,015 87	2,994,495 75		
g) 1,699,763 61	121,989,489 56	119,855,950 55	195,298 18	2,155,559 25		g) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réserve par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provient du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836.
84,656,000	201,451,700 66	195,185,657 29	.	6,266,045 37		h) Y compris fr 114,682 66 c ^t , même objet que ci dessus.
h) 21,552,366 83	156,224,705 56	154,589,549 89	»	1,855,555 67		
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	»	1,565,889 05		
i) 3,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	.	1,412,999 99		i) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus
j) 8,924,490 68	140,577,356 49	155,060,595 57	»	5,516,761 12		j) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	.	5,677,004 28		
2,59,735 29	122,290,216 56	118,750,904 76	.	k) 5,559,511 80		k) Non compris fr. 22,656 51 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	.	l) 2,674,616 94		l) Non compris fr. 4 37 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux
2,540,568 99	155,809,105 22	151,848,564 95	.	1,960,540 29		
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	.	m) 2,925,554 54		m) Non compris fr. » 81 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux
9,656,500 56	144,613,782 24	145,172,277 02	.	1,441,505 22		
10,561,322 01	148,951,797 80	146,926,211 95	.	2,025,585 85		
8,878,878 91	155,857,819 23	149,727,649 92	.	4,150,169 51		
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	.	4,017,489 21		n) Les annulations déduites des crédits, comprennent une somme de 261,523 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	.	5,409,905 20		
4,515,494 69	157,111,886 26	152,880,679 62	.	4,222,200 64		
16,144,607 42	162,724,145 34	159,025,377 52	.	5,698,768 02		
366,497,371 06	4,017,102,465 22	5,925,517,779 03	55,258,647 07	91,584,685 20		

RÉSULTATS				
EXERCICES	RECETTES	DEPENSES	EXCEDANTS DE RECETTES.	EXCEDANTS DE DÉPENSES
1850 (4 ^m trimestre)	20,502,221 56	27,981,168 79	"	1,478,047 45
1851	115,225,815 05	112,415,065 51	911,851 52	"
1852	152,464,505 97	158,500,918 95	"	6,056,412 98
1855	88,058,515 92	91,904,974 94	"	5,846,661 02
1854	96,701,537 76	96,515,600 96	187,736 80	"
1855	91,075,225 70	87,104,004 96	3,971,220 74	"
1856	107,652,652 59	99,528,487 96	5,104,144 45	"
1857	101,715,250 24	105,351,751 64	"	1,616,481 40
1858	125,509,914 81	120,198,378 44	3,511,536 57	"
1859	115,857,428 97	124,196,508 51	"	8,559,079 54
1840	169,576,255 86	165,914,570 95	3,461,882 01	"
1841	101,542,826 17	114,976,586 11	"	15,655,759 94
1842	126,766,956 55	129,575,909 88	"	2,606,955 55
1845	125,289,847 48	119,855,950 55	5,455,897 15	"
1844	198,810,508 75	195,185,657 29	3,624,851 44	"
1845	129,855,951 97	134,589,549 89	"	4,555,597 92
1846	114,064,045 57	122,752,999 29	"	8,688,955 02
1847	115,528,065 84	127,572,574 99	"	11,044,511 15
1848	146,117,886 55	151,060,595 57	11,057,291 18	"
1849	115,871,457 58	112,267,069 15	1,604,568 45	"
1850	152,877,187 86	118,750,904 76	14,146,285 10	"
1851	119,545,651 94	118,627,460 94	716,191 10	"
1852	128,451,208 79	151,848,564 95	"	5,597,556 14
1853	159,468,270 19	154,510,907 41	4,957,562 78	"
1854	152,675,052 50	145,172,277 02	9,500,775 48	"
1855	144,502,166 65	140,926,211 95	"	2,424,045 52
1856	146,259,211 91	149,727,649 92	"	5,488,458 01
1857	149,145,925 95	146,291,158 91	2,852,785 02	"
1858	155,880,759 57 1/2	144,745,005 56	11,155,754 01 1/2	"
1859	158,549,645 85	152,889,679 62	5,459,966 25	"
1860	169,700,218 61 1/2	159,025,577 52	10,685,841 29 1/2	"
	5,945,584,699 84	5,925,517,779 95	94,021,720 01	74,154 400 10
			10,866,919 91	

exercices clos de 1850 à 1860 inclusivement.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1861.

GÉNÉRAUX.

OBSERVATIONS.

Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.

Idem.

Idem

Idem

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.

Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.

Idem.

Idem.

Idem

Idem

Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.

Idem.

Le projet de loi de compte a été présenté à la Chambre des Représentants pendant la session de 1861-1862

Idem.

Idem.

Idem.

Idem

Idem.

Idem.

Idem

Idem

idem

pendant la session de 1862-1865

Le compte définitif a été présenté à la Législature

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1861.

Les recouvrements effectués sur les droits constatés au profit de l'exercice s'élèvent à fr.	171,894,588 41
Et les fonds affectés à des dépenses spéciales, transférés de l'exercice antérieur, à	339,825 45
ENSEMBLE fr.	172,234,414 84
Les dépenses ordinaires, liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice, montent à fr.	145,774,861 53
Et les dépenses pour des services spéciaux, à	17,657,007 78
ENSEMBLE fr.	163,431,869 31
Par conséquent, les recettes excèdent les dépenses de fr.	8,802,542 53
Mais comme l'exercice 1860 présente un boni de fr. 19,866,919 91 c ^s , qui, d'après le projet de loi de compte de cet exercice, doit être transporté en recette extraordinaire à l'exercice suivant, ci.	19,866,919 91
L'excédant de recette de l'exercice 1861, s'élève en définitive, à fr.	28,669,462 44

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1861.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1861, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédant de recettes de	7,486,755 55
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un boni de	28,669,462 44
DIFFÉRENCE à la situation définitive de fr.	21,182,708 89

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		RESSOURCES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Impôts	{	Contributions directes, douanes et accises	956,754 80	"	"
		Enregistrement et domaines	40,080 20	"	"
Péages	{	Enregistrement et domaines	625 58	"	"
		Travaux publics	"	75,605 78	"
Capitaux et revenus	{	Travaux publics	23,955 04	"	"
		Enregistrement et domaines	"	790,979 65	"
		Trésor public	176,412 55	"	"
Remboursements	{	Contributions directes	177 50	"	"
		Enregistrement et domaines	"	65,924 12	"
		Trésor public	1,410,456 87	"	"
Fonds spéciaux reportés de l'exercice 1860			"	196,570 16	"
Excédant de recettes de l'exercice 1860			19,866,919 01	"	"
			22,455,559 85	1,156,979 71	
					RESTE en augmentation de recette fr. 21,519,260 12

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		DÉPENSES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Dette publique			518,757 48	"	"
Ministère de la Justice			1,000,000 "	"	"
— des Affaires Étrangères			"	159,478 25	"
— de l'Intérieur			296,575 48	"	"
— des Travaux publics			557,205 38	"	"
— de la Guerre			629,059 44	"	"
— des Finances			175,905 74	"	"
Non-Valeurs et Remboursements			651,054 54	"	"
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 1,000,000 de francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 2,980,775 14 c.; par conséquent, une diminution de dépense de			"	1,980,775 14	"
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1857 à 1860, et dont le transfert à l'exercice 1862 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à			"	1,551,755 46	"
			3,808,558 06	3,671,986 85	
					RESTE en augmentation de dépense fr. 156,551 25
Différence pareille à celle établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1861					21,182,708 89

(310)

(311)

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1862.



NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1862.

Le présent compte, rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et dont on va analyser sommairement les résultats, fait connaître la situation provisoire du Budget de l'exercice 1862, telle qu'elle est résultée des opérations de la recette et de la dépense qui ont eu lieu, pendant l'année 1862, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les besoins de l'exercice 1862 ont été fixés ainsi qu'il suit,

SAVOIR :

<i>Recette</i>	{	Ressources ordinaires fr. 153,214,490	»	} 153,614,490 »
		Fonds spécial. 400,000	»	
<i>Dépense</i>	}		145,176,590 67
				EXCÉDANT DE RECETTE. fr. 8,438,099 35

Ces prévisions ont éprouvé depuis d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, ainsi qu'on vient de le voir, à fr. 153,614,490 » ont été augmentées :

1° Par la loi du 9 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 225, du produit présumé de la fabrication, dans les prisons, d'objets destinés à l'exportation.	1,000,000 »
2° D'une partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 1/2 p. 0/0 autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputées sur cet emprunt par ladite loi et par celle du 2 juin 1861, lesquelles sont rattachées au présent exercice, ci	3,241,472 70

De sorte que les ressources affectées au Budget de l'exercice 1862 (voir le tableau de développement qui précède le compte) se sont élevées à . . . fr. 157,855,962 70

SAVOIR :

Ressources ordinaires fr. 154,214,490	»	} 157,855,962 70
— extraordinaires 3,641,472 70		

Les dépenses qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, ont été fixées par le Budget primitif à fr. 145,176,390 67

se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant à. 5,062,657 84

2° De crédits pour des services spéciaux, montant à fr. 21,987,599 44 c^s, mais qu'on ne porte ici qu'à concurrence de la somme dépensée et définitivement rattachée au présent exercice, celle de fr. 19,429,552 12 c^s, restée disponible au 31 décembre 1862, ayant été reportée à l'exercice suivant, en exécution de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État; ci, pour la portion de ces crédits afférente au Budget de l'exercice 1862. 2,558,047 32

3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des dépenses engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1858, 1859, 1860 et 1861, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité 1,531,735 46

4° De la portion rattachée au Budget de 1862, des excédants de crédits pour des services spéciaux, transférée de l'exercice antérieur, suivant l'article 31 précité; ces excédants étant de fr. 54,854,215 15 c^s, et le transfert à 1863 de fr. 29,661,205 16 c^s, en y comprenant les parties de crédits dont l'annulation sera proposée dans la loi de compte; la portion afférente à 1862, est de 25,193,011 99

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1863 (voir le tableau de développement qui précède le compte) montent à une somme de fr. 179,521,843 28

SAVOIR :

Services ordinaires	fr. 151,770,783 97	} 179,521,843 28
— spéciaux	27,751,059 31	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1862, ce Budget paraissait devoir présenter les résultats ci-après :

Recettes	fr. 157,855,962 70
Dépenses	179,521,843 28

EXCÉDANT DE DÉPENSE. fr. 21,665,880 57

Mais comme il a été fait recette au présent exercice des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1861, sur l'exercice 1861, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois, après déduction opérée sur la somme de fr. 1,085,948 98 c^s, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 905,846 67 c^s reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1863, ci 180,102 31

On ne prévoyait, en définitive, qu'un déficit de fr. 21,485,778 27

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS OU A RÉALISER.

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou encore à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1862, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque du 1^{er} janvier 1863.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1862 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr. 157,855,962 70

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État, montent à fr. 163,277,371 83½

Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1862 sont de 157,956,394 29½

Au 1^{er} janvier 1863, il restait à recouvrer fr. 5,340,977 54

Et il résulte de la comparaison des prévisions du Budget avec les droits constatés, ci 163,277,371 83½

que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du Budget, un excédant de fr. 5,421,409 15½

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr. 179,521,843 28

Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1^{er} janvier 1862, et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, montent à fr. 178,521,843 28

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1862, n'ont été que de 123,095,543 22

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1^{er} janvier 1863 fr. 55,426,500 06

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1863, ci fr. 178,521,843 28

L'ensemble de l'exercice présente un excédant présumé des crédits sur les dépenses, de fr. 1,000,000 »

RÉSULTAT GÉNÉRAL**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1862, EN SITUATION PROVISOIRE.**

La situation du Budget de l'exercice 1862, d'après les faits connus et appréciés au 1^{er} janvier 1863, s'établit ainsi qu'il suit :

Recettes, y compris les fonds reportés de l'exercice antérieur . . . fr.	163,457,474 14 $\frac{1}{2}$
Dépenses	178,521,843 28
	<hr/>
Excédant probable de dépenses à la clôture de l'exercice . . . fr.	15,064,369 13 $\frac{1}{2}$
	<hr/> <hr/>

316

TABLEAU**DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS****A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,**

servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1862, présentant la comparaison de ces droits avec les évaluations et les recouvrements effectués.



**TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec**

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			Total.	
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 30 déc. 1861, Monit. n° 1 de 1862.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.			
		Dates des lois.	Montant.		
IMPÔTS.					
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.					
<i>Foncier.</i>	Principal	15,944,527	»	»	18,886,290
	3 centimes additionnels ordinaires	478,335	»	»	
	2 — — pour non-valeurs	518,890	»	»	
	10 — — extraordinaires	1,504,452	»	»	
	3 — — supplémentaires sur le tout.	550,086	»	»	
<i>Personnel.</i>	Principal	9,550,000	»	»	10,505,000
	10 centimes additionnels extraordinaires	955,000	»	»	
<i>Patentes.</i>	Principal	3,650,000	»	»	4,015,000
	10 centimes additionnels extraordinaires	365,000	»	»	
Droit de débit des boissons alcooliques		1,200,000	»	»	1,200,000
— des tabacs		200,000	»	»	200,000
<i>Redevances sur les mines.</i>	Principal	454,550	»	»	514,700
	10 cent' additionnels ordinaires pour non-valeurs.	43,400	»	»	
	5 — extraordinaires pour frais de confection d'une carte centrale des mines	12,500	»	»	
	5 centimes sur les trois sommes précédentes, pour frais de perception	24,450	»	»	
<i>Douanes.</i>	Droits d'entrée	13,500,000	»	»	13,500,000
	— de sortie	25,000	»	»	25,000
	— de transit	»	»	»	»
	— de tonnage	850,000	»	»	850,000
Sel		5,100,000	»	»	5,100,000
Vins étrangers		1,820,000	»	»	1,820,000
Eaux-de-vie indigènes		5,800,000	»	»	5,800,000
<i>Accises.</i>	— étrangères	100,000	»	»	100,000
	Bières et vinaigres	8,680,000	»	»	8,680,000
Sucres de canne et de betterave		3,840,000	»	»	3,840,000
Glucoses et autres sucres non cristallisables		15,000	»	»	15,000
<i>Garantie.</i> — Droits de marque des matières d'or et d'argent		240,000	»	»	240,000
<i>Recettes di- verses.</i>	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	180,000	»	»	180,000
	Recettes extraordinaires et accidentelles	25,000	»	»	25,000
A REPORTER. fr.		75,495,990	»	»	75,495,990

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1862, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits constat.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURUS pendant l'année 1862.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1863.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
18,886,291 99	18,246,015 51	640,278 48	"	1 09	
10,519,215 38	9,862,705 39	656,511 99	"	14,215 38	
5,869,140 25	5,059,120 44	210,010 81	145,859 75	"	
1,208,940 "	1,151,708 80	77,231 11	"	8,940 "	
205,767 25	194,875 64	10,891 61	"	5,767 25	
447,524 59	441,245 76	6,280 85	67,175 41	"	
15,894,550 99	15,894,550 99	"	"	594,550 99	
9,527 25	9,527 25	"	15,072 75	"	
"	"	"	"	"	
857,450 "	857,450 "	"	"	7,450 "	
5,406,942 48	5,406,074 48	868 "	"	506,942 48	
1,861,969 25	1,861,235 04	736 21	"	41,969 25	
6,884,889 80	6,787,535 18	97,354 62	"	1,084,889 80	
82,090 11	82,090 11	"	17,909 89	"	
8,285,996 64	8,285,996 64	"	594,005 36	"	
5,051,422 26	5,019,412 65	1,509 65	895,577 74	"	
14,452 14	14,452 14	"	567 86	"	
257,457 92	257,457 92	"	"	17,457 92	
181,474 09	181,474 09	"	"	1,474 09	
16,266 65	16,266 65	"	8,755 57	"	
75,925,940 02	74,208,775 75	1,715,175 29	1,455,500 13	1,883,450 15	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		EVALUATIONS DES RECETTES			
		D'APRES LE BUDGET des Voies et Moyens (Loi du 30 dec 1881, Mont n° 1 de 1882)	D'APRES DES LOIS SPECIALES		Total
			Dates des lois	Montant	
	REPORT fr	75,495,990	"	"	75,495,990
	ENREGISTREMENT ET DOMAINES				
	Enregistrement (principal et 50 c ^t additionnels)	13,500,000	"	"	13,500,000
	Greffe (— 50 —)	250,000	"	"	250,000
	Hypothèques (— 20 —)	2,425,000	"	"	2,425,000
	Successions (— 30 —)	8,700,000	"	"	8,700,000
<i>Droits, additionnels et amendes</i>	Droits de mutation en ligne directe (principal et 30 c ^t additionnels)	1,550,000	"	"	1,550,000
	Droit dû par les époux survivants (principal et 30 c ^t additionnels)	150,000	"	"	150,000
	Timbre . .	5,650,000	"	"	5,650,000
	Naturalisations	5,000	"	"	5,000
	Amendes en matière d'impôts	150,000	"	"	150,000
	Amendes de condamnation en matières diverses	140,000	"	"	140,000
	PÉAGES.				
	ENREGISTREMENT ET DOMAINES				
<i>Domaines.</i>	Rivières et canaux	2,850,000	"	"	2,850,000
	Routes appartenant à l'État	1,650,000	"	"	1,650,000
	TRAVAUX PUBLICS				
<i>Postes</i>	Taxe des lettres et affranchissements	2,520,000	"	"	2,520,000
	Port des journaux et imprimés	545,000	"	"	545,000
	Droits sur les articles d'argent	50,000	"	"	50,000
	Emoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	65,000	"	"	65,000
	Recettes diverses (abonnements)	.	"	"	.
	MARINE				
	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	110,000	"	"	110,000
	CAPITAUX ET REVENUS				
	TRAVAUX PUBLICS				
	Chemin de fer	20,000,000	"	"	20,000,000
	Télégraphes électriques . . .	550,000	"	"	550,000
	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc , perçus par l'administration des postes	35,000	"	"	55,000
					29,585,000
	A REPORTER fr	142,050,000	"	"	142,050,000

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1862, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURVÉS pendant l'année 1862.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1863.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
75,925,940 02	74,208,775 75	1,715,175 20	1,455,500 13	1,885,450 15	
14,486,571 50	14,486,571 50	•	•	1,186,571 50	
289,206 50	289,206 50	•	•	50,206 50	
2,687,904 97	2,687,904 97	•	•	262,904 97	
10,215,472 75	10,100,256 48	55,256 25	•	1,545,472 75	
1,086,761 65	1,086,257 45	524 20	•	456,761 65	
201,919 70	201,815 54	106 16	•	51,919 70	
5,758,525 76	5,679,857 06	78,665 80	•	108,525 76	
6,500 •	6,500 •	•	•	1,500 •	
157,716 17	155,001 15	1,815 04	•	7,716 17	
159,629 55	159,629 55	•	•	10,629 55	
55,978,206 51	55,843,858 86	154,547 45	•	5,658,206 51	
2,818,865 76	2,814,996 46	5,869 50	51,154 24	•	
1,570,544 55	1,569,540 20	995 55	50,455 47	•	
4,589,410 29	4,584,545 66	4,864 65	00,589 71	•	
•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	
3,005,178 80	2,909,411 62	95,767 18	•	45,178 80	
•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	
3,005,178 80	2,909,411 62	95,767 18	•	45,178 80	
512,562 50	512,562 50	•	•	202,562 50	
50,588,840 21	29,095,875 70	1,492,966 42	•	1,588,840 21	
605,044 86	524,507 17	80,757 69	•	55,044 86	
22,670 50	22,670 50	•	12,329 50	•	
51,216,555 57	29,642,851 46	1,575,704 11	12,529 50	1,645,885 07	
148,825,862 29	145,502,005 63	5,521,856 66	1,558,419 54	7,451,291 63	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE RECETTES.			Total.
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 30 déc. 1861, Moult. n° 1 de 1862)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		
		Dates des lois.	Montant.	
Report. fr.	142,950,990 »	»	»	142,950,990 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines (valeurs capitales)	1,100,000 »	»	»	1,100,000 »
Forêts	1,100,000 »	»	»	1,100,000 »
Dépendances des chemins de fer	100,000 »	»	»	100,000 »
Établissements et services régis par l'État	540,000 »	»	»	540,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	800,000 »	»	»	800,000 »
Revenus des domaines	275,000 »	»	»	275,000 »
				5,715,000 »
TRÉSOR PUBLIC.				
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	150,000 »	»	»	150,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	830,000 »	»	»	830,000 »
— des actes des commissariats maritimes	50,000 »	»	»	50,000 »
— des droits de chancellerie	55,000 »	»	»	55,000 »
— des droits de pilotage	650,000 »	»	»	650,000 »
— des droits de fanal	110,000 »	»	»	110,000 »
— de la fabrication de monnaies de nickel	2,400,000 »	»	»	2,400,000 »
— de la fabrication de monnaies de cuivre	100,000 »	»	»	100,000 »
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	252,500 »	»	»	252,500 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	500,000 »	»	»	500,000 »
				4,857,500 »
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.				
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	1,000 »	»	»	1,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	145,000 »	»	»	145,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	25,000 »	»	»	25,000 »
				171,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	50,000 »	»	»	50,000 »
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	500,000 »	»	»	500,000 »
				550,000 »
À REPORTER. fr.	152,204,490 »	»	»	152,204,490 »

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1862, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluations de recettes avec les droits constatés.		Observations.
DROITS CONSTATÉS	DROITS RECOURVÉS pendant l'année 1862.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1863.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
148,823,862 29	145,302,005 65	3,521,856 66	1,558,419 54	7,431,291 65	
1,457,017 12	888,520 04	568,696 18	"	557,017 12	
1,071,796 02	1,053,764 68	16,031 34	23,205 98	"	
82,155 59	81,965 59	170 "	17,864 41	"	
258,084 47	207,956 63	50,127 84	101,915 55	"	
895,265 51	895,225 51	40 "	"	83,265 51	
526,694 70	504,075 52	222,621 18	"	251,694 70	
4,268,991 21	5,451,504 67	857,686 54	147,985 92	701,975 15	
84,254 52	84,254 52	"	45,745 48	"	
918,627 75	918,627 75	"	"	88,627 75	
47,754 55	47,754 55	"	2,265 45	"	
5,957 "	2,991 50	965 50	51,045 "	"	
750,440 66	750,449 66	"	"	80,449 66	
127,277 45	127,277 45	"	"	17,277 45	
2,565,466 45	2,159,651 45	225,855 "	54,555 55	"	
"	"	"	100,000 "	"	
225,987 95	"	225,987 95	8,512 05	"	
565,505 27	"	565,505 27	"	65,505 27	
4,867,258 58	4,050,966 86	816,291 72	222,099 55	251,858 11	
551 75	551 75	"	" 668 25	"	
149,122 65	142,541 "	6,581 65	"	4,122 65	
20,295 84	20,295 84	"	4,706 16	"	
169,748 22	165,166 59	6,581 65	5,374 41	4,122 65	
32,248 91	1,526 65	50,722 26	"	2,248 91	
575,755 58	550,557 50	45,178 08	"	75,755 58	
607,984 29	552,085 95	75,900 54	"	77,984 29	
158,737,844 59	155,479,527 70	5,258,516 89	1,055,877 20	8,467,231 79	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE RECETTES.			Total.
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 20 déc. 1861, Monit. n° 1 de 1862.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT. . . . fr.	152,204,490	•	•	152,204,490
TRÉSOR PUBLIC.				
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières . . .	770,000	9 août 1862. <i>Moniteur n° 225.</i>	1,000,000	1,770,000
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	25,000	•	•	25,000
Recettes accidentelles	100,000	•	•	100,000
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier .	24,000	•	•	24,000
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	70,000	•	•	70,000
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances.	1,000	•	•	1,000
Recette du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1857	20,000	•	•	20,000
				2,010,000
	155,214,490	•	1,000,000	154,214,490
FONDS SPÉCIAL.				
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845	400,000	•	•	400,000
Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. %., autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputables sur cet emprunt, lesquelles sont rattachées au présent exercice, savoir :				
Loi du 8 septembre 1859.	•	•	2,016,650 54	2,016,650 54
— du 2 juin 1861.	•	•	1,224,822 36	1,224,822 36
	400,000	•	3,241,472 70	3,641,472 70
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. . . . fr.	155,214,490	•	1,000,000	154,214,490
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . fr.	155,614,490	•	4,241,472 70	157,855,962 70

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1862, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluations de recettes avec les droits constatés		Observations.
DROITS CONSTATÉS	DROITS RECOUVRÉS pendant l'année 1862	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1863	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS	
158,757,844 59	155,479,527 70	5,258,316 89	1,955,877 90	8,407,231 79	
859,465 39	859,465 39	•	910,554 61	•	
56,666 97	17,425 64	59,241 55	•	31,666 97	
58,515 60½	58,515 60½	•	41,484 59½	•	
29,261 11	14,555 11	14,708 •	•	3,261 11	
66,269 49	58,126 40	28,143 09	3,750 51	•	
568 25	•	568 25	451 77	•	
25,457 92	25,457 92	•	•	5,457 92	
1,006,204 71½	1,015,544 06½	82,660 65	956,181 28½	42,386 •	
159,854,049 30½	154,493,071 76½	5,340,977 54	2,890,058 48½	8,509,617 79	
201,849 85	201,849 85	•	198,150 17	•	
2,016,650 54	2,016,650 54	•	•	•	
1,224,822 56	1,224,822 56	•	•	•	
5,445,522 55	5,445,522 55	5,340,977 54	198,150 17	•	
159,854,049 30½	154,493,071 76½	•	2,890,058 48½	8,509,617 79	
165,277,571 85½	157,956,594 29½	5,340,977 54	5,938,208 65½	8,509,617 79	
5,421,409 15½					

327

TABLEAU

DFS

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1862.

TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICE ORDINAIRE. — CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTÉRIEURS, POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉS Exercice 1858.
Ministère de la Justice	15 mai 1846 (art. 50).	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à charge du Département de la Guerre
		<i>Ponts et chaussées; bdtiments civils.</i>
		Plantations nouvelles sur les routes 585 95
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières 65 50
Ministère des Travaux publics	Idem.	Travaux d'amélioration du Rupel 113,495 97
		Plantations nouvelles 5,414 95
		Port d'Ostende. — Construction d'un phare de premier ordre (deuxième moitié de la dépense et établissement de l'appareil d'éclairage) 5,289 50
Ministère de la Guerre	Idem.	Matériel du génie
		Exercice 1859.
Dettes publiques	Idem.	Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/4 p. 100.
		A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	34,517 58	34,517 58	"	"	"	34,517 58
"	122,647 85	122,647 85	"	"	"	122,647 85
"	81,417 53	81,417 53	"	"	"	81,417 53
"	238,582 06	238,582 06	"	"	"	238,582 06
"	16,964 03	16,964 03	"	"	"	16,964 03
"	16,964 03	16,964 03	"	"	"	16,964 03

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		A REPORTER. fr.
		Exercice 1859 (suite).
Ministère de l'Intérieur . . .	15 mai 1846 (art. 50).	Subsides et encouragements; souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui se trouvent dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants dévotés; subsides aux dames veuves Weustenraad, Van Ryswyck, Van Kerkhove et Gaucet; subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; publication des chroniques belges inédites; table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication de documents rapportés d'Espagne; exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique
		4,742 75
		Travaux d'achèvement du monument érigé en commémoration du Congrès national
		11,508 61
		Acquisitions de propriétés particulières enclavées dans les bâtiments de l'hôtel du Gouvernement provincial de la Flandre occidentale.
		4,545 30
		Appropriation et ameublement de l'hôtel du Gouvernement provincial du Limbourg
		5,028 52
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Plantations nouvelles sur les routes
		420 00
Ministère des Travaux publics	Idem.	Travaux d'amélioration de la Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.
		10,897 50
		Travaux d'amélioration de la Dendre
		15,085 77
		Plantations nouvelles
		1,651 42
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux
		378 08
		Exercice 1860.
Ministère de la Justice	Idem.	Continuation des travaux du monument en commémoration de la Reine Marie-Louise
		16,764 17
		Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement de la garde civique, magasin central, etc.
		8,548 88
Ministère de l'Intérieur	Idem.	Frais de premier établissement de l'Institut agricole.
		2,859 06
		Acquisition d'un hôtel situé à Bruxelles, rue Ducal, à l'angle de la rue latérale du Parc, et exécution de divers travaux nécessaires par la transformation en un jardin public du terrain qui dépend dudit hôtel et du palais Ducal.
		2,859 06
		A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	10,964 05	10,964 05	"		"	10,964 05
"	25,624 98	25,624 98	"		"	25,624 98
"	28,450 57	28,450 57	"		"	28,450 57
"	71,019 58	71,019 58	"		"	71,019 58
"	121,526 47	121,526 47	"		"	121,526 47
"	28,172 11	28,172 11	"		"	28,172 11
"	140,698 58	140,698 58	"		"	140,698 58

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

		CREDITS OUVERTS	
MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS	OBJET.	
			REPORT fr
		Exercice 1860 (suite).	
		<i>Ponts et chaussées, bdtiments civils</i>	
		Plantations nouvelles sur les routes	4,874 53
		Construction d'un bâtiment pres de l'hôtel du gouvernement provincial à Ailon, pour le dépôt des archives de l'État	3,500
		Travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	685 45
		— — du canal d'embranchement vers le camp de Beverloo	706 48
		— — — vers Hasselt	5,965 30
		— — de Gand à Ostende	36,374 10
		— — de la Dendre	1,844 80
		— — du canal d'Ypres à l'Yser	5,000 °
		Plantations nouvelles	470 84
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	26 551 48
		Chemins de fer — Entretien, réparation et renouvellement du matériel	44,777
		Exercice 1861	
		Minimum d'intérêt garanti par l'Etat en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et des lois subséquentes	
		Continuation des travaux du monument en commémoration de la reine Marie-Louise	235,487 82
		Prisons — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	11,155 36
		Frais à rembourser aux agents du service extérieur — Frais divers	
		Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales — Frais de rédaction et d'impression du rapport décennal décrété par arrêté du 17 avril 1860	17,500 °
		Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture, traitements de disponibilité.	10,153 65
		Musée royal d'histoire naturelle, matériel et acquisitions	9,000 °
		Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études, encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite, voyages dans le pays et à l'étranger, pour les aider à développer leurs talents, missions dans l'intérêt des arts, secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés, encouragements à la gravure en taille douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts, subsides, souscriptions,	
		A REPORTER	fr 36,453 65

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	" règlement provisoire DU BUDGET.
"	140,698 58	140,698 58	"	.	"	140,698 58
"	150,749 98	150,749 98	"	.	"	150,749 98
"	280,448 56	280,448 56	"	.	"	280,448 56
"	87,000 "	87,000 "	"	.	"	87,000 "
"	246,625 18	246,625 18	"	.	"	246,625 18
"	10,567 87	10,567 87	"	.	"	10,567 87
"	"	"	"	.	"	.
"	544,191 05	544,191 05	"	.	"	544,191 05

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.		
	DATES DES LOIS.	OBJET.	
		REPORT. . . . fr. 36,435 65	
		Exercice 1861 (suite)	
		acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique, subsides aux sociétés musicales, aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales; encouragements à l'art dramatique (littéraire et musical), etc; commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art, encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés, académies et écoles des beaux-arts autres que l'Académie d'Anvers; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; encouragements pour la composition musicale, la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure; pensions des lauréats; frais relatifs aux grands concours; dépenses diverses.	10,555 91
Ministère de l'Intérieur (suite)	15 mai 1856 (art 30).	Musée royal de peinture et de sculpture — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue	9,421 45
		Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces, médailles à consacrer aux événements mémorables	5,600 "
		Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments, subsides pour la restauration et la conservation d'objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	5 984 66
		Commission royale des arts et monuments — Personnel; frais de copie; matériel et frais de déplacement	724 60
		Honoraires dus à M l'architecte Suys, père, du chef du projet d'agrandissement des bureaux du Ministère de l'Intérieur	4 000 "
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils</i>	
Ministère des Travaux publics	Id	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles	100,619 "
		Plantations nouvelles sur les routes	15,750 "
		Établissement d'une grille de clôture en fer et d'un trottoir à l'Observatoire royal	15,4*5 47
		1° Construction de hangars en charpente dans les cours de l'entrepôt général de commerce d'Anvers et exécution de différents ouvrages de consolidation aux bâtiments et dépendances dudit entrepôt, 2° Reconstruction du bâtiment contenant les bureaux du receveur des douanes et d'un mur dans la cour principale de l'entrepôt	7 710 20
		A REPORTER	137,564 67

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
»	544,191 05	544,191 05	»		»	544,191 05
»	70,520 25	70,520 25	»	»	»	70,520 25
»	414,711 30	414,711 30	»		»	414,711 30

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTERES ET SERVICES.	CREDITS OUVERTS	
	DATES DES LOIS	OBJET.
		REPORT . . . fr 137,564 67
		Exercice 1861 (suite).
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières 41,986 56
		Travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. 14,556 27
		Travaux d'amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc 614 10
		— — du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. 1,880 38
		— — du canal d'embranchement vers Hasselt 5,802 61
		— — du canal de Charleroy à Bruxelles 895 46
		— — de l'Escaut 779 11
		— — de Mons à Conde 395 17
		— — de la Lys 5,837 98
		— — du canal de Gand à Ostende 57,976 87
		— — — de Plasschendaele vers la frontière de France 3,000 »
		— — du Moervaert 5,890 98
		— — de la Dendre 599 34
		— — de la Dyle et du Demer 684 04
		— — du canal d'Ypres à l'Yser 5,000 »
		Plantations nouvelles 427 58
		Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances 3,598 36
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux 21,118 85
		Travaux d'amélioration de la côte de Blankenberghe 5,634 »
		— — des phares et fanaux 7,977 50
		<i>Chemins de fer, etc.</i>
		Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. 528 82
		Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers 1,407 10
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel 185,420 »
		Entretien ordinaire des canaux et rivières. (Exercices 1860 et antérieurs). 2,946 68
		Travaux d'amélioration du canal de Gand à Ostende. (Exercice 1860) 1,171 06
		A REPORTER. . . . fr
Ministère des Travaux publics (suite)	15 mai 1846 (art. 30).	

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primatif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
	414,711 50	414,711 50				414,711 50
.	507,511 49	507,511 49	.	.	.	507,511 49
.	922,022 70	922,022 70	.	.	.	922,022 70

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES	CREDITS OUVERTS	
	DATES DES LOIS.	OBJET
		RÉFOND
		Exercice 1861 (suite)
Ministère de la Guerre	15 mai 1861 (art 50)	Dépôt de la guerre fr 10,300 »
		Matériel du génie 3,361 57
		CREDITS PROPRES A L'EXERCICE
Dette publique	30 décembre 1861 (Mon n° 1, de 1862)	Budget primitif
Dotations	Id	Budget primitif
	17 mars 1862 (Mon n° 79)	Budget primitif
Ministère de la Justice	9 août 1862 (Mon n° 223)	Avance à l'effet de poursuivre dans les prisons le travail pour l'exportation
	28 août 1862 (Mon n° 242)	Travaux d'agrandissement de la maison pénitentiaire de S. Hubert
Ministère des Affaires Etrangères	10 mai 1862 (Mon n° 135)	Budget primitif
	Id	Encouragement de la navigation à vapeur entre la Belgique et les ports étrangers. Transfert à l'article 53 du Budget, des fonds restés disponibles à la clôture de l'exercice 1861 pour le même objet
	17 mars 1862 (Mon n° 79)	Budget primitif
Ministère de l'Intérieur	8 août 1862 (Mon n° 221)	Dépenses à résulter du renouvellement d'une grande partie du mobilier du l'hôtel du gouvernement provincial d'Anvers
	Id	Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle de Londres
	26 décembre 1862 (Mon n° 560-1)	Pour compléter la part contributive de l'Etat dans les dépenses du service annuel ordinaire de l'enseignement primaire
Ministère des Travaux publics	10 mai 1862. (Mon n° 135)	Budget primitif
	6 août 1862 (Mon n° 222)	1° Redressement des parties de routes qui traversent les fortifications des villes de Neuport, de Mous, de Charleroy et de Namur fr 310,000 »
		2° Construction de deux bâtiments pour le service de la douane, l'un au quai Van Netteren à Anvers, et l'autre à la grande barrière de Lommel 35,000 »
		A REPORTER fr

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATE DES LOIS.	TOTAL.	
•	922,022 79	922,022 79	•		•	922,022 79
•	19,661 57	19,661 57	•	•	•	19,661 57
•	941,684 56	941,684 56	•		•	941,684 56
40,422,010 19	•	40,422,010 19	•	•	•	40,422,010 19
4,201,390 25	•	4,201,390 25	•	•	•	4,201,390 25
15,280,117 •	•	•	•		•	•
•	1,000,000 •	14,380,117 •	•	•	•	14,380,117 •
•	100,000 •	•	•		•	•
5,356,802 67	•	5,575,075 87	•	•	•	5,575,075 87
•	218,275 20	•	•		•	•
9,482,880 51	•	•	•	•	•	•
•	14,585 60	9,042,628 99	•	•	•	9,042,628 99
•	100,000 •	•	•		•	•
•	543,163 08	•	•		•	•
25,759,800 •	•	26,104,800 •	•	•	•	26,104,800 •
•	545,000 •	•	•		•	•
96,503,000 42	2,125,021 88	98,628,031 30	•		•	98,628,031 30

Suite du Tableau des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT . . . fr
Ministère de la Guerre . . .	12 mars 1862 . (<i>Monit.</i> n° 75)	Budget primitif
	8 mai 1861 . (<i>Monit.</i> n° 150-151)	Portions rattachées au présent exercice du crédit de 14,461,170 francs, pour le matériel de l'artillerie, savoir
		Par arrêté royal du 21 juin 1862, <i>Moniteur</i> n° 180. . . fr. 700,000 . — — 21 octobre 1862, <i>Moniteur</i> n° 505 . . . 1,800,000 .
Ministère des Finances	9 août 1862 (<i>Monit.</i> n° 224)	Portion rattachée au présent exercice, par arrêté royal du 6 novembre 1862, <i>Moniteur</i> n° 513, du crédit de 338,910 francs, devant être réparti sur les exercices 1862 à 1865 et couvert par le produit de la vente de fusils hors d'usage.
	30 décembre 1861. (<i>Monit.</i> de 1862, n° 1)	Budget primitif
Non- Valeurs et Rembourse- ments	4 août 1862 . (<i>Monit.</i> n° 221)	Augmentation des articles 10, chapitre 1, 41, 42 et 45, chapitre VIII du Budget
	30 décembre 1861 (<i>Monit.</i> de 1862, n° 1.)	Budget primitif
	4 avril 1862 (<i>Monit.</i> n° 221.)	Augmentation des articles 14 et 15, chapitre III du Budget
SERVICES SPÉCIAUX.		
—		
CREDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1861,		
EN VERTU DE L'ART 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT		
Ministère des Travaux pu- blics	28 mars 1847 et 17 avril 1848	Canal de Selzaete, 1 ^{re} section
	4 juin 1850	Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre St Laurent et Damme, 2 ^{me} section
		Travaux à la Meuse ayant pour objet
	20 décembre 1851.	A, de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et B, d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège. Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut. Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur
		A REPORTER. fr

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1862.

MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
			MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
96,505,009 42	2,125,021 88	98,626,051 30	°		°	98,626,051 30
55,202,131 25	°			°		
°	2,500,000 °	55,905,131 25	°	°	°	55,905,131 25
°	115,000 °					
12,775,050 °	°	15,021,545 12	°	°	°	15,021,545 12
°	246,405 12					
2,686,510 °	°	2,686,510 84	°	°	°	2,686,510 84
°	80,140 84					
145,176,590 67	5,062,637 81	150,259,048 51	°		°	150,259,048 51
°	275 06	275 06	°	°	°	275 06
°	8,557 75	8,557 75	°	°	°	8,557 75
°	50 08	50 08	°	°	°	50 08
°	968,804 75	968,804 75	°	°	°	968,804 75
°	87,077 09	87,077 09	°	°	°	87,077 09
°	1,064,745 61	1,064,745 61	°		°	1,064,745 61

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		Report. fr.
Ministère des Travaux publics (suite)	20 décembre 1851. (suite.)	Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État.
		Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État.
	7 juin 1855.	Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques.
	12 mars 1856.	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^m e écluse et la Sambre canalisée.
	31 décembre 1856.	Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes.
	19 décembre 1857.	Chemin de fer. — Créances diverses
	5 mars 1858.	Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre
	Idem.	Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.
	8 mars 1858.	Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la Grande-Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France
	1 ^{er} juillet 1858.	Élargissement et approfondissement de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt
Ministère de la Justice	5 juin 1850.	Achèvement des travaux de l'église de Laeken
Ministère de l'Intérieur	31 mai 1859.	Construction et aménagement de maisons d'école
Ministère des Travaux publics	27 mai 1859.	Extension des lignes télégraphiques
Ministère de la Guerre		§ 1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) fr. 1,004,577 65
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) 18,925,000 »
		§ 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) fr. 21,568 55
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) 525,000 »
		§ 3. Approfondissement du canal de Gand à Bruges :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) 1,530,032 75
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) 765,000 »
		§ 4. Élargissement de la 2 ^m e section du canal de la Campine :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) fr. 361,893 67
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) 900,000 »
		§ 5. Amélioration du port d'Ostende :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) 383,548 35
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) 395,000 »
Ministère des Travaux publics	Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux des 26 décembre 1861 et 5 novembre 1862.	
		A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CREDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
»	1,064,745 61	1,063,745 61	»	»	»	1,064,745 61
»	19,588 59	19,588 59	»	»	»	19,588 59
»	8,647 59	8,647 59	»	»	»	8 647 59
»	119,885 »	119,885 »	»	»	»	119,885 »
»	6,910 36	6,910 36	»	»	»	6,910 36
»	22,572 64	22,572 64	»	»	»	22,572 64
»	16,115 28	16,115 28	»	»	»	16,115 28
»	2,700 35	2,700 35	»	»	»	2,700 35
»	520,154 52	520,154 52	»	»	»	520,154 52
»	5,420 84	5,420 84	»	»	»	5,420 84
»	11,485 56	11,485 56	»	»	»	11,485 56
»	274,981 55	274,981 55	»	»	»	274,981 55
»	242,876 55	242,876 55	»	»	»	242,876 55
»	7,856 04	7,856 04	»	»	»	7,856 04
»	10,929,377 65	10,929,377 65	»	»	»	10,929,377 65
»	546,568 55	546,568 55	»	»	»	546,568 55
»	2,104,952 75	2,104,952 75	»	»	»	2,104,952 75
»	1,261,895 67	1,261,895 67	»	»	»	1,261,895 67
»	978,548 35	978,548 35	»	»	»	978,548 35
»	27,151,824 41	27,151,824 41	»	»	»	27,151,824 41

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CREDITS OUVERTS	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr
		§ 6. Travaux de canalisation de la Lys.
		§ 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France .
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) . . . fr. 505,001 25
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . 600,000 »
		§ 8. Amélioration du régime de la Grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) . . . 897,106 70
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . 550,000 »
		§ 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre .
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) . . . 1,498,800 »
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . 1,000,000 »
		§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le balage .
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) . . . 540,005 50
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . 350,000 »
		§ 11. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avioi et le canal de Liège à Naestricht .
		§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) . . . fr. 85,465 50
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . 500,000 »
		§ 13. Parachèvement du chemin de fer de l'État
		§ 14. Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) . . . fr. 451,872 66
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . 550,000 »
		§ 15. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau palais de Justice à Bruxelles :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) . . . 1,102,525 42
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . 800,000 »
		§ 16. Agrandissement du palais royal à Bruxelles
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) . . . 674,442 50
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . 1,100,000 »
		§ 17. Travaux de restauration et d'appropriation du palais de Liège . . .
		§ 18. Travaux d'appropriation du palais Ducal, pour les expositions générales des beaux-arts, le Musée moderne, les solennités publiques, etc. .
		§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique
		A REPORTER . . . fr.

Ministère des Travaux publics (suite)

Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, et 5 novembre 1862 (suite)

Ministère de la Justice

Ministère de l'Intérieur

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
»	27,151,824 41	27,151,824 41	»	»	»	27,151,824 41
»	40,744 13	40,744 13	»	»	»	40,744 13
»	1,105,001 25	1,105,001 25	»	»	»	1,105,001 25
»	1,447,106 70	1,447,106 70	»	»	»	1,447,106 70
»	2,408,800 »	2,408,800 »	»	»	»	2,408,800 »
»	899,005 50	899,005 50	»	»	»	899,005 50
»	210,000 »	210,000 »	»	»	»	210,000 »
»	585,463 59	585,463 59	»	»	»	585,463 59
»	6,595,728 02	6,595,728 02	»	»	»	6,595,728 02
»	1,001,872 66	1,001,872 66	»	»	»	1,001,872 66
»	1,992,525 42	1,992,525 42	»	»	»	1,992,525 42
»	1,774,442 50	1,774,442 50	»	»	»	1,774,442 50
»	183,318 90	183,318 90	»	»	»	183,318 90
»	28,840 29	28,840 29	»	»	»	28,840 29
»	496,269 35	496,269 35	»	»	»	496,269 35
»	45,819,943 60	45,819,943 60	»	»	»	45,819,943 60

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS	
	DATES DES LOIS.	OBJET
		REPORT . fr
Ministère des Travaux publics	17 février 1860	Somme allouée transactionnellement au sieur J. Carlier, en vue de mettre fin au procès que celui-ci avait intenté à l'État, à raison de ses entreprises de travaux d'établissement de la deuxième section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut et de son embranchement vers Turnhout, les intérêts dus sur cette somme et frais accessoires
	2 juillet 1860	Créances résultant d'une réclamation reconnue fondée par jugement, et d'une transaction approuvée par décision ministérielle, intervenues à l'occasion de la construction du chemin de fer de l'État
	6 juillet 1860	<p>Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut</p> <p>Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut</p>
	Idem	Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment aux bureaux de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Liège
	Idem	Etablissement d'un pont définitif sur la Sambre, à Oignes
	18 juillet 1860	Extension du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État
Ministère de la Justice	9 janvier 1861	Continuation de la construction de l'église monumentale de Laeken
Ministère de l'Intérieur	2 juin 1861	§ 1 Acquisitions d'œuvres d'art anciennes
		§ 2 Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture
		§ 3 Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle
		§ 4 Achat de la bibliothèque scientifique de feu M. le professeur Muller
		§ 5 Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie
		§ 6 Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie
Ministère des Travaux publics	Idem	§ 1 Construction d'une section de chemin de fer d'Aerschot à Diest
		§ 2 Etablissement d'un port de refuge et construction d'écluses à Blankenberge
		§ 3 Travaux d'amélioration du port de Nieupoort
		§ 4 Canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier
		§ 5 Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels à l'aval de Liège avec le canal de Liège à Maestricht
		§ 6 Construction du canal de Turnhout à Anvers, par Saint Job in 't Goor.
		§ 7 Exécution, par la ville de Liège, des travaux incombant au Gouvernement, à charge par la ville d'exécuter ces travaux en même temps que ceux projetés par elle pour l'établissement d'un quai avec port et abordage, dans la traverse de cette ville
Ministère de l'Intérieur		§ 8 Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national, subsides pour l'établissement d'autres tirs
		§ 9 Subsides destinés à favoriser les travaux qui intéressent l'hygiène publique
Ministère des Travaux publics	12 juin 1861	Dépenses arriérées relatives à l'établissement du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	45,819,945 00	45,819,945 00	"		"	45,819,945 00
"	88 12	88 12	"	"	"	88 12
"	510 02	510 02	"	"	"	510 02
"	149,595 04	149,595 04	"	"	"	149,595 04
"	1,711 52	1,711 52	"	"	"	1,711 52
"	59,905 18	59,905 18	"	"	"	59,905 18
"	101,910 53	101,910 53	"	"	"	101,910 53
"	56,061 45	56,061 45	"	"	"	56,061 45
"	50,000 "	50,000 "	"	"	"	50,000 "
"	155,655 20	155,655 20	"	"	"	155,655 20
"	25,000 "	25,000 "	"	"	"	25,000 "
"	10,162 27	10,162 27	"	"	"	10,162 27
"	40,000 "	40,000 "	"	"	"	40,000 "
"	59,200 "	59,200 "	"	"	"	59,200 "
"	250,000 "	250,000 "	"	"	"	250,000 "
"	1,998,900 "	1,998,900 "	"	"	"	1,998,900 "
"	1,499,400 "	1,499,400 "	"	"	"	1,499,400 "
"	200,000 "	200,000 "	"	"	"	200,000 "
"	1,597,565 42	1,597,565 42	"	"	"	1,597,565 42
"	1,400,000 "	1,400,000 "	"	"	"	1,400,000 "
"	999,000 "	999,000 "	"	"	"	999,000 "
"	225,000 "	225,000 "	"	"	"	225,000 "
"	86,518 88	86,518 88	"	"	"	86,518 88
"	148,500 "	148,500 "	"	"	"	148,500 "
"	1,510 52	1,510 52	"	"	"	1,510 52
"	54,854,215 15	54,854,215 15	"		"	54,854,215 15

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES	CRÉDITS OUVERTS	
	DATES DES LOIS	OBJET
		CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE
Ministère des Travaux publics	10 mai 1862	Extension et amélioration du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État, et remplacement des ponts provisoires sur la Sambre
	6 août 1862	Reconstruction partielle du mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe depuis Longdoz jusqu'au pont d'Amersœur à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai
	Idem	Extension des lignes et appareils télégraphiques
	27 août 1862	Créance relative à la construction du canal de Hasselt au canal de jonction de la Meuse à l'Escaut
	Idem	Créances arriérées se rapportant à la construction du chemin de fer de l'Etat et qui ont été reconnues fondées par jugement
		§ 1. Construction d'un chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain, par Cortenberg
		§ 2. Achevement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst, y compris la transformation du barrage de Deynze en écluse à sas
		§ 3. Élargissement de la 2 ^e section et achevement de la 3 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut
		§ 4. Amélioration du port de Nieupoort
		§ 5. Canalisation de la Meuse depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier
Ministère de l'Intérieur	14 août 1862	§ 6. Complément des travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels à l'aval de Liège, avec le canal de Liège à Maestricht
		§ 7. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St Job in 't Goor
		§ 8. Établissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce dans la dernière de ces deux villes
		§ 9. Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jusqu'à Roulers
		§ 10. Achevement des stations et de leurs dépendances, et prolongement du quai du Rhin, à Anvers
		Construction d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée
	8 août 1862	Amélioration et complément de l'armement de la garde civique
	14 août 1862	Complément de l'établissement du tir national et frais d'expériences du tir pour le choix d'un type d'arme de Guerre
	26 décembre 1862	Exécution de travaux publics d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière
	Ministère de la Guerre	9 août 1862

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
	5,899,000 "	5,899,000 "	"		"	5,899,000 "
	250,000 "	250,000 "	"	"	"	250,000 "
	525,000 "	525,000 "	"	"	"	525,000 "
	13,013 78	13,013 78	"	"	"	13,013 78
	70,000 "	70,000 "	"	"	"	70,000 "
	3,000,000 "	3,000,000 "	"	"	"	3,000,000 "
	400,000 "	400,000 "	"	"	"	400,000 "
	510,000 "	510,000 "	"	"	"	510,000 "
	500,000 "	500,000 "	"	"	"	500,000 "
	1,400,000 "	1,400,000 "	"	"	"	1,400,000 "
	600,000 "	600,000 "	"	"	"	600,000 "
	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
	500,000 "	500,000 "	"	"	"	500,000 "
	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
	3,000,000 "	3,000,000 "	"	"	"	3,000,000 "
	2,800,000 "	2,800,000 "	"	"	"	2,800,000 "
	160,040 "	160,040 "	"	"	"	160,040 "
	99,779 51	99,779 51	"	"	"	99,779 51
	500,000 "	500,000 "	"	"	"	500,000 "
	180,766 15	180,766 15	"	"	"	180,766 15
	21,087,500 44	21,087,500 44	"		"	21,087,500 44

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		RÉCAPITULATION.
		1858. 258,582 96
		1859 71,019 58
		1860. 280,448 56
		1861. 941,684 56
		— propres à l'exercice
		— transférés de l'exercice 1861
		— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
.	1,531,755 46	1,531,755 46	.	"	"	1,531,755 46
145,176,300 67	5,062,657 84	150,239,048 51	.	.	.	150,239,048 51
.	54,854,215 15	54,854,215 15	"	"	"	54,854,215 15
.	21,087,509 44	21,087,509 44	.	.	.	21,087,509 44
145,176,300 67	83,436,207 89	228,612,508 56	.	.	.	228,612,508 56

353

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1862,
AU 1^{er} JANVIER 1865.



BUDGET DE

Compte provisoire des

DESIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES
RESSOURCES ORDINAIRES		
IMPÔTS	{ Contributions directes, douanes et accises	fr 75,495,990 »
	{ Enregistrement et domaines	30,520,000 »
PEAGES	{ Enregistrement et domaines	4,480,000
	{ Travaux publics	2,060,000 »
	{ Marine	110,000 »
CAPITAUX ET REVENUS	{ Travaux publics	20,585,000 »
	{ Enregistrement et domaines	3,715,000 »
	{ Trésor public	4,857,500 »
REMBOURSEMENTS	{ Contributions directes	171,000 »
	{ Enregistrement et domaines	550,000 »
	{ Trésor public	2,010,000 »
		154,214,400 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPECIAUX		
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1843		400,000 »
Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 1/2 p 100, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputables sur cet emprunt, lesquelles sont rattachées au présent exercice, S19011		
Loi du 8 septembre 1859		2,016,650 54
Loi du 2 juin 1861		1,224,822 56
		3,641,472 70
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS		fr 154,214,490 »
		157,855,962 70
RECETTE A L'EXERCICE 1862		
Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1861, sur l'exercice 1861, et, dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'Etat, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr 1,083,948 98 c ^{ts} à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr 903,846 67 c ^{ts} , reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1865		180,102 31
		158,036,065 01

L'EXERCICE 1862.

recettes, au 1^{er} janvier 1863.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recourir		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÉGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1862.	Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS	EXCÉDANTS DES DROITS RECOURVÉS et à recourir		
75,923,940 02	74,208,775 75	1,715,175 29	„	427,959 02	75,923,940 02	
35,978,206 51	35,845,858 80	134,347 45	„	5,038,206 51	35,978,206 51	
4,589,410 29	4,584,545 06	4,864 63	90,589 71	„	4,589,410 20	
5,005,178 80	2,909,411 62	95,767 18	„	45,178 80	5,005,178 80	
512,562 50	512,562 50	„	„	202,562 50	512,562 50	
51,216,555 57	20,642,851 46	1,575,704 11	„	1,651,555 57	51,216,555 57	
4,268,991 21	5,451,504 67	857,686 54	„	555,991 21	4,268,991 21	
4,867,258 58	4,050,066 86	816,291 72	„	29,758 58	4,867,258 58	
169,748 22	165,166 59	6,581 63	1,251 78	„	169,748 22	
607,084 29	552,085 95	75,900 54	„	77,984 29	607,084 29	
1,096,204 71½	1,015,544 06½	82,660 65	913,795 28½	„	1,096,204 71½	
150,854,040 50½	154,495,971 76½	5,540,977 54	1,005,636 77½	6,625,196 08	159,854,040 50½	

201,849 85	201,849 85	„	198,150 17	„	201,849 85
2,016,650 54	2,016,650 54	„	„	„	2,016,650 54
1,224,822 56	1,224,822 56	„	„	„	1,224,822 56
5,445,522 55	5,445,522 55	„	193,150 17	„	5,445,522 55
159,854,049 50½	154,495,971 76½	5,540,977 54	1,005,636 77½	6,625,196 08	159,854,049 50½
165,277,571 85½	157,956,574 20½	5,540,977 54	1,205,786 94½	6,625,196 08	165,277,571 85½
5,421,409 15½					
					180,102 51
					163,457,474 14½

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.**DÉPENSES ARRIÉRÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS,**

TRANSFÉRÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 30 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1858.

Ministère de la Justice

— des Travaux publics

— de la Guerre

Exercice 1859.

Dette publique

Ministère de l'Intérieur

— des Travaux publics

Exercice 1860.

Ministère de la Justice

— de l'Intérieur

— des Travaux publics

Exercice 1861.

Dette publique

Ministère de la Justice

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur

— des Travaux publics

— de la Guerre

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique

DOTATIONS

 Liste civile

 Dotation de l'héritier présomptif du Roi

 — de Son Altesse Royale le comte de Flandre

 Sénat

 Chambre des Représentants

 Cour des comptes

Ministère de la Justice

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur

— des Travaux publics

— de la Guerre

— des Finances

Non-Valcurs et Remboursements

DE L'EXERCICE 1862.

dépenses, au 1^{er} janvier 1863.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1863, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité	Observations
54,517 58	"	"	"	54,517 58	"	
122,647 85	"	"	"	122,647 85	"	
81,417 55	18,700	18,700	"	62,717 55	"	
238,582 06	18,700	18,700	"	210,882 06	"	
16,964 03	16,964 05	16,964 05	"	"	"	
25,024 98	"	"	"	25,024 98	"	
28,450 57	"	"	"	28,450 57	"	
71,019 58	16,964 05	16,964 05	"	54,055 55	"	
121,520 47	55,582 72	"	55,582 73	85,943 74	"	
28,172 11	"	"	"	28,172 11	"	
130,749 98	15,755 87	12,550 02	5,205 85	115,016 11	"	
280,148 56	51,516 60	12,550 02	58,786 58	220,151 06	"	
87,000 "	86,406 54	"	86,406 54	595 66	"	
246,625 18	"	"	"	246,625 18	"	
10,567 87	"	"	"	10,567 87	"	
70,520 25	"	"	"	70,520 25	"	
507,511 49	74,461 04	25,577 25	49,085 79	432,850 45	"	
19,661 57	500 "	"	500 "	19,161 57	"	
941,684 56	161,567 58	25,577 25	155,990 15	789,516 98	"	
40,422,010 19	55,648,780 76	52,551,589 57	1,297,191 59	6,775,229 45	"	
2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	"	"	"	
500,000 "	500,000 "	500,000 "	"	"	"	
150,000 "	150,000 "	150,000 "	"	"	"	
40,000 "	54,500 "	54,500 "	"	5,500 "	"	
601,047 50	551,160 47	456,272 93	74,887 54	69,867 05	"	
159,020 "	155,522 80	155,522 80	"	5,497 20	"	
14,580,117 "	11,556,452 09	8,709,655 85	2,846,778 26	2,825,684 91	"	
5,575,075 87	2,464,627 75	1,856,571 92	628,255 85	1,110,448 12	"	
9,942,628 99	8,527,541 01	5,628,286 84	2,699,254 17	1,615,087 98	"	
26,104,809 "	21,115,507 82	17,845,124 92	5,268,182 90	4,991,501 18	"	
55,905,151 25	55,242,585 55	21,947,525 86	11,294,857 47	2,662,747 92	"	
15,021,545 12	5,510,405 40	5,478,609 01	51,884 56	9,511,051 72	"	
2,686,540 84	487,884 75	468,855 75	19,051 "	2,198,456 11	"	
250,259,048 51	118,471,056 91	96,511,635 99	22,160,522 92	31,767,091 60	"	

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICES SPÉCIAUX.

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1861,
ET TRANSFÉRÉS CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

<p>MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.</p>	<p>Canal de Selzaete, 1^{re} section. (Lois des 28 mars 1847 et 17 avril 1848.)</p> <p>Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre Saint-Laurent et Damme, 2^e section. (Loi du 4 juin 1850.)</p> <p>Travaux à la Meuse ayant pour objet : a de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège.</p> <p>Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut</p> <p>Loi du 20 déc. 1851. Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur</p> <p>Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État</p> <p>Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État</p> <p>Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques. (Loi du 7 juin 1855.)</p> <p>Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy comprise entre la 9^{me} écluse et la Sambre canalisée. (Loi du 12 mars 1856.)</p> <p>Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes. (Loi du 31 décembre 1856.)</p> <p>Chemin de fer. — Créances diverses. (Loi du 19 décembre 1857.)</p> <p>Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre. (Loi du 5 mars 1858.)</p> <p>Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende. (Loi du 5 mars 1858.)</p> <p>Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France. (Loi du 8 mars 1858.)</p> <p>Élargissement et approfondissement de la 1^{re} section des canaux de la Campine, et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt. (Loi du 1^{er} juillet 1858.)</p>
<p>MINISTÈRE DE LA JUSTICE.</p>	<p>Achèvement des travaux de l'église de Laeken. (Loi du 5 juin 1859.)</p>
<p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.</p>	<p>Construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 31 mai 1859.)</p>
<p>MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.</p>	<p>Extension des lignes télégraphiques. (Loi du 27 mai 1859.)</p>
<p>MINISTÈRE DE LA GUERRE.</p>	<p>Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux des 26 décembre 1861 et 5 novembre 1862. } § 1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense :</p> <p style="margin-left: 100px;">Partie imputable sur l'emprunt (art. 1^{er} de la loi) fr. 1,004,577 65</p> <p style="margin-left: 100px;">— sur les ressources ordinaires (art. 4). 18,925,000 »</p>

A REPORTER fr.

DE L'EXERCICE 1862.

dépenses, au 1^{er} janvier 1863.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1863, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
275 06	"	"	"	275 06	"	
8,557 75	"	"	"	8,557 75	8,557 75	
50 98	"	"	"	50 98	"	
908,804 75	76,801 91	62,659 56	14,162 35	892,002 82	892,002 82	
87,077 09	87,077 09	87,077 09	"	"	"	
19,588 59	16,225 31	16,225 31	"	3,165 28	3,165 28	
8,647 59	"	"	"	8,647 59	8,647 59	
119,885 0	"	"	"	119,885 "	"	
6,910 56	72 40	72 40	"	6,837 96	6,837 96	
22,372 64	14,150 85	14,150 85	"	8,221 79	8,221 79	
16,115 28	1,206 80	1,206 80	"	14,906 48	14,906 48	
2,700 55	664 15	664 15	"	2,036 42	2,036 42	
529,154 52	529,154 52	487,647 84	41,486 68	"	"	
5,429 84	5,429 84	5,429 84	"	"	"	
11,485 56	"	"	"	11,485 56	11,485 56	
274,081 55	72,788 86	72,788 86	"	202,192 40	202,192 40	
242,876 55	182,289 90	60,654 08	122,255 82	60,586 65	60,586 65	
7,856 04	7,856 04	7,856 04	"	"	"	
10,029,377 65	14,845,854 45	14,820,496 75	23,557 70	5,085,525 22	5,085,525 22	
22,250,881 11	15,855,550 08	15,654,267 55	201,262 55	6,424,551 05	6,504,161 99	

MINISTÈRES ET SERVICES

Report fr

SERVICES SPECIAUX (suite)

SUITE DES DEPENSES SUR LES CREDITS RESTES DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1861,
ET TRANSFÈRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

Loi du 8 septembre
1859 et articles royaux
du 26 décembre 1861
et du 5 novembre 1862
(suite)

§ 2	Achevement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst	
	Partie imputable sur l'emprunt (art 1 ^{er} de la loi)	21,568 55
	— sur les ressources ordinaires (art 4)	525,000 »
§ 3	Approfondissement du canal de Gaad à Bruges	
	Partie imputable sur l'emprunt (art 1 ^{er} de la loi)	1,330,052 75
	— sur les ressources ordinaires (art 4)	763,000 »
§ 4	Elargissement de la 2 ^e section du canal de la Campine	
	Partie imputable sur l'emprunt (art 1 ^{er} de la loi)	361,893 67
	— sur les ressources ordinaires (art 4)	900,000 »
§ 5	Amélioration du port d'Ostende	
	Partie imputable sur l'emprunt (art 1 ^{er} de la loi)	365,548 53
	— sur les ressources ordinaires (art 4)	595,000 »
§ 6	Travaux de canalisation de la Lys	
§ 7	Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Moinimont et la frontière de France	
	Partie imputable sur l'emprunt (art 1 ^{er} de la loi)	505,001 23
	— sur les ressources ordinaires (art 4)	600,000 »
§ 8	Amélioration du régime de la grande Netho, de l'Yser et du canal de Plasschen d'Hele et de Nieupoit, par Fuines, à la frontière de France	
	Partie imputable sur l'emprunt (art 1 ^{er} de la loi)	397,106 70
	— sur les ressources ordinaires (art 4)	550,000 »
§ 9	Amélioration du régime des eaux de la Dendre	
	Partie imputable sur l'emprunt (art 1 ^{er} de la loi)	1,498,800
	— sur les ressources ordinaires (art 4)	1,000,000 »
§ 10	Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage	
	Partie imputable sur l'emprunt (art 1 ^{er} de la loi)	549,005 50
	— sur les ressources ordinaires (art 4)	550,000 »
§ 11	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un aqueduc lateral à la Meuse, entre le bassin d'Avroi et le canal de Liege à Maestricht	
§ 12	Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'Etat qu'aux chemins de fer concédés	
	Partie imputable sur l'emprunt (art 1 ^{er} de la loi)	85,463 59
	— sur les ressources ordinaires (art 4)	500,000 »
§ 13	Parachevement des chemins de fer de l'Etat	
§ 14	Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics	
	Partie imputable sur l'emprunt (art 1 ^{er} de la loi)	451,872 66
	— sur les ressources ordinaires (art 4)	550,000 »

A REPORTER fr

DE L'EXERCICE 1862.

dépenses, au 1^{er} janvier 1863.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1863, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité	Observations.
22,259,881 11	15,835,550 08	15,634,267 55	201,262 55	6,424,351 03	6,504,161 99	
546,568 55	546,568 55	546,568 55	"	"	"	
2,104,932 75	40,841 21	1,200 "	39,641 21	2,064,091 54	2,064,091 54	
1,261,803 67	1,261,893 67	1,261,893 67	"	"	"	
978,548 33	568,803 59	434,226 09	154,579 50	409,742 74	409,742 74	
49,744 13	24,744 75	24,744 73	"	24,009 40	24,009 40	
1,105,001 23	343,126 01	316,752 48	26,373 53	761,875 22	761,875 22	
1,447,106 70	108,753 71	107,558 70	1,194 92	1,338,352 99	1,358,352 99	
2,498,800 "	3,810 73	3,068 06	742 67	2,404,989 27	2,404,989 27	
899,005 50	"	"	"	899,005 50	899,005 50	
210,000 "	"	"	"	210,000 "	210,000 "	
585,403 59	370,426 01	315,600 29	54,825 72	215,037 58	215,037 58	
6,395,728 02	3,788,288 35	3,559,543 68	228,742 67	2,607,440 57	2,607,440 57	
1,001,872 66	361,106 66	360,296 66	810 "	640,766 "	640,766 "	
41,344,547 14	23,253,895 30	22,565,722 53	688,172 77	18,090,651 84	17,970,462 80	91

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

SUITE DES DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1861,
ET TRANSFÉRÉS CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 31 DE LA LOI DE COMPTABILITÉ.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE	§ 15. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau palais de justice à Bruxelles :	
	Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi)	1,102,525 42
	— sur les ressources ordinaires (art. 4)	800,000 »
Loi du 8 septembre 1859, et arrêts royaux des 26 décembre 1861 et 5 novembre 1862 (suite)	§ 16. Agrandissement du Palais Royal, à Bruxelles :	
	Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi)	674,442 50
	— sur les ressources ordinaires (art. 4)	1,100,000 »
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	§ 17. Travaux de restauration et d'appropriation du palais de Liège	
	§ 18. Travaux d'appropriation du Palais Ducal, pour les expositions générales des beaux-arts, le Musée moderne, les solennités publiques, etc.	
	§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique.	
	Somme allouée transactionnellement au sieur J. Carlier, en vue de mettre fin au procès que celui-ci avait intenté à l'État à raison de ses entreprises de travaux d'établissement de la 2 ^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut et de son embranchement vers Turnhout, les intérêts dus sur cette somme et frais accessoires. (Loi du 17 février 1860.)	
	Créances résultant d'une réclamation reconnue fondée par jugements et d'une transaction approuvée par décision ministérielle, intervenues à l'occasion de la construction du chemin de fer de l'État. (Loi du 2 juillet 1860.)	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 6 juillet 1860. { Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	
	{ Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.	
	Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment aux bureaux de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Liège. (Loi du 6 juillet 1860.)	
	Établissement d'un pont définitif sur la Sambre, à Oignies. (Loi du 6 juillet 1860.)	
	Extension du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État. (Loi du 18 juillet 1860.)	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Continuation de la construction de l'église monumentale de Laeken. (Loi du 9 janvier 1861.)	
	§ 1. Acquisitions d'œuvres d'art anciennes	
	§ 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture.	
	§ 3. Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle	
Loi du 2 juin 1861	§ 4. Achat de la bibliothèque scientifique de feu M. le professeur Müller	
	§ 5. Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	§ 6. Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	

A REPORTER. . . . fr.

DE L'EXERCICE 1862.

dépenses, au 1^{er} janvier 1863.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1863, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
41,344,547 14	23,233,895 30	22,565,722 53	688,172 77	18,090,651 84	17,070,462 80	
1,992,525 42	•	•	•	1,992,525 42	1,992,525 42	
1,774,442 50	191,578 65	191,425 65	155 •	1,582,863 85	1,582,863 85	
185,518 90	102,548 27	102,548 27	•	80,070 63	80,070 63	
28,840 20	27,102 66	27,102 66	•	1,737 63	1,737 63	
496,269 55	40,657 00	40,657 00	•	455,611 75	455,611 75	
88 12	•	•	•	88 12	•	
310 02	•	•	•	310 02	•	
149,395 04	118,586 24	118,496 24	90 •	50,808 80	50,808 80	
1,711 32	87 50	87 50	•	1,623 82	1,623 82	
59,905 18	36,809 42	36,809 42	•	3,095 76	3,095 76	
101,910 53	93,601 58	93,601 58	•	8,508 75	8,508 75	
36,961 45	36,961 45	36,961 45	•	•	•	
50,000 •	•	•	•	50,000 •	50,000 •	
155,633 20	40,537 •	40,537 •	•	95,296 20	95,296 20	
25,000 •	•	•	•	25,000 •	25,000 •	
10,162 27	5,029 30	5,029 30	•	5,132 97	5,132 97	
40,000 •	•	•	•	40,000 •	40,000 •	
59,200 •	19,884 54	18,254 54	1,450 •	19,515 66	19,515 66	
250,000 •	•	•	•	250,000 •	250,000 •	
46,608,220 53	23,966,679 31	23,276,811 54	689,867 77	22,731,541 22	22,610,054 04	

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

SUITE DES DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1861,

ET TRANSFÉRÉS CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi du 2 juin 1861

- § 1. Construction d'une section de chemin de fer d'Aerschot à Diest
- § 2. Établissement d'un port de refuge et construction d'écluses à Blankenberghe
- § 3. Travaux d'amélioration du port de Nieuport
- § 4. Canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier
- § 5. Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels à l'aval de Liège avec le canal de Liège à Maestricht
- § 6. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par S^t-Job in 't Goor.
- § 7. Exécution par la ville de Liège des travaux incombant au Gouvernement, à charge par la ville d'exécuter ces travaux en même temps que ceux projetés par elle pour l'établissement d'un quai avec port et abordage dans la traverse de cette ville.
- § 8. Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national; subsides pour l'établissement d'autres tirs
- § 9. Subsides destinés à favoriser les travaux qui intéressent l'hygiène publique.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR.MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS.

Dépenses arriérées relatives à l'établissement du canal latéral à la Meuse de Liège à Maestricht. (Loi du 12 juin 1861).

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS.

- Extension et amélioration du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État, et remplacement des ponts provisoires sur la Sambre. (Loi du 10 mai 1862.)
 - Reconstruction partielle du mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Longdoz jusqu'au pont d'Amersœur à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai. (Loi du 6 août 1862.)
 - Extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 6 août 1862.)
 - Créance relative à la construction du canal de Hasselt au canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Loi du 27 août 1862.)
 - Créances arriérées se rapportant à la construction du chemin de fer de l'État, et qui ont été reconnues fondées par jugement. (Loi du 27 août 1862.)
- Loi du 14 août 1862.
 - § 1. Construction d'un chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain, par Cortenberg.
 - § 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst, y compris la transformation du barrage de Deynze en écluse à sas.
 - § 5. Élargissement de la 2^{me} section et achèvement de la 5^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.

A REPORTER. fr.

DE L'EXERCICE 1862.

dépenses, au 1^{er} janvier 1863.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRINCIPAL et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS	EXCÉDANTS DPS ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1863, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité	Observations
46,698,220 53	23,066,679 31	23,276,811 54	680,867 77	22,731,541 22	22,610,954 04	
1,998,900 »	2,265 50	2,265 50	»	1,996,634 50	1,996,634 50	
1,499,400 »	1,661 94	1,583 10	78 75	1,497,738 06	1,497,738 06	
200,000 »	85,649 75	85,649 75	»	114,350 25	114,350 25	
1,397,365 42	306,665 31	299,969 20	6,696 11	1,290,700 11	1,290,700 11	
1,400,000 »	598,500 81	598,500 81	»	801,409 19	801,409 19	
999,000 »	532 21	532 21	»	998,467 79	998,467 79	
225,000 »	»	»	»	225,000 »	225,000 »	
86,518 88	80,956 84	70,840 18	10,116 66	5,562 04	5,562 04	
148,500 »	148,500 »	30,228 »	109,272 »	»	»	
1,510 32	1,510 32	1,510 32	»	»	»	
54,854,215 15	25,193,011 90	24,376,980 70	816,031 29	29,661,203 16	29,540,613 08	
5,899,000 »	1,887,613 00	1,729,666 17	157,947 73	4,011,386 10	4,011,386 10	
230,000 »	76,539 65	76,339 65	»	153,660 35	153,660 35	
325,000 »	29,146 02	22,841 12	6,305 80	295,855 08	295,855 08	
15,013 78	15,013 78	15,013 78	»	»	»	
70,000 »	69,334 65	69,334 65	»	665 35	665 35	
3,000,000 »	367 50	367 50	»	2,999,632 50	2,999,632 50	
400,000 »	164,418 30	110,688 30	53,730 »	235,581 70	235,581 70	
510,000 »	78,398 34	78,165 24	433 10	431,401 66	431,401 66	
10,447,013 78	2,318,833 04	2,100,416 41	218,416 63	8,128,180 74	8,128,180 74	

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

SUITE DES DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (suite).	Loi du 14 août 1862 (suite).	§ 4. Amélioration du port de Nieupoort
		§ 5. Canalisation de la Mense depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier
		§ 6. Complément des travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels à l'aval de Liège avec le canal de Liège à Maestricht
		§ 7. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par S ^t -Job in 't Goor
		§ 8. Établissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce dans la dernière de ces deux villes
		§ 9. Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jusqu'à Roulers
		§ 10. Achèvement des stations et de leurs dépendances et prolongement du quai du Rhin, à Anvers
		Construction d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée
		Amélioration et complément de l'armement de la garde civique. (Loi du 8 août 1862.)
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.
	Exécution de travaux publics d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière. (Loi du 26 décembre 1862.)	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Remboursement à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée belge des avances qu'elle a faites, depuis 1850 jusqu'au 31 décembre 1852, pour le paiement de pensions accordées par le Gouvernement des Pays-Bas aux veuves et orphelins des officiers belges décédés à l'armée des Indes. (Loi du 9 août 1862)	

RÉCAPITULATION.

SERVICE ORDINAIRE	}	Dépenses arriérées de l'exercice 1858
		— — 1859
		— — 1860
		— — 1861
		propres à l'exercice
SERVICES SPÉCIAUX.	}	— sur les crédits transférés de l'exercice 1861
		— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice

DE L'EXERCICE 1862.

dépenses, au 1^{er} janvier 1863.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1863, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
10,447,013 78	2,318,833 04	2,100,416 41	218,416 63	8,128,180 74	8,128,180 74	
500,000 "	"	"	"	500,000 "	500,000 "	
1,400,000 "	"	"	"	1,400,000 "	1,400,000 "	
600,000 "	"	"	"	600,000 "	600,000 "	
1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
500,000 "	"	"	"	500,000 "	500,000 "	
1,000,000 "	1,250 "	1,250 "	"	998,750 "	998,750 "	
5,000,000 "	"	"	"	5,000,000 "	5,000,000 "	
2,800,000 "	"	"	"	2,800,000 "	2,800,000 "	
160,040 "	"	"	"	160,040 "	160,040 "	
90,779 51	57,198 13	50,724 67	6,475 46	42,581 58	42,581 58	
500,000 "	"	"	"	500,000 "	500,000 "	
180,766 15	180,766 15	180,766 15	"	"	"	
21,087,599 44	2,558,047 32	2,355,157 23	224,800 09	10,420,552 12	10,420,552 12	
238,582 96	18,700 "	18,700 "	"	219,882 96	"	
71,019 58	16,964 03	16,964 03	"	54,055 55	"	
280,448 56	51,516 60	12,530 02	58,786 58	220,151 06	"	
941,684 36	161,567 38	25,577 25	135,990 15	780,516 98	"	
150,230,048 51	118,471,956 91	96,511,653 99	22,160,522 92	31,767,091 60	"	
54,854,215 15	25,195,011 99	24,376,980 70	816,051 29	29,661,203 16	29,540,615 98	
21,087,599 44	2,558,047 32	2,355,157 23	224,890 00	10,420,552 12	10,420,552 12	
228,612,598 56	146,471,364 25	125,095,345 22	23,376,021 01	82,141,234 53	48,970,168 10	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1862,

AU 1^{er} JANVIER 1863.

D'après la note explicative du compte provisoire de l'exercice 1862, les ressources ordinaires et extraordinaires de cet exercice s'élèvent à . . . fr.	163,457,474	14 $\frac{1}{2}$
et les besoins probables à	178,521,843	28
	<hr/>	
Excédant présumé de dépenses fr.	15,064,369	13 $\frac{1}{2}$
	<hr/> <hr/>	

Ce déficit résulte, ainsi qu'il suit, de la comparaison des opérations déjà faites sur l'exercice 1862, avec celles qui restent à effectuer jusqu'à sa clôture,

SAVOIR :

Ressources réalisées fr.	157,956,394	29 $\frac{1}{2}$
Fonds reportés de l'exercice antérieur	180,102	31
	<hr/>	
	158,116,496	60 $\frac{1}{2}$
Payements effectués et justifiés	123,095,343	22
	<hr/>	
Solde actif au 1 ^{er} janvier 1863 fr.	35,021,153	38 $\frac{1}{2}$
Restes à recouvrer sur les droits constatés . . . fr.	5,340,977	54
Restes à payer pour solder les dépenses de l'exercice.	55,426,500	06
	<hr/>	
Différence en diminution d'actif. fr.	50,085,522	52
	<hr/>	
Excédant de dépenses sur l'ensemble des opérations de l'exercice, tel qu'il est établi ci-dessus fr.	15,064,369	13 $\frac{1}{2}$
	<hr/> <hr/>	

369

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1857 A 1861.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1857 A 1861.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé, d'une manière définitive et permanente, la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849. On croit utile de rappeler, dans la présente note, l'ensemble des dispositions de cet arrêté, qui constituent actuellement la législation spéciale des exercices clos.

Extrait de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur l'exécution de la loi de comptabilité.

« ART. 225. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à
» l'époque de la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits
» régulièrement ouverts, sont acquittées et portées en dépense au compte de la trésorerie au
» moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à l'expiration du terme de déchéance. (Art. 27 de
» la loi.)

» ART. 226. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en
» recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués. (Art. 28 de
» la loi)

» ART. 227. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement
» n'a pas été réclamé dans le cours légal du Budget, ne sont pas sujettes à renouvellement :
» le paiement peut en être fait pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui
» donne son nom à l'exercice. (Art. 29 de la loi.)

» ART. 228. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de
» cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite
» au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de
» saisie-arrêt ou d'opposition. (Art. 36 de la loi.)

» ART. 229. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de
» paiement frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consi-
» gnations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Ce versement libère entière-
» ment le Trésor public .

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées (Art. 37 de la loi.)

» ART. 230. — Pendant les trois années qui suivent la clôture de l'exercice, les ordonnances en circulation à la même époque et qui s'y rattachent, sont successivement portées en dépense dans le compte de gestion de l'année pendant laquelle le paiement en est effectué.

» ART. 231. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» L'exercice est périmé au 31 décembre de la cinquième année, à compter du 1^{er} janvier de celle qui lui donne son nom.

» Ce compte comprend en dépense :

» 1^o Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice ;

» 2^o Les versements effectués à la caisse des dépôts et consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition ;

» 3^o Finalement, les ordonnances prescrites au profit de l'État, et pour lesquelles il est fait recette extraordinaire au Budget et au compte de l'exercice pendant lequel la prescription est atteinte.

» Ce compte constate, en outre, les recouvrements faits, après la clôture de l'exercice, sur les droits et créances qui restaient à recouvrer à cette époque, et dont il a été fait recette successive au compte des années de recouvrement. »

Le présent compte rendu des opérations sur les exercices clos de 1857 à 1861, retrace les faits qui se sont accomplis, conformément aux dispositions que l'on vient de citer ; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1862, pour l'apurement final du premier de ces exercices, qui avait atteint le terme de sa prescription quinquennale à l'époque du 31 décembre 1861, et, d'autre part, la situation au 1^{er} janvier 1863 des opérations non terminées sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

On va donner un aperçu des renseignements présentés pour chacun de ces exercices.

EXERCICE 1857.

Cet exercice qui, comme on vient de le dire, avait achevé sa cinquième année le 31 décembre 1861, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'art. 231 prérappelé, lequel constate les résultats ci-après :

D'une part, les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1858), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit, s'élevaient à. fr. 1,176,846 55

D'autre part, il a été payé et justifié, en atténuation de ces créances, pendant les années 1858 à 1862 fr. 1,150,986 55

Il a été versé, en 1862, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition 402 08

A REPORTER. fr. 1,151,388 61

REPORT. . . . fr. 1,151,388 61

Et il a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1862, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor 25,457 92

Ensemble une somme pareille au montant ci-dessus des dépenses restant à payer et à justifier à la clôture de l'exercice fr. 1,176,846 53

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1857, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 941,638 22 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :

1° Annulation de droit reconnus irrecevables et droits portés en surséance indéfinie, pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu, s'élevant ensemble à 11,666 23

2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables, pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi, montant ensemble à 929,971 99

TOTAL ÉGAL fr. 941,638 22

EXERCICE 1858.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1862, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1859). 1,673,375 98
 Paiements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1859 à 1862 1,617,841 20

Ordonnances restant à payer au 1^{er} janvier 1863 fr. 55,534 78

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1858, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,001,576 93 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu ainsi qu'il suit :

1° Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour 161,148 97

2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour 840,427 96

TOTAL ÉGAL fr. 1,001,576 93

EXERCICE 1859.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1863, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1860). fr.	1,540,038 69
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1860 à 1862.	1,139,755 08
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1863 fr.	<u>200,285 61</u>

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1859, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, une somme de fr. 791,417 95 c^s.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :

1 ^o Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour. fr.	9,484 10
2 ^o Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les contribuables, ensemble pour.	781,933 85
TOTAL ÉGAL. fr.	<u>791,417 95</u>

EXERCICE 1860.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1864, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1861), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit fr.	1,645,750 92
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1861 et 1862.	889,284 13
Ordonnances restant à payer et dépenses à justifier au 1 ^{er} janvier 1863. fr.	<u>756,466 79</u>

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1860, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, une somme de fr. 913,871 25 c^s.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu comme il suit :

1 ^o Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour. fr.	521,927 18
2 ^o Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour.	391,944 07
TOTAL ÉGAL. fr.	<u>913,871 25</u>

EXERCICE 1861.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1863, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1862), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit, ci	fr.	2,152,045 36
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1862.		615,649 44
		<hr/>
Ordonnances restant à payer et dépenses à justifier au 1 ^{er} janvier 1863.	fr.	1,536,395 92
		<hr/> <hr/>

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1861, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,064,129 41 c^s.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu comme il suit :

1° Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour	fr.	111,666 86
2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour		952,462 55
		<hr/>
TOTAL ÉGAL	fr.	1,064,129 41
		<hr/> <hr/>



EXERCICE PÉRIMÉ DE 1857.



COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*



EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1856), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédits	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.					
		EN 1858 (novemb et dec)	EN 1859	EN 1860	EN 1861.	TOTAL.	
SERVICE ORDINAIRE							
<i>Depenses arriérées des exercices antérieurs transférées en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité de l'État</i>							
	Exercice 1855.	5,400 "	"	"	5,400 "	5,400 "	
Ministère des Travaux publics	— 1855	280 "	280 "	"	"	280 "	
	— 1856	10,740 52	10,004 02	756 50	"	10,740 52	
Ministère des Affaires Étrangères	1856	9,976 84	"	"	"	"	
— de l'Intérieur	1856	9,527 50	9,527 50	"	"	9,527 50	
— de la Guerre	— 1856	10,441 02	1,000 "	"	9,441 02	10,441 02	
— des Finances	- 1856	565 50	565 50	"	"	565 50	
		44,951 48	21,577 02	756 50	9,441 02	5,400 "	54,954 54
<i>Dépenses propres à l'exercice</i>							
Dettes publiques							
Ministère de la Justice		36,469 25	5,579 62	8,509 51	1,091 41	1,050 56	16,015 90
— des Affaires Étrangères		218,508 21	124,509 "	50,824 55	50,155 00	2,725 "	217,272 45
— de l'Intérieur		7,507 75	7,458 72	16 "	"	55 03	7,507 75
— des Travaux publics		621,576 19	90,567 05	105,860 28	10,741 68	23,825 20	259,995 09
— de la Guerre		116,185 13	90,882 50	21,084 64	2,589 61	182 44	115,659 19
— des Finances		21,600 57	5,555 24	18,005 51	22 52	"	21,561 07
Non-Valeurs et Remboursements		1,754 54	1,471 95	150 "	"	100 "	1,721 95
		15,870 84	721 07	14,090 61	65 52	169 17	15,046 17
		1,039,450 06	324,766 03	228,259 10	55,667 24	28,085 20	654,755 57
SERVICES SPECIAUX							
<i>Depenses sur les crédits restes disponibles à la clôture de l'exercice 1856, et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité</i>							
Ministère de l'Intérieur.							
<i>Construction et aménagement d'écoles (restant disponible à la clôture de l'exercice 1856 du crédit d'un million de francs, alloué par la loi du 20 décembre 1851, et pouvant, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858)</i>							
		92,065 20	8,629 24	46,559 59	19,279 46	17,797 "	92,065 20
A REPORTER	fr	92,065 20	8,629 24	46,559 59	19,279 46	17,797 "	92,065 20

RIMÉ DE 1857.

à l'époque du 1^{er} janvier 1862.

DEPENSES SUR ORDONNANCES D'OUVERTURE DE CRÉDIT		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1862)	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
suivant justifications produites			dont la RÉGULARISATION est en instance à la clôture des comptes	ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des de- pôts et consignations	ORDONNANCES présentées au profit du trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1862	
EN 1861.	EN 1862.					
						Voir les observations à la page 580.
		9,976 84				
		9,976 84				
			20,455 55	140	20,515 55	20,455 55
			1,255 76		1,255 76	1,255 76
19,521 74	559,512 75		2,748 61		2,748 61	2,748 61
			545 94		545 94	545 94
			59 50		59 50	59 50
			12 59		12 59	12 59
			824 67	262 08	562 59	824 67
19,521 74	559,512 75		25,860	402 08	25,457 92	25,860

EXERCICE PÉ

Suite du compte final d'apurement,

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1856), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédits.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.					
		EN 1856. (novemb etée.)	EN 1859.	EN 1860.	EN 1861.	TOTAL	
REPORT. fr.	92,065 20	8,020 24	46,350 59	19,270 46	17,797 "	92,065 20	
SERVICES SPÉCIAUX (suite).							
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1856, et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).</i>							
Ministère des Travaux publics.							
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy comprise entre la 9 ^e écluse et la Sambre canalisée. (Loi du 12 mars 1856)	168 "	"	"	"	168 "	168 "	
Chemin de fer. Stations et dépendances, maisons et loges de gardes. (Loi du 31 décembre 1856)	232 "	232 "	"	"	"	232 "	
	92,465 20	8,861 24	46,350 59	19,270 46	17,065 "	92,465 20	
RÉCAPITULATION.							
SERVICE ORDINAIRE. {	Dépenses arriérées des exercices antérieurs	44,951 18	21,577 02	756 50	9,441 02	5,400 "	34,954 34
	Dépenses propres à l'exercice . . .	1,059,450 06	524,766 05	228,259 10	55,067 24	28,035 20	654,755 57
SERVICES SPÉCIAUX. {	Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1856	92,465 20	8,861 24	46,350 59	19,270 46	17,065 "	92,465 20
		1,176,846 53	555,004 29	275,354 99	82,387 72	49,448 20	762,175 20

RIMÉ DE 1857.

à l'époque du 1^{er} janvier 1862.

DPENSES SUR ORDONNANCES D'OUVERTURE DE CREDIT		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1862)	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations
suivant justifications produites			doit la RÉGULARISATION est en instance à la clôture des comptes	ORDONNANCES frappées de saisie arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations	ORDONNANCES prescrites au profit du trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1862	
EN 1861	EN 1862.					
o	o	o	o	o	o	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	"	9,976 84	"	"	"	
19,521 74	559,512 75	"	25,860 "	402 08	25,457 92	25,860 "
"	"	"	"	"	"	"
19,521 74	559,512 75	9,976 84	25,860 "	402 08	25,457 92	25,860 "

De la recette opérée sur l'exercice périmé.

D'après les règlements administratifs adoptés pour assurer l'exécution des articles 10 et 28 de la loi de comptabilité, les droits restant à recouvrer à la clôture d'un exercice sont apurés de la manière suivante :

1° Les droits reconnus irrecevables sont annulés ou portés en surséance indéfinie, s'il y a lieu d'espérer que, par suite de changements possibles dans la position des débiteurs, ils pourront être ultérieurement recouverts;

2° Les droits non recouverts par le fait des comptables sont mis à leur charge et doivent être portés immédiatement en recette au compte de l'exercice courant;

3° Les droits susceptibles d'être recouverts sur les redevables sont reportés à l'exercice suivant.

Par application de ces règles, la somme de fr. 941,638 22 c^s, renseignée par le compte définitif de l'exercice 1857 comme restant à recouvrer à la clôture de cet exercice, a été l'objet des dispositions ci-après,

SAVOIR :

A. Annulation des droits reconnus irrecevables et droits portés en surséance indéfinie,

SAVOIR :

<i>Impôts</i> (Enregistrement et domaines). fr.	7,568 75	
<i>Péages</i> — —	767 25	
<i>Capitaux et revenus</i> — —	550 82	
<i>Remboursements</i> — —	2,979 41	
		11,666 25

B. Droits transférés à l'exercice suivant, pour y être portés immédiatement en recette ou être recouverts ultérieurement sur les redevables,

SAVOIR :

<i>Impôts</i> (Accises). fr.	28,317 67	
— (Enregistrement et domaines).	152,175 01	
<i>Péages</i> — —	48 »	
<i>Capitaux et revenus</i> — —	191,663 01	
— (Travaux publics).	26,318 46	
<i>Remboursements</i> . . (Enregistrement et domaines).	481,241 66	
— (Trésor public.)	50,256 48	
		929,971 99
SOMME ÉGALE. fr.	941,638 22	

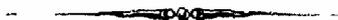
Quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 929,971 99 c^s, comme elle comprend nécessairement les droits dérivant des exercices antérieurs, et qu'en outre les droits non recouverts et encore recouvrables sur cette somme sont venus se confondre avec ceux des exercices suivants, auxquels ils ont été successivement reportés, il a paru inutile de les rappeler ici. On a cru d'autant plus pouvoir se dispenser de fournir ces renseignements, que la Cour des comptes est mise à même d'apprécier les motifs du non-recouvrement, aux moyens des états détaillés qui sont joints à cette fin aux comptes de gestion des comptables.

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1858 A 1861.



Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1863.



EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1859).	PAYEMENTS EFFEC		
		EN 1859 (novemb. et déc.).	EN 1860.	
SERVICE ORDINAIRE.				
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>				
Ministère de la Guerre — Exercice 1856	2,500 »	»	»	
Dettes publiques — 1857	672,350 »	»	»	
Ministère de l'Intérieur — 1857	656 88	256 88	400 »	
Ministère des Travaux publics — 1857	16,261 58	16,261 58	»	
	691,728 26	16,498 26	400 »	
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
Dettes publiques	596,974 69	5,096 07	6,168 40	
Ministère de la Justice	128,199 91	112,112 29	15,257 12	
— des Affaires Étrangères	45,751 07	25,054 24	12,092 94	
— de l'Intérieur	292,546 44	75,452 85	145,456 55	
— des Travaux publics	49,542 85	45,415 25	5,202 58	
— de la Guerre	54,264 84	50,889 66	25,190 59	
— des Finances	10,491 57	10,416 57	»	
Non-Valeurs et Remboursements	2,557 07	659 40	1,167 70	
	980,128 42	501,074 01	205,415 66	
SERVICES SPÉCIAUX.				
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1857, et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>				
Ministère de l'Intérieur.				
Construction et aménagement d'écoles (restant disponible, à la clôture de l'exercice 1857, du crédit d'un million de francs, alloué par la loi du 20 décembre 1851, et pouvant, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858).	1,071 74	»	800 »	
Ministère des Travaux publics.				
Chemin de fer. — Créances diverses. (Loi du 10 décembre 1857.)	28 25	»	»	
	1,099 97	»	800 »	
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>				
Ministère des Travaux publics.				
Construction du canal latéral à la Meuse de Liège à Maestricht. (Loi du 5 mars 1858.)	419 55	»	419 55	
RÉCAPITULATION.				
SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses arriérées des exercices antérieurs	601,728 26	16,498 26	400 »
	— propres à l'exercice	980,128 42	501,074 01	205,415 66
SERVICES SPÉCIAUX.	Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1857.	1,099 97	»	800 »
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	419 55	»	419 55
	1,073,375 98	517,573 17	207,054 90	

1858.

à payer au 1^{er} janvier 1863.

TUÉS ET JUSTIQUES			ORDONNANCES	OBSERVATIONS.																																																				
EN 1861	EN 1862	TOTAL.	en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1863																																																					
2,500	"	2,500	"	<p><i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement</i></p> <p>Après le compte définitif de l'exercice 1858, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'Etat, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à la somme de fr 1,001,576 93 c^s</p> <p>L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante</p> <p>A Annulation des droits reconnus irrécouvrables, et droits portés en surseance indéfinie, pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu,</p> <p>SAVOIR</p> <table> <tr> <td>Impôts</td> <td>— Enregist et domaines</td> <td>fr 118,000 24</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus</td> <td>— —</td> <td>12,659 58</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Remboursements</td> <td>— —</td> <td>484 25</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>161,144 97</td> </tr> </table> <p>B Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi,</p> <p>SAVOIR</p> <table> <tr> <td>Impôts</td> <td>— Accises</td> <td>fr 27,817 67</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>— Enregist et domaines</td> <td>1,850 16</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Peages</td> <td>— —</td> <td>16 "</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus</td> <td>— —</td> <td>171,875 14</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Remboursements</td> <td>— —</td> <td>512,152 71</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>— Trésor public</td> <td>46,156 00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ressources extraordinaires et fonds spéciaux</td> <td>— —</td> <td></td> <td>80,371 18</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Enregistrement et domaines</td> <td></td> <td>840,127 96</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Somme égale fr 1,001,576 93</td> </tr> </table>	Impôts	— Enregist et domaines	fr 118,000 24		Capitaux et revenus	— —	12,659 58		Remboursements	— —	484 25					161,144 97	Impôts	— Accises	fr 27,817 67			— Enregist et domaines	1,850 16		Peages	— —	16 "		Capitaux et revenus	— —	171,875 14		Remboursements	— —	512,152 71			— Trésor public	46,156 00		Ressources extraordinaires et fonds spéciaux	— —		80,371 18		Enregistrement et domaines		840,127 96				Somme égale fr 1,001,576 93
Impôts	— Enregist et domaines	fr 118,000 24																																																						
Capitaux et revenus	— —	12,659 58																																																						
Remboursements	— —	484 25																																																						
			161,144 97																																																					
Impôts	— Accises	fr 27,817 67																																																						
	— Enregist et domaines	1,850 16																																																						
Peages	— —	16 "																																																						
Capitaux et revenus	— —	171,875 14																																																						
Remboursements	— —	512,152 71																																																						
	— Trésor public	46,156 00																																																						
Ressources extraordinaires et fonds spéciaux	— —		80,371 18																																																					
	Enregistrement et domaines		840,127 96																																																					
			Somme égale fr 1,001,576 93																																																					
672,350	"	672,350	"																																																					
"	"	656 88	"																																																					
"	"	16,261 58	"																																																					
674,850	"	691,728 26	"																																																					
530,061 65	1,075 77	548,800 40	48,174 20																																																					
1,650 "	545 62	127,345 05	854 88																																																					
"	7,705 89	45,751 07	"																																																					
45,087 75	26,806 10	286,785 03	5,765 41																																																					
608 18	97 18	49,521 17	221 66																																																					
40 65	25 "	54,145 88	118 96																																																					
75 "	"	10,491 57	"																																																					
" 50	127 80	1,955 40	401 67																																																					
382,425 71	35,679 56	924,505 64	55,554 78																																																					
94 74	177 "	1,071 74	"																																																					
28 25	"	28 25	"																																																					
122 97	177 "	1,099 97	"																																																					
"	"	419 35	"																																																					
674,850	"	691,728 26	"																																																					
382,425 71	35,679 56	924,505 64	55,554 78																																																					
122 97	177 "	1,099 97	"																																																					
"	"	419 35	"																																																					
1,057,576 68	35,856 56	1,617,841 20	55,554 78																																																					

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES	ORDONNANCES et circulaires qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1860)	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1860 (novemb ^r et déc ^r)	EN 1861
SERVICE ORDINAIRE			
<i>Depenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité</i>			
	Exercice 1856	5,195 10	5,195 10
Ministère des Travaux publics	1857	155 05	155 65
	1858	689 05	689 65
le l'Intérieur	1857	578 10	578 10
	1858	2,500 "	2,500
— de la Guerre	1858	19,000	19,000 "
		28,098 57	22,767 75
	<i>Depenses propres à l'exercice</i>		2,530 82
Dette publique	68,605 88	11,755 15	5,351 92
Ministère de la Justice	276,584 "	152,916 06	108,442 01
— des Affaires Étrangères	15,566 75	1,160 95	
— de l'Intérieur	814,754 71	124,815 04	416,955 09
des Travaux publics	51,858 15	47,955 06	2,950 95
— de la Guerre	68,971 35	52,556 42	16,020 89
— des Finances	1,155 19	1,117 15	5 48
Non Valeurs et Remboursements	8,450 07	2,456 26	4,525 17
	1,505,904 06	594,706 05	554,225 49
SERVICES SPECIAUX			
<i>Depenses sur les crédits restes disponibles à la clôture de l'exercice 1858, et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité</i>			
Ministère des Travaux publics			
Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'Etat (Loi du 20 décembre 1851)	1 52	"	
Chemins de fer et lignes télégraphiques Stations et dépendances, maisons et loges de gardes (Loi du 31 décembre 1856)	66		66 "
Chemin de fer (Loi du 21 mai 1854)	84 60		84 60
Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la grande Nethe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Turnes, à la frontière de France (Loi du 8 mars 1858)	6 07	"	6 07
	157 09		156 67

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1860)	PAYEMENTS EFFEC		
		EN 1860 (novemb et dec)	EN 1861	
SERVICES SPECIAUX (suite).				
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>				
Ministère de l'Intérieur.				
Construction et ameublement d'écoles (Loi du 31 mai 1859)	5,868 57	"	5,868 57	
Ministère des Travaux publics.				
Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'Etat qu'aux chemins de fer concédés (Loi du 8 septembre 1859)	9 50	"	9 50	
	5,878 07	"	5,878 07	
RÉCAPITULATION				
SERVICE ORDINAIRE. {	Dépenses arriérées des exercices antérieurs .	28,098 57	22,767 75	5,330 82
	— propres à l'exercice . . .	1,305,904 06	304,706 05	554,225 49
SERVICES SPECIAUX. {	Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1858 .	157 99	"	156 67
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . .	5,878 07	"	5,878 07
		1,340,038 69	417,473 80	563,591 05

1859 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1863.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1863.	OBSERVATIONS.
EN 1862.	TOTAL.		
»	5,868 57	»	
»	9 50	»	
»	5,878 07	»	
»	28,098 57	»	
156,688 25	1,105,619 77	200,284 29	
»	156 67	1 32	
»	5,878 07	»	
156,688 25	1,159,753 08	200,285 61	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES		ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1861), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédits	PAYEMENTS	
			EN 1861 (novemb et decemb)	
SERVICE ORDINAIRE				
<i>Depenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité</i>				
Ministère des Travaux publics	{ Exercice 1858	775 27	775 27	
	{ — 1859	11,251 68	11,251 68	
	— de l'Intérieur — 1859	2,515 90	"	
	— des Finances — 1859	2,280 85	1,805 10	
		16,810 70	15,810 05	
<i>Depenses propres à l'exercice</i>				
Dette publique		540,627 65	716 66	
Dotations — Couv des comptes		205 "	205 "	
Ministère de la Justice		241,255 12	210,089 67	
— des Affaires étrangères		9,598 50	2,251 80	
— de l'Intérieur		696,967 72	11,025 08	
— des Travaux publics		96,158 26	90,584 58	
— de la Guerre		62,279 02	62,079 86	
— des Finances		15,415 59	15,150 15	
Non Valeurs et remboursements		2,555 67	1,057 96	
		1,465,612 51	506,208 54	
SERVICES SPECIAUX				
<i>Depenses sur les crédits restes disponibles à la clôture de l'exercice 1859 et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité</i>				
Ministère des Travaux publics				
Chemin de fer — Créances diverses (Loi du 19 décembre 1857)		18 21	"	
Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre (Loi du 5 mars 1858)		546 95	"	
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst (Loi du 5 mars 1858)		2,226 70	"	
Loi du 8 sept 1859	{ Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense	1,246 85	"	
	{ Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège	60,000 "	"	
Ministère de l'Intérieur				
Construction et aménagement de maisons d'écoles (Loi du 31 mai 1859)		99,488 95	18,482 51	
		165,527 62	18,482 51	
RECAPITULATION				
SERVICE ORDINAIRE	{ Depenses arriérées des exercices antérieurs	16,810 70	15,810 05	
	{ — propres à l'exercice	1,465,612 51	506,208 54	
SERVICES SPECIAUX	{ — sur les crédits transférés de l'exercice 1859	165,527 62	18,482 51	
		1,645,750 92	558,501 10	

1860.

à payer au 1^{er} janvier 1863.

INFECTUES ET JUSTIFIÉS		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1863, y compris les dépenses restant à justifier	OBSERVATIONS.																																										
EX 1862	TOTAL																																												
			<p><i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement</i></p> <p>D'après le compte définitif de l'exercice 1860, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à la somme de fr 913,871 25 c^s</p> <p>L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante</p> <p><i>A</i> Annulation des droits reconnus irrécouvrables et droits portés en surseance indéfinie, pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu,</p> <p>Savoir</p> <table> <tr> <td>Impôts</td> <td>— Enregist et domaines</td> <td>fr 14,580 06</td> </tr> <tr> <td>Peages</td> <td>— — —</td> <td>286 28</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus</td> <td>— — —</td> <td>44,463 96</td> </tr> <tr> <td>Remboursements</td> <td>— — —</td> <td>162,691 91</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>321,927 18</td> </tr> </table> <p><i>B</i> Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette suivant l'article 28 de la même loi,</p> <p>Savoir</p> <table> <tr> <td>Impôts</td> <td>— Contrib directes, etc</td> <td>fr 10,245 45</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>— Enregist et domaines</td> <td>3,490 49</td> </tr> <tr> <td>Peages</td> <td>— — —</td> <td>515 24</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>— Travaux publics</td> <td>70 "</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus</td> <td>— — —</td> <td>41,515 55</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>— Enregist et domaines</td> <td>234,348 15</td> </tr> <tr> <td>Remboursements</td> <td>— — —</td> <td>55,815 05</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>— Trésor public</td> <td>40,943 24</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>391,944 07</td> </tr> </table> <p>Somme égale fr 913,871 25</p> <p>On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été opérés ultérieurement sur ladite somme de fr 391,944 07 c^s, aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1857, qui se trouve joint au présent compte général</p>	Impôts	— Enregist et domaines	fr 14,580 06	Peages	— — —	286 28	Capitaux et revenus	— — —	44,463 96	Remboursements	— — —	162,691 91			321,927 18	Impôts	— Contrib directes, etc	fr 10,245 45	—	— Enregist et domaines	3,490 49	Peages	— — —	515 24	—	— Travaux publics	70 "	Capitaux et revenus	— — —	41,515 55	—	— Enregist et domaines	234,348 15	Remboursements	— — —	55,815 05	—	— Trésor public	40,943 24			391,944 07
Impôts	— Enregist et domaines	fr 14,580 06																																											
Peages	— — —	286 28																																											
Capitaux et revenus	— — —	44,463 96																																											
Remboursements	— — —	162,691 91																																											
		321,927 18																																											
Impôts	— Contrib directes, etc	fr 10,245 45																																											
—	— Enregist et domaines	3,490 49																																											
Peages	— — —	515 24																																											
—	— Travaux publics	70 "																																											
Capitaux et revenus	— — —	41,515 55																																											
—	— Enregist et domaines	234,348 15																																											
Remboursements	— — —	55,815 05																																											
—	— Trésor public	40,943 24																																											
		391,944 07																																											
	775 27																																												
	11,231 68																																												
2,515 09	2,515 09																																												
486 75	2,289 85																																												
5,000 74	16,810 70																																												
2,787 84	5,504 50	537,123 15																																											
"	295 "	"																																											
18,194 53	237,284 "	3,951 12																																											
2,500 "	4,751 80	4,666 70																																											
290,206 59	405,220 67	291,738 05																																											
5,371 61	95,935 99	482 27																																											
126 65	62,206 51	172 51																																											
104 88	15,255 01	180 58																																											
667 68	1,725 64	1,130 03																																											
519,959 58	826,168 12	659,444 39																																											
"	"	18 21																																											
"	"	346 95																																											
"	"	2,226 70																																											
216 82	216 82	1,050 01																																											
"	"	60,000 "																																											
27,605 89	46,088 40	55,400 55																																											
27,822 71	46,505 22	117,022 40																																											
3,000 74	16,810 70	"																																											
519,959 58	826,163 12	659,444 39																																											
27,822 71	46,505 22	117,022 40																																											
550,785 03	889,281 13	756,466 79																																											

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1862), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédits.	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1862 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
Ministère de l'Intérieur	Exercice 1857	10,110 »	10,110 »
	— 1859	72 58	72 58
	— 1860	4,006 51	4,316 51
— des Travaux publics.	Exercice 1858	89 05	»
	— 1860	5,565 19	3,565 19
Dette publique	Exercice 1860	874 87	874 87
Ministère de la Guerre	— 1860	2,500 »	2,500 »
		21,907 10	21,437 15
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique		101,254 07	40,504 32
Dotations		3,784 80	3,784 80
Ministère de la Justice.		1,025,355 73	143,580 46
— des Affaires Étrangères		28,085 84	21,045 84
— de l'Intérieur.		694,896 21	104,960 45
— des Travaux publics		144,405 41	137,521 83
— de la Guerre		16,000 48	15,506 09
— des Finances		42 40	42 40
Non-Valeurs et Remboursements		2,268 21	454 46
		2,014,159 15	566,180 63
SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1860 et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
Construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 31 mai 1859)		112,924 07	28,031 66
Ministère des Travaux publics.			
Travaux de raccordement de routes tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés. (Loi du 8 septembre 1859.)		1,555 04	»
		114,479 11	28,031 66
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
Subsides destinés à favoriser les travaux qui intéressent l'hygiène publique. (Loi du 2 juin 1861.)		1,500 »	»
RÉCAPITULATION.			
SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses arriérées des exercices antérieurs	21,907 10	21,437 15
	— propres à l'exercice	2,014,159 15	566,180 63
SERVICES SPÉCIAUX.	— sur les crédits transférés de l'exercice 1860	114,479 11	28,031 66
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.	1,500 »	»
		2,152,045 36	615,649 44

1861.

à payer au 1^{er} janvier 1863.

<p>ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1^{er} janvier 1863, y compris les dépenses restant à justifier.</p>	<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS.</p>																								
<p style="text-align: right;">380 » 80 95 469 95</p>	<p style="text-align: center;"><i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.</i></p> <p>D'après le compte définitif de l'exercice 1861, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élevaient à fr. 1,064,129 51 c.</p> <p>L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :</p> <p>A. Annulation des droits reconnus irrecevables et droits portés en surséance indéfinie, pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu,</p> <p style="text-align: center;">Savoir :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Impôts</td> <td style="width: 30%;">— Enregistrement et domaines</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">fr. 9,422 92</td> </tr> <tr> <td>Péages</td> <td>—</td> <td style="text-align: right;">1,990 98</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus</td> <td>—</td> <td style="text-align: right;">98,864 42</td> </tr> <tr> <td>Remboursements</td> <td>—</td> <td style="text-align: right;">1,388 54</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">111,666 86</td> </tr> </table>	Impôts	— Enregistrement et domaines	fr. 9,422 92	Péages	—	1,990 98	Capitaux et revenus	—	98,864 42	Remboursements	—	1,388 54			111,666 86									
Impôts	— Enregistrement et domaines	fr. 9,422 92																							
Péages	—	1,990 98																							
Capitaux et revenus	—	98,864 42																							
Remboursements	—	1,388 54																							
		111,666 86																							
<p style="text-align: right;">51,729 75 " " 879,073 27 7,040 " 400,055 78 6,881 58 584 59 " " 1,855 75 1,447,078 52</p>	<p>B. Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi,</p> <p style="text-align: center;">Savoir :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Impôts</td> <td style="width: 30%;">— Contributions directes, etc.</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">fr. 15,795 45</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>— Enregistrement et domaines</td> <td style="text-align: right;">1,614 11</td> </tr> <tr> <td>Péages</td> <td>—</td> <td style="text-align: right;">2,556 92</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus</td> <td>—</td> <td style="text-align: right;">788,577 45</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>— Travaux publics</td> <td style="text-align: right;">41,515 55</td> </tr> <tr> <td>Remboursements</td> <td>— Enregistrement et domaines</td> <td style="text-align: right;">64,685 92</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>— Trésor public</td> <td style="text-align: right;">37,921 17</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">982,462 52</td> </tr> </table> <p style="text-align: right; margin-top: 10px;">Somme égale fr. 1,064,129 41</p>	Impôts	— Contributions directes, etc.	fr. 15,795 45	—	— Enregistrement et domaines	1,614 11	Péages	—	2,556 92	Capitaux et revenus	—	788,577 45	—	— Travaux publics	41,515 55	Remboursements	— Enregistrement et domaines	64,685 92	—	— Trésor public	37,921 17			982,462 52
Impôts	— Contributions directes, etc.	fr. 15,795 45																							
—	— Enregistrement et domaines	1,614 11																							
Péages	—	2,556 92																							
Capitaux et revenus	—	788,577 45																							
—	— Travaux publics	41,515 55																							
Remboursements	— Enregistrement et domaines	64,685 92																							
—	— Trésor public	37,921 17																							
		982,462 52																							
<p style="text-align: right;">84,802 41 1,555 04 86,447 45</p>	<p>On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été opérés sur ladite somme de fr. 982,462 52 c, aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1857, qui se trouve joint au présent compte général.</p>																								
<p style="text-align: right;">1,500 »</p>																									
<p style="text-align: right;">469 95 1,447,078 52 86,447 45 1,500 " 1,536,305 92</p>																									

392

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1862,

*suivi de la situation de la dette flottante et des divers services publics et spéciaux,
ainsi que de la situation de l'actif et du passif de l'Administration des Finances,
au 1^{er} janvier 1863.*



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1862.

Le compte du *service de trésorerie*, pour l'année 1862, expose les opérations qui ont modifié la situation des effets à payer, des comptes courants et autres créances passives de l'Administration des Finances, ainsi que des créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; l'excédant qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les valeurs de caisse et de portefeuille, formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

A ce compte sont annexés des états de développement, qui ont notamment pour objet de présenter la situation générale de chaque spécialité de service, ainsi que celle des comptables dépositaires des valeurs de caisse et de portefeuille, situation qui s'établit par la combinaison des résultats des opérations de ladite année 1862 avec les soldes de la gestion antérieure.

Il est, en outre, appuyé d'un bilan ou résumé des écritures tenues en exécution de l'art. 5 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et des articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, présentant le résultat, par exercice et par nature principale de service, des opérations développées dans les comptes des *Budgets* et de *Trésorerie*, lesquelles ont produit l'actif et le passif de l'Administration des Finances au 1^{er} janvier 1863. Dans ce bilan, les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1862 sont mises en regard des résultats de la situation au 1^{er} janvier de cette année, et expliquent la situation nouvelle qui se constate à l'époque où s'arrête le compte.

On va donner l'analyse des résultats offerts par ces divers tableaux, en les faisant précéder d'une définition des matières, par branche principale de service.

CRÉANCES PASSIVES.

Les *créances* ou *dettes passives* à rembourser par le service de trésorerie, résultent des émissions d'effets à payer, ainsi que des dépôts de fonds effectués, tant pour le compte des correspondants du trésor, que pour celui des correspondants des comptables des finances.

Les *effets à payer* sont : 1^o les bons du trésor ou titres de la dette flottante, dont l'émission a lieu en vertu de la loi du Budget des Voies et Moyens ou de lois spéciales, soit pour faciliter le service du trésor, soit pour subvenir momentanément à des dépenses extraordinaires; 2^o les mandats délivrés par les agents du service de la dette publique, en paiement

des arrâges de rentes et des intârs des capitaux inscrits en nom sur le grand-livre de la mme dette; 3° les coupons d'intârs échus sur les titres au porteur de la dette consolidée; 4° les mandats à ordre que le Ministre délivre sur la caisse de l'État pour disposer des fonds nécessaires aux services particuliers de la trésorerie.

Les correspondants du trésor s'entendent des fonds reçus en compte courant pour les divers services publics et particuliers, qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances; ils se divisent en trois catégories, savoir : 1° *Divers services publics*, qui comprennent notamment les services distincts chargés de l'amortissement des emprunts et de l'administration des fonds des cautionnements divers; 2° *Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre*, qui sont des sommes versées en dehors du Budget, mais dont on ne dispose, toutefois, qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des comptes; 3° *Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre*, se composant uniquement de fonds étrangers à l'État, tels que les recouvrements opérés pour le compte des provinces, du fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860, portant abolition des octrois, des diverses caisses de pensions, de la caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850 et d'autres institutions particulières, des Gouvernements étrangers, des sociétés concessionnaires de chemins de fer, etc., et dont le remboursement n'a lieu qu'en vertu d'une autorisation ou d'un mandat du Ministre.

Les correspondants des comptables des Finances représentent les fonds recouverts par les préposés aux recettes de l'État, ou consignés entre leurs mains, pour le compte de tiers, et qui ne se distinguent des autres fonds de tiers rangés parmi les correspondants du trésor, que parce qu'ils sont remboursés sans l'intervention du Ministre, par les comptables mêmes qui ont reçu les fonds, au moyen de prélèvements sur leurs recettes courantes; tels sont les impôts communaux, les consignations de toute nature, le produit d'amendes diverses, les articles d'argent confiés à la poste, etc.

Les créances passives, dont on vient de donner la définition, présentent la situation ci-après :

Effets à payer.

Au 1^{er} janvier 1862, il y avait en circulation :

Bons du trésor fr.	5,000	»	} 2,349,880 21
Mandats de la dette publique	1,322,988	36 $\frac{1}{2}$	
Coupons d'intârs sur les titres au porteur de la dette consolidée	699,208	62 $\frac{1}{3}$	
Mandats du Ministre des Finances	322,683	22	

Pendant l'année 1862, il a été émis :

Bons du trésor fr.	»	} 51,974,585 92
Mandats de la dette publique	12,273,180 73	
Coupons d'intârs échus, etc.	11,618,583 75	
Mandats du Ministre des Finances.	28,082,821 44	

A REPORTER. . . fr. 51,974,585 92 2,349,880 21

REPORT. . . . fr. 51,974,585 92 2,349,880 21

Et il a été remboursé :

Bons du trésor fr.	2,000	»	
Mandats de la dette publique	12,149,594	68	} 52,052,447 46
Coupons d'intérêts échus.	11,583,459	50	
Mandats du Ministre des Finances	28,317,393	28	

Les remboursements ayant ainsi excédé les émissions de fr. 77,861 54

au 1^{er} janvier 1863, les effets à payer en circulation ne s'élevaient plus qu'à
une somme de fr. 2,272,018 67

SAVOIR :

Bons du trésor. fr.	3,000	»
Mandats de la dette publique	1,446,574	41 $\frac{1}{2}$
Coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée	754,332	87 $\frac{1}{2}$
Mandats du Ministre des Finances	88,111	38

TOTAL. . . . fr. 2,272,018 67

Correspondants du trésor.

Au 1^{er} janvier 1862, il y avait en caisse pour leur compte :

Divers services publics fr.	28,767,645	43	} 56,681,674 53 $\frac{1}{2}$
Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dé- penses pour ordre.	421,915	41	
Fonds de tiers.	7,492,113	49 $\frac{1}{2}$	

Pendant l'année 1862, il a été reçu :

Divers services publics. fr.	12,936,433	54	} 43,754,964 21
Fonds spéciaux.	1,000,792	65	
— de tiers	29,817,758	02	

Et il a été payé :

Divers services publics. fr.	12,778,209	51	} 42,217,956 44
Fonds spéciaux.	786,515	89	
— de tiers	28,655,233	04	

Les opérations de l'année 1862 se résumant ainsi en un excédant de
recette sur la dépense de. 1,537,007 77

au 1^{er} janvier 1863, le solde en faveur des correspondants du trésor
s'élève à. fr. 58,218,682 10 $\frac{1}{2}$

SAVOIR :

Divers services publics	fr. 28,925,869 46
Fonds spéciaux rattachés aux Budgets des recettes et dépenses pour ordre	636,194 17
Fonds de tiers.	8,656,618 47 $\frac{1}{2}$
	<hr/>
	Fr. 58,218,682 10 $\frac{1}{2}$
	<hr/> <hr/>

Correspondants des comptables des Finances.

Au 1 ^{er} janvier 1862, il y avait en dépôt pour leur compte	fr. 11,845,703 45
Pendant l'année 1862, il a été reçu.	fr. 25,014,518 78
et il a été payé.	25,129,506 91
	<hr/>
Les opérations de l'année 1862 ayant ainsi déterminé une diminution de passif de	114,988 15
	<hr/>
au 1 ^{er} janvier 1863, l'avoir des correspondants des comptables des finances ne s'élevait plus qu'à	fr. 11,730,715 32
	<hr/> <hr/>

Considerées dans leur ensemble, les créances passives de la trésorerie,
qui, au 1^{er} janvier 1862, présentaient un total de fr. 50,877,257 99 $\frac{1}{2}$

SAVOIR :

Effets à payer	fr. 2,349,880 21
Correspondants du trésor	36,681,674 33 $\frac{1}{2}$
— des comptables	11,845,703 45
	<hr/>
	Fr. 50,877,257 99 $\frac{1}{2}$
	<hr/> <hr/>

ont été augmentées, pendant 1862, d'une somme de fr. 1,344,158 10

SAVOIR :

D'une part,	
Les remboursements des effets à payer ont excédé les émissions de	fr. 77,861 54
et les dépenses pour le compte des comp- tables des finances ont également excédé les recettes de	114,988 13
	<hr/>
	192,849 67
D'autre part,	
Les recettes pour le compte des correspondants du trésor ont été supérieures aux dépenses de	1,537,007 77
	<hr/>
Différence pareille à l'augmentation constatée ci-dessus.	1,344,158 10
	<hr/> <hr/>
De sorte qu'au 1 ^{er} janvier 1863, il restait à rembourser.	fr. 52,221,416 09 $\frac{1}{2}$
	<hr/> <hr/>

SAVOIR :

Effets à payer	fr. 2,272,018 67
Correspondants du trésor	58,218,682 10 $\frac{1}{2}$
— des comptables	41,750,715 52
	<hr/>
	Fr. 52,221,416 09 $\frac{1}{2}$
	<hr/> <hr/>

CRÉANCES ACTIVES.

Les créances ou dettes actives à recouvrer par le service de trésorerie proviennent d'avances faites pour des services publics ou en vertu de conventions particulières, ainsi que du placement à intérêt, pour le compte du Trésor, des fonds de la caisse des dépôts et consignations.

Au 1^{er} janvier 1862, les créances actives s'élevaient à une somme de fr. 20,599,677 28

Pendant l'année 1862, elles ont été atténuées par les remboursements de fr. 11,945,568 02 $\frac{1}{2}$
et augmentées par de nouvelles avances de 12,422,974 78

Les avances ayant ainsi été supérieures aux recettes de fr. 477,406 75 $\frac{1}{2}$

au 1^{er} janvier 1863, il restait à recouvrer du chef des créances actives, fr. 21,077,084 03 $\frac{1}{2}$

MOUVEMENT DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES.

Les renseignements présentés sous cette dénomination comprennent,

SAVOIR :

1° Les envois de numéraire que les comptables de l'administration de l'enregistrement, ainsi que les percepteurs des postes se font entre eux, à titre de subsides, pour effectuer le remboursement, les uns de consignations, et les autres des articles d'argent dont le transport a été confié à la poste, comme aussi pour acquitter d'autres dépenses assignées sur leurs caisses.

2° Les opérations relatives aux versements opérés dans la caisse de l'État, à leur régularisation conformément à l'art. 4 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, ainsi qu'à leur emploi dans les comptes.

En ce qui concerne les mouvements de fonds de la première catégorie, la comptabilité ne constatait aucun solde ou fonds en route du chef des envois de numéraire antérieurs au 1^{er} janvier 1862.

Pendant l'année 1862, des envois ont été faits pour une somme de fr. 1,125,340.

SAVOIR :

Par les comptables de l'administration de l'enregistrement fr.	68,500 »
Par les percepteurs des postes	1,056,840 »
	<hr/>
Fr.	1,125,340 »
	<hr/> <hr/>

Et les fonds reçus et portés en recette par les comptables destinataires s'étant élevés à une somme pareille, il ne restait également rien à constater du chef de ces envois au 1^{er} janvier 1863.

Les mouvements de fonds de la seconde catégorie offrent les diverses situations ci-après,

SAVOIR :

D'après le compte précédent, il restait à soumettre au *visa* exigé par l'article 4 de la loi de comptabilité, des récépissés du chef des versements antérieurs au 1^{er} janvier 1862, pour une somme de fr. 21 50

Pendant l'année 1862, il a été fait des versements dans la caisse de l'État pour 185,909,421 87

Le total des récépissés à viser a été ainsi de fr. 185,909,443 37
et les parties versantes ayant rempli cette formalité à concurrence de la somme de 185,909,243 37

au 1^{er} janvier 1863, il restait des versements à régulariser pour fr. 200 »

Sur les versements antérieurs à l'année 1862, il restait à porter en dépense par les comptables fr. 99,505 28

Les versements régularisés par le *visa* pendant la même année, s'étant élevés, comme on vient de le dire, à fr. 185,909,243 37

Les comptables avaient ainsi à faire emploi dans leur comptabilité d'une somme totale de 186,008,748 65

Et ceux-ci n'ayant renseigné des versements que pour 185,380,217 61

au 1^{er} janvier 1863, il restait à faire emploi de fr. 628,531 04

En résumé, les mouvements de fonds dont il s'agit ont laissé à charge du service de trésorerie, à l'époque où s'arrête le présent compte ;

SAVOIR :

Pour versements à régulariser par le *visa* fr. 200 »
Pour versements non encore portés en dépense par les comptables 628,531 04

TOTAL fr. 628,731 04

BUDGETS.

Cette partie du bilan de l'Administration des Finances présente la situation du Trésor, telle qu'elle est résultée des faits accomplis pour le service des Budgets (recettes opérées et dépenses liquidées définitivement). Cette situation se résume comme il suit :

Le compte général rendu pour l'année 1861 constatait, sur l'ensemble des opérations des Budgets, un solde actif, au 1^{er} janvier 1862, de . . . fr. 74,127,808 53

Pendant l'année 1862 (voir la note sur le compte rendu des opérations de cette année), les paiements ayant excédé les recettes de 6,974,686 09½

au 1^{er} janvier 1863, le service de trésorerie ne se trouvait plus grevé, à raison du service des Budgets, que d'un solde actif de fr. 67,153,122 43½

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Les valeurs de caisse et de portefeuille représentent, savoir :

1° Les encaisses constatés par les comptes de gestion de tous les comptables chargés de la perception des impôts et revenus publics, ainsi que du caissier de l'État (voir le tableau litt. L);

2° Les paiements effectués sur les ordonnances collectives en cours de dépôt et en portefeuille, chez les agents du service de trésorerie dans les provinces (agents du trésor), tels que la situation en est établie dans les comptes rendus par ces agents, et sur lesquels la Cour des comptes a porté son arrêt (voir le tableau litt. M et l'état modificatif y annexé);

3° Les dépenses faites par les divers comptables, soit à titre d'avance, soit en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit, ainsi que les autres dépenses constatées par la comptabilité générale des finances, dont les pièces justificatives sont en cours de régularisation sur les Budgets, près les Départements ministériels et la Cour des comptes (voir le tableau litt. N).

Au 1^{er} janvier 1862, l'actif de la trésorerie, du chef de ces diverses valeurs, se composait comme il suit :

Encaisse des comptables	} Numéraire fr. 70,474,169 04	} 79,245,386 95
des finances.		
Pièces de dépense en portefeuille chez les agents du Trésor		3,559,833 28½
— — en cours de régularisation sur les Budgets		21,699,695 81
		<u>Fr. 104,504,916 02½</u>

REPORT. fr. 104,504,916 02½

Au 1^{er} janvier 1863, cet actif présentait la situation suivante :

Encaisse des comptes des finances .	{ Numéraire fr. 60,200,471 22½ Pièces de dépense. . . . 9,795,582 73 }	69,996,053 95½
Pièces de dépense en portefeuille chez les agents du Trésor	fr. 3,640,254 67	
Pièces de dépense en cours de régularisation	25,289,876 91	
		98,926,185 53½

En conséquence, les variations qu'ont éprouvées, pendant l'année 1862, les valeurs de caisse et de portefeuille, se résument en une diminution de fr. 5,578,730 49

Cette diminution de fr. 5,578,730 49 c' s'explique par les résultats ci-après des opérations de l'année 1862.

SAVOIR :

D'une part, excédant des recettes sur les dépenses.	{ Créances passives. . . fr. 1,344,158 10 Mouvements de fonds . . . 529,204 26 }	1,873,362 36
D'autre part, excédant des dépenses sur les recettes.	{ Créances actives 477,406 75½ Service des Budgets. . . . 6,974,686 09½ }	7,452,092 85
Différence pareille à celle établie ci-dessus par la comparaison des valeurs de caisse et de portefeuille au commencement et à la fin de l'année 1862.		5,578,730 49

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, 3
AU 1^{er} JANVIER 1863.

D'après ce qui vient d'être exposé, la situation générale de l'Administration des Finances, à l'époque du 1^{er} janvier 1863, s'établit ainsi qu'il suit, par la combinaison des résultats des opérations de l'année 1862 avec ceux de la situation au commencement de cette année :

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1862.		RÉSULTATS des opérations de l'année 1862.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1863.	
	ACTIF.	PASSIF.	EXCÉDANT des recettes.	EXCÉDANT des paiements.	ACTIF	PASSIF
<i>Créances passives</i> (Dettes diverses à rembourser.)	"	50,877,287 90 $\frac{1}{2}$	1,514,158 10	"	"	52,221,416 09 $\frac{1}{2}$
<i>Créances actives</i> . (Avances, créances et débits à recouvrer.)	20,599,677 28	"	"	477,406 73 $\frac{1}{2}$	21,077,084 03 $\frac{1}{2}$	"
<i>Mouvements de fonds</i> . (Excédants des versements régularisés et de ceux portés en dépense par les comptables, sur les versements opérés dans la caisse de l'État.)	"	99,526 78	529,204 26	"	"	628,731 04
<i>Budgets</i> . (Excédant à charge du service de trésorerie, tel qu'il ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques.)	"	74,127,808 53	"	6,974,686 09 $\frac{1}{2}$	"	67,153,122 43 $\frac{1}{2}$
	20,599,677 28	225,104,593 30 $\frac{1}{2}$	1,873,562 36	7,452,092 88	21,077,084 03 $\frac{1}{2}$	120,003,269 57
<i>Valeurs de caisse et de portefeuille</i> . (Encaisse des comptables et dépenses diverses à régulariser sur les Budgets.)	104,504,916 02 $\frac{1}{2}$	"	5,378,750 49		98,926,185 55 $\frac{1}{2}$	"
	125,104,593 30 $\frac{1}{2}$	225,104,593 30 $\frac{1}{2}$			120,003,269 57	120,003,269 57



(403)

COMPTE DE TRÉSORERIE.

État général des recettes et des paiements de l'année 1862.

INDICATION des états de développement.		VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1 ^{er} JANVIER 1862.			
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépenſe.	TOTAL.	
LITR. L.	Comptables dépositaires des valeurs	Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,806,658 60	7,457,120 75	9,263,759 55
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	279,424 84	1,055,644 64	1,335,069 48
		Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	278,938 85	258,452 52	537,391 55
		Comptables de l'administration de la marine	11,722 19	"	11,722 19
		Caissier de l'État	68,097,444 58	"	68,097,444 58
— M.		Agents du trésor dans les provinces.	"	5,559,855 28½	5,559,855 28½
— N.		Administration du trésor public, S/C de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	"	21,699,695 81	21,699,695 81
		70,474,169 04	34,050,746 98½	104,504,916 02½	104,504,916 02½
RECETTE.					
<i>Recettes en augmentation de créances passives.</i>					
— A.		Bons du Trésor remis à divers	"		
— B.	Emissions d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats	12,275,180 75	51,974,585 92
— C.			Coupons d'intérêts, etc.	11,618,585 75	
— D.		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Trésor, ainsi que pour avances diverses.	28,082,821 44		
— E.		Divers services publics	12,956,453 54		
— F.	Recette pour le compte des correspondants du Trésor	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre.	1,000,792 65	45,754,964 21	120,744,068 01
— G.		Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre.	29,817,758 02		
— H.	Recette pour le compte des correspondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre.		25,014,518 78	
<i>Recettes en atténuation de créances actives.</i>					
— I.		Remboursement par divers			11,945,568 02½
<i>Mouvements de fonds.</i>					
— K.		Fonds reçus.			187,034,761 87
					424,229,514 85

TRÉSORERIE.

des paiements de l'année 1862.

INDICATION des états de développement		DÉPENSES.			
		<i>Payements en atténuation de créances passives</i>			
— A		Bons du Trésor remis à divers	2,000		
— B	Remboursements d'effets à payer	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique	Mandats	12,149,594 68	52,052,447 46
— C			Coupons d'intérêts, etc	11,585,459 50	
— D		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Trésor, ainsi que pour avances diversés	28,517,595 28		
— E		Divers services publics	12,778,200 51		
— F	Dépense pour le compte des correspondants du Trésor	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	786,515 89	42,217,956 41	119,599,910 81
— G		Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	28,655,255 04		
— H	Dépense pour le compte des correspondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre		25,129,506 91	
		<i>Payements en augmentation des créances actives</i>			
— I	Avances à divers				12,422,974 78
		<i>Mouvements de fonds</i>			
— K	Fonds remis et reçus de versement produits en dépense				186,505,557 61
		<i>Budgets et services spéciaux</i>			
— O	Excédant des paiements sur les recettes de l'année				6,974,680 09½
VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1 ^{er} JANVIER 1863					
			NUMÉRIQUE	PIÈCES de dépense	TOTAL
— L	Comptables dépositaires des valeurs	Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,948,063 15	8,575,025 15	10,523,088 50
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	558,108 97	1,071,106 54	1,429,215 51
		Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	529,562 64	549,455 04	678,815 68
		Comptables de l'administration de la marine	25,148 98	"	25,148 98
		Cassier de l'État	57,541,787 48½		57,541,787 48½
— M		Agents du trésor dans les provinces		3,640,254 67	3,640,254 67
— N		Administration du trésor public, S/C de dépenses requises en cours de régularisation sur les Budgets des Départements ministériels et de la Cour des comptes		25,289,876 91	25,289,876 91
			60,200,471 22½	38,725,714 51	98,926,185 53½
					124,229,514 85

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

		Solde ou montant des bons restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1862						fr.	5,000
		TOTAL rapporté DE LA PAGE précédente	MARCHE	NIEUCHÂTEAU.	NAMUR	DINANT	PHILIPPEVILLE	TOTAL GÉNÉRAL	
BONS ÉMIS PENDANT CHAQUE MOIS	Janvier 1862								
	Février —								
	Mars —								
	Avril —								
	Mai —								
	Juin —								
	Juillet —								
	Août —								
	Septembre —								
	Octobre —								
	Novembre —								
	Décembre —								
								5,000	"

CAPITAL	INTÉRÊTS attachés aux bons	TOTAL
•	•	•

Montant des bons émis pendant l'année, à p %

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1862.

et au remboursement d'effets à payer.
trésor.)

1^{er} JANVIER 1863.

TOTAL.	PHILIPPEVILLE	DINANT.	NAMUR.	NEUFCHÂTEAU.	MARCHÉ	TOTAL. reporté DE LA PAGE suivante	
"	"	"	"	"	"	"	Janvier 1862
"	"	"	"	"	"	"	Février —
"	"	"	"	"	"	"	Mars —
"	"	"	"	"	"	"	Avril —
2,000 "	"	"	"	"	"	2,000 "	Mai —
"	"	"	"	"	"	"	Juin —
"	"	"	"	"	"	"	Juillet. —
"	"	"	"	"	"	"	Août —
"	"	"	"	"	"	"	Septembre —
"	"	"	"	"	"	"	Octobre —
"	"	"	"	"	"	"	Novembre —
"	"	"	"	"	"	"	Décembre —
2,000 "	2,000 "	"	"	"	"	2,000 "	
5,000 "	Solde ou montant des bons restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1863						
5,000 "							

BONS REMBOURSÉS PENDANT CHAQUE MOIS.

PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRESORERIE
POUR L'ANNEE 1862.

et au remboursement d'effets à payer.
trésor.)

1^{er} JANVIER 1865.

	YPRES	FLINES	COURTRAI	BRUGES	RIEDELLES	LULLAIN	BRUXELLES	TURNHOU	MALINES	ARVERS	
	.	"	"	.	"	"	"	.	"	.	Janvier 1862
		.	"	"	"	.	"	"	"	"	Fevrier —
	"	.	"	"	.	"	"	"	"	"	Mars —
		.	"	"	"	.	"	"	"	"	Avril —
	.	"	"	"	"	"	2,000	"	"	"	Mai —
		.	"	"	"	"	"	"	"	"	Juin —
		"	"	"	"	"	"	"	"	"	Juillet —
	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Août —
	.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Septembre —
	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Octobre —
	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Novembre —
	.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Décembre —
	"	"	"	"	"	"	2,000	"	"	"	

BOIS REMBOUNSES PENDANT CHAQUE MOIS

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats sur les crédits ouverts chez le caissier

SITUATION AU

OBJET DES CRÉDITS OUVERTS.	SOLDES		OPÉRATIONS DE		
	DISPONIBLES	au 1 ^{er} janvier 1862.	RECETTE.		
			Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater le montant des mandats à émettre en paiement des arrérages de rentes et d'intérêts liquidés et imputés sur le Budget de la Dette publique.		
			DATES des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.
					TOTAL DE LA RECETTE, y compris les soldes disponibles au commencement de l'année.
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842			1 ^{er} janvier. 150,000 "	300,000 "	300,000 "
			1 ^{er} juillet. 150,000 "		
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842.			1 ^{er} janvier. 423,280 "	846,560 "	846,560 "
			1 ^{er} juillet. 423,280 "		
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 65 du même traité	177,522 98		1 ^{er} janvier. 2,751,320 59	5,502,640 78	5,680,163 76
			1 ^{er} juillet. 2,751,320 39		
Arrérages des inscriptions nominatives de rentes dérivant de l'emprunt de 30 millions de francs, à 4 p. % autorisé par la loi 18 juin 1856	2,068 75		1 ^{er} janvier. 138,840 "	277,100 "	279,228 75
			1 ^{er} juillet. 138,320 "		
Idem dérivant de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs à 3 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846	10,516 25		1 ^{er} février. 225,140 "	440,725 "	451,041 25
			1 ^{er} août. 215,585 "		
Idem dérivant de la dette à 4 1/2 p. %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations émises en vertu de la loi de conversion du 21 mars 1844	137,508 15		1 ^{er} mai. 354,500 55	711,615 70	849,125 85
			1 ^{er} novembre. 357,225 55		
Idem dérivant de l'emprunt de 84,650,000 francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844.	242,055 50 1/2		1 ^{er} mai. 607,561 87 1/2	1,219,860 "	1,461,893 50 1/2
			1 ^{er} novembre. 612,298 12 1/2		
Idem dérivant de la dette à 4 1/2 p. %, sur un capital de 157,615,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853.	495,926 75		1 ^{er} mai. 948,807 "	1,920,208 50	2,414,135 25
			1 ^{er} novembre. 971,401 50		
Idem dérivant de la dette à 4 1/2 p. %, sur un capital de 24,582,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et sur un capital de 45,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859	258,156 "		1 ^{er} mai. 510,804 "	1,054,410 75	1,512,566 75
			1 ^{er} novembre. 554,516 75		
Différence de capital sur les obligations à 5 p. % soumises à la conversion décrétée par la loi du 21 mars 1844	16 "		"	"	16 "
Intérêts du 1 ^{er} février 1843 au 1 ^{er} février 1847, sur la dette d'un capital nominal de 7,624,000 francs, à 3 p. %, créée pour la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution. (Loi du 24 décembre 1846, art. 2, § 2.)	1,440 "		"	"	1,440 "
	1,522,988 56 1/2			12,275,180 75	13,596,169 09 1/2

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1862.

et au remboursement d'effets à payer.
de l'État, pour le service de la dette publique.

1^{er} JANVIER 1863.

L'ANNÉE 1862.			SOLDES DISPONIBLES au 1 ^{er} janvier 1863	DÉCOMPOSITION du solde en contre		Observations
DÉPENSE		TOTAL DE LA DÉPENSE.		PIÈCES ACQUITTÉES, en portefeuille chez les agents du trésor dans les provinces	RESTANTS À PAYER sur les crédits ouverts AUX AGENTS du trésor dans les provinces	
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur le caissier de l'État	Par virement dans les écritures cen- trales du trésor pu- blié, pour établir recette au profit du trésor du montant des divers rages de rentes dont la pres- cription est ac- quise pour cause de non-paiement dans les délais légaux					
500,000	"	500,000	"	"	"	
846,500	"	846,500	"	"	"	
5,584,252 64	1,149 88	5,585,402 52	94,761 24	72,472 03	22,288 51	
276,267 50	"	276,267 50	2,961 25	1,186 25	1,775 00	
444,370	"	444,370	6,671 25	5,061 25	1,610	
674,566 60	" 81	674,567 41	174,556 42	150,920 81	23,635 61	
1,186,510 75	"	1,186,510 75	275,382 75½	245,588 25	29,904 50½	
1,836,964 25	56 25	1,837,030 50	577,104 75	491,530	85,574 75	
998,766	"	998,766	313,800 75	283,077	30,723 75	
16	"	16	"	"	"	
104	"	104	1,356	"	1,356	
12,148,587 74	1,206 94	12,149,594 68	1,446,574 41½	1,249,686 49	196,887 92½	

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Coupons d'intérêts échus et titres au porteur

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES COUPONS ET TITRES AU PORTEUR DE LA DETTE PUBLIQUE.	COUPONS d'intérêts échus et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer ou 1 ^{er} janvier 1862.	OPÉRATIONS			
		RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE, y compris les coupons échus et les titres en circulation au commencement de l'année.
		DATE des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.	
Coupons de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 18 juin 1856.	7,300 "	1 ^{er} janvier. . .	165,920 "	} 519,320 "	320,620 "
		1 ^{er} juillet. . .	155,400 "		
Coupons des obligations s'élevant au capital de 95,442,852 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, émises en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42 (con- version).	157,655 "	1 ^{er} mai.	1,214,750 "	} 2,402,842 50	2,540,497 50
		1 ^{er} novembre. .	1,188,112 50		
Coupons de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44	159,865 62 $\frac{1}{2}$	1 ^{er} mai.	1,050,676 87 $\frac{1}{2}$	} 2,086,580 "	2,226,245 62 $\frac{1}{2}$
		1 ^{er} novembre. .	1,035,703 12 $\frac{1}{2}$		
Coupons des obligations s'élevant au capital de 157,615,500 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855	519,252 50	1 ^{er} mai.	2,410,814 25	} 4,785,950 "	5,105,191 50
		1 ^{er} novembre. .	2,375,124 75		
Coupons des obligations s'élevant au capital de 69,582,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, émises en vertu de la loi de conversion du 28 mai 1856 et de la loi d'emprunt du 8 septembre 1859.	94,207 50	1 ^{er} mai.	1,021,556 25	} 2,024,102 25	2,118,509 75
		1 ^{er} novembre. .	1,002,546 "		
Fractions d'obligations à 5 p. $\frac{1}{2}$ de 8 et de 20 francs, non échangeables contre des titres à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, et dont le remboursement doit être effectué en numéraire, en vertu de l'ar- ticle 4 de la loi du 1 ^{er} décembre 1852	128 "	"	"	"	128 "
Coupons de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851.	800 "	"	"	"	800 "
	699,208 62 $\frac{1}{2}$			11,618,585 75	12,517,792 57 $\frac{1}{2}$

PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DE TRESORERIE
POUR L'ANNÉE 1862

et au remboursement d'effets à payer.
remboursables de la dette publique.)

1^{er} JANVIER 1863.

DE L'ANNÉE 1862						COUPONS d'intérêts écus et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1863.	Observations
DÉPENSE					TOTAL DE LA DÉPENSE		
PAR LE CAISSIER de l'Etat	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.			TOTAL DES VIREMENTS			
	Pour établir au crédit de MM de Rothschild frères, à Paris, le montant des coupons acquittés par leurs seuls	Pour établir recette au profit du trésor du montant des coupons d'intérêts dont la prescription est ac- quise pour cause de non paiement dans les délais fixés	Pour constater l'émission de mandats sur le caissier de l'Etat				
273,020 •	45,800 •	580 •	•	46,180 •	319,200 •	(¹) 7,420 •	
1,304,066 25	994,297 50	652 50	•	994,950 •	2,389,016 25	(²) 150,581 25	
1,457,423 75	632,323 12½	1,020 57½	•	633,352 50	2,070,776 25	(³) 135,469 57½	
3,201,772 50	1,472,184 •	2,288 25	•	1,474,472 25	4,706,244 75	(⁴) 358,946 75	
1,570,504 50	457,017 75	•	•	457,017 75	2,056,522 25	(⁵) 81,787 50	
•	•	•	•	•	•	(⁶) 128 •	
625 •	•	175 •	•	175 •	800 •	•	
7,977,312 •	3,601,622 57½	4,525 12½	•	3,606,147 50	11,583,459 50	734,532 87½	

(1) A voir l'état ci-annexe, présentant, par échéance, la situation des coupons en circulation

(2) Même observation

(3) Même observation.

(4) Même observation

(5) Même observation

(6) Ce résultat représente

1^o Un mandat de 8 francs émis et non recuitté

fr 8 •

2^o Quinze mandats de 8 francs à emettre

120 •

TOTAL ÉGAL

fr 128 •

ÉTAT présentant la situation, par échéance, des sommes restant à payer
de la dette publique. (Emprunts

COUPONS DE L'EMPRUNT de 30 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856.				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 95,442,832 francs, à 4 1/2 p. %, émises en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42 (conversion).			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1863.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1863.
Sem. au 1 ^{er} janv. 1858.	224,540 "	224,560 "	180 "	Sem. au 1 ^{er} mai 1858.	1,427,165 75	1,426,848 75	315 "
— juillet 1858.	216,880 "	216,680 "	200 "	— nov. 1858.	1,507,562 50	1,506,856 25	506 25
— janv. 1859.	207,900 "	207,780 "	120 "	— mai 1859.	1,572,715 75	1,572,106 25	607 50
— juillet 1859.	203,660 "	203,540 "	120 "	— nov. 1859.	1,554,475 "	1,553,158 75	1,516 25
— janv. 1860.	196,020 "	195,920 "	100 "	— mai 1860.	1,522,547 50	1,520,952 50	1,595 "
— juillet 1860.	189,400 "	189,260 "	140 "	— nov. 1860.	1,296,955 75	1,294,535 "	2,598 75
— janv. 1861.	181,020 "	180,900 "	120 "	— mai 1861.	1,273,128 75	1,269,548 75	3,780 "
— juillet 1861.	172,280 "	172,060 "	220 "	— nov. 1861.	1,244,452 50	1,238,208 75	6,155 75
— janv. 1862.	165,920 "	163,320 "	600 "	— mai 1862.	1,214,730 "	1,198,752 50	15,997 50
— juillet 1862.	155,400 "	149,780 "	5,620 "	— nov. 1862.	1,188,112 50	1,070,201 25	117,911 25
			7,420 "				150,581 25

COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 69,582,000 francs, à 4 1/2 p. %, émises en vertu de la loi de conversion du 28 mai 1856 et de la loi d'emprunt du 8 septembre 1859.			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1863.
Sem. au 1 ^{er} mai 1858.	443,432 25	443,542 25	90 "
— nov. 1858.	589,790 "	589,702 25	87 75
— mai 1859.	382,652 75	382,581 "	51 75
— nov. 1859.	556,721 75	556,665 50	56 25
— mai 1860.	1,545,567 25	1,545,281 75	85 50
— nov. 1860.	1,205,799 75	1,205,091 "	708 75
— mai 1861.	1,126,624 50	1,125,551 25	1,075 25
— nov. 1861.	1,079,678 25	1,076,885 75	2,794 50
— mai 1862.	1,021,556 25	1,011,251 "	10,525 25
— nov. 1862.	1,002,546 "	936,051 50	66,514 50
			81,787 50

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1862.

au 1^{er} janvier 1863, pour intérêts liquidés sur les titres au porteur
négociés sans aucune entremise.)

COUPONS DE L'EMPRUNT de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44.				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 157,615,500 francs, à 4 1/2 p. 0/0, émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855.			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} Janv. 1863	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} Janv. 1863.
Sem. au 1 ^{er} mai 1858.	1,204,098 75	1,203,688 12 1/2	410 62 1/2	Sem. au 1 ^{er} mai 1858.	2,755,167 50	2,755,889 50	1,278 »
— nov. 1858.	1,180,732 50	1,179,624 37 1/2	1,108 12 1/2	— nov. 1858.	2,707,872 75	2,705,967 »	1,905 75
— mai 1859.	1,199,585 »	1,198,479 37 1/2	905 62 1/2	— mai 1859.	2,669,190 75	2,667,541 50	1,649 25
— nov. 1859.	1,150,056 87 1/2	1,148,737 50	1,299 37 1/2	— nov. 1859.	2,604,901 50	2,602,642 50	2,259 »
— mai 1860.	1,152,481 25	1,150,954 57 1/2	1,546 87 1/2	— mai 1860.	2,557,890 »	2,554,218 »	3,672 »
— nov. 1860.	1,113,258 12 1/2	1,111,021 87 1/2	2,216 25	— nov. 1860.	2,534,177 25	2,528,451 »	5,726 25
— mai 1861.	1,099,299 37 1/2	1,096,031 25	3,268 12 1/2	— mai 1861.	2,504,475 »	2,495,555 75	8,921 25
— nov. 1861.	1,070,617 50	1,065,549 37 1/2	5,068 12 1/2	— nov. 1861.	2,466,501 75	2,446,681 50	19,820 25
— mai 1862.	1,050,676 87 1/2	1,026,781 87 1/2	23,895 »	— mai 1862.	2,410,814 25	2,365,650 »	45,164 25
— nov. 1862.	1,035,705 12 1/2	919,951 87 1/2	115,751 25	— nov. 1862.	2,375,124 75	2,126,574 »	248,550 75
			155,469 37 1/2				338,046 75

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats directs du Ministre des

SITUATION AU

IMPUTATION DES MANDATS		MANDATS restant EN CIRCULATION et à payer au 1 ^{er} janvier 1862
<i>Depenses a regula- risee sur le Bud- get de l'Etat</i>	Frais divers relatifs au paiement des interets et a l'amortissement de la dette publique, a regu- lariser sur le Budget	
	Correspondants du trésor	Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables
	Divers services publics	Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger
		Fonds communal (loi du 18 juillet 1860)
		Caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice
		— — — des Affaires étrangères
		— — — de l'intérieur
		— — — des finances
		— — — des Travaux publics
		— — — de l'ordre judiciaire
		— — — des professeurs de l'enseignement supérieur.
		Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires
		Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains
	Correspondants du trésor	Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et en- seignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'Etat
	Fonds de tiers déposés au trésor	Caisse spéciale des pensions en faveur des militaires rengagés par l'en- treprise du Département de la Guerre
		Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
		Recettes par l'entremise de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation
		Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation
		Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor pour le compte de tiers
		Fonds des souscriptions pour l'encouragement de la peinture histo- rique et de la sculpture
		Fonds des remplacements militaires (loi du 8 avril 1857)
	Caisse des dépôts et consignations, S/C de subsides du trésor pour le remboursement des consi- gnations	
	De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des interets des emprunts contractés par leur entremise	
	Département des travaux publics, S/C de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers	
	Administration des contributions directes, S/C de subsides du trésor.	
	Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique Gestion 1862	
<i>Payements en atténuation des créances passives</i>		392,683 22
<i>Payements en augmentation des créances actives</i>		

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1862

et au remboursement d'effets à payer.
Finances sur le caissier de l'État.)

1^{er} JANVIER 1865.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1862.			MANDATS restant EN CIRCULATION et à payer au 1 ^{er} janvier 1865	Observations.
RECETTE.		DEPENSE.		
Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater l'émission des mandats.	TOTAL DE LA RECETTE, y compris les mandats en circulation au commencement de l'année.	1 ^o Par mandats acquittés par le caissier de l'État, 2 ^o Par virement dans les écritures centrales		
6,650 »				
8,189 »				
13,485 57				
11,967,468 70				a) Ce solde à payer se décompose ainsi qu'il suit
44,787 46				Mandat n° 261, émis en 1859, sur Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique 13 60
27,595 30				Mandats n° 1010, émis en 1860, sur Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique 2 26
216,028 25				Mandats n° 306, 407, 907, 1056, et 1125, émis en 1861, sur Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique 45 »
781,400 27				
127,294 65				
54,270 17				
10,840 15				
88,784 55				
52,166 08				
50,121 72				Mandats n° 236, 263, 272, 353, 402, 406, 407, 418, 449, 517, 852, 954, 988, 987, 958, 963, 965, 966, 969, 971, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 1022, 1026, 1027, 1029, 1031, 1034, 1049, 1080, 1081, 1071, 1072, 1073, 1074, 1076, 1126, 1127, et 1128, sur Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique 889 24
550,206 50	28,082,821 44	28,405,504 66	28,517,595 28	(a) 88,111 38
85,575 74				Mandat n° 786, sur Caisse des dépôts et consignations, S/C de subsides du trésor pour le remboursement de consignations 3,500 »
3,543,560 14				Mandats n° 985, 986, 1070, 1117 et 1134, sur Recettes pour compte de tiers (chemin de fer). Mandats n° 1002, 1111, 1112, 1129, 1130, 1131 et 1132, sur Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre. 59,875 98
121,869 50				Mandats n° 851, 1038 et 1110, sur Divers, L/C de fonds déposés au trésor 8,100 »
224,183 03				Mandat n° 1133, sur Cautionnements des comptables 50 »
3,000 »				Mandat n° 1122, sur Frais divers relatifs au paiement des intérêts, etc., de la dette publique. 600 »
10,000 »				Mandat n° 1096, sur Administration des contributions, S/C de subsides du trésor 7,000 »
2,267,300 »				Mandats n° 245bis, 246bis, 249bis, 268, 289, 295 et 297 sur Fonds communal 28,208 52
5,300,000 »				
54,572 24				
35,000 »				
2,649,858 68				
				SOMME ÉGALE . fr. 88,111 38

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées
(Divers ser

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1862.	OPÉRATIONS DE			
		RECETTE.			
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 et 4).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année
1.	2.	3.	4.	5.	6.
Caisse d'amortissement, S/C de crédits ouverts sur le caissier de l'État, pour effectuer le rachat des titres de la dette publique	2,054,548 21	.	7,052,796 79	7,052,796 79	9,107,145 .
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables	13,070,600 57	1,162,100 76	.	1,162,100 76	14,232,701 15
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.	1,270,645 58	1,098,145 .	.	1,098,145 .	2,568,790 58
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850, S/C de crédits ouverts chez le caissier de l'État	59 49	.	50,887 62	50,887 62	50,927 11
Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger.	15,485 57	15,485 57	15,485 57
Département des Travaux publics, S/C de fonds réservés sur le produit de l'emprunt du 18 juin 1850, pour le rachat de la Sambre canalisée.	10,517 54	.	.	.	10,517 54
Emprunt de 45 millions de francs, contracté en vertu de la loi du 8 septembre 1850	12,561,604 44	3,579,020 .	.	3,579,020 .	15,940,714 44
TOTAUX. fr.	28,767,645 45	5,859,265 76	7,097,167 78	12,936,455 54	41,704,078 97

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1862

pour le compte des correspondants du trésor.
vices publics.)

1^{er} JANVIER 1863.

L'ANNÉE 1862				SOLDE		Observations.
DEPENSE				EN CAISSE		
Par le caissier de l'État		Par virement dans les écritures centrales du trésor public	Total DE LA DEPENSE.	au		
AVEC l'intervention des agents du trésor 7	SANS l'intervention des agents du trésor 8			1 ^{er} janv. 1863		
		9	10	11	12	
						1) Ce solde de fr 1,520,859 93 s'accorde avec celui présenté à la même date par le compte du caissier de l'État, mais, comparé au résultat constaté par le compte spécial de la caisse d'amortissement, rendu pour l'année 1862 et qui s'élève à fr 1,518,154 68
	7,586,285 07	»	7,586,285 07	1,520,859 93 (1)		il offre une différence en moins de fr 2,721 25
865,210 71	»	8,189 »	871,599 71	15,361,501 42 (2)		Cette différence provient de ce qu'un mandat, délivré le 29 de- cembre 1862, sous le n° 228, et porté en dépense dans le compte spécial, n'a été payé qu'en janvier de l'année suivante
1,034,722 47	»	»	1,034,722 47	1,554,068 11 (3)		(2) Ce résultat s'accorde avec celui présenté à la même époque, par le compte spécial de la caisse des dépôts et consignations
»	30,846 19	»	30,846 19	(4) 80 92		(3) Même observation (4) Le compte spécial de la caisse générale de retraite a le même solde au 31 décembre 1862 A voir également le compte du caissier de l'État
»	»	13,485 37	13,485 37	»		(5) Cette réserve s'élevait primitivement à fr 1 000,000 En 1836 il a été remboursé fr. 500,000 » 1843 — — 250,000 » 1845 — — 114,682 66 1847 — — 100,000 » 1848 — — 25,000 »
»	»	»	»	(5) 10,517 54		TOTAL DES REMBOURSEMENTS fr 989,682 66
»	»	3,241,472 70	3,241,472 70	12,699,241 74 (6)		Par conséquent, il reste disponible la somme indiquée ci contre de fr 10,517 54
1,897,955 18	7,617,151 26	3,265,145 07	12,778,209 51	28,925,869 46		(6) L'emprunt de 45 millions de francs, contracté en vertu de la loi du 8 septembre 1859, a été affecté, à concurrence d'une somme de 37,800,000 francs, aux dépenses spéciales autorisées par l'ar- ticle 1 ^{er} de ladite loi, et pour celle de 7,200,000 francs aux dé- penses de même nature autorisées par la loi du 2 juin 1861 Les recouvrements opérés sur cet emprunt jus- qu'à l'époque du 1 ^{er} janvier 1863, se sont élevés à fr 41,996,740 »
						Sur cette somme, il a été prélevé pour les dé- penses dont il s'agit et rattaché au Budget de l'exercice 1859. 470,686 55 — 1860 13,462,725 69 — 1861 15,122,665 54 — 1862 3 241,472 70
						ENSEMBLE fr. 72,297,348 26
						De sorte qu'il reste disponible sur les recouvre- ments opérés, le solde indiqué ci contre de fr. 12,699,241 74

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds spéciaux rattachés au Budget)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS SPÉCIAUX.	SOLDE		OPÉRATIONS			
	EN CAISSE	au 1 ^{er} janv. 1862.	RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au 1 ^{er} janvier 1862.
			Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.	PAR VIREMENT dans les caisses centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 et 4).	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	
Subsides offerts par les provinces, des communes et des particuliers, pour la construction de routes (loi du 10 mars 1838).	80,598 64	200,996 37	°	200,996 37	290,595 01	
Subsides divers, travaux d'utilité publique	333,168 97	777,053 42	13,000 °	790,053 42	1,123,822 50	
Cautionnements des entrepreneurs défailants	8,147 80	142 86	°	142 86	8,290 66	
	421,915 41	987,792 65	13,000 °	1,000,792 65	1,422,708 06	

PASSIVES.

pour le compte des correspondants du trésor.
des Recettes et Dépenses pour ordre.)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1862.

1^{er} JANVIER 1863.

DE L'ANNÉE 1862.							SOLDE		Observations.
DÉPENSE.							EN CAISSE		
RESTANTS à payer, au 1 ^{er} janv. 1862, sur les dépenses ordonnées.	DÉPENSES ordonnées pendant l'année 1862.	TOTAL (colonnes 7 et 8).	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS en 1862.	RESTANTS à payer au 1 ^{er} janv. 1863, sur les dépenses ordonnées.	PARVIREMENT dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL de la dépense (col. 10 et 12).	au 1 ^{er} janvier 1863.	15.	
7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.		
7,016 75	74,979 16	81,995 89	81,095 89	"	"	81,095 89	208,599 12 (1)	(1) Fonds libres (à voir l'état de situation joint à l'appui du présent compte).	
20,505 18	602,498 55	713,001 51	704,584 94	8,616 57	"	704,584 94	419,437 45 (2)	(2) Ce solde se décompose ainsi qu'il suit : 1 ^o Ordonnances en circulation sur l'exercice 1862 . . fr. 8,616 57 2 ^o Fonds libres (a) . . . 410,820 88 Fr. 419,437 45	
"	142 86	142 86	135 06	9 80	"	155 06	(3) 8,157 00	(3) Ce solde se décompose ainsi qu'il suit : 1 ^o Ordonnances en circulation sur l'exercice 1862 . . fr. 9 80 2 ^o Fonds libres (b) . . . 8,147 80 Fr. 8,157 60	
27,510 91	767,620 55	795,140 26	786,515 80	8,626 37	"	786,515 89	656,194 17		

(a) D'après l'état de situation délivré par le Ministre des Travaux publics et joint à l'appui du présent compte, les fonds libres sur les subsides divers pour travaux d'utilité publique s'élèvent à fr. 417,981 45 c^{ts}, ce qui établit, pour ce dernier résultat, une différence en plus de fr. 7,150 55 c^{ts}.

Cette différence provient des causes suivantes :

D'une part, on a compris indûment dans la recette au profit du fonds dont il s'agit, le montant d'un versement fait à Mons, le 1^{er} septembre 1862, n° 4655, au profit du trésor, ci 1,017 25

D'autre part, on a imputé sur le même fonds des dépenses qui viennent à charge du fonds, de cautionnements des entrepreneurs défallants, ci 8,147 80

DIFFÉRENCE ÉGALE fr. 7,150 55

(b) D'après l'état de situation délivré par le Ministre des Travaux publics, il ne reste aucun solde disponible sur les cautionnements des entrepreneurs défallants, attendu que ce fonds a été entièrement absorbé par les dépenses en 1861 et 1862; mais, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer ci-dessus sub litt. a, celles de 1862 ont été indûment imputées sur les subsides divers pour travaux d'utilité publique.

Les différences mentionnées sub litt. a et b ont été rectifiées dans la comptabilité de 1863.

TABLEAU LITT. C.

CRÉANCES

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE		OPÉRATIONS			
	au 1 ^{er} janv. 1862.		RE			
	AVANCES du Trésor.	EN CAISSE.	Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'en- registrement, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration des chemins de fer.	Par LES COMPTABLES de l'administration de la marine.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Fonds provinciaux	•	2,599,341 55	3,001,766 01	421,027 49	•	•
Fonds locaux. — Versements des communes, pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	•	113,179 72	•	•	•	•
Fonds communal. (Loi du 18 juillet 1860.)	•	2,865,417 17	13,582,750 07	•	2,180,004 25	•
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée.	120,601 71	•	•	•	•	•
— — du Dép. de la Justice	•	20,358 05	•	•	•	•
— — — des Affaires Étrang.	•	5,524 32½	•	•	•	•
— — — de l'Intérieur	•	18,471 76	•	•	•	•
— — — des Finances.	•	142,185 03½	367,927 80	82,085 82	•	•
— — — des Trav. publics.	•	57,419 72½	•	•	•	•
— — — de l'ordre judiciaire	•	41,262 64	•	•	•	•
— — — des professeurs de l'ens. sup.	•	7,588 51	•	•	•	•
Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	•	28,208 63	•	•	•	•
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.	•	19,756 59	•	•	•	•
Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État	•	17,412 52	•	•	•	•
Caisse spéciale de pensions en faveur de militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	•	5,485 41	•	408,301 58	•	•
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation	•	955,845 05	•	•	4,369,556 40	•
Recettes effectuées par l'administration de la marine (services des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation	•	20 05	•	•	•	196,431 58
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850.	•	580 10	11,653 54	•	•	•
Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (Loi du 50 mars 1861.)	•	23,952 51	•	•	•	•
Fonds des remplacements militaires. (Loi du 8 avril 1857.)	•	700,000 •	•	•	•	•
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor pour le compte de tiers	•	1,907 76	•	•	•	•
Fonds de souscription pour l'encouragement de la peinture historique et de la sculpture	•	4,997 40	•	•	•	•
	120,601 71	7,612,715 20½	17,864,057 22	1,002,014 80	6,550,160 63	196,431 58
		7,492,113 40½				

PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRESORERIE
POUR L'ANNEE 1862.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1863.

DE L'ANNÉE 1862.								SOLDE EN CAISSER	Observations
CETTE.				DEPENSE.					
Par DES VERSEMENTS directs, pour le compte de l'administration du trésor public	Par virements dans les écritures centrales du trésor public	TOTAL (colonnes 4 à 9)	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse ou deduction faite de l'avance au commencement de l'année	Par les comptables de l'administration des contributions directes, etc	Par dispositions des agents du trésor sur la caisse de l'Etat.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public	Total DE LA DEPENSE.	au 1 ^{er} janv. 1863.	
8.	9	10.	11.	12.	13.	14.	15	16	
481,420 07	"	4,804,214 47	7,403,556 02	"	4,907,050 05	"	4,907,050 05	2,455,806 97	(1) A voir, pour l'explication des soldes, in suite du présent tableau.
283,918 76	"	283,918 76	307,098 48	"	288,206 13	"	288,206 13	108,802 55	
"	"	15,765,534 30	18,628,751 47	5,265,485 05	"	11,067,468 79	15,232,955 84	3,395,797 63	
444,548 47	180,766 15	625,114 62	504,512 91	"	482,064 98	"	482,064 98	22,447 95	
86,757 09	"	86,757 00	113,115 14	"	41,607 09	44,787 46	86,504 55	26,720 50	
48,645 30	"	48,645 30	54,169 71½	"	21,054 55	27,595 50	48,449 05	5,720 06½	
269,526 76	"	269,526 76	287,998 52	"	49,975 59	216,028 25	266,005 84	21,994 68	
996,819 16	"	1,447,432 78	1,589,617 81½	"	667,680 67	781,400 27	1,449,080 94	140,556 87½	
359,256 18	"	359,256 18	416,655 90½	"	188,054 55	127,294 63	315,540 16	101,506 74½	
150,798 61	"	150,798 61	192,061 25	"	114,855 02	54,279 17	149,112 19	42,940 06	
38,726 45	"	38,726 45	46,114 76	"	29,267 91	10,840 13	40,117 04	5,997 72	
220,544 55	580 61	220,935 06	249,142 50	"	150,122 30	88,781 55	258,906 85	10,235 74	
81,091 08	"	81,091 08	100,848 57	"	52,722 59	57,476 82	90,199 41	10,640 16	
68,878 55	5,510 74	74,189 09	91,601 61	"	21,827 86	50,121 72	71,949 58	19,652 03	
61,735 50	"	560,057 08	565,522 49	"	"	559,206 59	559,206 59	4,315 90	
932 15	"	4,570,488 55	5,500,554 50	"	"	5,806,515 86	5,806,515 86	1,499,818 64	
"	"	196,451 58	196,451 63	71,834 95	"	121,869 30	193,704 23	2,747 40	
27,927 50	"	39,560 84	40,140 94	8,381 14	"	59,887 62	59,268 76	872 18	
168,016 62	"	168,016 62	191,969 13	"	5,555 62	85,573 74	90,997 50	101,061 77	
"	"	"	700,000 "	"	"	10,900 "	16,000 "	690,000 "	
229,102 91	"	229,102 91	251,010 67	"	"	224,185 05	224,185 05	6,827 64	
180 "	"	180 "	5,177 40	"	"	5,000 "	5,000 "	2,177 40	
4,018,607 20	186,466 50	20,817,758 02	57,509,851 51½	5,545,701 12	7,060,409 69	18,247,122 25	28,655,255 04	8,656,618 47½	

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DESIGNATION DES FONDS DEPOSÉS	RAPPORT DU SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1863
Fonds provinciaux	(1) 2,435,806 97
Fonds locaux — Versements des communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	(2) 108,802 55
Fonds communal (Loi du 18 juillet 1860)	(3) 5,305,707 65
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	(4) 22,447 95
Id du Département de la Justice	(5) 26,720 50
A REPORTER	fr 5,980,756 47

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1862.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1863.

OBSERVATIONS.

(1) Voir, pour les développements, l'annexe n° 1.

(2) Id. id. n° 2.

(3) Ce solde représente la somme restant à répartir sur les recettes opérées pendant l'année 1862 au profit du fonds communal.
Le compte spécial à rendre en exécution de l'art. 17 de la loi du 17 juillet 1860, sur l'institution de ce fonds, est annexé au projet du Budget des Recettes et Dépenses pour l'exercice 1864, déposé dans la séance de la Chambre des Représentants du 28 février 1863.

(4) La situation de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, au 1^{er} janvier 1863, accuse, d'après le présent tableau,
un solde en caisse de fr. 22,447 95
Mais les pièces de dépense acquittées, conservées en portefeuille par les agents du trésor, s'élevant à fr. 101,277 69
Et les restants à payer chez les mêmes agents, à 29,746 08
151,023 77

Cette situation offre finalement un déficit de fr. 108,678 84
(Voir la déclaration jointe à l'appui du présent compte.)

(5) Ce solde en caisse de fr. 26,720 89
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration de la caisse au Département de la Justice, ci 17,005 19
présente une différence en plus de fr. 9,715 40

Cette différence s'explique comme il suit :

D'une part, la comptabilité du trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil par les intéressés, pour une somme de fr. 588 58

Et elle renseigne en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor fr. 8,806 33
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents. 3,457 90

9,264 32

9,862 00

D'autre part, la comptabilité spéciale de la caisse comprend en plus, en recette, des retenues ordonnancées en 1862, mais dont la réalisation et le versement n'ont eu lieu qu'en 1863, savoir :

Sur l'agence d'Anvers fr. 50 »
Id. de Turnhout 6 84
Id. de Bruges 90 66

147 50

Reste une somme égale de fr. 9,715 40

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DESIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	REPORT DU SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1863.
REPORT. fr.	5,080,755 47
Caisse des veuves et orphelins du Département des Affaires Étrangères	(1) 5,720 06½
Id. id. de l'Intérieur	(2) 21,994 68
A REPORTER. fr.	6,017,470 21½

PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRESORERIE
POUR L'ANNEE 1862

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor)

1^{er} JANVIER 1863

OBSERVATIONS.

(1) Ce solde en caisse de fr 5,720 06 $\frac{1}{2}$
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration de la caisse au
Département des Affaires Étrangères, est 1,457 13 $\frac{1}{2}$

présente une différence en plus de fr 4,262 92

Cette différence se forme

1^o Du montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient en portefeuille chez les agents du
trésor, est fr 1,767 75

2^o Des sommes ordonnées restant à payer chez les mêmes agents 2,495 17

Somme égale fr 4,262 92

(2) Ce solde en caisse de fr 21,994 68
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration de la caisse au De
partement de l'Intérieur, est 7,308 73

présente une différence en plus de fr 14,685 95

Cette différence s'explique comme il suit

D'une part, la comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les
reçus n'avaient pas encore été communiqués au conseil par les intéressés, pour une somme de fr 2,747 54
et elle renseigne en moins, en dépense

a Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient en portefeuille

chez les agents du trésor fr 8,183 75

b Les sommes ordonnées restant à payer chez les mêmes agents 4 406 43

12,590 18

14,977 52

D'autre part, la comptabilité spéciale de la caisse comprend en plus, en recette, des retenues ordonnées en
1862, mais dont la réalisation et le versement n'ont eu lieu qu'en 1863, savoir

Sur l'agence d'Anvers	fr	208 98
Id de Grand		5 »
Id de Termonde		» 78
Id de Mons		6 25
Id de Charleroy		» 92
Id de Liege		2 50
Id de Huy		» 66
Id de Hasselt		11 92
Id d'Arlon		» 92
Id de Namur		12 66
		251 59

Reste une somme égale de fr 14,685 95

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	REPORT DU SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1863.
REPORT. fr.	6,017,470 21 $\frac{1}{2}$
Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	(1) 140,536 87 $\frac{1}{2}$
Id. id. des Travaux publics	(2) 101,306 74 $\frac{1}{2}$
A REPORTER. fr.	6,259,313 83 $\frac{1}{2}$

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1862.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1863.

OBSERVATIONS.

(1) Ce solde en caisse de fr. 140,536 87½
comparé à l'excédant de dépense constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département
des Finances, ci 19,305 02½

présente une différence de fr. 159,841 90

Cette différence s'explique de la manière suivante :

1^o La comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil par les intéressés, savoir :

Agence d'Anvers, 22 décembre 1862, n° 4434.	28 »	
— de Bruxelles, 27 octobre » n° 9726.	48 »	
— — 28 novembre » n° 11278.	48 »	
— — 15 décembre » n° 11715.	12 »	
— — 15 » » n° 11716.	40 »	
— — 15 » » n° 11717.	12 »	
— — 19 » » n° 11824.	26 67	
— — 31 » » n° 12419.	17 83	
— de Charleroy, 3 octobre » n° 3810.	23 92	
		953 44

2^o Elle comprend en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient en portefeuille chez les agents du trésor, ci	fr. 104,857 13	
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents.	54,731 33	
		159,588 46

Somme égale de fr. 159,841 90

(2) Ce solde en caisse de fr. 101,306 74½
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département des
Travaux publics, ci 46,560 16½

présente une différence en plus de fr. 54,746 58

Cette différence provient des causes suivantes :

D'une part, la comptabilité du trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil par les intéressés, savoir :

Agence d'Anvers, 17 décembre 1862, n° 4375.	fr. 117 »
— de Bruxelles, 30 » » n° 12566.	217 49
— de Gand, 18 » » n° 5048.	54 »
— — 31 » » n° 5351.	20 »
— de Liège, 29 » » n° 4574.	7 50
	412 99

et elle renseigne, en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient en portefeuille chez les agents du trésor	fr. 36,562 73	
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents	17,848 22	
		54,410 95
		54,826 94

D'autre part, la comptabilité spéciale de la caisse comprend en plus, en recette, des retenues ordonnancées en 1862, mais dont la réalisation et le versement n'ont eu lieu qu'en 1863, savoir :

Sur l'agence d'Anvers	fr. 35 77
— de Malines.	19 17
— de Bruges	3 75
— d'Audenarde	19 17
— de Tournay	9 50
	80 36

RESTE UNE SOMME ÉGALE DE fr. 54,746 58

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	REPORT DU SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} janvier 1865.
REPORT. fr.	6,250,315 85½
Caisse des veuves et orphelins de l'Ordre judiciaire	(1) 42,949 06
Id. id. des professeurs de l'enseignement supérieur	(2) 5,997 72
Fonds des caisses provinciales des instituteurs primaires.	(3) 10,235 74
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	(4) 10,649 16
A REPORTER. fr.	6,329,145 51½

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORIER
POUR L'ANNÉE 1862

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1863

OBSERVATIONS.

(1) Ce solde en caisse de
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de la caisse au Département de la
Justice, est

fr 42 949 06
fr 1,958 77

présente une différence en plus de

fr 28,010 69

laquelle se forme

1^o Du montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents
du trésor

fr 11,911 95

2^o Des sommes ordonnances restant à payer chez les mêmes agents

fr 12,098 76

SOMME ÉGALE DE

fr 28,010 69

(2) Ce solde en caisse de
comparé à l'excédent de dépense constaté à la même époque de commun accord avec le conseil de la caisse au Département de
l'Intérieur, est

fr 6,917 72
fr 669 05

présente une différence de

fr 6 661 75

qui provient, savoir

1^o Du montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents
du trésor

fr 4,701 71

2^o Des sommes ordonnances restant à payer chez les mêmes agents

fr 1,867 »

SOMME ÉGALE DE

fr 6,666 75

(3) Voir, pour les développements, l'annexe n° 3

(4) Ce solde en caisse de
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de
l'Intérieur, est

fr 40 619 46
fr 4 278 71

présente une différence en plus de

fr 9 370 45

Cette différence provient des causes ci-après savoir

D'une part, la comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus, en recette, des versements
dont les récépissés n'ont pas encore été communiqués au conseil par les intéressés pour une somme de fr 4,288 57
et en moins en dépense

a Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille
chez les agents du trésor

fr 5,515

b Les sommes restant à payer chez les mêmes agents sur les dépenses ordonnances

fr 3 080 45

fr 8,595 45

fr 9,683 80

D'autre part, la comptabilité spéciale de la caisse renseigne en plus, dans la recette

a Un versement fait à Neufchâteau, le 8 décembre 1862 n° 57 indument porté à l'avoir des caisses provinciales
des instituteurs primaires dans la comptabilité du trésor public, et qui n'a été l'objet d'un transfert au profit
de l'institution à laquelle appartient la recette, qu'en 1863, et

fr 226 60

b Des retenues ordonnances en 1862, mais dont la réalisation et le versement n'ont eu lieu qu'en
1863, savoir

Sur l'agence de Bruxelles

fr 77 »

— de Louvain

fr 9 76

fr 86 76

fr 513 55

RESTE UNE SOMME ÉGALE DE

fr 9,370 45

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	REPORT DU SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1865
REPORT fr	0,320,145 51½
Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État	(1) 19,652 05
Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	(2) 4,515 90
A REPORTER fr	0,555,115 44½

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1862.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1863.

OBSERVATIONS.

(¹) Ce solde en caisse de fr. 19,652 05
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de
l'Intérieur 15,103 93

présente une différence en plus de fr. 4,548 10

Cette différence s'explique comme il suit :

D'une part, la comptabilité du Trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés n'avaient pas encore
été communiqués au conseil par les intéressés et s'élevant à fr. 1,141 88
et en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille

chez les agents du trésor fr. 2,148 87

b. Les sommes restant à payer chez ces agents sur les dépenses ordonnancées 1,327 70

3,476 57

4,618 45

D'autre part, la comptabilité spéciale de la caisse renseigne en plus, dans la recette, des retenues
ordonnées en 1862, mais dont la réalisation et le versement n'ont eu lieu qu'en 1863, savoir :

Sur l'agence d'Anvers fr. 2 25
— de Bruxelles 36 63
— de Gand 15 80
— de Charleroy 12 67
— de Tongres 2 75
— de Namur 2 25

70 35

RESTE UNE SOMME ÉGALE DE fr. 4,548 10

(²) Ce solde en caisse de fr. 1,515 90
comparé avec celui constaté à la même époque par l'arrêt rendu par la Cour des comptes du 14 août 1863, sur le compte spécial de
de l'institution, ci 9,433 36

offre une différence en moins de fr. 5,117 46

laquelle provient :

1° De quatre mandats de 1,200 francs chacun, soit ensemble 4,800 francs, délivrés au 31 décembre 1862, et qui n'ont été portés
en dépense dans la comptabilité spéciale de la caisse qu'en 1863; 2° d'une somme de fr. 217 46 c⁵, existant en plus dans la
recette constatée par la comptabilité spéciale, et qui sera l'objet d'une régularisation ultérieure.

Suite de l'Etat des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DESIGNATION DES FONDS DEPOSES	REPORT DU SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1865
REPORT fr	6,555,115 44½
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'Etat, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc, avec lesquelles elle est en relation	(1) 1,400,818 64
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation	(2) 2,747 40
A REPORTER fr	7,855,670 48½

PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRESORERIE
POUR L'ANNEE 1862

pour le compte des correspondants du trésor.
(déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1863

OBSERVATIONS

(1) Les recouvrements opérés pendant l'année 1862, par l'administration des chemins de fer, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., s'élèvent à la somme de fr 4,569 356 40 c^s.

La somme de fr 932 15 c^s, portée au présent tableau comme ayant été versée directement dans la caisse de l'État, provient des différences de change et des frais de courtage liquides sur le Budget de l'État, du chef des achats de traites pour acquitter des soldes de comptes dus à la direction royale des télégraphes prussiens, ces soldes, qui sont exprimés et payables en thalers, ont été portés, d'une part, en recette au profit des tiers dans le compteabilité de l'administration du trésor public, au taux normal de fr 5 75 c^s par thaler, tandis que, d'autre part, l'on a fait dépense du prix intégral des traites acquises à des taux supérieurs, de sorte que les versements dont il s'agit ont dû avoir lieu pour compenser les différences existant entre la recette et la dépense.

Ces différences sont celles qui suivent

1 ^o	Sur l'achat d'une traite sur Berlin, pour solder le décompte du 5 ^{me} trimestre 1861	fr	588 72
2 ^o	— — — — — 4 ^{me} — 1861		250 62
3 ^o	— — — — — 1 ^{er} — 1862		85 58
4 ^o	— — — — — 2 ^{me} — 1862		29 45

Somme égale fr 932 15

Quant au solde renseigné en contre, le remboursement en a eu lieu de la manière suivante, savoir

Par mandat sur le caissier de l'État du 7 janvier 1863, nos 6 et 7	fr	2 522 95
— — — — — 8 — — — n ^o 13		126,862 89
— — — — — 12 — — — n ^o 17		2 570 57
— — — — — 14 — — — nos 19 et 20		145 765 56
— — — — — 29 — — — n ^o 26		1,521 97
— — — — — 2 février nos 69 et 70		175,411 46
— — — — — 4 — — — n ^o 72		7,810 76
— — — — — 10 — — — nos 8 ^o et 85		69,849 53
— — — — — 10 — — — n ^o 84		8,895 46
— — — — — 16 — — — n ^o 94		57,054 63
— — — — — 19 — — — n ^o 105		127,789 67
— — — — — 24 — — — nos 108 et 111		227,785 49
— — — — — 24 — — — n ^o 114		86,117 15
— — — — — 24 — — — n ^o 115		22,589 78
— — — — — 5 mars — n ^o 166		9,605 80
— — — — — 18 — — — n ^o 221		101,517 05
— — — — — 19 — — — n ^o 228		17,784 56
— — — — — 20 — — — n ^o 254		15,546
— — — — — 27 — — — n ^o 254		46,768 57
— — — — — 14 avril — n ^o 361		5,660 55
— — — — — 27 mars — n ^o 255 et 262		8,551 09
— — — — — 11 avril — nos 345 et 343		103,666 41
Achat d'une traite sur Berlin pour acquitter le solde du décompte avec la direction des télégraphes prussiens pour le 5 ^{me} trimestre 1862, déduction faite de fr 26 51 c ^s , pour différence de change et frais de courtage		52,270 17
Par mandat sur MM de Rothschild frères, à Paris, pour solder le décompte avec l'administration des télégraphes français pour le 4 ^{me} trimestre 1862		27,390 04
		1 499,988 07

A déduire

1 ^o Différence de change et frais de courtage sur une traite sur Berlin acquise en 1862, et qui n'ont été l'objet d'un versement qu'en 1865	150 84
2 ^o Frais de courtage sur des traites sur Londres pour solder le décompte de l'office des postes des Pays-Bas et Belgique pour les années 1860 et 1861	24 56
3 ^o Idem concernant les 1 ^{er} et 2 ^{me} trimestres 1862	5 25
	169 47

Somme égale fr 1,499,818 64

(2) Voir l'état de situation joint à l'appui des pièces justificatives de dépenses qui font l'objet de l'accuse de réception de la Cour des comptes, du 30 juin 1865, 3^e d^{on}, n^o 174078

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	REPORT DU SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1863
A REPORTER fr.	7,855,679 48½
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850	(1) 872 18
Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	(2) 101,061 77
Fonds des remplacements militaires (Loi du 8 avril 1857).	(3) 690,000 »
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers	(4) 6,827 64
Fonds de souscriptions pour l'encouragement de la peinture historique et de la sculpture	(5) 2,177 40
	8,656,618 47¼

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1862.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1863.

OBSERVATIONS.

(¹) Le compte spécial de la caisse générale de retraite ne porte ce solde qu'à fr. 872 12 c^t. La différence en moins de 6 centimes que présente ce dernier résultat, résulte, d'une part, de ce qu'une ordonnance de 20 centimes émise en décembre 1862, n'a été acquittée et portée en dépense par la trésorerie qu'en 1863, et d'autre part, d'une erreur de 14 centimes commise par un receveur des contributions directes, laquelle ne sera rectifiée qu'en 1864.

(²) Ce solde en caisse de	fr.	101,061 77
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de l'Intérieur		72,347 33
présente une différence en plus de	fr.	<u>28,714 24</u>

laquelle provient des causes ci-après, savoir :

La comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus, en recette :

1^o des versements dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil par les intéressés, savoir :

Versements faits en 1861	fr.	813 56
— 1862.		27,541 33

2 ^o Un versement fait à Anvers, le 24 juillet 1862, n° 2360, qui a été reconnu appartenir aux caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires, et qui n'a été transféré au profit de cette institution qu'en 1863.		62 60
---	--	-------

Fr.	28,417 40
-----	-----------

et elle comprend en moins, en dépense, les sommes restant à payer chez les agents du trésor sur les dépenses ordonnées	fr.	296 78
--	-----	--------

SOMME ÉGALE DE	fr.	<u>28,714 24</u>
--------------------------	-----	------------------

(³) Cette somme de 600,000 francs représente le montant des versements opérés dans la caisse de l'État en exécution de la disposition de la loi du 8 avril 1857, ainsi conçue : « Toutefois, la partie des fonds versés pour les remplaçants qui, dans les temps ordinaires, n'est pas indispensable » à la marche régulière du service des corps, sera déposée dans les caisses de l'État, jusqu'à concurrence de la moitié, au maximum, des versements. »

(⁴) A voir, pour les développements, l'annexe n° 4.

(⁵) Ce fonds a été institué par l'arrêté royal du 25 novembre 1859. On le verse dans la caisse de l'État à partir de 1861. Antérieurement, il était déposé à l'administration des beaux-arts, au Ministère de l'Intérieur.

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION DES PROVINCES. 1.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1861.			OPÉRATIONS DE L'ANNÉE			
	D'après LES ÉCRITURES des agents du trésor. 2.	RECETTES constatées en 1859-1860 et 1861, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1862 ou aura lieu ultérieurement. 3.	TOTAL. (colonnes 2 et 3.) 4.	RECETTE.			
				Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc. 5.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enre- gistrement, etc. 6.	Par DES VERSEMENTS directs pour le compte de l'administration du trésor public. 7.	TOTAL. (colonnes 5 à 7.) 8.
Anvers	172,858 66	89,654 58	262,495 24	587,175 27	54,554 35	58,107 47	479,617 29
Brabant	594,721 81	125,885 85	720,607 66	909,018 18	109,587 66	101,596 "	1,119,801 84
Flandre occidentale	525,665 48	81,496 04	407,159 52	495,250 57	106,598 57	45,278 10	644,926 90
Flandre orientale	446,889 28	46,001 26	492,890 54	555,682 81	46,440 81	189,765 57	771,887 19
Hainaut (*)	50,757 21	61,815 50	112,570 71	562,054 72	"	6,226 97	568,281 69
Liège	52,895 15	58,455 08	71,546 21	579,047 64	.	4,167 85	585,215 47
Limbourg	80,400 80	17,685 66	98,084 46	155,146 80	108 79	56,745 77	169,999 56
Luxembourg	147,107 04	58,796 76	185,905 80	254,275 49	22,759 50	50,060 16	507,094 95
Namur	205,740 11	44,545 50	248,285 41	248,114 75	81,598 01	29,677 04	559,589 78
	2,055,051 52	544,510 05	2,599,541 55	5,901,766 01	421,027 49	481,420 97	4,804,214 47

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1862.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds provinciaux.

1862.		SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1865.				Observations.
Total DU LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année 9.	DÉPENSE. PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'Etat 10.	D'après les écritures cen- trales de l'administration du trésor public. 11.	DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI-CONTRE.			
			RESIDUATS présentés par les écritures des agents du trésor 12.	Recettes constatées en 1859, 1860, 1861 et 1862, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'aura lieu qu'en 1863 ou ultérieurement		
				VERSEMENTS régularisés 13.	VERSEMENTS non régularisés 14.	15.
742,110 53	543,314 10	198,706 37	120,220 31	04,958 06	(1) 4,658 »	(1) Versements de 1861 . fr. 1,808 94 Id. 1862 . 2,829 06 Fr. 4,638 »
1,840,409 50	1,162,174 30	678,233 11	542,321 06	134,903 63	(2) 810 40	(2) Versements de 1862.
1,052,086 42	714,775 80	337,310 62	224,603 »	77,933 05	(3) 34,754 37	(3) Versements de 1859 . fr. 330 » Id. 1860. . 630 » Id. 1861 . 188 34 Id. 1862. . 55,866 23 Fr. 34,754 37
1,204,777 75	766,674 45	498,103 30	456,697 05	61,406 23	»	
680,832 40	338,681 98	122,170 42	59,431 90	62,738 32	»	(4) Deduction faite de la différence de 1,054 fr. 66 c., constatée dans le compte précédent.
454,561 68	381,581 90	72,979 78	32,104 55	40,875 25	»	
268,083 82	153,826 46	114,257 56	95,804 73	18,432 63	»	
492,998 75	314,911 96	178,086 79	140,374 18	37,706 91	(5) 5 70	(5) Versements de 1862.
607,675 19	371,717 97	233,937 22	187,024 59	48,173 41	(6) 750 22	(6) Versements de 1862.
7,403,556 02	4,967,650 05	2,433,896 97	1,817,781 33	517,147 73	40,967 89	

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1862.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1862.		
		RECETTE.		DÉPENSE.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État.
1.	2.	3.	4.	5.
Anvers	800 10	25,514 62	24,583 72	22,866 48
Brabant	5,558 02	9,709 50	13,247 32	12,544 22
Flandre occidentale	58,432 26	86,467 98	124,900 24	92,178 42
Flandre orientale	29,543 85	62,505 90	91,849 73	69,582 68
Hainaut	6,760 68	8,621 99	15,591 67	10,527 86
Liège	2,811 80	2,895 75	5,707 55	4,206 67
Limbourg	2,512 16	18,185 61	20,695 77	17,552 41
Luxembourg	26,046 65	59,858 24	85,904 87	48,470 65
Namur	654 22	12,565 57	13,017 39	10,676 74
	115,179 72	285,918 76	597,008 48	288,206 15

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1862

recettes et dépenses effectuées sur les fonds locaux.

SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1865				Observations
D'après LES ECRITURES centrales de l'administration du trésor public. C	DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI CONTRE			
	RESULTATS présentés par les écritures des agents du trésor 7	Re cettes constatées en 1859, 1860, 1861 et 1862, mais dont la transcription, par une ouver- ture de crédit, n'a eue lieu qu'en 1863, ou ultérieurement		
		Versements RÉGULARISÉS. 8	Versements NON RÉGULARISÉS 9	
				10
1,517 24	"	1,517 24	"	
2,905 10	538 62	2,544 48	"	
32,721 82	50,865 41	1,157 "	(1) 729 41	(1) Verse en { 1861 fr 51 52 1862 697 80 <hr/> 729 41
22,267 07	8,262 65	15,984 42	"	
4,865 81	5,502 55	1,458 75	(2) 52 75	(2) Verse en 1862.
1,500 88	276 01	974 87	(3) 250 "	(3) Id
5,545 56	2,625 72	702 64	(4) 15 "	(4) Verse en 1860
37,454 22	57,228 82	205 40	"	
2,340 85	350 04	1,664 77	(5) 525 14	(5) Verse en { 1859 14 70 1860 93 84 1862 216 60 <hr/> 525 14
108,892 55	83,570 50	24,169 55	1,552 50	

DEVELOPPEMENT des opérations relatives aux recettes et dépenses

DÉSIGNATION DES CAISSES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1862, d'après les écritures centrales de l'administration du trésor public	OPERATIONS DE L'ANNEE 1862.		
		RECETTE		DÉPENSE
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'Etat
1	2	3	4	5
Caisse de la province d'Anvers	156,554 57	1,044 86	151,590 45	10,071 78
— — de Brabant	225,175 15	50,752 84	255,907 07	19,593 10
— — de la Flandre occidentale	106 402 87	15,520 55	121,725 20	14,659 70
— — — orientale	121,045 52	19,894 64	140,940 16	11,770 14
— — de Hainaut	219,537 85	44,298 04	263,635 87	28,114 42
— — de Liège	145,072 18	92,590 59	167,462 07	15,749 07
— — de Limbourg	71,985 59	9,595 44	81,479 05	7,107 57
— — de Luxembourg	158,224 44	25,005 81	161,228 25	19,868 19
— — de Namur	84,514 45	40,655 61	125,168 04	25,588 55
	1,246,210 96	220,955 06	1,467,144 92	150,122 50

Fonds appliqués à l'acquisition successive d'un capital de 1,526,500 francs de la dette publique, à 4 1/2 p. %, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 10 décembre 1852

Encasse réelle au 1^{er} janvier 1865

PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRESORERIE
POUR L'ANNEE 1862.

des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.

SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1863.				Observations.
D'après LES ECRITURES centrales de l'administration du trésor public 6	D'après les écritures des agents du trésor 7.	DIFFÉRENCES présentées par la colonne 7		
		EN PLUS 8	EN MOINS 9	
				10.
141,527 65	141,527 65	"	"	
234,514 87	234,514 87	"	"	
107,065 50	107,065 50	"	"	
129,170 02	129,170 02	"	"	
255,521 45	255,521 45	"	"	
151,715 90	151,715 90	"	"	
74,371 46	74,371 46	"	"	
141,360 06	141,360 06	"	"	
101,779 71	101,779 71	"	"	
1,317,022 62	1,317,022 62	"	"	
1,306,786 88				
10,235 74				

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux fonds de toute

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT	
				A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1862.	CONSTATÉ pendant l'année 1862.
			Dépôts divers faits au trésor pour couvrir le montant des coupons d'intérêts indûment détachés des obligations à 5 p. $\frac{0}{0}$, soumises aux conversions des 1 ^{er} décembre 1852 et 28 mai 1856	1,824 50	"
Furnes.	1861. 4 mai . .	251	Fonds de la masse d'habillement et d'équipement des gardiens de la maison de sûreté à Arlon	85 20	"
Marche.	— 31 juillet . .	407	Amendes perçues en matière de taxe sur les chiens	"	17 10
Hasselt.	— 5 octobre . .	1555	Intérêt annuel d'une somme de 11,000 francs, prêtée par l'État au dépôt de mendicité de Reckheim, pour création de l'exploitation agricole	"	440 "
Charleroy.	— 21 id.	5763	Fonds communaux	"	115 88
Id.	— 21 id.	5764	Idem	"	41 20
Bruxelles.	1862. 8 janvier . .	124	Excédant d'un mandat délivré par la ville de Namur au profit du trésor, pour prix d'acquisition d'un capital de 165,000 francs de la dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$	"	20,425 55
Arlon.	— 16 id.	26	Retenues au profit de la caisse des secrétaires communaux.	"	19 95
Termonde.	— 1 ^{er} février . .	258	Quote-part de la commune de Berlaere dans les frais du conseil de prud'hommes à Termonde	"	22 92
Dinant.	— 21 février . .	190	Quote-part de la commune de Sommière dans le traitement du commissaire-royer cantonal	"	21 87
Mons.	— 18 mars	1258	Abonnement au <i>Recueil administratif</i> de l'année 1861.	"	8 42
Bruges.	— 24 —	551	Secours fournis à des indigents par le bureau de bienfaisance d'Anvers	"	565 56
Turnhout.	— 12 avril	921	Amortissement de la dette communale de Meerle	"	500 "
Hasselt.	— 25 —	554	Résultat du décompte dressé du chef des avaries du matériel des chemins de fer pour l'exercice 1861	"	159 20
Bruxelles.	— 2 mai	5945	Arrérages des rentes inscrites au grand-livre de la dette publique, pour être affectées aux charges de mariage des officiers de l'armée	"	95,485 25
Id.	— 5 —	4065	Pour achat de titres de la dette publique au profit de la commune de Biez	"	1,500 48
Termonde.	— 7 —	1044	Intérêts d'un cautionnement de comptable, consignés par suite de saisie-arrêt	"	20 "
Louvain.	— 31 mai	1008	Droits de police maritime	"	86 "
Termonde.	— 3 juin	1295	Intérêts d'un cautionnement de comptable, consignés par suite de saisie-arrêt	"	80 "
Anvers.	— 6 —	1920	Pour la caisse des veuves et orphelins des gardes-champêtres	"	7 50
Malines.	— 14 —	715	Retenues au profit de la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux.	"	50 "
Bruges.	— 16 —	1245	Quote-part de la ville d'Ostende dans les traitements des agents attachés à l'écluse des bassins de commerce en 1862, et dans les frais d'entretien de cette écluse en 1862 et 1865	"	2,020 "
Anvers.	— 28 —	2191	Retenues faites aux marins pour remboursement d'avances d'agents diplomatiques ou consulaires	"	259 71
A REPORTER.				1,907 76	128,422 57

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1862.

autre nature, versés dans la caisse du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS.			SOLDE A REMBOURSER " " 1 ^{er} janvier 1863.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
Arrêtés qui les autorisent.		MONTANT.		
DATES.	NUMÉROS.			
	"	"	1,824 50	
1862, 10 janvier .	16	85 26	"	Ce versement ayant été fait indûment dans la caisse de l'État.
— 7 août . . .	668	17 10	"	Pour cause de double emploi, le receveur de l'enregistrement et des domaines à Marche, ayant déjà porté ce produit en recette dans sa comptabilité.
— 28 avril . . .	255	440 "	"	Pour faire un nouveau versement sur les produits de l'administration de l'enregistrement chargée des recouvrements de l'espèce.
— 4 août . . .	654	157 08	"	Ces deux sommes appartenant aux caisses provinciales des instituteurs primaires et formant double emploi avec des versements ultérieurement faits pour cette institution.
— 8 janvier . . .	13	29,425 55	"	Pour être mis à la disposition de la ville de Namur.
— 21 novembre.	1,057	19 05	"	Pour cause de double emploi.
— 30 juillet . . .	627	22 92	"	Cette somme devant être versée entre les mains du receveur communal de Termonde.
— 5 avril . . .	196	21 87	"	Ce versement devant être fait chez le Gouverneur de la province.
— 27 mars . . .	176	8 42	"	Afin d'opérer un nouveau versement sur les produits de l'administration de l'enregistrement, chargée des recouvrements de cette nature.
— 15 avril . . .	217	565 56	"	Pour opérer un nouveau versement sur les produits de l'administration de l'enregistrement.
— 14 octobre . . .	851	500 "	"	Somme ayant été indûment versée dans la caisse de l'État.
— 12 novembre.	1017	159 20	"	L'administration des chemins de fer devant renseigner cette recette dans sa comptabilité, il y a eu lieu de faire un autre versement sur les produits de cette administration.
— 5 mai . . .	289 à 546	95,485 25	"	Pour être mis à la disposition des ayants-droit.
— 14 octobre . . .	850	1,500 48	"	L'administration communale de Biez ayant réclamé le remboursement de cette somme pour l'employer à une autre destination.
— 12 juillet . . .	569	20 "	"	Pour être versé sur les produits de l'administration de l'enregistrement, chargée de renseigner les produits de cette nature.
— 18 août . . .	687	86 "	"	Ce versement devant être opéré sur les produits de l'administration de la marine.
— 12 juillet . . .	569	80 "	"	Pour être versé, sur les produits de l'administration de l'enregistrement, chargée de constater la recette des produits de cette nature.
— 14 août . . .	685	7 50	"	Versement indûment opéré dans la caisse de l'État, le commissaire d'arrondissement étant chargé de recueillir ces produits.
— 8 id.	671	50 "	"	Pour cause de double emploi avec un versement opéré postérieurement.
— 6 octobre . . .	790	2,020 "	"	Pour faire deux versements distincts, l'un de 1,560 francs, somme définitivement acquise au trésor, l'autre de 660 francs, montant du crédit à mettre à la disposition du Département des Travaux publics.
— 17 juillet . . .	585	259 71	"	Ce versement ayant été fait par erreur suivant dépêche du Ministère des Affaires Étrangères du 7 juillet 1862, n° 4258.
		128,505 65	1,824 50	

Suite du Développement des opérations relatives aux fonds de toute

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMEROS.	OBJET	MONTANT	
				A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1862.	CONSTATÉ pendant l'année 1862.
			REPORT. . . fr.	1,907 76	128,422 37
Anvers.	1862 25 juillet . .	2605	Pour la caisse des veuves et orphelins des gardes champêtres	"	7 50
Furnes.	— 28 — . .	404	Amendes perçues au profit de la Flandre occidentale . .	"	52 25
Gand	— 31 — . .	2879	Paiement du quart d'une annuité par la commune de Scheldewindeke à la société du crédit communal . .	"	356 "
Charleroy	— 21 août . .	5207	Indemnité du chef de la construction d'un laminoir à fer . .	"	150 "
Furnes.	— 29 septemb. .	657	Pour la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	"	16 64
Namur.	— 11 octobre . .	2548	Restant disponible du montant d'un crédit destiné au paiement du salaire de cantonniers des routes de l'Etat . .	"	7 "
Courtrai.	— 11 — . .	1910	Pour la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	"	26 50
Id	— 15 — . .	1915	Idem	"	52 50
Furnes.	— 15 — . .	678	Pour la caisse de retraite de la Flandre occidentale	"	18 65
Bruxelles.	— 4 — . .	9152	Extinction du déficit constaté à charge du sieur Vanderluck, à l'administration des chemins de fer	"	120 81
Gand	— 31 — . .	4210	Amendes perçues au profit de la Flandre orientale.	"	10 45
Courtrai.	— 31 — . .	2089	Pour la caisse de retraite de la Flandre occidentale	"	15 "
Id	— 31 — . .	2090	Idem	"	45 "
Bruxelles.	— 4 novembre	10547	Ariérages des rentes inscrites au grand-livre de la dette publique, pour être affectées aux charges de mariage des officiers de l'armée	"	94,857 75
Anvers	— 25 — . .	4115	Droits de police maritime	"	16 "
Tournay.	— 29 — . .	5699	Fonds communaux	"	20 63
Bruxelles	— 20 decembre	11840	Timbres fournis pour les registres de l'état civil	"	4,800 "
Bruges	— 20 — . .	2954	Pour la caisse provinciale de retraite de la Flandre occidentale	"	125 36
Termonde.	— 30 — . .	5548	Ferme des vidanges de la maison d'airiel de Termonde . .	"	22 50
				1,907 76	229,102 91
				231,010 67	

PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRESORERIE
POUR L'ANNEE 1862

autre nature, versés dans la caisse du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS			SOLDE A REMBOUSER au 1 ^{er} janvier 1863	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
Arrêtés qui les autorisent.		MONTANT.		
DATES	NUMÉROS			
		128,505 65	1,824 50	
1862 14 août	685	7 50	"	Ce versement ayant été indûment opéré dans la caisse de l'État
— 29 —	743	32 25	"	Pour faire un nouveau versement sur les produits de l'Administration de l'enregistrement.
— 25 octobre	866	556 "	"	Ce versement devant être opéré dans la caisse de la société du crédit communal.
— 4 —	787	150 "	"	Pour faire un autre versement sur les produits de l'Administration de l'enregistrement, chargé des recouvrements de l'espèce.
— 14 novembre	1058	16 64	"	Cette somme appartenant à la caisse provinciale de retraite, dont les produits sont recueillis par les commissaires d'arrondissement
— 6 —	952	7 "	"	Ce versement ayant été opéré par erreur, suivant dépêche du Ministre des Travaux publics du 28 octobre 1862, 1 ^{re} division, n° 15485
— 29 —	1068	26 50	"	Ces sommes appartenant à la caisse provinciale de retraite, devaient être versées entre les mains du commissaire d'arrondissement
— 24 —	1056	52 50	"	
"	"	"	18 65	
— 22 octobre	842	120 81	"	Pour être mis à la disposition du chef de la station de Leuze, afin de combler le déficit existant dans sa caisse
— 19 décembre	1110	10 45	"	Ce versement devant être opéré sur les produits de l'Administration de l'enregistrement
— 18 novembre	1046	15 "	"	Les versements de cette nature devant être faits entre les mains du commissaire d'arrondissement
— 14 —	1057	45 "	"	
— 4 —	887 à 946	94,857 75	"	Pour être mis à la disposition des ayants droit.
"	"	"	16 "	
"	"	"	20 65	
"	"	"	4,800 "	
"	"	"	125 56	
"	"	"	22 50	
		224,185 05	6,827 64	
		251,010 67		

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées pour le
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DESIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS	SOLDE		RECETTE.		
	EN CAISSE		Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement	Par les COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes
	AU 1 ^{er} janvier 1862				
1	2	3	4	5	
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (Caisse du contentieux)	12,116 26	115,20 67			
Fonds spécial des perceptions	,	2 727 24		"	"
Fonds réservés dans le produit des amendes, saisies et confiscations	10,09 81	8,891 84		"	"
Frais d'expertise pour l'assiette de la contribution personnelle	5,05 55	"		"	"
Impôts et produits recouverts au profit des communes	5,920,608 14	5,262,077 14		"	"
Masse d'habillement et d'équipement de la douane	57,299 16	142,155 75		"	"
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	88,881 97	255,486 44			
Fonds pour le service des irrigations dans la Campine (Loi du 20 juin 1855)	95 06	650 70		"	
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régime	777,97 22	"		640,655 71	"
Amendes et frais de justice en matière forestière	12,308 85	"		16,784 96	"
Consignations de toute nature	6,615 621 52			5,552,824 04	"
Primes ou remises, en cas d'exportation, sur le prix des tarifs pour le transport des marchandises	1,200 "	"		"	"
Encaissements et paiements effectués pour le compte de tiers, par suite de transport des marchandises	147,099 90			"	10,510,952 96
Prix de transport affiant au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (Poits au delà)				"	116,255 84
Titres d'argent contés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	155,257 98			"	5,807,864 16
Prix des abonnements aux journaux et paiements divers encaissés par les agents du service des postes, pour le compte de tiers	908 48			"	"
	11,845,705 40	4,763,225 11	4,016,242 71	16,255,050 96	

PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1862.

compte des correspondants des comptables des finances.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1863.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1862						SOLDE EN CAISSE ou 1 ^{er} janvier 1863	Observations.
TOTAL (colonnes 5 à 8).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année	DEPENSE					
		Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement	Par les COMPTABLES de l'admin' tration des chemins de fer, postes et télégraphes	Total DE LA DÉPENSE		
6.	7	8	9	10	11	12	13
115,205 67	125,521 95	106,551 50	.	.	106,551 50	18,790 45	
2,727 24	2,727 24	224 50	"	"	224 50	2,502 74	
8,891 84	18,987 65	10,016 "	"	"	10,016 "	8,971 65	
.	5,035 55	"	"	"	"	5,035 55	
4,262,077 41	8,221,685 58	4,151,762 50	"	"	4,151,762 50	(¹)4,069,925 08	
142,155 75	170,454 80	125,605 75	"	"	125,605 75	55,851 14	
255,486 44	322,568 56	252,271 20	"	"	252,271 20	70,097 16	
680 75	775 81	675 07	.	.	675 07	102 74	
646,655 71	1,424,608 93	.	700,742 15	.	700,742 15	725,866 80	
16,784 96	20,295 81	"	19,570 10	"	19,570 10	9,925 71	
3,352,824 04	10,008,445 56	"	5,487,229 61	"	5,487,229 61	6,521,215 75	
"	5,200 "	"	"	"	"	5,200 "	
10,510,952 96	10,458,032 86	"	"	10,556,581 61	10,556,581 61	101,651 25	
116,255 84	116,255 84	.	.	116,255 84	116,255 84	"	
5,807,864 16	5,945,122 14	.	.	5,804,447 10	5,804,447 10	158,675 04	
"	908 48	"	"	"	"	908 48	
25,014,518 76	36,860,222 25	4,645,082 52	4,207,541 84	16,277,082 55	25,129,506 91	11,750,715 32	

(¹) Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

Centimes communaux sur les impôts directs.

fr. 5,971,556 12

Id id pour la voirie vicinale

1,222 "

Droits de magasin des entrepôts revenant aux communes

94,164 41

SOMME ÉGALE.

fr. 4,069,925 08

ÉTAT des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR. 1.	SOLDES au 1 ^{er} janvier 1862.		RECEPTE.	
	CRÉDITEURS. 2.	DÉBITEURS. 3.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement et des domaines et des contributions directes. 4.	Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public. 5.
<i>Avances pour le service public.</i>				
Caisse des dépôts et consignations, <i>S/C</i> de subsides du trésor pour le remboursement des consignations.	"	6,000 "	2,275,500 "	"
Département des Travaux publics, <i>S/C</i> de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers	"	48,168 28	"	284,056 28
De Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise	1,055,915 64	"	"	"
De Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> de coupons d'intérêts payables chez eux et dont l'acquittement a eu lieu en Belgique.	"	"	"	"
Administration des contributions directes, etc., <i>S/C</i> de subsides du trésor.	"	9,000 "	57,000 "	"
Divers, <i>L/C</i> d'achats de titres de la dette publique, gestion 1861	"	250,224 50	"	250,224 50
Idem. idem. gestion 1862	"	"	"	2,451,049 67
Directeur de la fabrication des monnaies de cuivre mises hors de cours.	"	"	"	125,616 24
<i>Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.</i>				
Caisse des dépôts et consignations, <i>S/C</i> de placements.	"	21,540,200 25	"	1,045,185 82
	1,055,915 64	21,633,592 02	2,510,500 "	4,115,010 40
	20,590,677 28			

ACTIVES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1862.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1863.

OPERATIONS DE L'ANNEE 1862						SOLDES		
						au 1 ^{er} janvier 1863.		
		DEPENSE						
Par virement dans les caisses centrales du trésor public	Total DE LA RECETTE, y compris les soldes créditeurs au commencement de l'année	Par le caissier de l'État		Par virement dans les caisses centrales du trésor public	TOTAL (colonnes 8 à 10)	Total DE LA DÉPENSE, y compris les soldes débiteurs au commencement de l'année	CREDITEURS	DEBITEURS
		Avec l'intervention des agents du trésor dans les provinces	Sans l'intervention des agents du trésor dans les provinces					
6	7.	8	9	10	11.	12	13.	14
	2,275,500 "			2,267,500 "	2,267,500 "	2,275,500 "		
	24,956 28			205,568 81	205,568 81	511,777 09		26,800 81
5,158,282 62	6,192,198 26			6,122,988 42	6,122,988 42	6,122,988 42	69,209 84	
565,975 "	565,975 "		565,975 "		565,975 "	565,975 "		
	57,000 "			55,000 "	55,000 "	41,000 "		7,000 "
	250,224 50					250,224 50		
	2,451,049 67			2,649,858 68	2,649,858 68	2,649,858 68		218,809 01
	125,616 24		700,000		700,000 "	700,000 "		576,585 76
	1,045,185 82			20,285 87	20,285 87	21,560,484 12		20,517,500 50
5,522,257 62	12,979,685 66		1,063,975 "	11,558,999 78	12,422,974 78	54,056,567 70	69,209 84	21,146,295 88
							(1)	21,077,084 05

(1) A voir pour les explications, la suite du présent tableau

Suite de l'État des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLDES au 1 ^{er} janvier 1863.	
	CRÉDITEURS.	DÉBITEURS.
Département des Travaux publics, S/C de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers	"	26,800 81
De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise	69,209 84½	"
Administration des contributions directes, S/C de subsides du trésor	"	7,000 "
Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique, gestion 1862	"	218,809 01
Directeur de la fabrication des monnaies de cuivre mises hors de cours	"	376,585 76
Caisse des dépôts et consignations, S/C de placements	"	20,517,500 50
	69,209 84½	21,146,205 88
	21,077,084 05½	

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1862.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1865.

OBSERVATIONS.

Montant de divers effets fournis dans les derniers jours de l'année 1862, pour effectuer des paiements à l'étranger, et dont la contre-valeur n'a été versée au trésor qu'en 1865, savoir :

Effet sur Paris	fr.	5,111 15
— Paris		584 »
— Londres		4 20
— Berlin		18 76
— Paris		15,131 70
— Paris		5,851 »
	Fr.	<u>26,800 81</u>

Les emprunts à 5 p. 0/0, autorisés par les lois des 16 décembre 1851, 26 juin 1840 et 29 septembre 1842, ayant été convertis en une dette à 4 1/2 p. 0/0, en exécution des lois des 21 mars 1844 et 1^{er} décembre 1852, le 5 p. 0/0 de 1838 est le seul des divers emprunts contractés par l'entremise de MM. de Rothschild frères, à Paris, dont les conditions primitives restent maintenues. Aux termes du contrat qui régit ce dernier emprunt, ces Messieurs sont chargés du paiement des intérêts semestriels, et, à cette fin, des fonds doivent leur être remis, quinze jours avant l'échéance, toutefois après déduction du montant des arrérages sur les inscriptions nominatives qui ne sont payables qu'en Belgique.

Outre ces paiements, pour lesquels l'intervention de la maison de Rothschild est obligatoire, elle est chargée, ainsi qu'on peut le voir par l'extrait de son compte courant annexé au présent tableau litt. I, de diverses autres opérations pour le compte du trésor, et notamment d'acquitter les coupons d'intérêts des emprunts contractés directement par le Gouvernement, ainsi que des dettes provenant de conversion, à cause de la faculté qui est donnée aux détenteurs des titres de toucher à Paris le montant des coupons d'intérêts échus; des fonds doivent également être mis à la disposition de MM. de Rothschild, pour faire face à ces éventualités.

Ordinairement ils restent depositaires à la fin de l'année d'une certaine somme non encore employée aux paiements dont ils sont chargés; ce n'est donc que par exception qu'au 31 décembre 1862, ils se trouvent être créanciers de la somme indiquée ci-contre, circonstance qui provient du retard qu'ils ont apporté dans l'information des paiements qu'ils ont faits au delà des fonds mis à leur disposition.

Le receveur qui a reçu ce subside, en décembre 1862, l'a porté en dépense dans sa comptabilité de janvier 1865.

Le Gouvernement ayant reconnu l'utilité de prêter son concours aux établissements publics, tels que les bureaux de bienfaisance, les hospices civils, les fabriques d'église, les fondations de bourses d'études, etc., pour le placement en fonds de l'État des sommes dont ils pourraient disposer, leur a fait connaître, par l'intermédiaire des Gouverneurs des diverses provinces, que le Département des Finances se chargerait, sur leurs mandes, d'acquiescer pour leur compte des titres de la dette publique.

Les établissements dont il s'agit ayant eu recours à l'intervention qui leur était offerte, le solde débiteur, fr. 219,809 01 est indiqué ci-contre, représente les avances non encore remboursées au trésor du chef des placements de cette nature effectués pendant l'année 1862.

Il est à remarquer toutefois que les titres achetés par les soins du Département des Finances restent déposés au trésor, et ne sont convertis en inscriptions au nom des établissements acquiesces, qu'après qu'ils ont effectué le versement du prix d'achat.

Comme une conséquence de la loi du 20 décembre 1860, qui modifie la loi monétaire en ce qui concerne les monnaies d'appoint, il a été retiré de la circulation, et remis au directeur de la fabrication des monnaies, des pièces de cuivre de 5 centimes, pour être transformées en pièces de 2 centimes. Le solde ci-contre représente les monnaies dont il s'agit, non encore transformées à la date du 1^{er} janvier 1865. Toutefois, cette mesure devra ultérieurement être régularisée par une loi.

Ce solde représente les capitaux de la caisse des dépôts et consignations appliqués à l'achat de fonds nationaux, ainsi que le constate le compte spécial de la caisse des dépôts, rendu pour l'année 1862.

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1862.

MM. de Rothschild frères, à Paris, avec l'administration
pendant l'année 1862.

CRÉDIT.

SOLDE CRÉDITEUR à nouveau, au 1 ^{er} janvier 1862. fr.		1,033,915 64
Intérêts de la dette publique à payer par leur entremise, en exécution du contrat d'emprunt,		
SAVOIR :		
Dette à 5 p. $\frac{0}{10}$ contractée en 1858. {	Semestre au 1 ^{er} février 1862. fr.	453,185 »
	— au 1 ^{er} août 1862.	422,120 »
	—————	857,505 »
Intérêts de la dette publique acquittés par leurs soins, en vertu d'arrangements particuliers,		
SAVOIR :		
Emprunt à 4 p. $\frac{0}{10}$ contracté en 1856. fr.		45,800 »
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ résultant de la conversion opérée en 1844.		994,297 50
Emprunt à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ contracté en 1844		632,323 12 $\frac{1}{2}$
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ (lois des 1 ^{er} décembre 1852 et 14 juin 1855)		1,472,184 »
Id. (lois des 28 mai 1856 et 8 septembre 1859)		457,017 75
	—————	3,601,622 57 $\frac{1}{2}$
Commissions allouées pour le paiement des intérêts prémentionnés, et frais divers relatifs à la dette publique		27,202 06
Dispositions sur eux par des mandats du Ministre des Finances, pour remboursements divers		672,152 20
	—————	Fr. 6,102,108 26 $\frac{1}{2}$

DÉSIGNATION DES COMPTABLES. 1.	SOLDE		OPÉRATIONS			
	EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1862. 2.	RECETTE.				
		Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement. 3.	Par LES COMPTABLES de l'administration des postes. 4.	Par LE CAISSIER de l'État 5.	TOTAL (colonnes 3 à 5). 6.	Total DE LA RECETTE, y compris le solde au commencement de l'année. 7.
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	"	68,500 "	"	"	68,500 "	68,500 "
Percepteurs des postes	"	"	1,056,840 "	"	1,056,840 "	1,056,840 "
Gaissier de l'État. Récépissés à talon soumis au visa du chef de verse- ments opérés sur les produits de l'administration des contributions directes, douanes et accises . . .	72,246 05	"	"	80,196,827 29	80,196,827 29	80,269,075 54
Idem. Idem de l'administration de l'enregistrement et des domaines .	11,284 26	"	"	42,968,448 19	42,968,448 19	42,979,752 45
Idem. Idem de l'administration des chemins de fer, postes et télégra- phes	15,974 97	"	"	40,502,595 57	40,502,595 57	40,518,568 54
Idem. Idem de l'administration de la marine	"	"	"	1,403,126 75	1,403,126 75	1,403,126 75
Idem. Idem de l'administration du trésor public.	"	"	"	21,058,426 09	21,058,426 09	21,058,426 09
Idem Récépissés à talon non soumis au visa	21 50	"	"	200 "	200 "	221 50
	99,526 73	68,500 "	1,056,840 "	185,909,421 87	187,054,761 87	187,134,288 65

COMPTABLES ENTRE EUX.

entre les comptables des finances.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRESORERIE
POUR L'ANNÉE 18621^{er} JANVIER 1863.

DE L'ANNÉE 1862						SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1863	Observations
DEPENSE							
Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enre- gistrement, etc	Par LES COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	Par les AGENTS COMPTABLES de l'administration de la marine	Par l'administration du trésor public pour les recepis- sés de versement rela- tifs aux services qu'elle a constatés sans l'intervention des comptables	Total DE LA DEPENSE		
8	9	10	11	12.	13	14	15
"	68,500 "	"	"	"	68,500 "	"	
"	"	1,056,840 "	"	"	1,056,840 "	"	
79,657,138 68	"	"	"	"	79,657,138 68	611,034 66	
"	42,072,442 07	"	"	"	42,072,442 07	7,200 38	
"	"	40,509,160 54	"	"	40,509,160 54	9,208 "	
"	"	"	1,405,028 75	"	1,405,028 75	08 "	
"	"	"	"	21,058,426 00	21,058,426 00	"	
"	"	"	"	21 50	21 50	200 "	
79,657,138 68	43,040,942 07	41,566,000 54	1,405,028 75	21,058,417 50	186,505,557 61	628,731 04	

ÉTAT présentant le mouvement des valeurs de caisse pendant

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	Valeurs de caisse et de portefeuille AU 1 ^{er} JANVIER 1862		RELETTE pendant l'année 1862.
	NUMÉRIQUE.	PIECES DE DÉPENSE	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,806,658 60	7,457,120 75	99,655,451 11
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	279,421 81	1,055,641 64	50,155,854 08
Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	278,058 85	258,452 52	57,784,507 43
Agents comptables de l'administration de la marine	11,722 10	"	1,414,455 52
Cassiers de l'Etat	68,097,441 58	"	185,909,421 87
	70,474,169 01	8,771,217 80	
	70,245,586 95		591,899,650 •

et de portefeuille chez les comptables des finances,
l'année 1862.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1862.

TOTAL au 31 décembre 1862.	DÉPENSE justifiée PENDANT L'ANNÉE 1862.	Valeurs de caisse et de portefeuille AU 1 ^{er} JANVIER 1863.		OBSERVATIONS.
		NUMÉRIQUE.	PIÈCES DE DÉPENSE.	
108,919,190 44	98,596,104 14	1,948,065 15	8,575,025 15	
51,470,905 56	50,041,688 05	558,108 97	1,071,106 54	
58,321,808 77	57,645,085 09	529,562 64	549,455 04	
1,426,177 71	1,405,028 75	25,148 98	»	
254,066,866 45	196,465,078 96½	57,541,787 48½	»	
		60,200,471 23½	9,795,582 75	
474,145,056 95	404,148,982 97½	60,906,055 95½		

RÉSIDENCES DES AGENTS DU TRÉSOR.	PIÈCES DE DÉPENSE en portefeuille au 1 ^{er} janvier 1862.	PIÈCES DE DÉPENSE acquittées pendant l'année 1862.	TOTAL au 31 décembre 1862.	PIÈCES DE DÉPENSE produites en justification pendant l'année 1862.
Anvers.	15,762,687 22	15,762,687 22	15,762,687 22
Malines	56,095 35½	5,159,860 80½	5,175,954 16	5,118,923 36½
Turnhout	40,575 78	575,268 26	615,844 04	574,095 85
Bruxelles. 1 ^{er} bureau. Arrêté royal du 28 octobre 1850.	1,085,752 88	61,541,595 40	62,427,346 28	61,459,579 77
Bruxelles. 2 ^{me} bureau. Arrêté royal du 28 juin 1856 . . .	»	8,885,872 87	8,885,872 87	8,885,872 87
Louvain	108,218 40½	5,865,659 62½	5,971,858 05	5,859,207 65
Nivelles	65,835 62	925,162 29	988,995 91	844,490 79½
Bruges.	157,691 18½	7,114,174 29	7,251,865 47½	7,155,552 37
Courtrai	12,059 67	1,015,467 25	1,027,526 92	1,004,672 91
Furnes.	15,811 50	755,587 65	747,599 15	755,015 51
Ypres	55,706 15	1,070,825 68½	1,115,529 81½	1,077,685 51
Gand	166,649 42½	8,010,764 47	8,177,415 89½	7,968,125 20
Audenarde	6,166 74	679,885 55	686,052 09	662,297 71
Termonde.	48,791 51	2,892,599 14½	2,941,500 65½	2,898,817 27½
Mons	476,187 25	4,988,466 29½	5,464,655 54½	5,059,156 81
Tournay	14,291 56	5,921,489 12	5,955,690 68	2,929,972 08½
Charleroy.	94,105 92	5,509,558 53½	5,405,444 45½	5,311,045 50½
Liège	421,480 56½	11,260,609 59	11,682,088 95½	11,267,260 55
Huy	82,916 62	808,599 82	891,507 44	862,869 81
Verviers	70,070 07	889,818 05½	959,888 12½	917,275 08½
Hasselt.	179,797 09½	5,405,679 99	5,585,468 08½	5,452,425 05½
Tongres	107,592 84½	696,915 61	804,218 45½	704,951 50
Arlon	98,856 90	2,021,558 62	2,120,195 52	1,995,002 04
Neufchâteau	45,221 55	716,596 17	761,817 70	719,788 41
Marche	28,972 69	504,105 51	535,078 20	500,856 29½
Namur.	156,138 21	4,604,409 49	4,740,547 70	4,595,909 56
Dinant.	26,515 99	914,299 99	940,866 98	869,042 24
Philippeville	22,955 84	521,975 40	544,909 24	559,951 81
	5,559,835 28½	151,481,729 50½ (¹)	155,041,562 59	151,401,507 92 (¹)

de portefeuille chez les agents du trésor
provinces.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1862.

PIÈCES DE DÉPENSE en portefeuille au 1 ^{er} janvier 1863.	OBSERVATIONS.								
57,050 79½	(1) Cette somme de fr. 151,481,729 50½ ct, formant le montant des paiements effectués sur le visa des agents du trésor, pendant l'année 1862, s'accorde avec les renseignements fournis par le caissier de l'État, dans son compte de la même année.								
41,548 19	(2) Les pièces justificatives produites par les agents du trésor dans les provinces à l'appui de leurs comptes de gestion de l'année 1862, concernent les dépenses suivantes, savoir :								
996,766 51	<table border="0"> <tr> <td>Payements sur ordonnances particulières et collectives imputées sur les Budgets de l'État . . .</td> <td>Exercices clos fr. 1,158,532 25</td> <td rowspan="2">} 89,020,214 99</td> </tr> <tr> <td></td> <td>— 1861 17,573,478 27</td> </tr> <tr> <td></td> <td>— 1862 70,288,204 47</td> <td></td> </tr> </table>	Payements sur ordonnances particulières et collectives imputées sur les Budgets de l'État . . .	Exercices clos fr. 1,158,532 25	} 89,020,214 99		— 1861 17,573,478 27		— 1862 70,288,204 47	
Payements sur ordonnances particulières et collectives imputées sur les Budgets de l'État . . .	Exercices clos fr. 1,158,532 25	} 89,020,214 99							
	— 1861 17,573,478 27								
	— 1862 70,288,204 47								
132,650 40	Idem imputées sur les fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre, ci 786,815 80								
144,505 11½	<table border="0"> <tr> <td>Payements sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'État</td> <td>Exercice 1861 2,093,669 72</td> <td rowspan="3">} 10,488,768 43</td> </tr> <tr> <td></td> <td>— 1862. Budgets ordinaires 38,073,623 95</td> </tr> <tr> <td></td> <td>— — Fonds spéciaux 316,472 76</td> </tr> </table>	Payements sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'État	Exercice 1861 2,093,669 72	} 10,488,768 43		— 1862. Budgets ordinaires 38,073,623 95		— — Fonds spéciaux 316,472 76	
Payements sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'État	Exercice 1861 2,093,669 72	} 10,488,768 43							
	— 1862. Budgets ordinaires 38,073,623 95								
	— — Fonds spéciaux 316,472 76								
118,515 10½	Idem imputées sur les fonds des cautionnements des comptables. (Capitaux.) 865,210 71								
22,854 01	Idem id. des cautionnements des entrepreneurs, etc. (Capitaux.) 1,034,722 47								
12,585 84	<table border="0"> <tr> <td>Payements sur bons du trésor</td> <td>Capitaux 2,000 »</td> <td rowspan="2">} 2,080 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Intérêts 80 »</td> </tr> </table>	Payements sur bons du trésor	Capitaux 2,000 »	} 2,080 »		Intérêts 80 »			
Payements sur bons du trésor	Capitaux 2,000 »	} 2,080 »							
	Intérêts 80 »								
57,814 50½	<table border="0"> <tr> <td>Payements sur les fonds provenant de liquidations pour le paiement des arrérages de rentes inscrites sur le grand-livre de la dette publique.</td> <td>Pièces en portefeuille au 31 décembre 1861 1,099,403 92½</td> <td rowspan="2">} 12,148,387 74</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Payements de l'année 1862 11,048,984 51½</td> </tr> </table>	Payements sur les fonds provenant de liquidations pour le paiement des arrérages de rentes inscrites sur le grand-livre de la dette publique.	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1861 1,099,403 92½	} 12,148,387 74		Payements de l'année 1862 11,048,984 51½			
Payements sur les fonds provenant de liquidations pour le paiement des arrérages de rentes inscrites sur le grand-livre de la dette publique.	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1861 1,099,403 92½	} 12,148,387 74							
	Payements de l'année 1862 11,048,984 51½								
200,290 69½	Payements sur les fonds provinciaux 4,967,659 05								
25,754 58	— sur les fonds locaux 288,206 43								
42,485 58	<table border="0"> <tr> <td>Payements sur les fonds des caisses de pensions des veuves et orphelins.</td> <td>Pièces en portefeuille au 31 décembre 1861 247,258 44</td> <td rowspan="2">} 1,654,422 21</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Payements de l'année 1862. 1,407,163 77</td> </tr> </table>	Payements sur les fonds des caisses de pensions des veuves et orphelins.	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1861 247,258 44	} 1,654,422 21		Payements de l'année 1862. 1,407,163 77			
Payements sur les fonds des caisses de pensions des veuves et orphelins.	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1861 247,258 44	} 1,654,422 21							
	Payements de l'année 1862. 1,407,163 77								
425,496 75½	Payements sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires 150,122 50								
114,718 59½	Fr. 151,401,307 92								
92,598 05									
414,829 60½									
28,457 65									
42,615 04									
151,045 05									
99,266 95½									
125,195 48									
42,029 29									
52,241 90½									
146,658 54									
71,764 74									
15,957 45									
5,640,254 67									

ÉTAT présentant le mouvement des pièces de dépense en cours de
et de la Cour des comptes,

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépense en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} janvier 1862.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1862.
<i>Avances des receveurs des contributions directes, douanes et accises, à régulariser sur les Budgets de l'État</i>	6,289,906 52	10,947,854 95
<i>Avances des receveurs de l'enregistrement et des domaines, à régulariser sur les Budgets de l'État</i>	1,592,755 48	2,795,404 14
<i>Dépenses des receveurs des contributions directes, douanes et accises, sur ordonnances liquidées préalablement</i>	•	546 89
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'État.</i>		
<i>Dettes publiques. Exercice 1861. (Intérêts de cautionnements d'entrepreneurs, etc.)</i>	28,059 99	"
— — — 1862. (— — —)	•	57,151 "
<i>Ministère de la Justice. Exercice 1861.</i>	520,985 97	563,027 98
— — — 1862.	"	1,051,576 90
— des Affaires Étrangères. Exercice 1857.	9,976 84	"
— — — 1860.	4,545 •	"
— — — 1861.	351,566 56	91,615 40
— — — 1862.	"	767,523 64
— de l'Intérieur. Exercice 1857	559,512 75	"
— — — 1861	500,380 55	188,696 14
— — — 1862	"	1,428,965 85
— des Travaux publics. Exercice 1861	1,671,885 65	289,676 29
— — — 1862	•	6,115,076 92
— de la Guerre. Exercice 1861	9,472,266 91	965,655 91
— — — 1862	"	28,675,553 66
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les allocations pour des services spéciaux.</i>		
<i>Ministère des Travaux publics. Extension des lignes télégraphiques. (Loi du 27 mai 1859.)</i>	2,213 09	•
— — — Chemin de fer. (Loi du 8 septembre 1859, § 15)	94,282 21	200,652 85
— — — — Extension du matériel. (Loi du 18 juillet 1860)	1,759 10	•
— — — — Agrandissement du Palais Royal de Bruxelles. (Loi du 8 septemb. 1859.)	220,000 "	"
— de l'Intérieur. Achat de la bibliothèque scientifique de feu M. le professeur Müller. (Loi du 2 juin 1861, § 4.)	52,000 "	6,000 "
— — — Acquisitions d'œuvres d'art anciennes. (Loi du 2 juin 1861, § 1 ^{er})	"	48,760 41
— des Travaux publics. Chemin de fer. Extension du matériel. (Loi du 10 mai 1862.)	"	55,342 45
— — — Extension des lignes télégraphiques. (Loi du 6 août 1862.)	"	5,757 05
A REPORTER. fr.	20,951,854 22	54,227,354 80

régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels pendant l'année 1862.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1862

TOTAL au 31 décembre 1862	PIECES régularisées et admises en compte pendant l'année 1862	Pièces de dépense en cours de régularisa- tion près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des comptes au 1 ^{er} jan- vier 1863	OBSERVATIONS.
17,237,741 25	10,564,044 18	(¹)6,675,697 07	(¹) A voir, pour les développements, le tableau ci annexe
4,180,137 62	2,531 562 72	(²)1,654,774 90	(²) Meme observation
546 89	546 89	»	
28,059 99	28,059 99		} A voir, pour ces dépenses, le compte spécial de la caisse des dépôts et consignations
57,151 »	»	57,151 »	
885,015 95	59,401 07	845,612 88	
1,051,576 90	51,425 40	1,000,151 41	
9,976 84	»	9,976 84	
4,545 »	500 »	4,045 »	
643,179 76	642,659 76	540 »	
767,525 64	299,045 27	468,280 37	
559,512 75	559,512 75		
689,076 69	506,258 91	182,817 78	
1,478,963 83	»	1,428,963 85	
1,961,561 94	1,961,561 94	»	
6,113,076 92	3,936,737 15	2,176,559 77	
10,455,922 82	10,455,922 82	»	} A voir, pour les dépenses sur ordonnances d'ouverture de crédit, les comptes de gestion des agents du trésor dans les provinces
28,075,535 66	18,512,018 09	10,163,515 57	
2,215 09	2,215 09	»	
294,915 06	215,870 58	79,044 48	
1,759 10	1,759 10	»	
220,000 »	115,000 »	105,000 »	
58,000 »	»	58,000 »	
48,760 41	»	48,760 41	
55,542 45	»	55,542 45	
5,737 05	»	5,737 05	
75,179,208 61	50,203,457 80	24,975,750 81	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépense en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} janvier 1862.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1862.
REPORT. fr.	20,951,854 22	54,227,354 59
<i>Dépenses diverses imputées sur les Budgets de l'État.</i>		
Intérêts de la dette publique	»	24,508,344 48
Frais divers relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette publique	16,418 71	33,852 06
Trésor public, S/C d'avances et remboursements divers	23 »	»
— S/C d'avances à régulariser sur le Budget de la Dette publique de l'exercice 1860	289,005 02	»
Escompte, à 2 1/2 p. 0/0 par an, sur les versements anticipés de l'emprunt de 45 millions de francs, autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (arrêté royal du 12 janvier 1860)	442,827 86	7,353 12
	21,699,930 81	
Intérêts des bons du trésor	165 »	80 »
Prime d'un demi pour cent allouée sur le capital des titres de l'emprunt de 26 millions de francs, à 5 p. 0/0, présentés à la conversion autorisée par la loi du 28 mai 1856 (art 6 de l'arrêté royal du 21 mars 1857)	70 »	5 »
	235 »	
	21,699,695 81	78,577,169 95

de régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels pendant l'année 1862.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1862.

TOTAL au 31 décembre 1862.	PIÈCES régularisées et admisses en compte pendant l'année 1862.	Pièces de dépense en cours de régularisa- tion près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1863.	OBSERVATIONS.
75,179,203 61	50,203,457 80	24,975,750 81	(¹) Ce restant à régulariser se décompose ainsi qu'il suit : Frais de la dette à 3 p. 0/0, liquidés le 29 avril 1863, n° 30,866. . . fr. 1,230 15 — à 4 p. 0/0, — n° 30,867. . . 229 » — à 4 1/2 p. 0/0, 1 ^{re} série, — n° 30,868. . . 6,784 35 — à 4 1/2 p. 0/0, 2 ^{me} — n° 30,869. . . 4,067 52 — à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^{me} — n° 30,870. . . 19,079 67 — à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} — n° 30,871. . . 2,889 26 SOMME ÉGALE. . . fr. 28,279 91
24,508,544 48	24,508,544 48	.	(²) L'article 15, § 1 ^{er} , de la loi du 18 juin 1860 portant abolition des octrois, dispose, entre autres, que le revenu annuel qui est attribué aux communes par l'article 2 de cette loi, est fixé au <i>minimum</i> de 15,000,000 de francs jusqu'au 31 décembre 1861. La mise à exécution de la loi précitée a été fixée au 21 juillet de ladite année 1860, par arrêté royal du 19 du même mois, de sorte que le <i>minimum</i> de revenu à réaliser pendant le temps qui s'est écoulé depuis cette date jusqu'au 31 décembre suivant, devait être de . . . fr. 6,721,311 48 Le produit recouvré au profit du fonds communal pendant cette période n'ayant été que de . . . fr. 6,432,306 46 La différence à suppléer par le trésor s'élève à . . . fr. 289,005 02
50,271 07	24,091 76	(¹) 23,270 91	
25 »	25 »	»	
289,005 02	»	(²) 289,005 02	
		25,290,055 74	
450,160 98	450,169 81	(³) 8 85	Cette différence, qui a été provisoirement imputée sur le Budget de la Dette publique de l'exercice 1860, devra faire l'objet d'une disposition dans la loi de compte de cet exercice. (⁴) Cet excédant de dépenses régularisées forme le montant de 17 mandats non encore présentés au paiement. (⁴) Ce solde représente les intérêts restant à payer, SAVOIR : Sur les bons émis en 1847. fr. 45 » — en 1855. 40 » SOMME ÉGALE fr. 85 »
100,277,015 76			(⁵) Cette somme liquidée en plus que les paiements effectués en 1857, 1858, 1859, 1860, 1861 et 1862, forme le montant des primes restant à payer pour solde. (⁶) Les pièces de dépense régularisées sur les Budgets, admises en compte pendant l'année 1862, s'élèvent, suivant le présent compte, à la somme totale de fr. 74,986,988 85 Si l'on y ajoute, Savoir : 1 ^o Le montant des ordonnances partielles et collectives acquittées par le caissier de l'Etat, sur le visa des agents du trésor (tableau litt. M), ci . . . 89,020,214 99 2 ^o Le montant des ordonnances émises au profit du trésor et de la caisse d'amortissement, lesquelles ont été portées en dépense, par des virements de comptes, dans la comptabilité générale des finances : A. Sur le Budget de l'exercice 1861 fr. 7 16,774 03 B. — 1862 6,947,396 66 7,664,170 69 3 ^o Le montant des ordonnances prescrites sur l'exercice 1857, et dont il a été fait recette au compte du Budget de l'exercice 1862, ci . . . fr. 25,457 92
85 »	»	(⁴) 85 »	
65 »	»	(⁵) 65 »	
150 »		158 85	
100,276,865 76	(⁶) 74,986,988 85	25,289,876 91	On trouve une somme pareille au montant des dépenses publiques, constatées au compte des opérations de l'année 1862, ci fr. 171,696,852 45

TABLEAU de développement des avances des comptables pour
sur les Budgets de l'État,

DÉSIGNATION DES COMPTABLES QUI ONT FAIT LES AVANCES.	GESTIONS pendant lesquelles les avances ont été portées en dépense.	MONTANT DES AVANCES, PAR	
		DETTE PUBLIQUE. Exercice 1862.	JUSTICE. Exercice 1862.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises.	Avril 1862.	°	°
	Mai —	°	°
	Juin —	°	°
	Juillet —	°	°
	Août —	°	°
	Septembre —	°	°
	Octobre —	°	°
	Novembre —	°	°
	Décembre —	°	°
	TOTAUX.	°	°
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	Août 1862. Exerc. 1861.	°	9,002 55
	Septemb. — —	°	1,055 60
	Octobre — —	°	280 55
	Janvier — Exerc. 1862.	°	14,904 91
	Février — —	°	21,850 99
	Mars — —	°	26,754 79
	Avril — —	°	51,226 19
	Mai — —	°	48,668 54
	Juin — —	69,107 82	27,051 67
	Juillet — —	°	43,544 53
	Août — —	°	56,506 05
	Septemb. — —	°	27,448 12
	Octobre — —	°	44,337 47
Novemb. — —	°	48,840 87	
Décemb. — —	68,728 92	57,605 66	
TOTAUX.	137,856 74	459,128 56	

lesquelles les pièces acquittées étaient en cours de régularisation,
à l'époque du 1^{er} janvier 1863.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1862.

BUDGET ET PAR EXERCICE.		TOTAL des pièces acquittées en cours de régularisation au 1 ^{er} janvier 1863.	Observations.
FINANCES Exercice 1862	NON-VALEURS et Remboursements. Exercice 1862		
556,040 50	165,700 28	721,850 78	
554,575 21	178,420 82	732,706 05	
550,154 68	175,705 85	725,028 45	
542,116 98	185,225 31	725,542 29	
559,811 25	201,551 94	761,145 17	
551,654 55	179,641 59	711,295 94	
620,496 85	199,529 05	810,825 90	
556,178 37	200,042 10	756,220 47	
582,081 30	159,222 76	721,314 06	
5,052,809 57	1,620,707 70	6,673,697 07	

"	"	9,002 55
"	"	1,055 69
"	"	280 55
62,062 54	2,099 55	70,066 80
69,921 72	12,094 40	104,747 20
70,046 11	15,440 82	112,241 72
72,705 16	14,908 61	118,857 96
67,544 06	17,047 28	153,259 08
75,584 22	27,525 57	199,067 28
74,780 66	10,008 10	128,555 29
74,871 46	15,081 45	147,559 56
76,299 55	11,707 86	115,455 51
71,146 55 5,959 18	25,855 59	145,278 57
71,104 25		
80,830 05	31,558 58	151,503 70
	24,251 05	211,505 66
870,652 85	207,156 75	1,654,774 90

présentant la situation au 1^{er} janvier 1862, les opérations

DÉSIGNATION DES SERVICES.		Situation au 1 ^{er} janvier 1862.		Opérations de		
		ACTIF.	PASSIF.	RECETTES.		
SERVICES DES BUDGETS.						
Budget de l'exercice	1861	»	68,941,040 80	6,785,752 06		
—	1862	»	180,102 51	157,956,594 20½		
—	1863	»	905,846 67	»		
Budget clos de l'exercice	1857; S/C d'ordonnances en circulation	»	595,140 59	»		
—	1858; — — — — —	»	91,591 14	»		
—	1859; — — — — —	»	556,075 84	»		
—	1860; — — — — —	»	1,107,249 82	»		
—	1861; — — — — —	»	2,152,045 56	»		
			74,127,808 55			
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
CRÉANCES PASSIVES.	Effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	»	5,000 »	»	
		Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. } Mandats. Coupons d'intérêts, etc.	»	1,522,938 56½	12,275,180 75	
	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses		»	699,208 02½	11,618,585 75	
	Correspondants du trésor.	Divers services publics	»	522,685 22	28,082,821 44	
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	»	28,767,645 45	12,956,455 54	
		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	»	421,915 41	1,000,792 65	
	Correspondants des comptables des finances.	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	»	7,492,115 49½	29,817,758 02	
			»	11,845,705 45	25,014,518 78	
	CRÉANCES ACTIVES		20,599,677 28	»	11,945,568 02½	
	MOUVEMENT DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES		»	99,526 78	187,054,761 87	
		20,599,677 28	125,104,595 50½	484,446,545 16		
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE fr.		104,504,016 02½	»			
		125,104,595 50½	125,104,595 50½			

TION DES FINANCES,

de l'année 1862, et la situation au 1^{er} janvier 1863.DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1862.

l'année 1862.	Situation au 1 ^{er} janvier 1863.		OBSERVATIONS.
	PAYEMENTS.	ACTIF	
47,057,559 42	•	28,060,462 44	
123,005,543 22	»	35,021,155 38 $\frac{1}{2}$	
»	•	905,846 67	
385,172 75	»	9,076 84	
55,856 56	•	55,534 78	
156,688 25	»	200,285 61	
550,783 03	•	756,466 79	
615,049 44	»	1,530,595 92	
	»	67,155,122 45 $\frac{1}{2}$	
2,000 »	•	3,000 »	
12,140,594 68	»	1,446,574 41 $\frac{1}{2}$	
11,585,459 50	»	754,552 87 $\frac{1}{2}$	
28,517,595 28	»	88,111 58	
12,778,209 51	»	28,925,869 46	
786,515 80	•	650,104 17	
28,655,255 04	»	8,656,618 47 $\frac{1}{2}$	
25,120,506 91	»	11,730,715 52	
12,422,074 78	»	»	
186,505,557 61	21,077,084 05 $\frac{1}{2}$	628,751 04	
490,025,275 65	21,077,084 03 $\frac{1}{2}$	120,003,269 57	
578,750 49	98,926,185 53 $\frac{1}{2}$	»	
	120,003,269 57	120,003,269 57	

472

473

COMPTÉ
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1862.



NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1862.

Le compte de la dette publique présente la situation des différentes natures de dettes.

DETTE ORDINAIRE.

Rentes créées sans expression de capital.

Dette à 2½ p. 0/0.

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs, autorisée par la loi du 21 mars 1844, n° 45. — Rente 4½ p. 0/0, 1^{re} série.

Emprunt de 84,656,000 francs, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44. — Rente 4½ p. 0/0, 2^e série.

Dette de 7,624,000 francs, créée en vertu des lois du 1^{er} mai 1842 (Bull. offic. n° 250) et du 24 décembre 1846 (Moniteur n° 360-361). — Rente 3 p. 0/0.

Un capital de fr. 25,862,027 29 c^s, faisant partie de la dette de 157,615,500 francs créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 357) et de celle du 14 juin 1855 (Moniteur n° 166). — Rente 4½ p. 0/0, 3^e série.

Un capital de 25,700,000 francs, faisant partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs négocié, en 1860, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (Moniteur n° 255). — Rente 4½ p. 0/0, 4^e série.

Pensions de toute nature.

Rentes viagères.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

créée pour la construction du chemin de fer, des routes, canaux et entrepôts.

Emprunt de 50,000,000 de francs de capital, rente 4 p. 0/0.

— 50,850,800 — — 5 »

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c^s, et de la consolidation de 10,000,000 de francs de la dette flottante. — Rente 4½ p. 0/0, 1^{re} série.

Un capital de fr. 155,755,272 74 c^s, restant de la dette de 157,615,500 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 357) et de celle du 14 juin 1855 (Moniteur n° 166). — Rente 4½ p. 0/0, 3^e série.

Dette de 24,382,000 francs, résultant de conversion (loi du 28 mai 1856 (*Moniteur* n° 152), et un capital de 21,300,000 francs, restant de l'emprunt de 45,000,000 de francs, négocié, en 1860, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (*Moniteur* n° 253). - - Rente 4½ p. 0/0, 4^e série.

Divers tableaux dont se compose ce compte font connaître :

Pour la dette à 2½ p. 0/0 : la situation, au 1^{er} janvier 1863, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1861 et 1862. (*Voir le tableau n° 1.*)

Pour la dette à 4½ p. 0/0, 1^{re} série, résultant de conversion : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1863, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1861 et 1862. (*Tableaux n°s 2, 3 et 4.*)

Pour l'emprunt de 84,656,000 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement, et la situation, au 1^{er} janvier 1863, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1861 et 1862. (*Tableaux n°s 5, 6 et 7.*)

Pour les pensions : leurs différentes natures, la situation, au 1^{er} janvier 1862, du montant et du nombre des pensions existantes, le mouvement et les motifs d'accroissement et de décroissement des pensions, la situation des crédits accordés pour le paiement pendant l'année 1862, ainsi que la situation, au 1^{er} janvier 1863, du montant et du nombre des pensions existantes. (*Tableaux n°s 8 et 9.*)

Pour les rentes viagères : la désignation des classes, les époques de la naissance des rentiers inscrits, la situation, au 1^{er} janvier 1862, du nombre des rentiers inscrits et du montant des rentes à payer, le mouvement pendant l'année 1862, en augmentation ou en diminution, et enfin la situation au 1^{er} janvier 1863. (*Tableau n° 10.*)

Pour l'emprunt de 50,000,000 de francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1863, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1861 et 1862. (*Tableaux n°s 11, 12 et 13.*)

Pour l'emprunt de 50,850,800 francs et la dette de 7,624,000 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1863, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1861 et 1862. (*Tableaux n°s 14, 15 et 16.*)

Pour la dette de 157,615,500 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1863, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1861 et 1862. (*Tableaux n°s 17, 18 et 19.*)

Pour la dette de 24,382,000 francs et l'emprunt de 45,000,000 de francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1863, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1861 et 1862. (*Tableaux n°s 20, 21 et 22.*)

Les principaux résultats des tableaux du compte de la dette publique se résument, au 1^{er} janvier 1863, ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Deux inscriptions seulement figurent sur ce grand-livre :

L'une, de 846,560 francs de rente annuelle inaliénable, créée au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1^{er} de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, et représentant le prix des avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 19 avril 1839.

L'autre de 500,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bulletin officiel* n° 1010), et formant le prix de la cession faite à l'État belge de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.

Par arrêté du collège des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles, en date du 11 juillet 1843, cette inscription de 500,000 francs de rente a été immobilisée et spécialement affectée en faveur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, au service des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt de 14,000,000 de francs, contracté le 4 janvier 1843, par la ville de Bruxelles avec ladite Société générale.

Les deux rentes ci-dessus énoncées, ensemble de 1,446,560 francs, ont été créées et inscrites sur le grand-livre, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843. Les arrérages en sont exigibles par semestre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE A 2 1/2 POUR CENT.

La dette constituée à l'intérêt de deux et demi pour cent, dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription sur le grand-livre des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,586,664 54 ^{cs}, divisé comme il suit :

A et B.	Au profit de corporations et établissements publics, et de comptables belges.	7,266,666 66
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843) . . .	941,798 0
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention) . . .	211,005 08

A REPORTER. fr. 33,862,431 74

	REPORT. fr.	55,862,431 74
§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.		14,814,800 »
§ 5 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.		2,116,400 »
§ 6 du même article 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement		169,312,000 »
§ 7 du même article 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au paragraphe suivant dudit article		169,312,000 »
	TOTAL. fr.	389,417,631 74
Dont il a été racheté, conformément au § 8 de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, un capital nominal de		169,312,000 »
	RESTE. fr.	220,105,631 74

Ce capital de fr. 220,105,631 74 c^s formait le solde, au 1^{er} janvier 1863, de 2090 comptes ouverts au grand-livre de la dette publique à 2½ p. %.

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,502,640 78 c^s l'an, payable par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

Aucune dotation n'est affectée jusqu'à présent à l'amortissement de cette dette.

Le tableau ci-joint, n° 1, présente la situation, au 1^{er} janvier 1863, de l'emploi des crédits alloués pour le payement des intérêts de la dette à 2½ p. %, par les Budgets des exercices 1861 et 1862.

DETTE A 4½, POUR CENT,

resultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).

La dette à 4½ p. %, 1^{re} série, s'élève à 95,442,832 francs de capital nominal, répartis comme il suit :

DETTE ORDINAIRE. 1 ^o	Fr. 84,341,632 »	restant de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. %	} dont la conversion en rentes 4½ p. % a été autorisée par la loi du 21 mars 1844.
DETTE EXTRAORD. 2 ^o	— 1,380,200 »	restant de l'emprunt de 1,481,481 fr. 48 c ^s , à 5 p. %	
Id. 3 ^o	— 9,721,000 »	qui ont servi à convertir en dette consolidée une valeur effective de 10,000,000 de francs de la dette flottante, en conformité de l'article 3 de ladite loi.	

Fr. 95,442,832 »

Il a été émis pour le capital de cette dette :

21,750 obligations au porteur de 2,000 francs.	fr.	45,500,000	»
47,598 — — de 1,000 —		47,598,000	»
5,000 — — de 500 —		1,500,000	»
<hr/>			
ENSEMBLE 72,348 obligations, représentant un capital de	fr.	92,598,000	»
Il faut ajouter à cette somme le capital nominal de	fr.	2,844,852	»
montant des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office sur le grand-livre de la dette publique à 4½ p. 0/0, 1 ^{re} série, aux termes de l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 (<i>Bull. offic. n° 43</i>).			
		<hr/>	
TOTAL ÉGAL.		fr.	95,442,852
			<hr/> <hr/>

Les obligations dont il s'agit portent intérêt à 4½ p. 0/0 l'an, à partir du 1^{er} novembre 1844. Elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Paris, à Bruxelles, à Anvers et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique; ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4½ p. 0/0, 1^{re} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1862, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives, qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur ledit grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 714,450 70 c^s de rente, représentant un capital nominal de fr. 15,876,682 22 c^s.

Les dépenses qu'occasionne cette dette se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4½		
p. 0/0 du capital de l'emprunt, soit	fr.	4,294,927 44
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. 0/0 du même capital, soit.		954,428 52
		<hr/>
ENSEMBLE.	fr.	5,249,355 76
		<hr/> <hr/>

Quoique le capital de la dette se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des capitaux amortis doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de ladite dette.

L'amortissement se fait par le Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. Son action est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes, le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation d'amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, sont tenus en réserve pour être employés au rachat d'une partie du capital après l'époque du 1^{er} mai 1852, et ce conformément au § 3 de l'art. 8 de la loi du 21 mars 1844.

Aux termes de l'art. 6 de la même loi, l'exercice du droit de *remboursement au pair* des obligations de la présente dette a été *suspendu* pendant huit ans, à partir du 1^{er} mai 1844.

Les obligations au porteur et les inscriptions nominatives amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est portée à la connaissance du public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de ladite dette, pour les années 1844 à 1862, ont été réparties de la manière suivante : (*Voir les tableaux n° 2 et 3*).

	INTÉRÊTS	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1844 à 1860 fr.	61,522,008 84	22,675,751 95	83,995,740 79
Année au 1 ^{er} novembre 1861. . .	3,206,910 70	2,042,445 06	5,249,355 76
— — — 1862. . .	3,114,458 20	2,134,897 56	5,249,355 76
Fr . . .	<u>67,643,377 74</u>	<u>26,851,074 57</u>	<u>94,494,452 31</u>

Le fonds d'amortissement pour ces dix-neuf années, consiste en une somme de fr. 26,851,074 57 c, qui a servi à amortir un capital de fr. 27,851,077 65 c, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 67,611,754 94 c.

Les frais relatifs à la même dette se composent :

1° De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme de 15,000 francs, conformément à l'article 2 de la loi du 21 mars 1844*).

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement.

3° De frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 4 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1861 et 1862.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS.

(Rente 4½ p. %, 2^{me} série.)

L'emprunt de 84,656,000 francs de capital, à 4½ p. %, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1844, en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel n° 44*) et conformément à l'arrêté royal du 16 juin même année, n° 195. Il a été réalisé à raison de 104 p. % du capital nominal et a produit une somme effective de 88,042,240 francs.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés, jusqu'à concurrence de la somme de 84,656,000 francs, au rachat, au prix de 50 p. %, de l'inscription de 169,312,000 francs de capital, portée au grand-livre de la dette publique à 2½ p. %, litt. P, vol. 1, n° 52, au nom du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, et représentant le capital de 80,000,000 de florins, à 2½ p. %, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, approuvé par la loi du 5 février 1843 (*Bull. offic.* n° 24).

La différence entre le produit de l'emprunt et la somme payée au Gouvernement des Pays-Bas, soit 3,586,240 francs, a été portée en recette au profit du trésor dans le compte de l'exercice 1844.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis les obligations suivantes :

1°	16,000 obligations de 2,000 francs de capital	fr.	32,000,000	»
2°	51,100 — de 1,000 —		51,100,000	»
3°	2,512 — de 500 —		1,256,000	»
4°	1,200 — de 250 —		300,000	»
<hr/>				
ENSEMBLE 76,812 obligations, représentant un capital nominal de . . .			84,656,000	»
<hr/>				

Ces obligations portent intérêt à 4½ p. % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Bruxelles, à Anvers, et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique. Ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4½ p. %, 2^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1862, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 1,224,596 25 c^t de rente, représentant un capital nominal de 27,213,250 francs.

Les dépenses qu'occasionne l'emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre ;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement ;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4½ p. % du capital de l'emprunt, soit	fr.	3,809,520	»	
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à ½ p. % du même capital, soit		423,280	»	
<hr/>				
ENSEMBLE		fr.	4,232,800	»
<hr/>				

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi des sommes consacrées à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits par les soins du Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. L'action de l'amortissement est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes : le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation dudit amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, doivent servir à la réduction de la dette flottante jusqu'à son entière extinction, et ultérieurement à telle autre destination à désigner par la loi.

Le remboursement au pair des obligations ne pouvait avoir lieu avant le 1^{er} mai 1852.

Les obligations amorties sont détruites en public, à l'expiration des semestres, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis publié au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1844 à 1862, ont été réparties de la manière suivante, en exécution de l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, et de l'art. 4 de l'arrêté royal du 16 juin 1844, n° 195. (Voir les tableaux n° 5 et 6.)

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT de la DETTE FLOTTANTE.	AMORTISSEMENT de L'EMPRUNT.	TOTAL.
Années 1844 à 1860 fr.	59,799,448 10	493,826 67	0,547,925 25	60,841,200 "
Année au 1 ^{er} novembre 1861.	3,346,200 "	"	886,000 "	4,252,800 "
— — 1862.	3,506,240 "	"	926,560 "	4,252,800 "
Fr.	66,451,888 10	493,826 67	11,561,085 25	78,306,800 "

Le fonds d'amortissement, pour ces dix-neuf années, consiste en une somme totale de fr. 11,854,911 90 c^s, dont fr. 493,826 67 c^s ont été appliqués à la réduction de la dette flottante, et fr. 11,561,085 25 c^s ont servi à amortir, pour l'emprunt, un capital de fr. 11,874,532 94 c^s, ce qui a réduit son capital primitif à fr. 72,781,667 06 c^s.

Les frais relatifs au même emprunt se composent :

1° De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme annuelle de 13,000 francs, conformément à l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844*);

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 7 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1863, de l'emploi des crédits accordés par le susdit emprunt, par les Budgets des exercices 1861 et 1862.

DETTE DE 7,624,000 FRANCS,

réunie, le 1^{er} janvier 1847, au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs.

(Rente 5 p. ‰.)

—

Voir ci-après la deuxième partie.

—

UN CAPITAL DE FR. 23,862,027 20 C^t,

faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 557), et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 160).

(Rente 4 1/2 p. ‰, 3^{me} série.)

—

Voir ci-après la deuxième partie.

—

UN CAPITAL DE 25,700,000 FRANCS,

faisant partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé avec jouissance du 1^{er} novembre 1859, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (Moniteur n° 253).

(Rente 4 1/2 p. ‰, 4^{me} série.)

—

Voir ci-après la deuxième partie.

—

DETTE FLOTTANTE.

—

Pendant l'année 1862, il n'a pas été émis de bons du trésor. Sur les émissions des années 1858 et antérieures, il restait à rembourser, au 1^{er} janvier 1863, un capital de 3000 francs.

—

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Les pensions à charge du Budget de la Dette publique ont été accordées en vertu :

- a. De l'arrêté-loi du 22 février 1814 (inséré au *Staats-Courant*), sur les *pensions militaires*;
- b. De l'arrêté-loi du 14 septembre 1814 (*Journ. offic. n° 91*), sur les *pensions civiles*;
- c. De la loi du 15 avril 1815 (*Staats-Blad n° 3*), sur les *pensions de l'ordre militaire de Guillaume*;
- d. De la loi du 29 septembre 1815 (*Journ. offic. n° 52*), sur les *pensions des frères de l'ordre du Lion Belgique*;
- e. De l'arrêté royal du 21 août 1815, n° 77, sur les *pensions ecclésiastiques*;
- f. De l'arrêté royal du 25 septembre 1816, n° 65, sur les *pensions des professeurs des universités*;
- g. De l'arrêté royal du 29 mai 1822, n° 19, sur les *pensions de l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances*, lesquelles ont été mises à la charge du trésor public par l'article 58 de la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic. n° 157*);
- h. De l'arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic. n° 30*) et de la loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic. n° 195*), sur les *pensions civiques*;
- i. De l'arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux *pensions militaires* les gratifications ou secours sur le fonds dit de *Waterloo*;
- k. De la loi du 11 juillet 1852 (*Bull. offic. n° 514*), sur les *pensions de l'ordre de Léopold*;
- l. De la loi du 24 mai 1838 (*Bull. offic. n° 195*), des lois du 27 mai 1840 (*Bull. offic. n° 195 et 198*) et de celle du 19 mai 1845 (*Moniteur n° 141*), sur les *pensions militaires*;
- m. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic. n° 158*), sur les *pensions des Ministres*, abrogée par celle du 17 février 1849 (*Moniteur n° 50*);
- n. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic. n° 157*) et de celle du 17 février 1849 (*Moniteur n° 50*), sur les *pensions civiles et ecclésiastiques*.

Les tableaux ci-joints, nos 8, 9 et 10, présentent la situation, au 1^{er} janvier 1862 et au 1^{er} janvier 1863, des pensions et des rentes viagères à charge du Budget de la Dette publique.

DEUXIÈME PARTIE.

EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS.

(Rente 4 p. %)

L'emprunt de 30,000,000 de francs de capital, à l'intérêt de 4 p. %, a été créé avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} juillet 1836, en vertu de la loi du 18 juin 1836, n° 327, et conformément à l'arrêté royal du 5 juillet même année (*Bulletin officiel* n° 331). Il a été réalisé au prix de 92 p. % du capital nominal, et a produit, déduction faite des divers frais, une somme effective de fr. 27,564,163 74 c.

Il a été spécialement affecté :

1^o Au remboursement des bons du trésor, émis en 1834, pour la construction du chemin de fer, en vertu de la loi du 1^{er} mai 1834.

2^o Au remboursement de 1,490,000 francs de bons du trésor, émis par suite de la transaction, approuvée par la loi du 26 septembre 1835, relative à la rétrocession de la Sambre canalisée, et au paiement du million de francs tenu en réserve, en exécution de l'article 10 de ladite transaction.

3^o Jusqu'à concurrence du complément dudit capital, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, conformément à la loi du 2 mai 1836, et à la continuation des travaux du chemin de fer décrété par la loi du 1^{er} mai 1834, dans la proportion des besoins respectifs de ces travaux.

L'emprunt est divisé en 30,000 obligations de 1000 francs chacune, lesquelles portent intérêt à 4 p. % l'an; ces obligations sont accompagnées de coupons semestriels payables au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année, à Bruxelles et à Anvers, à Londres et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives d'un même total et présentant les mêmes numéros, au grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois inscrites au grand-livre, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 p. %, faite à l'échéance du 1^{er} janvier 1865, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 276,760 francs de rente, représentant un capital nominal de 6,919,000 francs.

Les dépenses qu'occasionne cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement,

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 p. % du capital de l'emprunt, soit	fr.	1,200,000	»
La dotation annuelle de l'amortissement est de 1 p. % du même capital (au moins), soit		300,000	»
		1,500,000	»
ENSEMBLE.		fr.	1,500,000

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fond d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi de la dotation affectée à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits à la bourse; ce mode d'amortissement n'a lieu que lorsque les rachats peuvent s'effectuer au pair ou au-dessous du pair; en cas contraire, l'amortissement se fait publiquement au Ministère des Finances à Bruxelles, par tirage au sort; le remboursement des obligations sorties a lieu au pair, à l'expiration du semestre dans lequel le tirage a eu lieu. Les numéros de ces obligations sont insérés à trois reprises différentes, et au moins un mois avant l'expiration du semestre, dans un journal de chacune des villes de Bruxelles et d'Anvers, avec invitation aux porteurs de venir recevoir le remboursement : passé cette époque, lesdites obligations cessent de porter intérêt pour les porteurs, et les coupons ultérieurs doivent être rapportés avec l'obligation, sans être exigibles.

Le Gouvernement peut ne point user de la faculté du tirage au sort susmentionnée; dans ce cas, les fonds affectés à l'amortissement, pendant l'année, peuvent recevoir une autre destination.

Le tirage au sort pour l'amortissement, ainsi que l'annulation des obligations rachetées ou remboursées, se font publiquement par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. — Il est dressé procès-verbal de ces opérations.

Il a été appliqué au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt, pour les années 1857 à 1862, une somme de 39,750,000 francs, répartie comme il suit (*voir les tableaux n° 11 et 12*):

	INTÉRÊTS		AMORTISSEMENT		TOTAL	
Années 1857 à 1860	fr. 23,570,340	»	13,179,660	»	36,750,000	»
Année 1861	614,340	»	885,660	»	1,500,000	»
— 1862	378,500	»	921,700	»	1,500,000	»
	Fr. 24,762,980	»	14,978,020	»	39,750,000	»

Le fonds d'amortissement pour ces vingt-six années consiste en une somme de 14,987,020 francs, qui a servi à amortir un capital de fr. 16,237,982 66 c^s, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 13,762,047 34 c^s.

Les frais relatifs à cet emprunt se composent :

1° De la commission de paiement d'un demi pour cent sur les coupons d'intérêt payés à Paris et à Londres;

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, remises pour perte de change entre ces deux places, frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 14 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1863, de l'emploi des crédits alloués pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1861 et 1862.

EMPRUNT DE 50.850,800 FRANCS ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS.

(Rente 3 p. %)

L'emprunt de 2,002,000 livres sterling, soit, au change fixe de fr. 25 40 c^s, un capital de 50,850,800 francs, à l'intérêt de 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, n° 188, a été contracté le 21 juin 1838, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} août 1838, par le Gouvernement belge, d'une part, et MM. De Rothschild frères, banquiers à Paris, et Nathan-Meyer Rothschild et fils, banquiers à Londres, d'autre part. Il a été réalisé au taux de 75 1/2 p. % du capital nominal et a produit, déduction faite de la commission et des divers frais, une somme effective de fr. 35,778,033 70 c^s.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés :

1° Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis en vertu de la loi du 12 novembre 1837, n° 595, pour les besoins respectifs des travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées;

2° A la continuation des travaux du chemin de fer.

Il a été émis, pour le capital de l'emprunt :

3,200 obligations de 4,000 francs de capital	fr.	12,800,000	»
10,275 — de 2,000 —		20,550,000	»
17,500 — de 1,000 —		17,500,000	»
1 — de 800 —		800	»
<hr/>			
ENSEMBLE 30,976 obligations, représentant un capital de	fr.	50,850,800	»

La dette de 7,624,000 francs à 5 p. % a été créée avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} février 1843, en exécution de la loi du 1^{er} mai 1842 (*Bulletin officiel* n° 250), sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution.

Aux termes de la loi du 24 décembre 1846 (*Moniteur* n° 360-361) et de l'arrêté royal du 26 décembre même année (*Moniteur* n° 365), ce capital de 7,624,000 francs a été réuni au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, et il jouit des mêmes conditions d'amortissement.

La dotation d'amortissement à 1 p. % du capital de cette nouvelle dette, a été allouée à partir du 1^{er} janvier 1847.

Les obligations portent intérêt à 3 p. % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année, soit à Paris, Bruxelles ou Anvers, en francs; soit à Londres, en livres sterling, au change fixe de fr. 25 40 c^s; soit à Francfort, en monnaie du pays, au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois converties, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 3 p. 0/0, faite à l'échéance du 1^{er} août 1862, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 431,170 francs de rente, représentant un capital de fr. 14,372,333 33 c'.

Les dépenses qu'occasionnent les deux dettes 3 p. 0/0 se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre ;
La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement ;
Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à	
3 p. 0/0 du capital de l'emprunt et de la dette réunis, soit	1,754,244 »
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. 0/0 des mêmes capitaux, soit	584,748 »
ENSEMBLE. fr.	2,338,992 »

Quoique le capital se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt et de la dette.

Aux termes du contrat d'emprunt, la moitié au moins de la somme destinée à l'amortissement doit être employée chaque semestre, au moyen de rachats faits à la bourse de Paris, par les soins de MM. De Rothschild frères. Les rachats pour l'autre moitié peuvent être effectués soit à la bourse de Bruxelles ou à celle d'Anvers, soit à la bourse de Paris, par MM. De Rothschild frères, selon qu'il est déterminé par M. le Ministre des Finances de Belgique.

Les obligations amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance, d'un membre de la Cour des comptes et d'un représentant de MM. De Rothschild frères; elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des comptes, et l'autre est détruite, séance tenante, en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles en signent procès-verbal. Il est donné connaissance au public de cette opération par un avis inséré dans les journaux.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1859 à 1862, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat. (Voir les tableaux n° 14 et 15).

	INTÉRÊTS	AMORTISSEMENT	TOTAL.
Années 1859 à 1860 fr.	29,026,520	19,845,697 33	48,872,017 33
Année au 1 ^{er} août 1861	909,895	1,429,097 »	2,338,992 »
— — 1862	857,505	1,481,687 »	2,338,992 »
Fr.	30,793,520	22,756,481 33	53,550,001 33

Le fonds d'amortissement pour ces vingt-quatre années consiste en une somme de fr. 22,756,481 33 c', qui a servi à amortir un capital de fr. 31,236,882 05 c', ce qui a réduit le capital de l'emprunt et de la dette réunis, à fr. 27,237,917 95 c'.

Les frais relatifs aux mêmes dettes consistent :

1° Dans la commission de 4 p. 0/0 allouée à MM. De Rothschild, tant sur les intérêts de l'emprunt que sur le montant des sommes employées à son amortissement;

2° Dans la somme à bonifier pour différence entre le change fixe de fr. 25 40 c^s par livre sterling et le change du paiement des coupons acquittés à Londres.

3° Dans les frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris sur les sommes destinées au paiement des intérêts et aux rachats pour l'amortissement;

4° Dans les frais divers, tels que frais d'insertion, dans différents journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 16 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1863, de l'emploi des crédits accordés pour les deux dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1861 et 1862.

UN CAPITAL DE 11,101,200 FRANCS,

faisant partie de la dette de 95,442,832 francs, à 4 1/2 p. 0/0, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).

Voir ci-devant la première partie.

DETTE DE 157,615,500 FRANCS,

résultant de la conversion décrétée par la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 557), des emprunts à 5 p. 0/0, de 1840, 1842 et 1848, et de la négociation autorisée par la loi du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166).

(Rente 4 1/2 p. 0/0, 5^{me} série.)

Le capital de cette dette est réparti comme il suit :

	fr. 8,862,005 29	restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (Moniteur n° 100), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 57,515,040 francs des emprunts de 1848, à 5 p. 0/0.
DETTE ORDINAIRE	fr. 25,862,027 20	15,000,000 * capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1855, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays.
		24 * dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette.
		79,107,128 * capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. 0/0, de 1840.
DETTE EXTRAORDINAIRE	135,755,272 71	26,569,408 * capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^s , à 5 p. 0/0, de 1842.
		28,076,756 71 capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. 0/0, de 1848.
	<u>Fr. 157,615,500</u>	

La dette extraordinaire précitée de fr. 155,755,272 71 c^s de capital nominal, a été créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour le matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4000 actions du chemin de fer rhénan, etc.

Sur le capital total de 157,615,300 francs, à 4½ p. 0/0, dont il s'agit, 150,650,700 francs ont été remis aux détenteurs des titres à 5 p. 0/0 des emprunts de 1840, 1842 et 1848, qui en ont accepté la conversion en rentes 4½ p. 0/0.

Les 26,964,600 francs restants ont été négociés en vertu de la loi du 14 juin 1853. Ils se composaient de :

Fr. 11,264,436	»	montant des titres à 5 p. 0/0 des emprunts de 1840, 1842 et 1848, dont le remboursement a été demandé et effectué, en exécution de l'article 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} décembre 1852.
700,140	»	montant des fractions non échangeables (c'est-à-dire celles qui sont inférieures à 100 francs) sur les titres à 5 p. 0/0 des mêmes emprunts, dont le remboursement n'a pas été demandé, fractions qui ont été payées en numéraire, conformément à l'article 4 de la loi du 1 ^{er} décembre 1852.
24	»	compris dans le capital à négocier en vertu de l'article 1 ^{er} de la loi du 14 juin 1853, et ce afin d'arrondir le capital total de la dette.
15,000,000	»	dont la négociation a été autorisée par l'article 3 de la même loi, pour le produit venir en déduction de la dette flottante.
<hr/>		
Fr. 26,964,600	»	

Ce capital nominal de 26,964,600 francs a été négocié par contrat du 19 juin 1854, approuvé par arrêté royal du 21 du même mois, au prix de 90 p. 0/0, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1854, savoir : 1^o 8,260,200 francs à la Banque nationale, pour elle et ses coparticipants; 2^o 4,852,200 francs à la Société nationale pour favoriser l'industrie nationale, à Bruxelles; 3^o 8,852,200 francs à MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et 5,000,000 de francs au public.

Le capital de la dette de 157,615,300 francs, à 4½ p. 0/0, était représenté originairement par :

1 ^o	{	15,500 obligations au porteur de 2,000 francs.	fr.	31,000,000	»
		100,000 — — de 1,000 —		100,000,000	»
		10,000 — — de 500 —		5,000,000	»
		20,000 — — de 200 —		4,000,000	»
		14,870 — — de 100 —		1,487,000	»
<hr/>					
		160,370 obligations au porteur, montant ensemble à	fr.	141,487,000	»

Et 2^o les inscriptions nominatives portées d'office sur le grand-livre des rentes 4½ p. 0/0, 3^{me} série, conformément à l'article 7 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852 (*Moniteur* n° 337), montant à fr. 725,775 50 c^s de rente 4½ p. 0/0, au capital de

TOTAL DE LA DETTE. fr. 157,615,300 »

Les obligations portent intérêt à 4½ p. % l'an, à partir du 1^{er} mai 1853. Elles sont munies de coupons d'intérêt semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État dans les divers chefs-lieux d'arrondissement du royaume, soit à Paris, au choix des détenteurs. (Art. 6 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852, *Moniteur* n° 537.)

Elles peuvent être converties en inscriptions de rentes nominatives au grand-livre de la dette publique, lesquelles sont susceptibles d'être reconstituées en titres au porteur. (Art. 9 du même arrêté.)

Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, au Ministère des Finances (bureau de l'agent-payeur de la dette publique), et, dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes nominatives 4½ p. %, 3^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1862, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'article 7 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852, et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur le grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de 1,942,805 francs de rente, représentant un capital nominal de 45,173,400 francs, dérivant de la dette dont il s'agit.

Il est consacré à l'amortissement de cette dette une dotation annuelle d'un demi pour cent, indépendamment des intérêts des titres amortis, et ce à partir du 1^{er} mai 1853. (Art. 6 de la loi du 1^{er} décembre 1852.)

Les dépenses qu'occasionne la même dette se divisent en trois catégories :

- La première consiste dans les intérêts à payer par semestre ;
- La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement ;
- Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4½	
p. % du capital de la dette, soit	fr. 7,092,688 50
La dotation de l'amortissement à ½ p. %, soit	788,076 50
	ENSEMBLE. fr. 7,880,765 "

Le fonds d'amortissement est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres. Ces rachats se font à la bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus du pair (le pair se composant du capital nominal, augmenté des intérêts échus du semestre courant), l'action de l'amortissement est suspendue. Les fonds d'amortissement non employés pendant deux semestres consécutifs peuvent recevoir une autre destination. (Art. 6 de la loi du 1^{er} décembre 1852.)

Aux termes de l'article 3 de ladite loi, l'exercice du droit de remboursement de cette dette à 4½ p. % a été suspendu pendant huit années, à compter du 1^{er} mai 1853.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par le directeur général du trésor public, en présence d'un membre délégué de la Cour des comptes, d'un membre délégué de la commission de surveillance et du directeur de l'administration de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette précitée à 4¹/₂ p. 0/0, ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1855 à 1862. (Voir les tableaux n° 17 et 18.)

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1855 à 1860. fr.	52,148,381 25	6,987,356 25	59,105,737 50
Année 1861	6,737,031 50	1,123,713 50	7,880,765 »
— 1862	6,706,147 50	1,174,617 50	7,880,765 »
Fr.	<u>65,581,580 25</u>	<u>9,285,687 25</u>	<u>74,867,267 50</u>

Le fonds d'amortissement pour ces dix années consiste en une somme de fr. 9,285,687 25 c^s, au moyen de laquelle il a été amorti un capital nominal de fr. 9,469,889 22 c^s, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 148,145,410 78 c^s.

Les frais relatifs à cette dette se composent :

- 1° De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2° Des frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 19 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1863, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1861 et 1862.

DETTE DE 24,382,000 FRANCS ET EMPRUNT DE 48,000,000 DE FRANCS.

(Rente 4¹/₂ p. 0/0, 4^{me} série.)

La dette de 24,382,000 francs, à 4¹/₂ p. 0/0, résulte de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856 (*Moniteur* n° 152), dont l'exécution a été réglée par les arrêtés royaux du 21 mars et du 25 avril 1857 (*Moniteur* n° 81 et 120).

Elle fait partie de la dette extraordinaire, comme représentant le capital restant de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, qui a été contracté, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 (*Moniteur* n° 356), pour couvrir la dépense à résulter de divers travaux d'utilité publique.

Le capital de 24,382,000 francs, à 4¹/₂ p. 0/0, dont l'intérêt a pris cours le 1^{er} novembre 1857, se compose de :

- 1° Fr. 17,179,200 » délivrés aux détenteurs de titres à 5 p. 0/0 de l'emprunt de 26,000,000 de francs, qui en ont accepté la conversion en rentes 4¹/₂ p. 0/0.
- 2° 7,202,800 » négociés en vertu de l'article 4 de la loi précitée du 28 mai 1856, et constituant exactement le capital des titres à 5 p. 0/0 dudit emprunt, qui ont été remboursés en exécution de cette loi et de l'arrêté royal du 21 mars 1857.

ENSEMBLE fr. 24,382,000 »

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal, augmentée successivement des intérêts des capitaux rachetés, est affectée, à partir du 1^{er} novembre 1857, à l'amortissement de cette dette.

L'exercice du droit de remboursement est suspendu, pendant huit années, à compter du 1^{er} novembre 1857.

L'emprunt de 45,000,000 de francs, à 4½ p. 0/0, a été autorisé par l'article 5 de la loi du 8 septembre 1859 (*Moniteur* n° 253) et négocié, au pair, aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860 (*Moniteur* n° 14).

Sur ce capital, qui porte intérêt à partir du 1^{er} novembre 1859, il a été mis à la disposition du public une somme de 30,000,000 de francs. Les 15,000,000 restants ont été vendus à la Banque nationale, pour elle et ses coparticipants, par contrat du 13 janvier 1860.

Le capital de l'emprunt est réparti comme il suit,

SAVOIR .

DETTES ORDINAIRE	fr. 25,700,000	»	montant de la partie imputable sur l'emprunt, des crédits alloués par le § 1 ^{er} et les §§ 14 à 19 de la loi du 8 septembre 1859, pour travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers, pour la continuation des travaux de défense du pays, et pour frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, travaux hygiéniques, etc
DETTES EXTRAORDINAIRE	21,500,000	»	représentant la partie prélevée sur l'emprunt, des autres crédits accordés par ladite loi du 8 septembre 1859, et des crédits alloués par la loi du 2 juin 1861 (<i>Moniteur</i> n° 171), pour les travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux
	<u>47,200,000</u>		
	fr. 15,000,000		

Il est consacré à l'amortissement de cet emprunt une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal. Cette dotation, qui a pris cours le 1^{er} mai 1860, s'accroît progressivement des intérêts des capitaux rachetés.

Le Gouvernement s'est interdit la faculté de rembourser au pair les titres dudit emprunt avant le 1^{er} novembre 1865.

L'emprunt de 45,000,000 de francs est rattaché et fait suite à la dette de 24,382,000 francs dont il s'agit ci-dessus. En conséquence, l'emprunt et la dette sont confondus et considérés comme ne formant qu'une seule et même dette (arrêté royal précité du 12 janvier 1860).

Le capital primitif des deux dettes réunies, montant à 69,382,000 francs, était originellement représenté par .

1 ^o	}	10,000 obligations au porteur de 2,000 francs	fr. 20,000,000	»
		50,000 — — — de 1,000 —	50,000,000	»
		5,000 — — — de 500 —	2,500,000	»
		9,500 — — — de 200 —	1,900,000	»
		15,958 — — — de 100 —	1,595,800	»
		<u>79,458 obligations au porteur, montant ensemble à</u>	fr. 64,995,800	»

Et 2^o les inscriptions nominatives, dérivant de la dette de 24,382,000 francs, qui ont été portées d'office sur le grand-livre des rentes 4½ p. 0/0, 4^{me} série, conformément à l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1857 (*Moniteur* n° 81), et dont le montant est de 197,469 francs de rente 4½ p. 0/0, au capital de

TOTAL ÉGAL. fr. 69,382,000 »

Les obligations sont munies de coupons d'intérêt semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit en Belgique chez les agents du caissier de l'État dans les divers chefs-lieux d'arrondissement, soit à Paris, au choix des porteurs.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique; les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les faire reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions des §§ 49 à 52 du règlement sur la dette publique, en date du 18 février 1851 (*Moniteur* n° 51).

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, au Ministère des Finances (bureau de l'agent-payeur de la dette publique), et, dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes nominatives 4 1/2 p. 0/0, 4^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1862, qu'à cette époque il existait, sur ce grand-livre, des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 1,069,033 50 c^s de rente, représentant un capital nominal de fr. 23,756,300 francs.

Le fonds d'amortissement est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, au rachat des obligations. Les rachats se font à la bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. Toutefois, en cas d'élévation du cours au-dessus du pair net, l'action de l'amortissement est suspendue, et les sommes non employées pendant deux semestres consécutifs peuvent recevoir une autre destination.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, en présence d'un membre de la Cour des comptes, d'un membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et d'un délégué du Ministre des Finances. Cette annulation est constatée par procès-verbal.

Les sommes affectées au paiement des intérêts et à l'amortissement ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1858 à 1862. (*Voir les tableaux n° 20 et 21.*)

	INTÉRÊTS.		AMORTISSEMENT.		TOTAL.
Années 1858 à 1860	fr. 5,295,240	»	499,560	»	5,794,800
Année au 1 ^{er} novembre 1861	3,095,415	»	375,685	»	3,469,100
— — — — — 1862	3,078,513	»	390,587	»	3,469,100
	<u>Fr. 11,469,168</u>	»	<u>1,265,852</u>	»	<u>12,735,000</u>

Le fonds d'amortissement pour ces cinq années consiste en une somme de 1,265,852 francs, au moyen de laquelle il a été amorti un capital nominal de fr. 1,262,530 98 c^s, ce qui a réduit le capital de la dette et de l'emprunt réunis à fr. 68,119,669 02 c^s.

Les frais relatifs aux mêmes dettes se composent :

- 1^o De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2^o Des frais de courtage résultant de l'amortissement;
- et 3^o Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 22 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1863, de l'emploi des crédits accordés pour les dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1861 et 1862.

En résumant le compte de la dette publique, on trouve qu'à l'époque du 1^{er} janvier 1863 il présentait le résultat suivant :

PREMIÈRE PARTIE.

DETTE ORDINAIRE

	CAPITAL NOMINAL	RENTE	CAPITAL AMORTI	RENTE A AMORTIR
<i>Rentes créées sans expression de capital</i> fi		1,146,560		
<i>Dette à 2½ p %</i>	220,105,651 74	5,502,640 78		220,105,651 74
<i>Dette résultant de conversion (loi du 21 mars 1844, rente 4½ p %)</i>	81,541,652	5,795,575 44	24,595,975 27	59,747,658 75
<i>Emprunt de 84,656,000 francs (rente 4 p %)</i>	84,656,000	5,809,520	11,874,532 94	72,781,667 06
<i>Dette de 7,624,000 francs (rente 5 p %)</i>	7,624,000	228,720	2,545,505 24	5,280,696 76
<i>Partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en 1855 (rente 4½ p %)</i>	25,862,027 29	1,073,791 22	1,455,685 40	22,428,541 89
<i>Partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé en 1860 (rente 4½ p %)</i>	25,700,000	1,066,500	308,755 23	25,391,246 77
<i>Dette flottante — Bons du trésor restant à rembourser</i>	"	"	"	5,000 "
<i>Pensions de toute nature</i>	"	6,528,050	"	"
<i>Rentes viagères</i>	"	1,388 68	"	"
Fr	444,289,291 05	22,952,524 12	40,554,048 08	405,758,242 95

DEUXIÈME PARTIE.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

créée pour construction de chemins de fer, routes, canaux, etc

	CAPITAL NOMINAL	RENTE	CAPITAL AMORTI	RENTE A AMORTIR
<i>Emprunt de 50,000,000 de francs (rente 4 p %)</i>	50,000,000	1,200,000	16,257,982 66	15,762,017 34
<i>— 50,850,800 francs (rente 5 p %)</i>	50,850,800	1,525,524	28,893,578 81	21,957,221 19
<i>Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr 1,481,481 48 c, et de 10,000,000 de francs de la dette flottante</i>	11,101,200	499,554	5,257,105 78	7,864,096 22
<i>Restant de la dette de 157,615,500 francs, créée en 1855 (rente 4½ p %)</i>	155,753,272 71	6,018,897 28	8,056,203 82	125,717,068 89
<i>Dette de 24,582,000 francs, résultant de conversion (Loi du 28 mai 1856), et un capital de 21,500,000 francs, restant de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé en 1860 (rente 4½ p %)</i>	45,682,000	2,055,690	955,577 75	44,728,422 25
Fr	271,587,272 71	11,290,665 28	57,558,446 82	214,028,825 80

RECAPITULATION.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE	CAPITAL AMORTI	RESTE A AMORTIR
<i>Première partie</i>	fr 444,289,291 03	22,952,524 12	40,554,048 08	405,758,242 95
<i>Deuxième partie</i>	271,587,272 71	11,299,665 28	57,558,446 82	214,028,825 89
Situation au 1 ^{er} janvier 1865	fr 715,676,563 74	34,252,189 40	97,912,494 90	617,767,068 84
Au 1 ^{er} janvier 1862, la rente à payer était de	fr	54,501,842 55		
DIFFERENCE en faveur de la situation au 1 ^{er} janvier 1865	fr	49,652 95		
Cette différence provient				
D'une part, d'une diminution de 49,740 francs sur les pensions de toute nature			fr 49,740 .	
et, d'autre part, d'une augmentation de fr 87 07 c ^t , sur les rentes viagères			87 07	
		DIFFERENCE EGALE	fr 49,652 95	

TABLEAU N° 1.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 220,105,651

*inscrite au grand-livre de Belgique, en exécution des §§ 2 à 6 de l'art. 63*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1865, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1861.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1861.	
	Loi du 20 décembre 1860, chap. 1 ^{er} , art. 3 et 4.	
	Intérêts et amortissement. FR. 5,502,640 78	Frais. FR. 1,200 °
Intérêts	5,502,640 78	°
Frais divers	°	498 20
TOTAUX	5,502,640 78	498 20
Sommes disponibles	°	701 71

74 C^e DE CAPITAL, A 2½ POUR CENT L'AN,

du traité conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1861 ET 1862.

EXERCICE 1862		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1862		
Loi du 8 août 1862, chap. 1 ^{er} , art. 3 et 4.		
Intérêts et amortissement	Frais	
Fr. 5,502,640 78	Fr 1,200 "	
2,751,520 59	.	
2,751,520 59	.	
2,751,520 50	1,200 "	

TABLEAU N° 2.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,852

créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1861.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	56,583,500 »	55,509,000 »
— des inscriptions nominatives	15,184,182 22	15,452,682 22
	71,767,682 22	70,761,682 22
Capital amorti	25,675,149 78	24,681,149 78
TOTAUX fr.	95,442,852 »	95,442,852 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1861.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,273,128 75	1,244,452 50
— des inscriptions nominatives	341,644 10	347,685 55
	1,614,772 85	1,592,137 85
6 mois d'intérêt du capital amorti	552,690 87	555,325 87
TOTAUX fr.	2,147,463 72	2,147,463 72

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1862.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
55,988,000 »	52,805,000 »	
15,750,682 22	15,870,682 22	
09,758,682 22	08,681,682 22	
25,704,149 78	20,761,149 78	
95,442,852 »	95,442,852 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1862.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,214,750 »	1,188,112 50	
354,300 55	557,225 55	
1,569,120 35	1,545,557 35	
578,543 57	602,125 87	
2,147,463 72	2,147,463 72	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 93,442,832

. créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1844 A 1860.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1861.
1 ^{er} mai 1861	{ 1/2 p. 0/0 du capital de la dette
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de fr. 23,673,149 78 c ^s
	—
1 ^{er} novembre 1861.	{ 1/2 p. 0/0 du capital de la dette
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de fr. 24,681,149 78 c ^s
	ANNÉE 1862.
1 ^{er} mai 1862	{ 1/2 p. 0/0 du capital de la dette
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de fr. 25,704,149 78 c ^s
	—
1 ^{er} novembre 1862.	{ 1/2 p. 0/0 du capital de la dette
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de fr. 25,761,149 78 c ^s

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
15,276,901 75 } 7,396,830 20 }	22,673,731 95	23,674,347 34	95 77
477,214 16 532,690 87 } 2,042,445 06	2,029,336 49	100 65	
477,214 16 578,343 37 } 2,154,897 56	2,127,193 22	100 36	
477,214 16 602,125 87	26,851,074 57	27,831,077 03	96 48

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

*créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1865, DE L'EMPLOI DES CREDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1861.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1860 au 31 octobre 1861	
	Loi du 28 décembre 1860, chap. 1 ^{er} , art. 9 et 10	
	Intérêts et amortissement Fr 5,240,555 70	Frais Fr 15,000 .
Intérêts	5,200,010 70	.
Amortissement	2,042,445 06	.
Commission de paiement des intérêts, à Paris	.	3,540 00
Courtage relatif à l'amortissement	.	2,024 20
Transport d'espèces et frais divers	.	969 .
TOTAUX	5,240,555 76	6,435 80
Sommes disponibles	.	6,566 20

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1861 ET 1862.

EXERCICE 1862.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1861 au 31 octobre 1862.		
Loi du 8 août 1862, chap. 1 ^{er} , art. 9 et 10.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 5,240,555 70	Fr. 15,000 »	
3,114,458 20	»	
2,134,897 56	»	
»	»	
»	1,048 44	
»	2,217 97	
5,240,555 70	5,266 41	
»	9,755 59	

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1861.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur.	48,857,750 »	47,583,000 »
— des inscriptions nominatives.	25,719,750 »	26,559,500 »
	74,577,500 »	74,142,500 »
Capital amorti	10,078,500 »	10,513,500 »
TOTAUX. fr.	84,656,000 »	84,656,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1861.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur.	1,099,299 57 ^s	1,070,617 50
— des inscriptions nominatives	578,694 57 ^s	597,588 75
	1,677,993 75	1,668,206 25
6 mois d'intérêt du capital amorti.	226,766 25	236,553 75
TOTAUX. fr.	1,904,760 »	1,904,760 »

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1862.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
46,696,750 »	46,031,250 »	
27,002,750 »	27,215,250 »	
75,699,500 »	75,244,500 »	
10,956,500 »	11,411,500 »	
84,656,000 »	84,656,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1862.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,050,676 87½	1,035,705 12½	
607,561 87½	612,298 12½	
1,658,238 75	1,648,001 25	
246,521 25	256,758 75	
1,904,760 »	1,904,760 »	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1845 A 1860.
	Dotation de l'amortissement fr. 6,984,120 »
	Intérêt du capital amorti 5,057,631 90
	10,041,751 90
	ANNÉE 1861.
1 ^{er} mai 1861	1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 »
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 10,078,500 francs 226,766 25
	886,600 »
	ANNÉE 1862.
1 ^{er} mai 1862	1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 »
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 10,956,500 francs 246,521 25
	926,560 »
1 ^{er} novembre 1862.	1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 »
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 11,411,500 256,758 75
	926,560 »

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

D'AMORTISSEMENT.

SOMMES EMPLOYÉES A LA RÉDUCTION de		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
LA DETTE FLOTTANTE (Loi du 22 mars 1816)	L'EMPRUNT.			
495,826 67	9,547,925 23	10,077,667 63	94 74	
»	888,600 »	878,130 11	100 96	
»	926,560 »	918,535 20	100 87	
	11,361,085 25	11,874,332 94	95 68	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1863, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1861.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1860 au 31 octobre 1861.	
	Loi du 20 décembre 1860, chap. 1 ^{er} , art. 11 et 12.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	FR. 4,252,800 °	FR. 10,000 °
Intérêts	3,546,200 °	°
Amortissement	886,600 °	°
Commission de paiement des intérêts, à Paris	°	2,375 35
Courtage relatif à l'amortissement	°	876 38
Transport d'espèces et frais divers	°	977 64
TOTAUX	4,252,800 °	4,227 37
Sommes disponibles	°	5,772 65

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1861 ET 1862.

EXERCICE 1862.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1861 au 31 octobre 1862		
Loi du 8 août 1862, chap. 1 ^{er} , art. 11 et 12.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 4,252,800 »	Fr. 10,000 »	
5,306,240 »	»	
926,560 »	»	
»	»	
»	452 76	
»	1,590 69	
4,252,800 »	2,043 45	
»	7,956 55	

SITUATION, au 1^{er} janvier

NATURE DES PENSIONS.	MONTANT DES PENSIONS			NOMBRE DE PENSIONS.			
	SITUATION au 1 ^{er} janv 1862	MOUVEMENT pendant l'année 1862		SITUATION au 1 ^{er} janv 1863	SITUATION au 1 ^{er} janv 1862	MOUVEMENT pendant l'année 1862	
		Accroissem	Diminuem			Accroissem	Diminuem
Ecclésiastiques et devant tierces	7,415		1,592	6,023	13		5
Civiles, accordées avant 1850	58,404	°	4,505	34,099	100		7
Civiques	77,340	°	5,585	75,755	211	1	11
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	594,759		21,024	575,735	697	11	52
Militaires	5,446,706		52,351	5,414,555	5,091	175	285
Ordre de Leopold	50,500	100	°	50,600	305	15	14
Marine — Militaires	12,068	5,247	°	15,315	19	2	1
Civiles de la marine	10,107	°	2,315	16,792	26	3	4
— des Affaires Etrangères	51,026	°	2,910	48,716	12	1	1
Ecclésiastiques	150,144	°	926	149,218	237	20	25
Civiles de la Justice	148,965	5,064		154,029	143	13	6
— de l'Intérieur	205,811	4,146	°	207,957	123	19	12
— des Travaux publics	184,014	356	°	184,350	542	27	26
— de la Guerre	28,817	6,541	°	55,358	30	8	8
— des Finances	1,563,997	°	1,987	1,562,010	1,792	159	143
— de la Cour des comptes.	8,866	2,717	°	11,583	5	2	°
Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays Bas	5,019	°	421	4,598	24	°	2
Secours sur le fonds dit de Waterloo	6,212	°	675	5,537	72	°	5
	6,377,770	22,151	71,891	6,328,030	9,242	456	603
		Diminution fr 49,740				Diminution 147 pensions	

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

1863, des pensions inscrites.

SITUATION au 1 ^{er} janv. 1863.	MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.		MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.		Observations.
10			5 pensions éteintes par suite de décès.		
93			7	— — —	
201	1 pension accordée par suite de réversion.		10	— — —	
			1	— — par suite d'annulation.	
656	11	— — —	47	— — — de décès.	
			5	— — les titulaires ayant atteint leur 18 ^e année.	
4,981	175	— — — nouvellement.	285	— — — par suite de décès.	
	2	— — — par suite de révision.	2	— — — de révision.	
506	15	— — — nouvellement.	13	— — — de décès.	
			1	— — — de nomination au grade d'officier.	
20	2	— — —	1	— — — de décès.	
25	5	— — —	4	— — —	
12	1	— — —	1	— — —	
254	20	— — —	22	— — —	
			1	— — — de prescription.	
150	11	— — —	5	— — — de décès.	
	2	— — — par suite de révision.	1	— — — de révision.	
150	10	— — — nouvellement.	12	— — — de décès.	
345	25	— — —	23	— — —	
	2	— — — par suite de révision.	3	— — — de révision.	
30	7	— — — nouvellement.	7	— — — de décès.	
	1	— — — par suite de révision.	1	— — — de révision.	
1,808	156	— — — nouvellement.	110	— — — de décès.	
	25	— — — par suite de révision.	24	— — — de révision.	
7	2	— — — nouvellement.		— — —	
22		•	2	— — — de décès.	
67		•	5	— — —	
9,095	456 pensions.		605 pensions.		

NATURE DES PENSIONS.	CRÉDITS ALLOUÉS PAR LES LOIS.			
	Pour L'EXERCICE 1862.	MOUVEMENT pendant l'année 1862.		Pour L'EXERCICE 1863.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
Ecclésiastiques ci-devant tiercées	9,000	"	2,000	7,000
Civiles accordées avant 1850	59,000	"	1,000	58,000
Civiques	81,000	"	4,000	77,000
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	400,000	"	10,000	390,000
Militaires	3,452,000	24,000	"	3,456,000
Ordre de Léopold	34,000	"	"	34,000
Marine. — Militaires	12,000	2,000	"	14,000
Civiles de la marine	19,000	2,000	"	21,000
— des Affaires Étrangères	60,000	3,000	"	63,000
Ecclésiastiques	166,000	"	"	166,000
Civiles de la Justice	103,000	"	"	103,000
— de l'Intérieur	200,000	"	"	200,000
— des Travaux publics	226,000	"	"	226,000
— de la Guerre	34,000	"	"	34,000
— des Finances	1,510,000	15,000	"	1,525,000
— de la Cour des Comptes	13,000	"	"	13,000
Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	6,000	"	1,000	5,000
Secours sur le fonds dit de <i>Waterloo</i>	7,000	"	1,000	6,000
TOTAUX.	6,415,000	46,000	19,000	6,440,000

Augmentation :
27,000 francs.

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

accordés pour le paiement des pensions.

MONTANT DES PENSIONS.				Observations.
PENSIONS existantes AU 1 ^{er} JANVIER 1862.	MOUVEMENT pendant l'année 1862.		PENSIONS existantes AU 1 ^{er} JANVIER 1863	
	AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
7,415	"	1,502	6,025	
58,404	"	4,505	54,099	
77,340	"	5,585	73,755	
304,759	"	21,024	273,735	
3,446,706	"	52,351	3,414,355	
50,500	100	"	50,600	
12,068	3,247	"	15,315	
19,107	"	2,515	16,792	
51,626	"	2,910	48,716	
150,144	"	926	149,218	
148,965	5,064	"	154,029	
205,811	4,146	"	207,957	
184,014	556	"	184,550	
28,817	6,541	"	35,358	
1,563,997	"	1,987	1,562,010	
8,866	2,717	"	11,583	
5,019	"	421	4,598	
6,212	"	675	5,537	
6,377,770	22,151	71,891	6,328,030	
Diminution 40,740 francs.				

TABLEAU N° 10.

EXERCICE 1862. -- DETTE

SITUATION au

DÉSIGNATION.	ÉPOQUE de la NAISSANCE DES RENTIERS inscrits, ET NOMBRE, PAR ÉPOQUE, au 1 ^{er} janvier 1862.		SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1862.	
			NOMBRE des RENTIERS INSCRITS.	MONTANT des RENTES.
INSCRIPTIONS SUR UNE TÊTE.	de 1772 à 1780	4	9	1,388 68
	de 1780 à 1791	5		

PUBLIQUE. — RENTES VIAGÈRES.

1^{er} janvier 1863.

MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1862.				SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1863		Observations.
AUGMENTATION.		DIMINUTION.		NOMBRE des RENTES INSCRITES.	MONTANT des RENTES	
NOMBRE des TITRES PRÉSENTÉS.	MONTANT des RENTES A PAYER	NOMBRE des DECS NOTIFIÉS.	MONTANT des RENTES ÉTEINTES.			
»	»	»	»	9	1,388 68	

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1861.	
	1 ^{er} JUILLET 1861.	1 ^{er} JANVIER 1862.
Capital des obligations au porteur	8,614,000 »	8,196,000 »
— des inscriptions nominatives	6,965,000 »	6,942,000 »
	15,579,000 »	15,138,000 »
Capital amorti.	14,421,000 »	14,862,000 »
TOTAUX. fr.	30,000,000 »	30,000,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1861.	
	1 ^{er} JUILLET 1861.	1 ^{er} JANVIER 1862.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	172,280 »	163,920 »
— des inscriptions nominatives	130,500 »	138,840 »
	511,580 »	302,760 »
6 mois d'intérêt du capital amorti.	288,420 »	297,240 »
TOTAUX. fr.	600,000 »	600,000 »

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT LAN,

du 1^{er} juillet 1836.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1862.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1862.	1 ^{er} JANVIER 1863.	
7,770,000 °	7,310,000 °	
6,916,000 °	6,919,000 °	
14,086,000 °	14,229,000 °	
15,314,000 °	15,771,000 °	
50,000,000 °	50,000,000 °	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1862.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1862.	1 ^{er} JANVIER 1863.	
155,400 °	146,200 °	
138,520 °	138,380 °	
293,720 °	284,580 °	
306,280 °	315,420 °	
600,000 °	600,000 °	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉE 1857 A 1860.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1861.
1 ^{er} juillet 1861. .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 14,421,000 francs
	—
1 ^{er} janvier 1862. .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 14,862,000 francs
	ANNÉE 1862.
1 ^{er} juillet 1862. .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 13,314,000 francs
	—
1 ^{er} janvier 1863 .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 15,771,000 francs

DE FRANCS DECAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} juillet 1836.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
7,350,000 » 5,829,660 »	13,179,660 »	14,420,933 90	91 39
150,000 » 288,420 »	855,660 »	892,572 96	99 23
150,000 » 297,240 »			
150,000 » 306,280 »	921,700 »	924,473 80	99 70
130,000 » 515,420 »			
14,987,020 »	16,237,982 66	92 30	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1863, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1861.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1861.	
	Loi du 20 décembre 1860, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 8.	
	Intérêts et amortissement. FR. 1,500,000 »	Frais. FR. 1,500 »
Intérêts	614,540 *	*
Amortissement.	885,660 »	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris	»	158 60
Courtage relatif à l'amortissement	»	881 20
Transport d'espèces et frais divers	»	55 16
TOTALS	1,500,000 »	1,052 06
Sommes disponibles.	»	447 04

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,
du 1^{er} juillet 1836.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1861 ET 1862.

EXERCICE 1862.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1862.		
Loi du 8 août 1862, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 8.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 1,500,000 »	Fr. 1,500 »	
205,720 »	»	
456,280 »	»	
»	»	
»	»	
»	33 16	
750,000 »	33 16	
750,000 »	1,466 84	

TABLEAU N° 14.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1861.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
Capital des obligations au porteur	15,710,000 »	14,880,000 »
— des inscriptions nominatives	15,056,555 55	15,004,555 55
	50,775,555 55	29,884,555 55
Capital amorti	27,699,466 67	28,590,466 67
TOTAUX fr.	58,474,800 »	58,474,800 »

MONTANT DES INTÉRÊTS, A

	ANNÉE 1861.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	255,785 »	225,200 »
— des inscriptions nominatives	225,845 »	225,065 »
	461,630 »	448,265 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	415,492 »	428,857 »
TOTAUX fr.	877,122 »	877,122 »

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1838,CENT L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1862.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT	
14,003,000 »	15,769,000 »	
15,000,553 53	14,572,553 53	
20,012,553 53	28,141,553 53	
20,462,400 67	30,553,400 67	
58,474,800 »	58,474,800 »	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1862.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
210,045 »	206,535 »	
225,140 »	215,585 »	
435,185 »	422,120 »	
441,937 »	455,002 »	
877,122 »	877,122 »	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,024,000 FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — <i>Semestre au</i>	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1859 A 1860.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1861.
1 ^{er} février 1861.	{ 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt et de la dette réunis
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. 0/0 de fr. 27,699,466 67 c ^s
	—
1 ^{er} août 1861	{ 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt et de la dette réunis
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. 0/0 de fr. 28,590,466 67 c ^s
	ANNÉE 1862.
1 ^{er} février 1862.	{ 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt et de la dette réunis
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. 0/0 de fr. 29,462,466 67 c ^s
	—
1 ^{er} août 1862	{ 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt et de la dette réunis
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. 0/0 de fr. 30,333,466 67 c ^s

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1838,CENT L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
12,222,769 33 } 7,622,928 }	19,845,697 33	27,699,093 53	71 65
292,374 } 415,492 } 292,374 } 428,857 }	1,429,097	1,762,485 73	81 08
292,374 } 441,937 } 292,374 } 455,002 }	1,481,687	1,773,302 79	83 46
22,756,481 33	31,236,882 03	72 85	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1863, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1861.	
	Service du 1 ^{er} août 1860 au 31 juillet 1861.	
	Loi du 20 décembre 1860, chap. 1 ^{er} , art. 5 et 6.	
	Intérêts et amortissement.	Frais
	FR. 2,558,902 »	FR. 30,000 »
Intérêts	909,895 »	»
Amortissement	1,420,007 »	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris	»	9,098 95
Commission et courtage relatifs à l'amortissement	»	14,998 72
Transport d'espèces et frais divers	»	951 20
TOTAUX	2,558,902 »	25,048 87
Sommes disponibles	»	4,951 15

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1838,CENT L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1861 ET 1862.

EXERCICE 1862.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} août 1861 au 31 juillet 1862.		
Loi du 8 août 1862, chap. 1 ^{er} , art. 5 et 6.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 2,538,092 »	Fr. 50,000 »	
857,305 »	»	
1,481,687 »	»	
»	8,573 05	
»	7,708 04	
»	»	
2,538,092 »	16,281 09	
»	15,718 91	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 157,615,300

créée avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE LA DETTE,

	ANNÉE 1861	
	1 ^{er} MAI	1 ^{er} NOVEMBRE
	Capital des obligations au porteur	111,510,000 »
— des inscriptions nominatives	50,123,700 »	40,257,400 »
	150,433,700 »	149,879,700 »
Capital amorti	7,181,000 »	7,735,600 »
TOTALS	fr 157,615,300 »	157,615,300 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE,

	ANNÉE 1861.	
	1 ^{er} MAI	1 ^{er} NOVEMBRE.
	6 mois d'intérêt des obligations au porteur	2,504,475 »
— des inscriptions nominatives	880,283 25	905,791 50
	3,384,758 25	3,372,293 25
6 mois d'intérêt du capital amorti	161,586 »	174,051 »
TOTALS	fr 3,546,344 25	3,546,344 25

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1862.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
107,147,300 »	105,561,100 »	
42,160,200 »	43,173,400 »	
140,316,500 »	148,734,500 »	
8,208,800 »	8,880,800 »	
157,615,300 »	157,615,300 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1862.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
2,410,814 25	2,375,124 75	
048,807 »	971,401 50	
5,359,621 25	3,346,526 25	
186,725 »	199,818 »	
3,546,344 25	3,546,344 25	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1855 A 1860.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1861.
1 ^{er} mai 1861	{ 1/4 p. % du capital de la dette
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 7,181,600 francs
	—
1 ^{er} novembre 1861.	{ 1/4 p. % du capital de la dette
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 7,735,600 francs
	ANNÉE 1862.
1 ^{er} mai 1862	{ 1/4 p. % du capital de la dette
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 8,298,800 francs.
	—
1 ^{er} novembre 1862.	{ 1/4 p. % du capital de la dette
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 8,880,800 francs

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1833.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent	Observations.
5,910,573 75	} 6,987,356 25	7,180,804 89	97 31	
1,076,782 50				
394,058 25	} 1,123,713 50	1,117,289 29	100 57	
161,586 »				
394,058 25	} 1,174,617 50	1,171,795 04	100 24	
174,051 »				
394,058 25	} 1,174,617 50	1,171,795 04	100 24	
186,725 »				
394,058 25	} 9,285,687 25	9,469,889 22	98 05	
199,818 »				

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1865, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1861.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1860 au 31 décembre 1861	
	Loi du 20 décembre 1860, chap 1 ^{er} , art 13 et 14	
	Intérêts et amortissement	Frais
	Fr 7,880,765 »	Fr 20,000 .
Intérêts	6,757,051 50	»
Amortissement.	1,123,715 50	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris	»	6,078 15
Courtage relatif à l'amortissement	»	1,114 27
Transport d'espèces et frais divers	»	810 »
TOTAUX	7,880,765 »	8,002 40
Sommes disponibles	»	11,997 60

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1861 ET 1862.

EXERCICE 1862		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1861 au 31 octobre 1862		
Loi du 8 août 1862, chap 1 ^{er} , art 13 et 14		
Intérêts et amortissement	Frais	
Fr. 7,880,765 »	Fr. 20,000 »	
6,706,147 50	»	
1,174,617 50	»	
»	»	
»	577 55	
»	3,016 95	
7,880,765 »	3,594 50	
»	16,405 70	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,382,000

créée avec jouissance

ET EMPRUNT DE 43,000,000 DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1861.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	50,072,200 »	47,985,700 »
— des inscriptions nominatives	18,806,800 »	20,700,500 »
	68,879,000 »	68,686,200 »
Capital amorti	505,000 »	687,000 »
TOTAUX fr.	69,382,000 »	69,382,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS, A

	ANNÉE 1861.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,126,024 50	1,079,678 25
— des inscriptions nominatives	423,155 »	465,959 25
	1,549,777 50	1,545,637 50
6 mois d'intérêt du capital amorti	11,317 50	15,487 50
TOTAUX fr.	1,561,095 »	1,561,095 »

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT LAN,

du 1^{er} novembre 1857,POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1^{er} NOVEMBRE 1859.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1862.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
45,402,500 °	44,557,000 °	
23,100,400 °	23,750,500 °	
68,508,900 °	68,313,900 °	
875,100 °	1,068,100 °	
60,382,000 °	60,382,000 °	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1862.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,021,556 25	1,002,546 °	
510,804 °	534,516 75	
1,541,450 25	1,537,062 75	
19,644 75	24,032 25	
1,561,095 °	1,561,095 °	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1858 A 1860.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1861.
1 ^{er} mai 1861	{ 1/4 p. ‰ du capital de la dette et de l'emprunt réunis
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. ‰ de 503,000 francs
	—
1 ^{er} novembre 1861	{ 1/4 p. ‰ du capital de la dette et de l'emprunt réunis
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. ‰ de 687,000 francs
	ANNÉE 1862.
1 ^{er} mai 1862	{ 1/4 p. ‰ du capital de la dette et de l'emprunt réunis
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. ‰ de 873,100 francs
	—
1 ^{er} novembre 1862	{ 1/4 p. ‰ du capital de la dette et de l'emprunt réunis
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. ‰ de 1,068,100 francs.

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1857,POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1^{er} NOVEMBRE 1859.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
478,250 » } 21,530 » }	499,560 »	502,192 79	99 48
173,455 » } 11,317 50 } 173,455 » } 15,457 50 }	373,685 »	370,686 57	400 84
173,455 » } 19,644 75 } 173,455 » } 24,032 25 }	390,587 »	389,451 62	400 29
1,263,832 »	1,262,330 98	400 12	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,382,000

créée avec jouissance

ET EMPRUNT DE 45,000,000 DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1863, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1861.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1860 au 31 octobre 1861.	
	Loi du 20 décembre 1860, chap. 1 ^{er} , art. 15 et 16, et parties de crédit transférées à l'exercice 1861 (art. 17 ^{bis} du Budget de 1859, et art. 23 ^{ter} du Budget de 1860).	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 3,400,100 »	Fr. 8,000 » 87,085 85 (¹) 394,048 01 Exs. fr. 489,155 84
Intérêts	3,005,415 »	»
Amortissement	375,685 »	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris	»	1,536 85
Courtage relatif à l'amortissement	»	569 85
Transport d'espèces et frais divers	»	1,557 71
Frais de la négociation de l'emprunt de 45,000,000 de francs	»	464,169 81
TOTAUX	3,400,100 »	487,654 20
Sommes disponibles	»	(²) 21,499 64

FRANCS DE CAPITAL, A 4¹/₂ POUR CENT L'AN,du 1^{er} novembre 1857,POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1^{er} NOVEMBRE 1847.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1861 ET 1862.

EXERCICE 1862.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1861 au 31 octobre 1862		
Loi du 8 août 1862, chap. 1 ^{er} , art. 15 et 16, et partie de crédit transférée à l'exercice 1862 (art. 17 ^{bis} du Budget de 1859).		
Intérêts et amortissement	Frais.	
Fr. 5,469,100 »	Fr. 8,000	
	16,964 05	
	Ens. fr. 24,964 05	
5,078,715 »		1. Cette somme de fr. 594,018 01 se forme le complément, à allouer par la loi des comptes de l'exercice 1861, d'un crédit non limitatif du Budget de 1860 (art. 23 ^{ter}), transféré à l'exercice 1861.
500,587 »	»	
»	»	
	192 45	
»	454 »	
»	16,964 05	
5,469,100 »	17,610 46	
	7,555 57	2. Y compris une somme de fr. 16,964 05 qui a été reportée à l'exercice suivant.